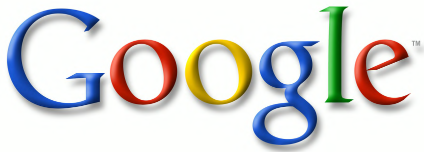
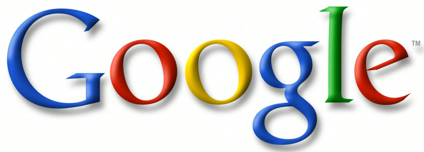
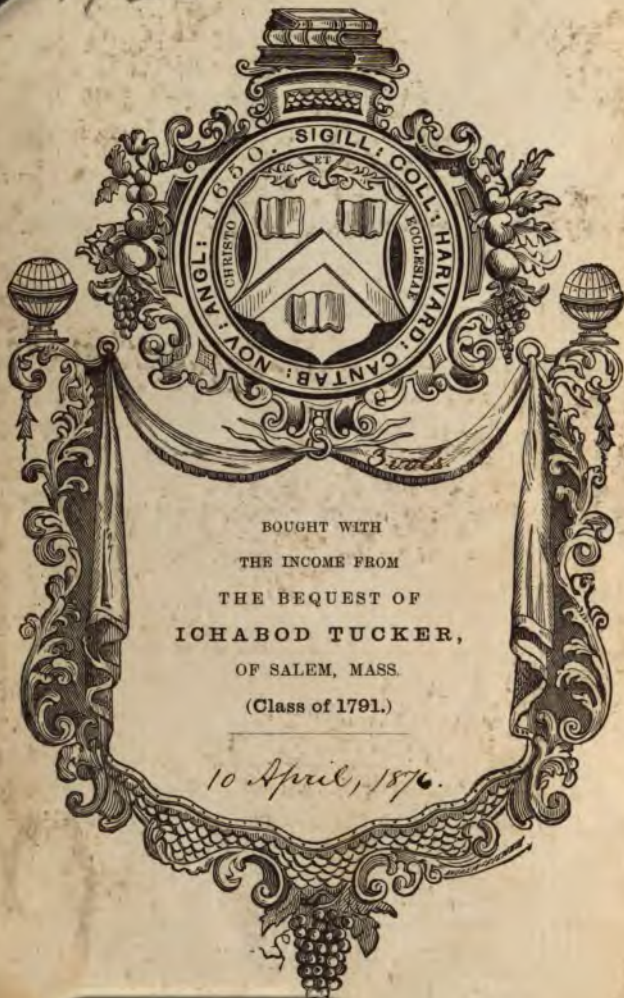
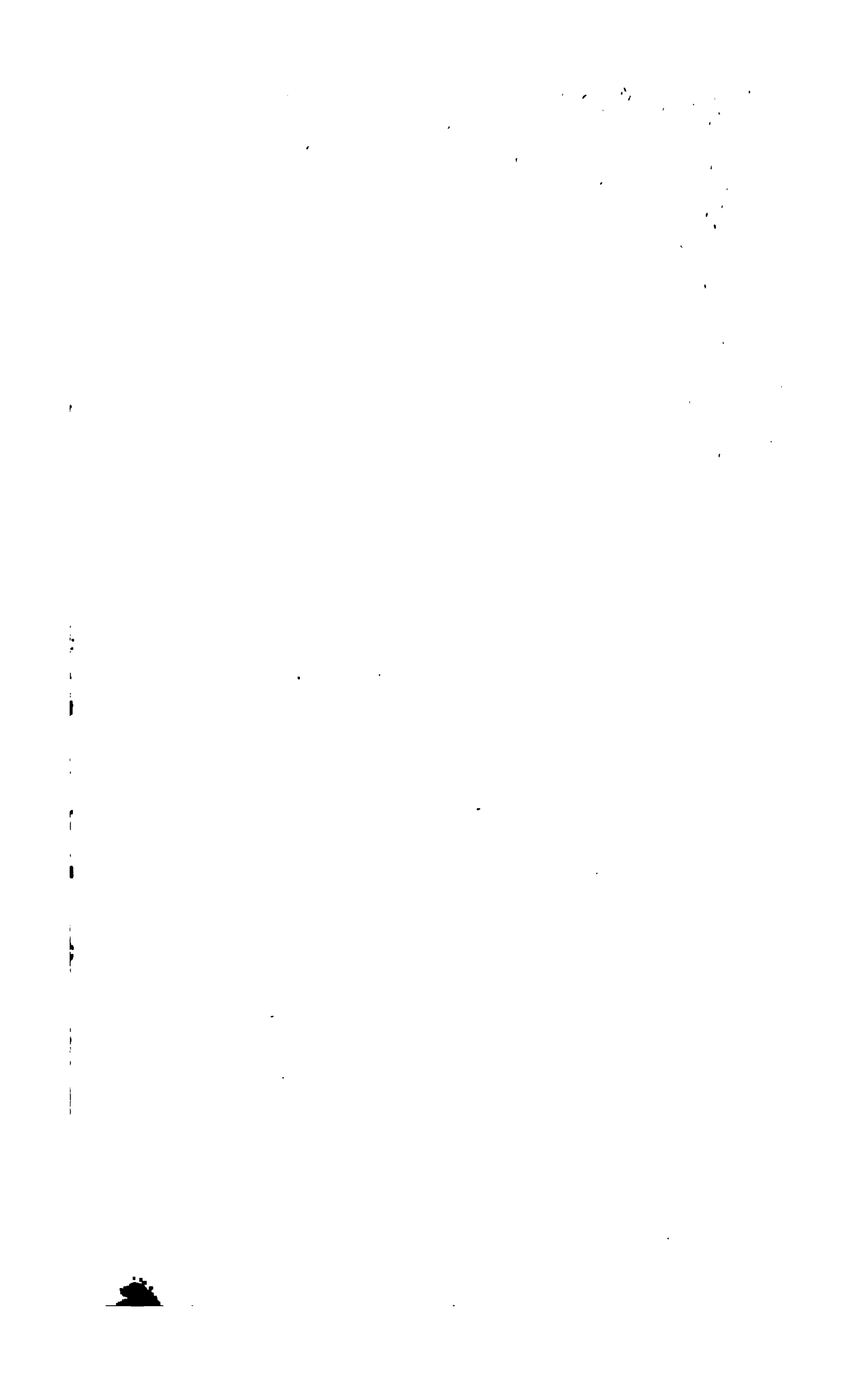





3 2044 012 932 356


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)
10 April, 1876.





HISTOIRE LITTÉRAIRE

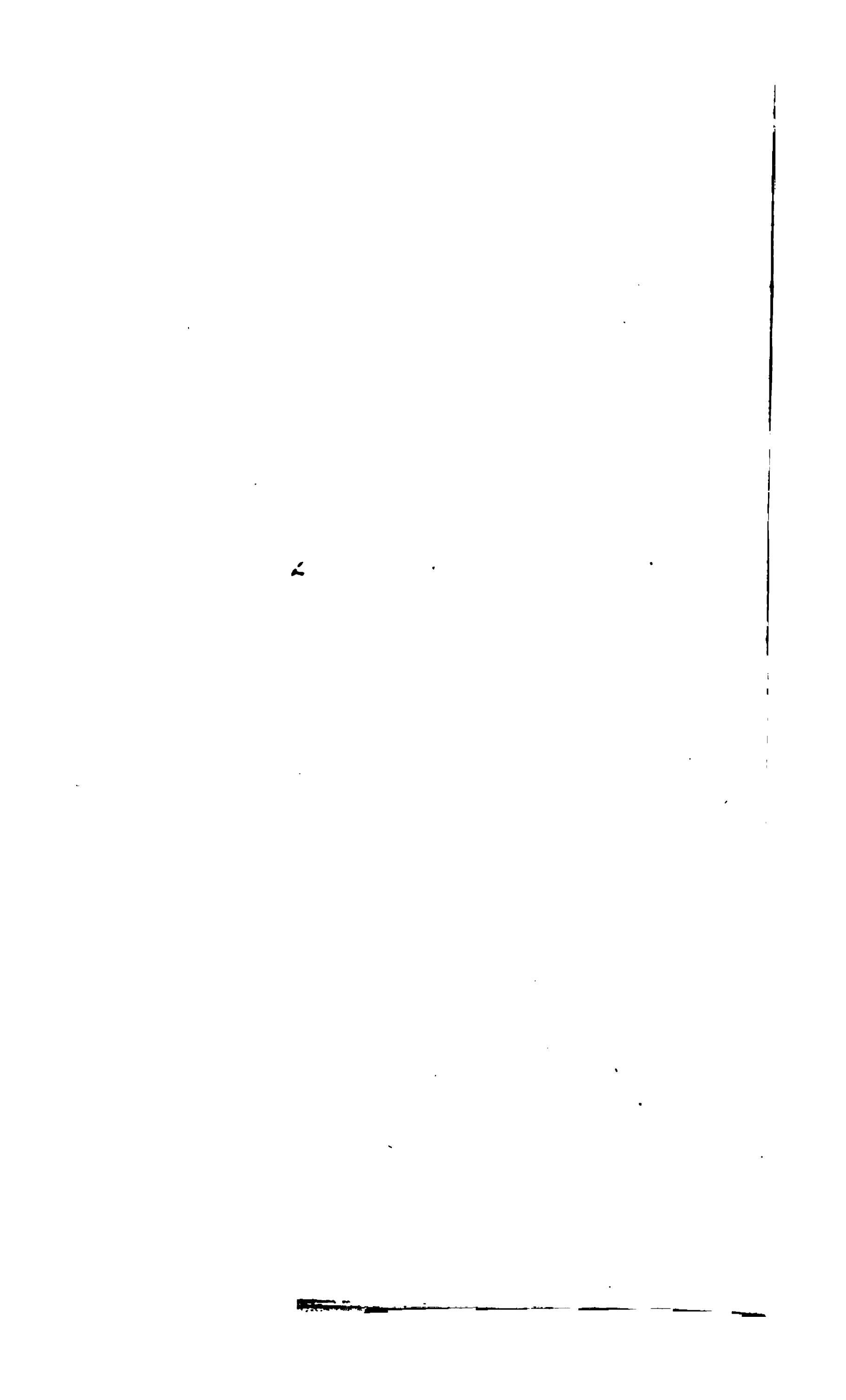
DE NIMES

ET DES

LOCALITÉS VOISINES

QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT

DU GARD.



HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE NIMES
ET DES
LOCALITÉS VOISINES
QUI FORMENT ACTUELLEMENT LE DÉPARTEMENT
DU GARD,

PAR MICHEL NICOLAS.

TOME Ier.

NIMES
CHEZ BALLIVET ET FABRE, IMPRIMEURS,
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

1854.

Au moment de la renaissance des lettres, elle a pris une part active au mouvement général, et elle a contribué à la restauration des littératures grecque et latine. Depuis cette époque elle a donné à la France des écrivains distingués, tandis que dans sont sein des talents plus modestes entretenaient parmi ses enfants le goût des arts, des lettres et des sciences.

C'est à rappeler ce qu'ont écrit ces hommes et à raconter comment ils ont vécu, que cet ouvrage est destiné. Nous suivrons l'ordre chronologique : il est le seul naturel et le plus convenable ; il a, d'ailleurs, été adopté par les Bénédictins, dans leur *Histoire littéraire de la France*, qui restera longtemps le modèle de ce genre d'histoire. Nous ne comprenons dans notre cadre que les écrivains nés dans quelqu'une des localités qui forment aujourd'hui le département du Gard, laissant de côté, comme ne lui appartenant pas, tous les hommes, plus ou moins célèbres, qui ont pu habiter notre pays. Nous n'avons fait que deux exceptions à cette règle ; mais ces exceptions nous étaient commandées par la nature même des choses : l'une est en faveur d'Antoine Teissier, qui naquit à Montpellier, mais dont le père et la mère étaient de Nimes, et qui, d'ail-

leurs, fut amené dès sa plus tendre enfance dans notre ville; l'autre porte sur Léon Ménard, qui naquit à Tarascon, mais que son grand ouvrage historique sur Nimes rattache nécessairement à cette cité et dont, d'ailleurs, la famille tout entière appartient à notre pays. Enfin, nous devons ajouter que nos recherches s'arrêtent devant les hommes encore vivants; nous ne voulons avoir à faire qu'avec les écrivains pour lesquels la postérité a déjà commencé.

Ainsi restreint, notre cadre est encore considérable, nous aurons à parler presque de trois cents auteurs. Un grand nombre d'entre eux, il est vrai, n'ont eu qu'une réputation de clocher; leur renommée littéraire n'a guère franchi les limites du lieu qui les vit naître, ou, tout au plus, celle de leur province, et leurs œuvres leur ont rarement survécu. Aussi notre dessein était d'abord de ne pas troubler le silence de l'oubli dans lequel ils sont ensevelis, et de nous attacher seulement à rappeler ce qu'ont écrit et comment ont vécu ceux de nos concitoyens qui ont quelque droit au souvenir de la postérité. Mais, dans l'exécution, nous avons trouvé des difficultés insurmontables. Et, en effet, à quelle limite s'arrêter? Entre un écrivain connu et un qui

l'est moins, et entre celui-ci et un autre qui l'est un peu moins encore, il n'y a que des nuances presque imperceptibles, et rien d'assez tranché pour former une ligne de démarcation. D'un autre côté, dans tout mouvement, l'effort le plus faible a son importance relative, et il est tel mince écrivain, méritant peu l'attention par lui-même, qui a pu, par ses conseils et par son exemple, soutenir ou faire naître le goût de la culture intellectuelle et exercer ainsi une heureuse influence sur ceux qui l'ont surpassé. Ici, comme partout, tout se tient et s'enchaîne, et ce serait à la fois une erreur et une injustice que de dédaigner celui qui n'a laissé dans l'histoire qu'une faible trace de son passage. Le plus simple est donc de tenir compte des travaux de tous ceux qui se sont appliqués à la culture des lettres, des sciences ou des arts, et c'est ce que nous ferons, en ayant soin, toutefois, de mesurer la place que nous donnerons à chacun d'eux à l'importance du rôle qu'il a joué dans l'histoire littéraire.

Avant de commencer l'examen détaillé de la vie et des écrits de ceux de nos concitoyens qui se sont distingués par leurs connaissances, il nous faut jeter un coup-d'œil sur les efforts qui

ont été faits, à différentes époques, dans notre pays, pour favoriser les études, sur les écoles publiques et sur les divers établissements qui ont été créés dans ce but. Nous ne pouvons ici remonter au-delà du moment où, par leurs rapports avec les Romains, les Volces Arécomiques furent initiés à la culture intellectuelle. On n'a sur les Druides, sur leur science et leurs écoles, que de fragiles hypothèses, reposant sur des passages rares et difficiles des écrivains de l'antiquité. Mais, à partir de l'époque que Nimes devint colonie romaine, nous avons des données peu nombreuses sans doute, mais positives et capables de nous mettre en état d'apprécier les efforts que firent ses habitants pour se mettre au niveau de la civilisation romaine.

Nimes fut soumise aux Romains l'an 121 avant Jésus-Christ ; depuis ce moment elle resta attachée à la fortune de Rome. Vingt-sept ans avant l'ère chrétienne, elle devint colonie romaine. Le siècle qui s'écoula de la première de ces époques à la seconde vit, sans doute, se produire de grands changements dans les mœurs et les idées des Volces Arécomiques ; mais, à partir du moment que les anciens habitants du pays se trouvèrent forcément mêlés aux légion-

naires qui vinrent prendre possession d'une partie des terres, l'influence romaine dut devenir dominante. Les légionnaires d'Auguste étaient probablement des hommes grossiers; mais ils l'étaient moins que le peuple au milieu duquel ils s'établirent, et, d'ailleurs, ils avaient vu en Italie que les connaissances et les talents menaient aux honneurs, et ils durent désirer d'ouvrir cette route à leurs enfants.

Ce fut vraisemblablement alors que furent fondées à Nimes des écoles qui rivalisèrent bientôt avec celles de Marseille et de Narbonne. Nous manquons de documents suffisants pour pouvoir en suivre l'histoire; mais nous pouvons, du moins, par les élèves qu'elles produisirent, nous faire une idée de leur importance et de leur mérite. C'est de ces écoles que sortirent C. Domitius Afer, après Cicéron le plus grand orateur qu'ait entendu Rome; Agathon, qui devint secrétaire de l'un des Césars; Statius, qui, de décemvir de Nimes, s'éleva au grade de tribun militaire à Rome; Titus Aurelius Fulvius, consul sous Othon et aïeul maternel de l'empereur Titus Antonius, et une foule d'autres, que les talents qu'ils avaient reçus de la nature et les connaissances qu'ils avaient acquises, portèrent

à des emplois importants et à de hautes positions (1).

Mais bientôt de mauvais jours se levèrent pour Nimes, comme d'ailleurs pour tout l'empire romain. Crocus, roi des Allemands, dévasta la ville; les Visigoths vinrent ensuite et y marquèrent leur passage par des ruines ; les Francs y portèrent après le fer et le feu ; enfin les Sarrazins s'en emparèrent et n'en furent chassés que par les armes des Francs, peuple encore plus barbare qu'eux. Ce ne furent pas, toutefois, les derniers désastres qui fondirent sur notre ville ; en 850, les Normands firent une incursion dans ses environs et commirent des excès sans nombre, et en 925 tout son territoire fut saccagé par des bandes indisciplinées. Cependant le régime municipal, reste de l'ancienne civilisation romaine, et le mouvement des croisades, avaient fait revivre dans la France méridionale l'amour des arts et de la liberté, quand les guerres contre les Albigeois vinrent de nouveau, à la fin du douzième siècle, apporter la désolation dans nos contrées.

Toute culture intellectuelle n'avait pas entière-

(1) Strabon, *Géograp.*, lib. IV.

ment disparu sous ces ruines; nous en avons la preuve dans les chants des troubadours qui fleurirent dans le siècle qui précéda les croisades contre les Albigeois et dans celui qu'elles ensanglantèrent. Ces poésies n'ont pu voir le jour que dans un pays ami des jeux et des travaux de l'esprit; elles supposent une civilisation qui a demandé, pour se former, une certaine activité intellectuelle. Avant même que la poésie jetât un brillant éclat au milieu des populations de la France méridionale, il s'y opérait un mouvement littéraire remarquable, mais assez généralement inconnu, parce qu'il n'a agi que très-indirectement sur l'ensemble des connaissances du moyen-âge : nous voulons parler des études et des travaux de philosophie que les Juifs entreprirent avec un si grand succès à cette époque, dans le sein des écoles qu'ils avaient fondées à Narbonne, à Lunel, à St-Gilles et dans quelques autres villes du Midi. Un juif d'Espagne, Benjamin de Tudèle, qui fit un voyage, de 1160 à 1173, pour visiter ses coreligionnaires, nous a transmis quelques détails intéressants sur ces établissements et sur les savants qui les dirigeaient. Nous les compléterons par ce que nous apprennent quelques-uns des écrits de ces célèbres rab-

bins ; mais dans cette introduction, où nous n'avons qu'à jeter un coup-d'œil général sur le mouvement intellectuel et surtout sur les écoles et les établissements qui l'ont favorisé, nous nous bornerons à une vue d'ensemble ; ce que nous avons à raconter des différents hommes qui ont pris part à ce mouvement, trouvera naturellement sa place dans le corps de notre histoire.

Benjamin de Tudèle raconte qu'après avoir admiré à Montpellier la science et les richesses d'un grand nombre d'Israélites, il visita à Lunel la célèbre université qui était annexée à la synagogue de cette ville. A sa tête était l'illustre rabbin Messulam ; cinq de ses disciples et quelques autres rabbins versés dans les sciences théologiques et dans la médecine, secondaient ses efforts. Cette université jouissait chez les juifs d'une réputation méritée. On prétend que Salomon Jarchi, que quelques auteurs regardent même comme natif de Lunel, y avait enseigné au XIe siècle. Mais ce qui doit lui assurer une place dans l'histoire, c'est la part qu'elle prit aux discussions qui s'élevèrent dans la seconde moitié du XIIe siècle, à l'occasion des ouvrages de Maimonide ; elle défendit les traditions talmudiques, que le célèbre philosophe de Cordoue

semblait disposé à sacrifier à la philosophie d'Aristote. Les rabbins espagnols et ceux de Narbonne, David Kïmchi, à la tête de ces derniers, prirent parti pour Maimonide ; ceux de Lunel, de Vauvert, de St-Gilles et de la Provence se déclarèrent, au contraire, contre le novateur. La querelle éclata presque aussitôt que Benjamin de Tudèle eut parcouru ces diverses localités, et la plupart des hommes qu'il nomme, entr'autres, Messulam, de Lunel, et Abraham fils de David, de Vauvert, furent précisément ceux qui engagèrent et conduisirent l'attaque. Un grand nombre d'élèves accouraient à Lunel, où ils recevaient non-seulement un savant enseignement, mais encore la nourriture et le vêtement.

A deux lieues de Lunel, dans un grand village appelé Posquières (Vauvert) (1), Benjamin de Tudèle trouva quarante familles juives, au milieu desquelles se distinguait, par ses connaissan-

(1) Posquières n'est pas Beaucaire, comme traduit Constantin Lempereur. (*Itin. D. Benjamini cum versione et notis Constantini Lempereur*. Lugd. Bat., 1633, page 7), mais la localité connue aujourd'hui sous le nom de Vauvert, qui s'appela Posquières pendant presque tout le moyen-âge. (Rivoire, *Statistique du Gard*, tom. II, à l'article *Vauvert*).

ces, par ses richesses et par ses vertus, un rabbin dont le nom était vénéré de ses coreligionnaires : c'était Abraham fils de David. Ce savant généreux, dont nous parlerons plus loin avec quelques détails, dispensait à la fois à ses nombreux élèves la nourriture du corps et celle de l'âme. Autour de lui se pressaient quelques juifs instruits, dont Benjamin de Tudèle nous a conservé les noms. Ce fut dans ce petit centre d'activité intellectuelle que Maimonide rencontra l'opposition la plus vive et la plus habilement soutenue.

Quelques lieues plus loin, sur les bords du Rhône, à St-Gilles, une autre synagogue comptait cent familles juives. Une école, dirigée par des maîtres renommés, s'élevait à ses côtés, et l'enseignement qui s'y donnait avait, comme à Lunel et à Vauvert, un caractère décidément conservateur et se gardait avec soin de tout mélange avec la philosophie d'Aristote, si bien reçue par les rabbins d'Espagne. Enfin, à Arles, deux cents juifs formaient une autre synagogue, dans laquelle se distinguaient aussi des hommes versés dans la théologie et dans la médecine.

Tels sont les faits que nous rapporte Benjamin de Tudèle sur les écoles juives de notre pays (1).

(1) *Itinerarium Benjamini Tudelensis ex hebraïco latinè*

Ils nous prouvent qu'au sein de cette nation repoussée des chrétiens, il y avait à cette époque un très-grand mouvement intellectuel, et que les juifs qui habitaient nos contrées y jouèrent un rôle considérable.

Quelle action peuvent avoir eue ces écoles sur la population de nos pays? Il est fort difficile de le déterminer, quand on considère la séparation profonde que les croyances religieuses traçaient à cette époque entre les juifs et les chrétiens. Mais, d'un autre côté, on sait qu'au XIIe siècle et presque pendant tout le moyen-âge, les juifs lettrés furent ce que nous pourrions appeler les courtiers littéraires du monde savant, transmettant aux docteurs chrétiens, qui étaient en général étrangers à la langue grecque, les ouvrages des philosophes et des médecins de l'antiquité, traduits et commentés par les Arabes. Dans tous les cas, l'école de Montpellier profita plus d'une fois non-seulement de l'expérience

factum Aria Montano interprete. Antverpiæ, 1575, pag. 16 et 17. L'édition des Elzevirs, Lugd. Bat., 1633, renferme, avec l'introduction de Constantin Lempereur et des notes, le texte hébreu, que n'a pas celle d'Anvers. Le passage relatif à Lunel, Vauvert et St-Gilles, est dans l'édition de 1633, aux pages 4—8.

des rabbins versés dans la connaissance de la médecine, mais encore de leurs talents à faire passer en latin soit les ouvrages originaux des Arabes, soit des traductions que ceux-ci avaient faites dans leur langue des écrits des anciens Grecs. Quoi qu'il en soit, que ces écoles aient eu ou non quelque influence sur la culture intellectuelle de nos aïeux, il nous suffit qu'elles aient fleuri dans notre pays pour que nous ayons dû en faire mention.

Autant qu'il est possible d'en juger par le petit nombre de documents qui nous restent sur ce qui se rapporte à l'instruction publique et à la culture des lettres dans la ville de Nimes pendant le moyen-âge, nous avons quelques droits de croire que déjà, à cette époque, on attachait une grande importance à cet objet. Ménard cite un inventaire que Bertrand du Pont fit dresser, en janvier 1218, de tous les meubles de la sacristie de la cathédrale (1). On voit qu'il y avait une collection de livres, assez nombreuse pour un temps où ils étaient rares et chers. Il paraît même que les chanoines s'occupaient à transcrire d'anciens manuscrits; il est, en effet, question

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. I, pag. 282. *Preuves*, pag. 65.

dans cet inventaire de quarante-sept cahiers blancs, donnés par le prévôt de la cathédrale pour en faire deux volumes.

En 1373, le Conseil de la ville décida de fonder une école de droit canon et civil. On commença par acheter la maison d'un nommé Guillaume Boirand, située dans le faubourg des Prêcheurs, pour y établir cette école (1), et l'année suivante on obtint du duc d'Anjou des lettres-patentes qui lui assuraient les priviléges dont jouissaient les autres facultés de droit, en même temps qu'on reçut de Grégoire XI des lettres apostoliques, dont, d'après les mœurs du temps, ce nouvel établissement avait besoin (2). Bientôt des élèves arrivèrent, et on commença les leçons. Ce fut Jean d'Aramon qui en fut le premier professeur. On lui adjoignit peu de temps après Jean d'Amélia qui quitta Avignon pour Nimes. Les consuls de la ville, accompagnés de quelques notables, allèrent à cheval au devant de lui pour le recevoir et lui faire les honneurs de leur cité. Ce savant italien était chargé d'expliquer les lois romaines. A la fin de cette même année,

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. II, pag. 306 et 307.
(2) *Ibid.*, tom. II. *Preuves*, pag. 327.

un docteur, appelé Gaubert, fut nommé professeur de droit canon, et reçut à son arrivée les mêmes honneurs qu'on avait rendus à son collègue Jean d'Amélia (1). L'année suivante il y eut un si grand concours d'étudiants, qu'il fallut augmenter le nombre des professeurs. Cet établissement n'eut pas cependant une longue existence ; par suite de quelques circonstances sur lesquelles l'histoire a gardé le silence, il fut presque aussitôt éteint que formé (2).

Pour réparer cette perte, Jean de Blauzac, évêque de Nimes, conçut le projet de fonder à Toulouse un collége qui, sous le nom de Collége de Nimes, devait donner à dix écoliers de notre ville les moyens d'étudier le droit canon et civil. Ce pieux prélat voulait assigner à la sénéchaussée de Toulouse une rente de cinq cents livres tournois pour l'entretien de cet établissement. Son généreux dessein ne fut pas, il est vrai, exécuté (3) ; mais il est une preuve que l'amour de la science était à cette époque répandu dans notre cité, et que même des jeunes gens de familles peu fortunées couraient après

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. II, p. 309-311 et 313.
(2) *Ibid.*, tom. II, pag. 318.
(3) Baluzii notœ ad vit. Pap. aveniensium, t. IV, p. 955.

l'acquisition des connaissances qui pouvaient les faire avancer dans les honneurs ecclésiastiques et dans les dignités judiciaires.

Une charte, contenant l'accord que firent, le 8 septembre 1359, devant les consuls, deux professeurs de la ville, l'un de grammaire et l'autre de philosophie, nous apprend qu'il existait à cette époque, dans nos murs, une école bien organisée, puisqu'on y enseignait les lettres et la philosophie. Nous manquons de détails sur cet établissement; nous ne connaissons même de ces deux professeurs que leurs noms : le maître de logique s'appelait Jacques, et celui de grammaire Fortius (1).

Nous avons, dans la manière dont furent reçus à Nimes Jean d'Amélia et Gaubert, une marque de l'estime que l'on professait pour la science et pour les hommes qui la possédaient. Nous citerons un autre fait du même genre. Le 12 décembre 1403, un Augustin, maître en théologie, étant venu s'établir à Nimes, les consuls, pour rendre hommage à ses talents, lui firent présent, au nom de la ville, d'une pièce de vin et de deux flambeaux (2).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. II, pag. 215. *Preuves*, pag. 237.

(2) *Ibid.*, tom. III, pag. 120 et 121.

On ne se bornait pas à honorer la science, on cherchait aussi à en répandre les éléments; nous en avons la preuve dans plusieurs délibérations du Conseil de la ville de Nimes. C'est ainsi que le 24 juillet 1428, pour pourvoir les écoles de grammaire d'un maître qui lui manquait en ce moment, il envoya à Arles un des consuls pour engager le maître des écoles de grammaire de cette ville à venir se mettre à la tête de celle de Nimes (1). L'importance du personnage employé à cette négociation prouve suffisamment l'intérêt qu'on y attachait.

C'est surtout à partir du XVIe siècle que les lettres furent cultivées à Nimes avec succès. Cette ville ne resta pas étrangère au mouvement qui, à cette époque, entraîna tous les esprits vers l'antiquité classique. Ceux de ses habitants qui avaient quelque instruction cédèrent d'autant plus facilement à cette impulsion, qu'ils étaient déjà sollicités à des recherches sur l'antiquité par les restes précieux qu'elle avait laissés au milieu d'eux. C'est à l'étude des monuments antiques qu'ils avaient sous les yeux que les érudits de Nimes s'appliquèrent d'abord; et c'est

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. III, pag. 163.

par elle qu'ils furent nécessairement conduits à celle des littératures anciennes. Au commencement du xvie siècle, il y avait à Nimes des savants, capables d'expliquer nos monuments antiques, et des artistes assez habiles pour en reproduire les harmonieux contours. Quand, en 1533, François Ier visita les antiquités de cette ville, il fut aussi surpris que charmé des explications qu'on lui en donna, et le plan en relief des Arènes, qu'on lui offrit et qui représentait, en argent, tous les détails de cet immense édifice, dut lui montrer que ce n'était pas seulement en Italie que les orfèvres étaient des artistes distingués.

Dès le commencement du xvie siècle, le conseil de la ville, poussé par le vœu public, conçut le projet d'établir un collége, c'est-à-dire une école où l'on enseignât les littératures classiques, objets de l'admiration de tous les hommes éclairés de cette époque. Les écoles ordinaires de Nimes avaient atteint un haut degré de prospérité sous la direction d'Imbert Pacolet, savant qui ne nous est connu que par les éloges que de son temps on donnait à ses connaissances. Mais, au moment où renaissait l'étude de l'antiquité classique, cet enseignement élémentaire ne suffisait plus; on sentait le besoin d'une instruction

plus solide en même temps que plus étendue, et on désirait de voir s'élever dans la ville un collége semblable à celui qui venait d'être créé à Paris sous le nom de Collége Royal. Dans ce but, on députa, en 1535, Ant. Arlier auprès de Montmorency, gouverneur de la province, et l'année suivante Guill. de Malmont auprès de la reine de Navarre, pour leur faire connaître les vœux de la ville et pour obtenir leur intercession dans cette importante affaire (1). Trois ans plus tard, Tanneguy le Vallais, contrôleur des domaines, qui allait à Paris pour ses propres affaires, et Jean Combes, grenetier du grenier à sel et second consul de Nimes, furent chargés d'exposer au roi les desseins et les désirs du conseil et de lui présenter les mémoires nécessaires pour les appuyer (2). Le succès ne se fit pas attendre. François Ier avait été frappé, à son passage dans notre cité, des connaissances de ceux qui lui avaient expliqué nos monuments antiques. Aussi il accueillit cette demande avec d'autant plus de bienveillance, qu'il savait que Nimes comptait parmi ses citoyens un grand nombre d'hommes instruits, capables, par leur

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 137.
(2) *Ibid.*, tom. IV, pag. 148.

exemple et par leur science, de contribuer à la prospérité de l'établissement projeté. Il créa donc dans notre ville, sur le modèle du Collége de France, une *Ecole et Université en toutes facultés de grammaire et des arts* ; il lui donna le nom de Collége des Arts et lui accorda les mêmes priviléges qu'aux universités de Paris, de Poitiers, de Toulouse, etc. Marguerite de Navarre et Montmorency avaient vivement appuyé les vœux des consuls et du conseil de la ville de Nimes.

Jean Combes qui, aidé des bons offices d'Ant. Paradès, seigneur de Gajan, retenu à cette époque à la cour par ses propres affaires, avait fait hâter l'expédition des lettres-patentes, avait jeté les yeux, pour remplir la place de recteur du Collége des Arts, sur un de ses compatriotes qui occupait alors une position honorable dans l'université de Paris. Cet érudit était Claude Baduel. Les ouvertures que Jean Combes lui fit à ce sujet furent bien accueillies, et le second consul le proposa au choix du conseil de la ville, qui, fier de voir un compatriote déjà célèbre à la tête du nouvel établissement, le nomma, d'une voix unanime à ce poste important. Baduel de son côté, heureux de pouvoir travailler à la

restauration des lettres dans le sein de sa ville natale, quitta sans regret sa chaire du Collége de France pour la place, bien moins lucrative, de recteur du Collége des Arts. Mais si cette nouvelle charge était moins richement rétribuée, elle était grandement honorée : le recteur avait la première place après les consuls dans toutes les cérémonies religieuses et civiles. Baduel fut installé dans ses fonctions le 12 juillet 1540.

L'hôpital Saint-Marc, qui était adossé aux remparts de la ville, entre la porte de la Couronne et le Château du Roi, fut affecté au Collége des Arts. Les écoliers arrivèrent bientôt en foule, attirés par la réputation de Baduel et par celle d'un autre professeur que les consuls, sur la proposition du recteur, s'empressèrent de lui adjoindre. Ce nouveau professeur, qui partagea avec Baduel la direction de l'école, était Guillaume Bigot, au jugement de J.-C. Scaliger, le premier philosophe de cette époque. Budée avait voulu le retenir à Paris ; mais le père Duchastel, grand-aumônier, et, en cette qualité, directeur du Collége de France, aimant mieux le voir à Nimes qu'à Paris, le desservit auprès du roi et prit ses mesures pour lui faire accepter une chaire

au Collége des Arts (1). L'enseignement littéraire de Baduel se trouva ainsi complété par l'enseignement philosophique de Guillaume Bigot.

Cependant, il s'éleva bientôt des difficultés entre celui-ci et le conseil de la ville. Guillaume Bigot était d'un caractère inquiet; dans ses longues courses à travers l'Allemagne, il avait semé le trouble et la discorde partout où il s'était arrêté. Il apporta à Nimes le même esprit remuant, et bientôt, soit à cause de l'ardeur avec laquelle il professait les opinions nouvelles qu'il avait apportées d'Allemagne, soit à cause de ses intrigues pour s'attribuer sans cesse de nouveaux priviléges, il souleva une vive opposition. Le conseil de la ville, qui lui avait assuré sa place de professeur pour quinze ans, voulut rompre son engagement. Bigot lui intenta un procès, qu'il perdit devant la Cour du sénéchal, mais qu'il gagna devant le Parlement de Toulouse. Il se disposait à revenir prendre possession de sa chaire, quand les infortunes qui

(1) *Voy.* le *Dictionn. critiq.* de Bayle, à l'article Bigot, et surtout l'intéressante notice que M. Barth. Hauréau a consacrée à ce personnage dans son *Histoire littéraire du Maine*. On peut aussi consulter la *Bibliothèque française*, de l'abbé Goujet, tom. xiii, pag. 63–74.

l'assaillirent dans cette dernière ville le forcèrent à renoncer pour toujours à reparaître dans Nimes.

Claude Baduel conserva plus longtemps ses fonctions, quoiqu'il fût aussi partisan des nouvelles idées religieuses ; cependant, il finit par résigner son emploi et il se retira à Genève pour y professer en paix ses croyances. Pendant qu'il était encore recteur du Collége des Arts, plusieurs hommes, jouissant à cette époque d'une grande célébrité, y enseignèrent successivement la philosophie et les lettres. Il faut faire une mention spéciale de Ferrand de Bez, qui fut plus tard principal du collége du Plessis et ensuite recteur de l'université de Paris. Cet homme, qui cultivait la poésie française, composa, en l'honneur de la ville où il enseignait, un ouvrage en vers français qu'il fit imprimer à Avignon, en 1553, sous le titre de : *l'Esjouissance de Nimes*. La même année il publia à Nimes un autre poème français, intitulé : l'*Institution puérile* (1).

Quand Baduel se démit de ses fonctions de

(1) Lacroix du Maine, *Bibliothèque française*. — L'abbé Goujet, *Bibliothèque française*, tom. XIII, pag. 149-157.

recteur, on nomma pour lui succéder Guillaume Tuffan. Il est curieux de connaître les conditions qu'on lui imposa ; elles nous apprendront l'organisation du Collége des Arts à cette époque. Tuffan était tenu d'avoir un professeur de philosophie, un de mathématiques, un de grec et quatre régents pour l'enseignement du latin et pour l'instruction élémentaire. Ces sept professeurs devaient habiter dans le collége et être les commensaux du principal. Pour subvenir aux dépenses de l'établissement, Tuffan recevait de la ville douze cents livres, dont la moitié pour ses appointements et l'autre moitié pour le traitement des autres professeurs et pour les réparations nécessaires à l'entretien des bâtiments. Les rétributions des élèves restaient aussi entre ses mains ; mais elles étaient destinées, partie à l'acquisition de gros meubles, et partie à l'achat des provisions (1).

Telle était la situation du Collége des Arts, quand le conseil de la ville et le consistoire, qui avait alors la haute main, la plus grande partie des habitants ayant embrassé la réforme, conçurent le projet d'adjoindre aux autres pro-

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. IV, pag. 227.

fesseurs un professeur de théologie. Les nombreux protestants du Bas-Languedoc étaient obligés de faire venir de Genève les pasteurs de leurs églises, et il arrivait assez souvent que plusieurs manquaient de conducteurs spirituels. On pensa qu'en donnant au Collége des Arts une chaire de théologie, il se formerait dans cet établissement des jeunes gens capables de devenir pasteurs. On ne voulut cependant pas donner suite à ce projet sans consulter Tuffan. Le mémoire que celui-ci composa sur ce sujet nous a été conservé (1) : voici, en résumé, son contenu. Tuffan fait remarquer d'abord que créer une chaire de théologie dans le Collége des Arts, ce serait faire entrer dans son enseignement une partie hétérogène qui troublerait les études littéraires, sans prendre elle-même le développement qui lui convient. Il appuie cette considération sur ce qui se passe dans les universités qui ont plusieurs facultés et où on n'en voit jamais fleurir qu'une : la médecine à Montpellier, la jurisprudence à Toulouse. Il ajoute qu'un théologien savant ne voudrait pas accepter une po-

1 Ce mémoire se trouve dans les *Preuves* du tom. IV, pag. 298 et suiv. de l'*Hist. de Nimes*, de Ménard.

sition aussi peu digne de ses talents que celle d'un collége, et il conclut en proposant de faire donner, par un pasteur de la ville et dans un des temples affectés au culte public, une leçon de théologie à ceux des élèves qui, dans un examen, auraient fait preuve de capacité.

La proposition de Tuffan ne fut pas adoptée ; mais elle fit concevoir l'idée de créer à Nimes, à côté et au-dessus du Collége des Arts, une faculté de théologie. Le projet en fut communiqué, le 14 mai 1561, à un synode provincial, réuni à Nimes et composé des députés des églises protestantes de cette ville, d'Aiguesmortes, d'Alais, de Calvisson, de Saint-Géniès, de Marsillargues et de Sommières. Reçu avec une approbation unanime, il fut bientôt mis à exécution, et l'école fut placée sous la direction de Mauget, qui fut chargé en même temps d'y donner des leçons de théologie. A la fin de cette année, le célèbre Pierre Viret, que son état valétudinaire avait conduit dans le midi de la France, vint prêter son concours à Mauget et renforça de sa science et de son éloquence les études théologiques.

La faculté de théologie et le Collége des Arts formèrent alors l'académie de Nimes. Voici

quelle fut son organisation primitive: Un double conseil académique était chargé de veiller sur les études et sur la discipline. L'un de ces conseils portait le nom de conseil académique ordinaire et se composait des pasteurs de l'église, des professeurs de la faculté de théologie, de ceux des professeurs du Collége des Arts qui enseignaient la philosophie, l'éloquence et les mathématiques (1), du principal du collége et du recteur. Il se réunissait une fois par semaine et avait sous sa direction tous les professeurs et les régents de l'académie. L'autre, designé par le nom de conseil académique extraordinaire, était composé des pasteurs, des professeurs publics et de quelques personnes influentes, choisies par le conseil de la ville. Ce conseil nommait son président, se réunissait selon les circonstances et à la réquisition du conseil ordinaire et avait pour attributions : 1° d'élire les professeurs et les régents; 2° de les déposer, de les suspendre et de les censurer quand ils y donnaient lieu, et notamment quand ils méconnaissaient les avis ou les ordres

(1) Ces professeurs portaient le titre de professeurs publics; les autres maîtres du collége étaient désignés par celui de régents.

du conseil ordinaire, et 3° d'administrer les subsides accordés par les synodes nationaux pour l'entretien de l'académie. Le recteur était choisi par le conseil extraordinaire, parmi les pasteurs et les professeurs, le principal du collége excepté ; il était nommé pour deux ans seulement ; mais il était rééligible.

Sous cette administration, aussi forte que sage, les études prospéraient, quand les malheurs du temps vinrent en interrompre le cours. La nuit néfaste de la Saint-Barthélemy n'eut pas de contre-coup à Nimes ; elle eut, au contraire, l'heureux résultat de rapprocher les uns des autres les catholiques et les protestants. Mais la guerre civile qui fut la suite de ce triste événement, détourna des paisibles occupations de l'esprit, relâcha les liens de la discipline et fit baisser l'enseignement littéraire et scientifique. Cependant, au milieu de ces déplorables agitations, le conseil de la ville et le consistoire firent de généreux efforts pour maintenir l'académie. En 1563, Guillaume Tuffan se démit de ses fonctions. Après s'être adressé en vain pour lui trouver un successeur à Claude Ydrian et à quelques autres savants de cette époque, on confia le rectorat à Mauget. Nous voyons, dix

ans après, le Collége des Arts sous la direction combinée de Simon Tuffan et de Ballot (1). L'année suivante, il passa sous celle de Georges Crugier. Malgré tous les soins et la vigilance de ce nouveau principal, les études ne se relevaient pas. Imbert Bertrand, licencié en droit, qui lui succéda en 1576, ne fut pas plus heureux (2). Enfin, le 3 septembre 1578, le conseil de la ville crut avoir trouvé, dans Jean de Serres, l'homme capable de rendre au Collége des Arts sa première splendeur : on le nomma principal ; cinq régents furent placés sous sa direction, et il fut chargé lui-même d'enseigner le grec et la philosophie.

Jean de Serres était un homme d'un rare mérite. Frère cadet d'Olivier de Serres, qu'on a surnommé à juste titre le Columelle français, il était né à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais, vers 1540. Des ouvrages de controverse, depuis longtemps oubliés, lui avaient fait de son temps une grande réputation ; mais il se recommande mieux au souvenir de la postérité par son *Inventaire de l'Histoire de France*, et surtout par

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. v, pag. 88.
(2) Ibid., tom v, pag. 119, 144, 154.

le projet qu'il exécuta en partie d'une traduction de Platon. Malheureusement, ce savant avait une modération de caractère qui ne convenait guère à ces époques de troubles et d'agitation, et qui, le faisant passer auprès des ardents de son parti pour un esprit faible et peut-être même pour un homme peu sûr, et auprès du parti contraire pour un homme indécis et incapable de pousser jusqu'au bout, lui enlevait toute l'autorité que ses connaissances auraient pu lui faire acquérir. Quoi qu'il en soit, ses efforts n'eurent pas les résultats qu'on en espérait; mais on s'en prit moins à son zèle qu'aux malheureuses circonstances qui le rendaient impuissant. La peste désola la ville en 1579, et au commencement de 1580 de nouveaux troubles éclatèrent.

Dès que la paix conclue à Fleix, en 1581, eut rendu à Nimes quelque tranquillité, on se hâta de profiter de ces moments de calme pour réorganiser l'académie. Jean de Serres fut chargé de rédiger de nouveaux règlements. Nous en indiquerons les principales dispositions (1).

(1) Ménard rapporte ces statuts académiques dans son *Hist. de Nimes*, tom. v. *Preuves*, pag. 158 et suiv.

L'université était, comme précédemment, dirigée par un recteur choisi par le conseil de la ville, nommé pour deux ans, mais indéfiniment rééligible. Ce recteur avait le droit de nommer et de destituer les régents. Sous ses ordres immédiats était le principal du collége qui, en outre de la surveillance générale des classes, était tenu de donner lui-même des leçons; mais on lui laissait la liberté de choisir, dans l'enseignement, les matières qui lui convenaient le mieux. Les régents étaient au nombre de six, et chaque classe était divisée en décuries, c'est-à-dire que chaque dix élèves étaient surveillés et dirigés par un moniteur. La sixième classe était affectée à l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Dans la cinquième, on faisait apprendre les rudiments de la grammaire latine. Dans la quatrième, on expliquait les colloques de Cordier et les épîtres choisies de Cicéron. Le régent de troisième exerçait les élèves à écrire et à parler latin; en même temps il leur donnait les premiers principes de la langue grecque. Celui de deuxième les formait à l'élégance latine, les exerçait à la composition grecque et les initiait aux règles de la prosodie. Enfin, dans la première on étudiait la dialectique et la rhétorique,

et on traduisait les plus beaux passages des orateurs et des poètes grecs et latins.

Tous les mois il y avait des exercices académiques dans lesquels les élèves, après avoir disserté sur un sujet, le discutaient entre eux ; le but de ces discussions était d'exercer la mémoire, de former le goût et de développer le jugement. Il était absolument interdit aux écoliers de faire usage de la langue languedocienne ; le françàis était seul permis à ceux des classes inférieures, et le français et le latin à ceux des classes supérieures. Le régent de sixième devait même être originaire du nord de la France, *natione sit francus*, disent les statuts de l'université de Nimes, afin de pouvoir corriger les vices de langage propres aux habitants de nos contrées.

On ne pouvait tenir des écoles privées sans la permission du recteur, et encore ceux qui l'avaient obtenue devaient envoyer leurs élèves aux leçons du collége. Chaque écolier était d'ailleurs libre de professer sa religion ; mais on excluait des études académiques quiconque affectait de mépriser les rites religieux.

Au-dessus de ces six classes se trouvaient des cours publics auxquels on n'était admis qu'autant qu'on justifiait d'une connaissance suffisante des

matières enseignées dans le collége. Ces cours étaient donnés par quatre professeurs. Il y en avait un pour l'enseignement de la logique, de la morale, de la politique, de la physique et des mathématiques ; un autre était chargé de la langue grecque, dont il expliquait et commentait les meilleurs auteurs ; un troisième enseignait l'éloquence en général, en fortifiant les préceptes qu'il donnait, de l'explication des discours les plus remarquables des orateurs de la Grèce et de Rome ; il était en même temps chargé d'exposer les idées les plus générales de la théologie. Enfin, un professeur de jurisprudence initiait la jeunesse aux principes du droit, en suivant dans ses leçons le code romain.

Ceux des élèves qui se destinaient au saint ministère passaient dans la faculté de théologie, qui, quand elle pouvait être organisée comme l'avaient en général arrêté les synodes nationaux, était composée de six professeurs : deux de théologie proprement dits, l'un pour l'Écriture sainte et l'autre pour la dogmatique, ou, selon le langage de cette époque, pour les lieux communs ; deux de langue, l'un pour le grec et l'autre pour l'hébreu ; et enfin deux de philosophie (1).

(1) L'organisation des facultés de théologie éprouva par-

Telle était, à la fin du XVIe siècle, l'organisation de l'académie de Nimes. Elle ne devait pas avoir une longue durée ; mais, pendant le quart de siècle à peu près qu'elle fut en vigueur, elle contribua puissamment aux progrès des études, quoique les agitations religieuses et politiques qui troublèrent presque constamment nos contrées ne fussent pas de nature à favoriser les travaux de l'esprit.

Jean de Serres ne resta pas longtemps à la tête de l'université. Jean Moynier, qui avait fait ses études à Nimes, fut nommé recteur en 1591. A cette époque, le Collége des Arts comptait au nombre de ses régents deux hommes d'origine allemande, connus par leur savoir et appartenant à des familles qui ont joué un certain rôle dans les événements de la réformation : c'était Chrétien Pistori, dont l'aïeul avait été l'un de ceux qui présentèrent à l'empereur la confession d'Augsbourg, et dont le fils, Jean Pistori, exerça la médecine à Nimes avec succès, et

fois des modifications. L'enseignement de la philosophie fut tantôt très-limité, tantôt plus étendu, et l'enseignement de la langue grecque, considéré comme accessoire par le synode d'Alais, fut rétabli dans sa première position par celui de Charenton.

Rolmann, qui fut plus tard principal du collége de Montpellier, et dont le fils devait être bientôt un des personnages les plus importants de notre ville. En 1593, on voit, à côté de ces deux hommes remarquables, Pierre Lans, renommé par ses connaissances en philosophie. Avec de tels maîtres, le collége s'éleva rapidement à un haut degré de prospérité.

Presque au moment où la position des protestants allait être, pour ainsi dire, légalisée en France, par la publication de l'édit de Nantes, le clergé catholique, inquiet de la prépondérance des réformés à Nimes, fit quelques efforts pour la restreindre, en attendant de pouvoir la détruire. En 1596 il s'établit dans la ville quelques anciens membres de la Compagnie de Jésus, qui, à la faveur d'un changement de nom, avait trouvé moyen d'éluder l'édit porté contre elle deux ans auparavant. Leur dessein, comme leur désir, était de s'emparer de l'éducation de la jeunesse; mais l'heure du triomphe n'avait pas encore sonné pour eux; en attendant, ils se livrèrent à des controverses contre les protestants, espérant, à la fois, d'affermir dans la croyance catholique ceux qui auraient pu être tentés de passer dans le parti contraire, et de gagner

quelques-uns de ceux qui lui appartenaient. Le P. Cotton, qui devint plus tard le directeur spirituel d'Henri IV, et ensuite de Louis XIII, se distinguait surtout dans ces discussions. En présence de ces adversaires, qui ne manquaient ni de talent, ni de savoir-faire, les protestants sentirent le besoin de donner plus de force encore à l'instruction publique. Dans le but d'élever les études de leur université, ils cherchèrent, pou le mettre à sa tête, un homme distingué par son éloquence et par sa science, et ils jetèrent les yeux sur un savant, d'origine italienne, nommé Julius Pacius de Beriga. Cet homme habile, après avoir rendu des services à l'académie protestante de Sedan, avait été obligé, à la suite des troubles suscités par les guerres civiles, de se retirer à Genève, où il se trouvait alors. Il fut, en conséquence, appelé au Collége des Arts en qualité de principal et de professeur de philosophie, science sur laquelle il avait publié plusieurs traités. Il ne prit cependant possession de ce double emploi qu'en 1598.

Cependant, deux ans après, en 1600, Julius Pacius, blessé probablement de l'opposition que les officiers de la Cour du Sénéchal avaient mise à un traité avantageux que le conseil de la ville

avait passé avec lui, quitta la place de principal du collége et de professeur de philosophie, et se retira à Montpellier, malgré les pressantes instances des personnages les plus influents. Il y avait alors à Orange un professeur d'une grande réputation : il s'appelait d'Aubus. Jean Boileau de Castelnau alla le trouver de la part du conseil de la ville pour lui offrir le poste qu'avait quitté Julius Pacius. D'Aubus accepta ces offres ; en outre de l'emploi de principal, il fut aussi chargé de l'enseignement de la philosophie, et on lui accorda un traitement de six cents livres par an, un logement assez vaste pour qu'il pût avoir des pensionnaires, et dix écus pour frais de déplacement (1).

L'année suivante, la ville n'ayant pu obtenir pour professeur de théologie Daniel Chamier, dont la réputation commençait déjà à s'étendre, appela à cette place Jérémie Ferrier, qui était de Nimes, et qui devait plus tard se faire connaître plus par les orages qu'il souleva que par ses connaissances, qui étaient cependant étendues. La faculté de théologie de Nimes n'était pas en ce moment dans un état florissant ; elle

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 220 et 310.

ne comptait que huit élèves (1) ; mais elle se releva bientôt ; le nombre des étudiants s'accrut , et il fallut nommer un second professeur de théologie ; le choix tomba sur Moynier, qui avait été principal du Collége des Arts.

En 1604, les habitants de Nimes eurent un moment l'espérance de voir leur collége dirigé par le savant le plus renommé de cette époque, par le célèbre Isaac Casaubon. On avait, en effet, entamé, dans ce but, des négociations avec cet illustre écrivain, et il ne semblait pas éloigné de traiter avec la ville aux mêmes conditions qu'on avait faites à Pacius. Mais, par suite de quelques circonstances imprévues, ces négociations restèrent sans succès (2). Ce fait n'en prouve pas moins que le collége de Nimes était haut placé dans l'estime des savants de ce temps, puisque le plus célèbre d'entre eux ne croyait pas s'abaisser en en acceptant la direction.

Quelque temps après, d'Aubus retourna à Orange ; on nomma à sa place Pierre Cheiron, docteur en droit. Ce nouveau principal, qui était

(1) Registres du consistoire.
(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 335.

de Nimes, et dont Samuel Petit épousa plus tard la fille, confia l'enseignement du Collége des Arts à quelques lettrés écossais, qui avaient quitté leur pays à la suite des troubles qu'y avait soulevés l'introduction de l'épiscopat. Un d'entre eux a laissé un nom connu dans l'histoire des lettres : c'est Thomas Dempster, qui, issu d'une famille noble, du moins à ce qu'il prétendait, avait étudié en Italie et dans les Pays-Bas, et qui, avant d'être régent de première au Collége des Arts, avait été successivement régent de première au collége de Montaigu, de seconde à celui de Navarre, et de première dans celui de l'Esquille, à Toulouse. Les ouvrages de Th. Dempster, sur les antiquités, ont longtemps joui d'une réputation méritée. Ses talents lui acquirent à Nimes une grande considération; Ménard en rapporte une preuve. Vers le milieu de mars 1605, quelques Allemands ayant attaqué Dempster, la ville prit fait et cause pour lui et poursuivit judiciairement cette affaire aux frais de la caisse communale (1). Le séjour de Nimes ne fut pas d'ailleurs inutile à ce savant écossais, il trouva auprès d'Anne Rulmann des lumières

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 336.

qu'il mit à profit dans son supplément aux *Antiquités romaines* de Rosini (1). . . . . . .

Cependant la faculté de théologie continuait à prospérer. Vers 1607, Alizier de Langlade, qui avait occupé la chaire d'hébreu pendant deux ans avec distinction, se retira et l'on nomma à sa place le pasteur Suffren. Quelques années après, il fallut pourvoir au remplacement de Jérémie Ferrier, qui avait été destitué. Le consistoire fit de vains efforts pour attirer à Nîmes Diodati, un des plus habiles professeurs de Genève. Sur son refus, on confia l'enseignement de la théologie à Cotelier, qui passait, à juste titre, pour un homme versé dans la connaissance des lettres et dans les sciences théologiques. Le choix du consistoire fut encore malheureux; comme Jérémie Ferrier, quoique pour d'autres motifs, Cotelier se fit aussi destituer et passa, peu après, au catholicisme. Au reste, le nom de cet homme serait depuis longtemps oublié, si son fils ne lui avait donné quelque lustre par ses beaux travaux sur les Pères de l'Eglise.

En 1614, Jean Diodati put passer quelques

(1) *Voir* l'article que Bayle a consacré à cet érudit dans son *Dictionn. hist. et crit.*

mois à Nimes, et au milieu de l'année suivante un jeune homme qui avait été à Genève l'un de ses élèves les plus distingués, et qui était le fils d'un des pasteurs de notre ville, fut nommé professeur de grec : c'était Samuel Petit. Il n'était alors âgé que de vingt-un ans ; mais on pouvait déjà pressentir en lui le futur rival des Casaubon et des Saumaise. Ce fut à peu près à cette époque, en 1617, que la faculté de théologie de Montpellier fut réunie à celle de Nimes, et cette circonstance obligea le consistoire d'adjoindre un quatrième professeur, qui fut Philippe Codur, aux trois qui existaient déjà et qui étaient Cotelier, Faucher et Peyrol.

A la mort de Cheiron, qui arriva en 1619, un Ecossais, nommé Adam Abrenethée, fut placé à la tête du Collége des Arts. Sous son administration, qui dura huit ans, cet établissement déclina rapidement. Peut-être faut-il attribuer en partie cette décadence aux malheurs du temps ; cependant il paraît qu'on se défia de la bonne foi d'Abrenethée ; le duc de Rohan, du moins, le prit pour un traître et le déposséda de son emploi. Samuel Petit fut nommé à sa place(1).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 396 et 563.

Cependant les protestants étaient successivement et peu à peu dépouillés des libertés qu'aurait dû leur garantir l'édit de Nantes. En 1632, le Collége des Arts, qui, jusqu'alors, leur avait appartenu exclusivement, fut partagé entre les deux cultes. Les places de principal et de régents de physique, de première, de troisième et de cinquième furent données aux catholiques, et celles de régents de logique, de seconde, de quatrième et de sixième furent laissées aux protestants (1). Les jésuites, ainsi introduits dans le collége, ne tardèrent pas à exercer une grande influence sur sa direction; en 1637, les règlements intérieurs furent modifiés à leur gré, et enfin, le 1er février 1644, ils obtinrent l'autorisation de faire occuper par des régents de leur ordre les chaires laissées aux protestants, à mesure qu'elles viendraient à vaquer. L'instruction de la jeunesse passa, dès-lors, entièrement dans leurs mains.

La faculté de théologie protestante existait néanmoins encore; il est vrai que le moment qui devait voir sa suppression approchait; mais,

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. v, pag. 533 et suiv. *Preuves*, pag. 329 et suiv.

comme une lampe qui avant de mourir jette un dernier et puissant éclat, ce fut dans ces circonstances difficiles qu'elle brilla de sa plus vive splendeur. Au milieu du dix-septième siècle, elle avait pour professeur des hommes d'un mérite éminent. Jean Claude enseignait la théologie, Dérodon la philosophie, Gibbes, l'éloquence, et Samuel Petit le grec et l'hébreu.

Jean Claude, dans toute la vigueur de l'âge et du talent, quand il fut appelé à Nimes (1), se faisait remarquer, dans son enseignement, par cette rare lucidité qu'on retrouve dans ses écrits, et avec laquelle il savait exposer les abstractions et les difficultés des points controversés entre les protestants et les catholiques. A une époque où la controverse était la grande affaire, la faculté où professait le plus grand controversiste qu'aient eu les protestants, devait attirer un grand concours d'écoliers, et c'est, en effet, ce qui avait lieu.

Dérodon, originaire du Dauphiné, d'après Bayle, et d'Orange, d'après la *Biographie universelle*, passait pour le plus habile dialecticien de son temps. On raconte que, dans la discus-

(1) Il avait alors 36 ans.

sion publique d'une thèse, un professeur, poussé jusque dans ses derniers retranchements par les arguments pressants d'un inconnu, s'écria avec colère : « *Es diabolus aut Derodon*, vous êtes le diable ou Dérodon. » Ce n'était pas le diable, mais c'était bien Dérodon avec lequel il se trouvait aux prises. Avant de venir occuper à Nimes la chaire de philosophie, il avait été professeur d'abord à Die, qui avait aussi à cette époque une faculté de théologie protestante, et ensuite à Orange, où les protestants avaient alors des écoles publiques florissantes (1).

Guibs ou Gibbes ne jouissait pas d'une réputation moins étendue. Cet homme était un médecin écossais qui, après avoir parcouru une grande partie de l'Europe et de l'Asie, s'était, pendant quelque temps, arrêté à Anduze pour y enseigner les belles-lettres. Il avait été appelé de là à Nimes, pour occuper la chaire d'éloquence à la faculté de théologie. Mais il avait tant de goût pour le mouvement et le changement, qu'il quitta bientôt cette ville pour Valence, où il exerça avec succès la médecine,

(1) *Voy.* l'article que Bayle a consacré à ce philosophe dans son *Dictionn. hist. et critiq.*

et ensuite Valence pour Orange, où il reprit l'enseignement des littératures anciennes.

Enfin, Samuel Petit, un des plus savants humanistes de cette époque, complétait ce riche et brillant enseignement. Avec de tels maîtres, la faculté de Nimes s'éleva à un haut degré de prospérité. Il s'y rendait des étudiants de la Hollande, de l'Allemagne et de toutes les provinces de la France, attirés par le renom de ce lieu, qui était considéré par les étrangers comme le boulevart de la religion réformée. Ce fait nous est attesté par l'évêque Cohon, dont le témoignage ne peut ici être suspect, et qui en fait mention dans un mémoire adressé au roi (1).

Cependant cet établissement était arrivé au dernier moment de son existence. En 1661, l'évêque Cohon profita de quelques dissentiments survenus au synode provincial de Nimes, entre ceux qui le composaient et le commissaire du roi, pour demander le renvoi de Claude, qu'il représenta au gouvernement comme poussant au mépris de l'autorité royale. Claude fut, en effet, interdit de ses fonctions et reçut l'ordre de quitter la province dans deux mois. Deux ans plus

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI. *Preuves*, pag. 74.

tard, Dérodon fut frappé de la même peine, et bientôt après un ouvrage qu'il avait fait imprimer à Paris, sous le titre de *Tombeau de la Messe*, fut brûlé à Nimes, sur la place de la Trésorerie, par la main du bourreau, et fit condamner son auteur à un bannissement perpétuel du royaume (1). Enfin, au commencement de 1644, un arrêt du Conseil d'Etat ordonna la suppression de la faculté de théologie (2).

Ainsi s'éteignit à Nimes l'enseignement élevé qu'on y avait établi dès l'aurore de la restauration des lettres dans l'Occident. A partir du milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, notre ville n'a plus vu dans son sein fleurir de hautes écoles, et même le niveau des études classiques fut tout d'un coup malheureusement abaissé. L'enseignement du grec fut supprimé dans le collége; les études furent limitées au latin et au français, et à quelques éléments de philosophie scholastique. En 1757, un religieux bénédictin (3) essaya, il est vrai, sous le patronage de l'académie, de donner des leçons publiques de grec;

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. III, pag. 563.
(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 164.
(3) Il s'appelait Dom Denis.

mais les professeurs du collége s'opposèrent à cette généreuse entreprise et forcèrent le religieux bénédictin au silence. Heureusement qu'avant que l'impulsion donnée par le Collége des Arts et par la faculté de théologie fût entièrement éteinte, il s'était formé dans notre ville une société littéraire et scientifique, qui devint le foyer de la culture intellectuelle et qui entretint le goût des lettres, des sciences et des arts.

Vers le commencement de 1682, le marquis de Péraud proposa à quelques hommes, qui s'occupaient à Nimes de la culture des lettres, de se réunir chez lui pour s'aider et s'encourager dans leurs travaux littéraires. Les noms de ceux qui répondirent à cet appel nous ont été conservés ; ce furent : de Trimond, de La Baume, Chazel, de Digoine, d'Aiglem, Causse, de Cabrières, Cassagnes, père de l'écrivain qui fut si injustement sacrifié par Boïleau ; Maltret, Jean Saurin, père du célèbre prédicateur protestant ; Teissier, Graverol, de Faure de Fondamente, Guiraud et Restaurand. Déjà, depuis plusieurs années, les sept derniers avaient établi entre eux des conférences, qui avaient lieu une fois par semaine. La nouvelle société, fondée sur des bases plus larges et plus solides, pria l'évêque Séguier

de se mettre à sa tête en qualité de protecteur ; en même temps elle nomma de La Baume pour son président et le marquis de Péraud pour son secrétaire, et elle décida de se réunir tous les mercredis, à trois heures de l'après-midi, dans la maison de ce dernier. Ce fut le mercredi 1er avril 1682 qu'elle tint sa première séance régulière.

Pour relever l'importance de ses travaux, elle sollicita du gouvernement une existence légale. L'Académie Française avait été fondée depuis peu, et, à l'exemple de la capitale, toutes les villes de province où régnait quelque amour pour les lettres, voulaient avoir une académie. On faisait trop de cas de cette nouvelle espèce d'institution pour ne pas être difficile sur les demandes des provinces. On n'autorisait la création que là où leur succès était assuré. Peut-être que le mérite des hommes qui avaient établi à Nimes une société littéraire n'aurait pas suffi pour obtenir sa transformation en académie royale, si, par un heureux hasard, quelques-uns d'entre eux n'avaient eu des rapports littéraires et même des liaisons d'amitié avec quelques-uns des membres les plus renommés de l'Académie Française. Faure de Fondamente, entre autres, était

étroitement lié avec Pelisson, qui lui dédia son histoire de l'*Académie Française*. Ils s'étaient connus à Castres, où habitait la famille de Pelisson et où Faure de Fondamente avait fait partie de la chambre Mi-Partie. On profita de cette circonstance, et Faure de Fondamente et Pierre Chazel, qui étaient à cette époque à Paris pour quelques affaires, furent chargés de ménager l'érection de la société littéraire de Nimes en Académie royale. L'appui que leur prêtèrent Pelisson, Fléchier, Jonquières et quelques autres membres de l'Académie française, facilita singulièrement le succès de leurs démarches.

En 1682, la société littéraire reçut, par lettres-patentes, le droit de prendre le titre d'Académie royale. Les deux objets principaux attribués à ses travaux furent de répandre et de perfectionner l'usage de la langue française dans la province et d'étudier les antiquités qui y abondent. Elle se composa de vingt-six membres résidents; le nombre des associés resta illimité.

Quelques années plus tard, l'Académie de Nimes aspira à l'honneur d'être associée à l'Académie Française. Le succès dont avait été couronnée la mission de Faure de Fondamente engagea ses collègues à le charger de cette nou-

velle et importante affaire. Le savant Nimois parvint, en effet, à intéresser à l'objet de sa demande quelques membres de l'Académie française : Pelisson, Charpentier, Fleury et le duc de St-Aignan ; mais leur bonne volonté fut paralysée par l'opposition d'un grand nombre de leurs confrères. Il était réservé à Fléchier de triompher de ces obstacles, quand, devenu évêque de Nimes et protecteur de l'Académie de cette ville, il voulut se montrer digne de ce dernier titre. Ce fut par ses heureux efforts qu'en 1692 cette association fut obtenue et que les vingt-six membres de l'Académie de Nimes acquirent l'avantage de jouir des mêmes honneurs et des mêmes prérogatives que les quarante de l'Académie Française.

Notre société savante voulut aussi avoir sa devise. Parmi plusieurs qui lui furent proposées, elle en choisit une qui rappelait qu'elle faisait profession de suivre l'Académie Française comme son modèle. On sait que celle-ci a pour armoirie un laurier avec ces mots : *A l'immortalité!* L'Académie de Nimes fit graver sur son sceau une couronne de palme avec ces mots : *Œmula lauri.* C'est à F. Graverol qu'est due cette ingénieuse devise, qui a survécu à toutes les vicissitudes qu'a traversées cette société.

L'Académie de Nimes ne sut pas éviter tous les défauts qui semblent inhérents aux sociétés littéraires des provinces : comme elles, elle encensa souvent de mauvais vers ; elle applaudit des discours médiocres ; elle s'occupa gravement de très-minces futilités ; mais ce serait être injuste à son égard que de ne pas reconnaître que, dès son origine, elle sut donner à ses travaux une direction utile et qu'elle mit tous ses soins à remplir la mission qui lui avait été donnée de répandre la langue française dans notre pays et d'étudier les monuments antiques qui le décorent. Nous aurons occasion de parler des écrits de plusieurs de ses membres ; rappelons ici un ou deux faits qui prouvent le bon esprit dont elle était animée et le désir qu'elle avait d'être utile.

Il y avait peu de temps qu'elle était fondée, quand Jean Saurin fit remarquer aux membres qui la composaient, que la ville de Nimes n'avait pas d'histoire digne d'elle et qu'il appartenait à l'Académie d'élever ce monument. Cette observation fut goûtée ; plusieurs des académiciens possédaient des documents précieux ; mais ils reculaient devant un travail si considérable ; Cassagnes s'en chargea ; Graverol, Guiraud et

quelques autres lui fournirent toutes les pièces qu'ils avaient. Nous ne savons jusqu'où Cassagnes poussa son ouvrage ; les procès-verbaux de l'Académie nous apprennent seulement qu'il en lut quelques fragments dans les séances ordinaires de cette société.

Un autre objet attira son attention. Les monuments antiques se trouvaient dans un état déplorable : non-seulement on ne faisait rien pour leur restauration, on ne veillait pas même à leur conservation. C'est ainsi qu'à la fin de 1684 les Augustins, qui avaient obtenu la permission d'élever un couvent à côté de la Maison-Carrée, et de prendre cet édifice pour leur chapelle, faillirent ébranler entièrement ce précieux reste de l'antiquité en faisant construire des caveaux au-dessous même de ses fondements. A la vue de ce danger, l'Académie se hâta de demander au roi la garde et la surveillance de tous les antiques monuments de notre ville. Si elle avait obtenu cette charge, elle se proposait d'affecter à ses séances la Maison-Carrée. Cette demande, qui fait honneur à notre ancienne Académie, fut malheureusement repoussée, et nos monuments romains continuèrent d'être exposés à une ruine prochaine.

Décimée par la mort, qui faisait des vides dans ses rangs, et par la révocation de l'édit de Nantes, qui chassa plusieurs de ses membres sur la terre étrangère, l'Académie de Nimes languit et finit par s'éteindre. Au milieu du XVIIIe siècle elle avait complètement disparu. En 1752, quelques amis des lettres la reconstituèrent. Parmi ces hommes pleins de zèle et dont quelques-uns étaient connus par leurs écrits, il faut citer le médecin Razous, le marquis d'Aubaïs, bibliophile des plus distingués; J.-L. Lecointe, officier de mérite et auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'art militaire, et de Rochemore, qui s'était fait quelque réputation par des poésies élégantes et par des essais sur l'histoire de notre pays.

Il serait difficile de trouver une société littéraire qui mît plus d'ardeur au travail que celle qui venait de s'établir à Nimes. Pendant quelque temps, ses membres se réunissaient deux fois par semaine; plus tard, ils n'eurent qu'une séance par semaine; mais leurs procès-verbaux nous apprennent qu'il n'y en avait aucune qui ne fût remplie par la lecture de mémoires originaux, parfois intéressants et remarquables; plusieurs de ces écrits ont même vu le jour; ils

peuvent nous donner une idée favorable de leurs auteurs, et nous aurons occasion de les apprécier, en parlant des différents personnages qui les produisirent. Les réunions de cette société eurent lieu d'abord dans la maison de Pascal, baron de La Reyranglade; plus tard, chez le conseiller Reinaud, et enfin à l'évêché, quand l'évêque de Becdelièvre eut accepté la charge de protecteur de l'Académie. Nous ne devons pas oublier de dire qu'elle fonda les séances publiques annuelles. Elles eurent lieu d'abord en janvier; plus tard, on les transporta au mois de mai, qui parut plus convenable pour cette cérémonie. C'est à elle encore qu'on doit l'usage, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, quoique avec quelques interruptions, de publier le compte-rendu de ses travaux. Le plan de cette publication fut arrêté le 25 avril 1754, et le premier recueil, imprimé par Belle, parut le 25 septembre 1756.

En outre de ces utiles innovations l'Académie de Nimes conçut un projet qui pouvait avoir les plus heureux résultats; mais comme il arrive trop souvent aux idées généreuses qui ont besoin du concours des municipalités, celle-ci n'eut pas de succès; on ne doit pas moins louer l'Académie

de l'avoir mise en avant et d'avoir poussé à sa réussite jusqu'aux dernières limites. Le 7 mars 1754, elle décida de demander au conseil de la ville la fondation de prix destinés à encourager la culture des lettres. Cette demande fut mal accueillie ; mais l'Académie ne se découragea pas. Le 30 janvier de l'année suivante, Razous proposa de s'adresser à l'autorité diocésaine. Des obstacles, dont nous ne connaissons pas la nature, empêchèrent de prendre cette proposition en considération. Les académiciens, désespérant du succès de leur projet, pensaient déjà à fonder eux-mêmes ces prix par des cotisations, quand, vers le milieu de 1757, quelques membres informèrent l'Académie que le maire et les consuls n'étaient pas éloignés de se rendre à ses vœux et de faire accorder par la ville les fonds nécessaires. Razous et de Rochemore furent chargés de poursuivre cette affaire ; mais ils virent tomber leurs espérances pièce à pièce. Le conseil de la ville fut d'avis d'accorder deux cents livres. Pour régulariser cette allocation, il fallait l'assentiment du conseil-général ; celui-ci, favorable en principe à cette demande, déclara qu'il ne pouvait distraire aucun fonds de sa destination, sans la sanction de l'intendant, et l'in-

tendant, à son tour, quand cette affaire lui fut soumise, prétendit que la ville était surchargée de dettes et ne voulut pas permettre qu'elle s'imposât de nouvelles charges.

L'Académie ne se laissa pas encore décourager par cet échec ; elle revint à son ancien projet de s'imposer elle-même, et elle fonda, de ses propres deniers, ces prix dont elle avait en vain sollicité l'établissement des autorités administratives.

En avril 1782, elle revit ses règlements, dont quelques articles ne répondaient plus aux exigences et aux besoins du siècle. Deux ans après, par un article ajouté à ces nouveaux règlements, elle décida que la cotisation de chaque membre serait annuelle et de vingt-quatre livres, tandis qu'auparavant on souscrivait pour une certaine somme chaque fois que les fonds venaient à manquer (1).

Cependant quelques changements s'étaient opérés dans le personnel de l'Académie. Nous ne pouvons ici mentionner que les principaux. Quand de Rochemore, qui était son secrétaire

(1) Ces détails sont extraits du registre des procès-verbaux de l'Académie de Nimes, que M. Nicot, son secrétaire perpétuel, a eu l'obligeance de nous communiquer.

perpétuel depuis sa reconstitution, mourut, Séguier fut nommé à sa place. Il n'occupa pas longtemps ces fonctions. En 1783, il fut nommé protecteur de l'Académie; ses talents et son zèle l'appelaient à ce poste important; il prouva qu'il en était digne, en léguant, à sa mort, à cette société, sa bibliothèque, son cabinet d'histoire naturelle, ses manuscrits et sa maison. En même temps Razous fut chargé des fonctions de secrétaire perpétuel.

La révolution détruisit l'Académie de Nimes; la loi qui ordonnait la dissolution des congrégations l'atteignit et dispersa ses membres. Quelques années après, elle fut rétablie, avec quelques modifications, sous le nom de *Lycée du Gard*, nom qu'elle échangea d'ailleurs bientôt pour son ancien titre d'Académie. Ce fut sous les auspices de Dubois qui, le premier, fut préfet de notre département et dont l'administration fut marquée par tant d'utiles créations, que cette réorganisation eut lieu. Tous ceux des membres de l'ancienne Académie qui avaient survécu aux violents mouvements que l'on venait de traverser, furent, de droit, membres du Lycée, avec la même position qu'ils avaient occupée précédemment, c'est-à-dire, que les titulaires et

les associés conservèrent leur titre respectif dans la nouvelle organisation. Le nombre des titulaires fut fixé à soixante, avec cette distinction qu'il y avait trente places pour les membres résidant dans la ville, et trente pour les membres non résidant dans la ville, mais habitant le département. Le nombre des membres associés resta encore illimité.

Le Lycée fut divisé en six sections : 1° économie politique et agriculture ; 2° commerce, manufactures, arts et métiers ; 3° sciences mathématiques ; 4° sciences physiques ; 5° philosophie et belles-lettres ; 6° beaux-arts. Cette division n'était pas très-bonne ; mais il est probable qu'elle fut faite en vue des hommes qui composaient cette société. Ce qui est bien autrement important, c'est qu'elle débuta par la fondation d'un prix annuel de six cents francs, destiné à entretenir un élève du département dans les écoles de la capitale pendant une durée de trois ans.

Parmi les membres du Lycée se trouvaient à cette époque des hommes distingués dans diverses branches des connaissances humaines. Les mathématiques y étaient représentées par Gergone et Tedenat ; les lettres, par Trélis, Larnac, Vincens-St-Laurent, Pieyre ; les sciences

naturelles par Granier; les sciences morales par Eymard. Il était impossible qu'avec des hommes d'un mérite aussi réel l'Académie de Nimes ne se plaçât pas sur le terrain qui convient le mieux aux établissements de ce genre dans les provinces. Inspirés par le désir d'être utiles à leurs concitoyens, ses membres comprirent qu'il fallait porter leurs recherches et leurs travaux sur les objets d'utilité locale. Ils ne firent, au reste, en cela que donner un plus grand développement aux tendances bien prononcées de l'ancienne Académie, qui avait toujours saisi avec empressement les occasions de se consacrer aux divers intérêts du pays. Nous ne pouvons mieux faire connaître l'esprit qui les animait qu'en citant le passage suivant du premier rapport de ses travaux :

« S'il appartient aux compagnies littéraires des capitales, dit Trélis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nimes (1), aux corps lettrés investis d'une grande et juste estime et entourés de toutes les lumières et de tous les secours, d'envisager les sciences et les lettres sous leurs aspects généraux, d'en embrasser toutes les par-

(1) Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807, pag. 7 et suiv.

ties, de former, de diriger, de fixer l'opinion publique, un destin plus humble est le partage des académies de province. Elles doivent particulièrement s'attacher à bien connaître, soit au physique, soit au moral, les lieux auxquels elles appartiennent. Leur but principal doit être d'en améliorer l'état, d'en perfectionner les produits, d'en éclairer l'industrie, non par des soins et des détails auxquels elles ne peuvent se livrer, mais en découvrant les erreurs, en proclamant les saines théories, en répandant les meilleures méthodes. Sous ce point de vue, on peut croire que les académies de province auront aussi leur utilité; et c'est en suivant de tels principes, c'est en répondant ainsi à l'honorable appel d'un gouvernement éclairé, qu'elles se vengeront de leurs détracteurs et repousseront les défaveurs que certains écrivains se plaisent à jeter sur elles. Si quelquefois elles sortent de ce cercle où les renferment la convenance et la nécessité; si elles s'occupent, par intervalles, de spéculations philosophiques ou de matières de goût, c'est un luxe qu'il serait, sans doute, trop sévère de leur interdire, mais auquel elles ne doivent se livrer qu'avec sagesse et modération. Telles sont les maximes adoptées par l'Académie

du Gard et auxquelles, depuis son établissement, elle s'est toujours conformée. »

Un demi-siècle s'est presque écoulé depuis que Trélis traçait ce programme de l'Académie du Gard ; les services de divers genres qu'elle a rendus au département peuvent prouver qu'elle l'a suivi fidèlement. Mais nous ne pouvons en présenter l'histoire dans cet écrit où nous ne voulons rappeler que le passé ; d'ailleurs, ils sont encore présents à la mémoire de nos concitoyens.

Un an avant que l'ancienne Académie de Nimes reprît ses travaux, il s'était formé dans un village situé à six kilomètres de cette ville, à Milhaud, une société littéraire, la seule peut-être qui ait jamais existé dans de semblables conditions. Quelques hommes, que leurs fonctions forçaient de résider dans divers villages des environs de Nimes, et qui, dans leur isolement, se voyaient avec peine privés de journaux, de livres et de l'agréable société de personnes aimant, comme eux, les lettres, acceptèrent avec empressement la proposition que leur fit l'abbé de Valette-Travessac, prieur de Bernis, de se réunir tous les jours à Milhaud, qui était à peu près le point central des localités qu'ils habitaient. On y forma une petite bibliothèque d'ouvrages de

choix, et on s'y fit adresser la plupart des journaux de l'époque. Les dimanches et les fêtes retenaient dans leurs résidences ces académiciens de nouvelle espèce, dont la plupart étaient des ecclésiastiques; mais les autres jours ils se rendaient presque tous à Milhaud. «Chaque académicien, dit la *France Littéraire*, prend, en entrant dans la salle, le livre qu'il trouve à propos. Si, dans le cours de sa lecture, il trouve quelque sujet qui soit digne d'être observé, il en fait part à ses confrères. Les lectures particulières se tournent aussitôt en conversation générale. Les réflexions de l'académicien discutées à fond, on se remet à lire, jusqu'à ce que d'autres observations attirent de nouveau l'attention de l'assemblée. C'est ainsi que se passent des conférences que la nuit termine ordinairement (1).»

Le nom d'Académie était trop grave et trop ambitieux pour cette société. Elle prit le titre de *Tripot de Milhaud*, empruntant cette dénomination à l'Italie, où elle servait à désigner des réunions qui faisaient des lettres plutôt un amusement qu'une profession.

Ce fut en 1751 que fut fondée cette singulière

(1) *La France littéraire*, Paris 1769, tom. I, pag. 105.

société. L'abbé Valette de Travessac, prieur de Bernis, qui, comme nous l'avons raconté, en avait conçu l'idée, en fut le secrétaire perpétuel. Parmi ces membres, il faut citer l'abbé de La Calmette, connu par quelques essais littéraires; Verlac de La Bastide, qui, né à Ségur près de Rhodez, exerçait avec succès les fonctions d'avocat auprès du présidial de Nimes et cultivait avec talent la poésie; de Lascel, qui prit part l'année suivante à la réorganisation de l'Académie de Nimes; de Labaumelle, l'auteur de la vie de Mme de Maintenon et de quelques autres écrits qui ne manquent pas de mérite, et l'abbé Malle, prieur d'Aubord, connu à cette époque par une dissertation sur les eaux minérales, appelées dans le pays *les Bouillants*.

Pour donner une preuve de leur amour pour les lettres et pour tout ce qui est nécessaire à leur culture, les membres du Tripot de Milhaud avaient décidé qu'un imprimeur, distingué dans son art, ferait partie de leur société. Nous voyons, en effet, dans la liste que la *France littéraire* donne de ses membres, dans la seconde moitié du siècle dernier, le nom de Louis Chambeau, imprimeur à Avignon (1). Nous ne savons

(1) *La France littéraire*, tom. I, pag. 106.

pour quelles raisons il avait mérité la préférence sur les imprimeurs de Nimes.

Telles furent les sociétés savantes et littéraires qui, produites par le mouvement des esprits, contribuèrent à le maintenir et à le continuer. Il ne nous reste maintenant, pour terminer ces considérations générales, qu'à jeter un rapide coup-d'œil sur ce qu'a été dans notre pays l'imprimerie, cet aide si puissant de la culture intellectuelle.

Le 5 janvier 1562, on mit sous les yeux du conseil de la ville une requête que lui adressait un imprimeur de Lyon, nommé Guidon Malignon. Il demandait l'autorisation de s'établir à Nimes. Il se proposait d'y dresser deux presses pour imprimer, disait-il, toutes sortes de livres, en tous arts et en toutes langues ; il exposait en même temps que son établissement lui coûterait au moins deux mille livres, et il suppliait le conseil de la ville de lui donner cette somme et de lui fournir un local convenable pour ses ateliers, s'engageant, de son côté, à exercer son art à Nimes pendant toute sa vie. Il finissait en montrant l'utilité d'une imprimerie pour la ville et, en particulier, pour le Collége des Arts. On ne

fut pas en position de prendre cette demande en considération (1).

Cet échec ne découragea pas cependant Guidon Malignon. En 1590, il vint s'établir à Nimes. Le conseil-général lui accorda pendant trois ans un subside annuel de 40 livres tournois pour le loyer d'une maison, 200 livres pour les frais de transport de ses effets et du matériel de son imprimerie, et une exemption générale des impositions et charges ordinaires et extraordinaires tant qu'il exercerait sa profession (2).

Mais avant que Guidon Malignon eût transporté ses ateliers à Nimes et depuis que sa demande avait été rejetée, le conseil de la ville, soit que les circonstances eussent changé, soit qu'on eût inspiré à ses membres d'autres sentiments, avait traité avec un autre imprimeur, nommé Sébastien Jacqui. On prétend que ce fut Jean de Serres qui, au commencement de 1579, facilita, par ses actives démarches, l'accord qui fut conclu entre le conseil de la ville et Sébastien Jacqui. Celui-ci s'engagea à tenir, sa vie durant, un atelier garni de caractères grecs et latins et de tous les outils nécessaires à l'impression

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 326.
(2) Ibid., tom. V, pag. 351.

des ouvrages classiques, et la ville, de son côté, lui donna une maison d'habitation et 80 écus une fois payés ; elle lui accorda, de plus, l'exemption de toutes les tailles et charges personnelles (1). Jean de Serres assista, en qualité de témoin, au contrat qui fut passé entre le conseil et cet imprimeur ; deux libraires de la ville, Antoine Goretz et César Lucquet, signèrent aussi cet acte comme témoins (2).

Quand Sébastien Jacqui mourut, il se présenta pour lui succéder deux imprimeurs : c'étaient Jean Vaguenat, libraire de Nimes, et Etienne Gillet, fils d'un imprimeur de Montpellier. Le conseil, dans sa séance du 19 décembre 1612, donna la préférence au premier et lui accorda cent livres une fois payées, et une exemption générale des charges personnelles. Il fut décidé en même temps qu'il n'y aurait qu'un seul imprimeur dans la ville (3).

(1) *Registre du* XVIe *siècle, contenant les contrats de la ville*, folio 349. Si Sébastien Jacqui a été le premier imprimeur qui se soit établi à Nimes et s'il ne s'y fixa qu'à l'époque de la date de son contrat avec la ville, il faut que La Croix du Maine se soit trompé, en donnant comme imprimé à Nimes, en 1553, *l'Esjouissance de Nimes*, de Ferrand de Bez.

(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. V, pag. 184 et suiv.

(3) Ibid., tom, V, pag. 262.

Nous ignorons l'époque de la mort de Jean Vaguenat ; mais nous voyons qu'en 1630 Pierre Gilles était imprimeur ordinaire de la ville et de l'Académie ; tel est le titre qu'il prend sur le frontispice du *Plan des œuvres mêlées d'Anne Rulmann*, ouvrage publié cette année à Nimes. Il ne paraît pas qu'il ait exercé longtemps encore cette fonction ; car, en 1636, l'imprimeur de la ville était Martel. C'est, en effet, des ateliers de cet imprimeur que sortit, en 1636, le traité de Ferminеau, *De l'Autorité du Roi*.

En 1663, nous trouvons à Nimes un imprimeur appelé Edouard Raban. Il avait d'abord exercé sa profession à Orange, ville qui était alors presque en entier protestante. Il est vraisemblable qu'Edouard Raban professait aussi le culte protestant et qu'il vint s'établir à Nimes à la sollicitation ou sous le patronage de ses coreligionnaires. On peut le supposer avec quelque raison, quand on voit que tous les écrits imprimés à cette époque dans cette ville, par des membres de cette communion, sont sortis de ses presses. La publication de l'un d'eux, le *Discours sur le chant des Psaumes*, de Bruguier, eut même des suites fâcheuses pour lui, aussi bien que pour l'auteur : Raban fut condamné à 300 li-

vres d'amende et à deux ans de bannissement et à l'interdiction de l'exercice de sa profession (1).

Il est probable que, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, l'arrêté par lequel le conseil de la ville avait établi qu'il n'y aurait qu'un seul imprimeur à Nimes était tombé en désuétude, et que le parti catholique, qui l'emportait alors sur le parti protestant, ne se servait pas des presses de l'ancien imprimeur d'Orange.

A partir de cette époque, l'histoire de l'imprimerie dans notre ville n'offre plus de trait caractéristique et n'excite plus, par conséquent, ni le même intérêt, ni la même curiosité. L'art de multiplier les œuvres de l'esprit devint une industrie qui n'eut plus besoin de la protection de l'autorité, et qui sut, dans notre ville, se suffire à elle-même.

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. III, pag. 141 et 142.

CHAPITRE PREMIER.

ÉPOQUE ROMAINE.

L'HISTOIRE a conservé les noms de plusieurs hommes qui, nés et élevés à Nimes, réussirent, par leurs talents militaires ou administratifs, à se faire à Rome une place élevée : elle ne nous en fait connaître qu'un seul qui ait brillé par ses talents d'écrivain et d'orateur. Domitius Afer est-il le seul, parmi les personnages originaires de cette ville, qui ait cultivé les lettres et qui y ait obtenu des succès, ou bien les noms et les écrits d'autres auteurs, également sortis de cette ville, ont-ils eu le malheur de périr, soit par suite des révolutions qui ont depuis changé la face du monde, soit parce qu'ils n'étaient pas dignes d'arriver à la postérité? C'est ce qu'il est

impossible aujourd'hui de décider. Les pertes que nous avons faites de tant d'ouvrages anciens dont il ne nous reste que les titres ou de vagues indications, peuvent bien faire supposer qu'une foule d'écrits médiocres ou d'un mérite secondaire ont disparu sans laisser aucune trace de leur existence; mais ici les suppositions seraient aussi inutiles que les regrets : nous ne trouvons dans les ouvrages de l'antiquité latine aucun indice qui puisse nous faire croire que Nimes ait produit d'autre écrivain que Domitius Afer. Il est vrai que M. Teissier donne l'orateur Agrotas pour un enfant de cette ville (1), et il est probable qu'il a eu quelques raisons pour le faire ; mais jusqu'à ce qu'il ait fait connaître les preuves sur lesquelles il appuie cette opinion, nous pouvons admettre avec les auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France*, qu'Agrotas était originaire de Marseille (2). La langue grecque, qui était la seule dont il se servait et qu'il maniait, sinon avec la même pureté que les Grecs eux-mêmes, du moins avec plus d'énergie (3), est un indice de son origine marseillaise ; cette langue n'était pas assez familière

(1) Teissier, *Confidences du Dieu Nemausus*, pag. 58.
(2) *Histoire littéraire de la France*, tom. I, pag. 149.
(3) Sénèque, *Controv.*, lib. I, cap. 14.

aux habitants de Nimes pour qu'ils pussent se permettre de la faire entendre dans des plaidoieries publiques.

CNEIUS DOMITIUS AFER

Ce célèbre orateur naquit à Nimes, l'an 15 ou 16 avant Jésus-Christ, de parents obscurs, et non de l'illustre famille Domitia, comme l'a prétendu Faydit, dans ses *Remarques sur Virgile.* Elevé dans les écoles de sa patrie, il se rendit jeune encore à Rome, où bientôt il occupa une des premières places au barreau. Avide de richesses, il ne se fit aucun scrupule, dans ce siècle livré à une démoralisation générale, d'employer les plus détestables moyens pour arriver au succès. Il réussit à se rendre agréable à Tibère, en traînant devant les tribunaux ceux qu'il savait lui déplaire. Ce prince le nomma préteur, et, pour gage de sa reconnaissance, Domitius Afer, s'attaquant à de plus nobles victimes, accusa de divers crimes supposés et fit condamner à mort les derniers amis de la veuve de Germanicus. En sortant de la préture, cet orateur, qui, dit Tacite, avait encore peu de crédit, entreprit, dans le dessein de se faire remarquer et de s'élever,

d'accuser Claudia Pulchra, amie et parente d'Agrippine, d'adultère avec Furnius, d'évocations magiques et de projet d'empoisonnement sur la personne de l'empereur. Malgré les supplications d'Agrippine auprès de Tibère, Claudia Pulchra et Furnius furent condamnés, et leur accusateur fut mis au nombre des avocats célèbres, au jugement même de Tibère, qui l'appela publiquement un grand orateur. Depuis lors, soit en soutenant des accusations, soit en défendant des accusés, il se fit une brillante position ; mais, selon Tacite, il acquit la réputation d'un homme éloquent, sans pouvoir mériter celle d'homme de bien (1). Telle fut la carrière que cet homme, dont la dépravation égalait l'éloquence, parcourut jusqu'à sa vieillesse.

Un passage de Quintilien semble indiquer que Domitius sentait tout l'odieux de sa conduite et qu'il cherchait à s'excuser par la perversité plus grande encore des autres, et en se persuadant que c'étaient à ceux qui condamnaient et non à celui qui accusait que revenait la responsabilité des crimes juridiques commis sur ses dénonciations et ses poursuites. « Je l'ai accusé, disait-il

(1) Prosperiore eloquentiâ quam morum formâ fuit. — Tacite, *Annales*, lib. IV, 52.

aux juges, et vous l'avez condamné », voulant faire entendre par ces paroles que, si l'on avait cru juste de condamner, on ne pouvait pas trouver injuste qu'il eût dénoncé et accusé (1).

Toujours prêt à servir les passions des princes, il essaya de se faire valoir par la flatterie auprès de Caligula, l'homme le plus vain de son temps, comme il l'avait fait, par des dénonciations, auprès de Tibère. Cette tentative manqua lui être fatale; son habileté seule le sauva du danger dans lequel l'avait jeté son imprévoyante bassesse. Il avait érigé une statue à cet empereur avec cette inscription : *Caïus à vingt-sept ans a été deux fois consul.* Le fantasque tyran, qui avait des prétentions à l'éloquence et qu'offusquaient les succès de Domitius, prononça une harangue étudiée devant le Sénat pour accuser son adulateur de la malveillante intention de le signaler comme coupable d'avoir violé la loi, qui fixait à vingt-cinq ans l'âge d'éligibilité au consulat. La condamnation de Domitius semblait inévitable, quand l'habile flatteur se répandit en admiration sur l'éloquence du prince, et répéta avec enthousiasme les traits les plus saillants du discours que

(1) *Quintiliani Institutiones*, lib. V, cap. 10.

venait de prononcer Caligula. Sommé de répondre à l'accusation, il s'avoua vaincu, déclara qu'il ne pouvait pas lutter de talent avec son accusateur, et, se jetant à ses pieds, implora son pardon, en ajoutant qu'il redoutait plus son éloquence que son pouvoir. Caligula, glorieux de son triomphe, loin de poursuivre la condamnation de Domitius, envoya près de lui un des consuls en charge pour lui donner les faisceaux consulaires (1).

Domitius sut par sa souplesse conserver sous Claude et sous Néron la faveur dont il avait joui auprès de leurs deux prédécesseurs. Des emplois importants lui furent encore confiés ; il les remplit, sans renoncer à sa profession d'avocat, pour laquelle il avait une véritable passion, et dans laquelle il illustra son nom. Cependant, vers la fin de ses jours, ses facultés baissèrent, sans qu'il pût se résoudre à se retirer du barreau. « J'ai vu, dit Quintilien, Domitius Afer, qui a été sans contredit le plus grand orateur que j'ai connu de ma vie, je l'ai vu fort vieux, déchoir tous les jours de l'autorité qu'il s'était si justement acquise, jusque-là que, quand il plaidait,

(1) Dion, dans la vie de Caligula.

lui que tout le monde savait avoir été le principal ornement du barreau, les uns riaient, chose bien indigne, les autres rougissaient. Cette persistance faisait dire qu'il aimait mieux succomber que cesser. Cependant on ne pouvait pas lui reprocher de plaider mal, mais seulement moins bien (1). »

Un frère de Domitius Afer s'était aussi établi à Rome et y avait acquis une fortune considérable. L'orateur nimois, qui n'avait pas d'enfant, adopta ses deux fils. Plus tard, il s'éleva entre eux une violente animosité : Domitius Afer et son frère devinrent des ennemis irréconciliables. Nous ne savons ni les causes ni les divers incidents de cette rupture, mais Pline nous en apprend les résultats. Domitius Afer, après avoir poursuivi son frère avec le plus impitoyable acharnement, réussit à le faire rayer du nombre des citoyens et à le faire condamner à la confiscation de ses biens. Ses deux neveux, Domitius Tullus et Domitius Lucanus, n'en restèrent pas moins ses héritiers, soit qu'il eût conservé pour eux quelque affection, soit, comme semble le faire entendre le récit de Pline, que sa mort fût

(1) *Quintiliani Instit.*, lib. XII, cap. 11.

trop prompte pour lui permettre de changer les dispositions testamentaires qu'il avait faites de vive voix dix-huit ans auparavant, en les adoptant (1).

Cet homme, dont les grands talents n'ont pu faire oublier les vices, mourut d'intempérance sous le règne de Néron, l'an 59 de l'ère chrétienne.

Les écrits de quelques-uns de ses contemporains nous donnent des détails assez nombreux sur ce célèbre orateur pour que nous puissions nous faire une idée exacte de son éloquence; c'est surtout dans Quintilien, dont il avait été le maître, que nous trouvons les renseignements les plus étendus. Ses *Institutions* sont pleines de traits et de préceptes de cet orateur, que Quintilien cite partout comme un modèle à suivre. Deux avocats brillaient à cette époque à Rome: c'étaient Domitius Afer et Julianus Africanus. Celui-ci avait plus de feu, mais aussi il était trop recherché dans le choix des mots, trop long quelquefois dans sa phrase et peu réservé dans l'emploi des métaphores; ce tableau que Quinti-

(1) Pline, ép. 18 de son 8e liv. Cette même lettre contient quelques particularités sur ces deux neveux de Domitius Afer.

lien nous trace de l'éloquence de Julianus Africanus nous le représente comme un homme bien doué de la nature, mais qui n'avait pas su éviter les défauts ordinaires aux littératures qui commencent à décliner. Domitius, au contraire, n'avait pas donné dans ce luxe d'images, dans cette affectation de mots choisis et dans cette longue phraséologie qui sont les traits inévitables de la décadence de la langue et du goût ; il avait été assez habile pour garder l'ancienne éloquence romaine, celle des grands maîtres, et, à leur exemple, il se distinguait à la fois par la pureté de son style et par la noblesse et la gravité de sa parole. Aussi, il était supérieur à son rival, aux yeux de Quintilien, juge compétent en pareille matière. « Je le place, ajoute-t-il, sur la même ligne que les anciens (1). »

Domitius Afer avait un talent particulier pour les reparties piquantes qui surprennent la partie adverse et produisent d'heureux effets pour l'orateur et pour sa cause. Il ressemblait encore par ce trait à Cicéron, qui excellait dans ce genre. Aussi Quintilien rapproche, sous ce rap-

(1) *Quintiliani Institutiones*, lib. x, cap. 1 ; lib. xii, cap. 10.

port, ces deux orateurs, et il cite comme des modèles une foule de bons mots de l'un et de l'autre. Il fait remarquer que les réparties de Domitius étaient toujours marquées au coin de la politesse (1). Du temps de Quintilien, on avait des recueils de ces bons mots (2); il en est cité un grand nombre dans ses *Institutions*. Au reste, il est facile de voir que dans le chapitre de cet ouvrage consacré à ce sujet, le savant critique latin n'a fait que réduire en préceptes la pratique de son maître.

Il est un autre point dans lequel brillait cet orateur : il était d'une rare habileté, au jugement de Quintilien, dans l'exposition des faits des affaires qu'il plaidait, et il les présentait toujours, non-seulement sous le jour le plus avantageux à sa cause, mais encore avec un art infini et sous la forme la plus intéressante (3).

Domitius prononçait ses discours d'une manière qui répondait très-bien au genre dans lequel ils étaient composés. Il savait encore, sous ce rapport, se garder de l'exagération et de l'animation factice, qui sont les traits caractéristi-

(1) *Quintiliani Institutiones,* lib. VI, cap. 3.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

qués des époques de décadence. Son débit était grave et posé ; ses gestes rares et naturels (1). Fort de son talent, dont il avait conscience, il repoussait et condamnait toute espèce de charlatanisme, et il n'était pas rare de son temps. On avait, entr'autres expédients, introduit au barreau une inconvenante coutume. On applaudissait dans les tribunaux les plaidoyers des avocats, comme au théâtre le jeu des acteurs. Cette innovation était due à un certain Largius Licinius ; les mauvais avocats l'avaient adoptée avec empressement ; ils payaient des applaudissements pour faire croire à leur éloquence. Domitius poursuivit cet expédient de ses mordantes épigrammes. Il réussit pour un moment à faire recevoir qu'avocat applaudi et avocat inhabile c'était une seule et même chose (2) ; mais il ne put parvenir à détruire une innovation chère aux médiocrités vaniteuses ; elle lui survécut et elle fut une des causes qui concoururent à la ruine de l'éloquence. Domitius Afer en avait le triste pressentiment ; nous en avons la preuve dans un fait que nous a conservé Pline et qu'il tenait de

(1) *Quintiliani Instit.*, lib. x, cap. 1.

(2) *Scito eum pessimè dicere qui laudabitur maximè.* — Pline, lib. II, ép. 14.

Quintilien. Un jour que l'orateur plaidait devant le Sénat, il entendit un bruit extraordinaire au tribunal qui était voisin de celui où il portait la parole (1). Etonné de ce tumulte, il se tut aussitôt. Le silence s'étant rétabli, il reprit son discours. Bientôt le même bruit se fait entendre; Domitius se tait de nouveau, et le silence s'étant encore rétabli, il continua son plaidoyer. Enfin, à la troisième fois, il demanda qui plaidait au tribunal voisin. C'est Licinius, lui répondit-on. Laissant alors pour un moment de côté la cause qu'il défendait : « Centumvirs, dit-il aux juges, c'en est fait de l'art de la parole (2). »

Quintilien nous parle d'un ouvrage de Domitius, intitulé *De Testibus* (3); c'était un traité en deux livres sur le témoignage ; le célèbre orateur y donnait des conseils très-utiles sur la manière dont l'avocat doit interroger les témoins, autant ceux à charge que ceux à décharge ; Quintilien en indique le sens général. Cet ouvrage ne nous est pas parvenu, et cette perte est d'autant plus à regretter que non-seulement elle nous

(1) Il y avait dans le Forum plusieurs tribunaux où l'on jugeait en même temps.

(2) Centumviri, hoc artificium perit, Pline, l. II, epist. 14.

(3) *Quintiliani Inst.*, lib. V, cap., 7.

prive d'un ouvrage remarquable, mais encore qu'il aurait été curieux de voir traiter un pareil sujet par un homme qui fut le modèle des délateurs. Domitius avait encore écrit deux livres sur l'art oratoire ; ils sont également perdus. Il ne nous reste de lui que les bons mots et les sentences que rapportent Quintilien, Dion et Pline le Jeune.

CHAPITRE II.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES JUSQU'AU XVIe SIÈCLE.

Dans le midi des Gaules, l'amour des lettres ne disparut point entièrement avec la domination romaine. Au milieu des calamités de toute espèce qui, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'au XIe siècle, s'appesantirent sur ces malheureuses contrées, il se conserva une tradition, quoique affaiblie, de l'ancienne littérature latine dans la plupart des grandes familles gallo-romaines. On en a une preuve irrécusable dans les essais plus ou moins heureux d'Ausonne, de Sidoine-Apollinaire, de Claudius Mamert. La décadence du goût était grande sans doute ; la langue avait perdu son ancienne pureté ; le mécanisme du vers et même celui de

la phrase étaient presque oubliés. On ne peut cependant contempler sans intérêt ces dernières traces des lettres anciennes ; quelque faibles qu'elles soient, elles reposent du moins la vue fatiguée de scènes de misère et de deuil ; c'est l'oasis au milieu du désert.

La partie du midi de la France dont nous esquissons l'histoire littéraire, ne resta pas étrangère à ce mouvement. Nous allons essayer d'en rappeler les souvenirs depuis longtemps effacés.

Dans les premières années du VI[e] siècle, un homme, appartenant à une famille gallo-romaine qui avait donné des préfets aux Gaules, se distinguait à Uzès par ses connaissances et sa piété. Il s'appelait Roricius. A la mort de l'évêque Probatius, on l'appela, malgré sa résistance, au siége épiscopal de cette ville. Il travailla, dès-lors, par son exemple et par ses prédications, à polir ceux qui l'avaient choisi pour leur conducteur spirituel. Quand la vieillesse vint le forcer au repos, il confia le soin de continuer son œuvre à un de ses neveux qu'il avait appelé auprès de lui. Ce neveu, c'était Firmin, jugé digne plus tard d'être mis au nombre des saints. Comme Roricius, auquel il succéda, il brillait à la fois par sa piété et par ses lumières. Sa réputation

dépassa les limites des Gaules ; elle inspira à Arator quelques-uns des vers de son poème sur les Actes des Apôtres. Firmin entretint des relations suivies avec Césaire, archevêque d'Arles ; on le regarde même comme un de ses disciples ; ce qui est certain, c'est qu'il fut un des auteurs de l'histoire de cet archevêque (1). Il eut à son tour pour successeur un de ses neveux, fils de son frère Ambert et d'une fille de Clotaire Ier, et descendant ainsi, par son père d'une famille gallo-romaine, et par sa mère des rois de la race francke. Ferréol, c'est ainsi qu'il s'appelait, fut nommé évêque d'Uzès en 553, et plus tard il fut mis comme son oncle Firmin, au nombre des saints. « C'était, dit Grégoire de Tours, un homme d'une grande sainteté, plein d'intelligence et de science. A l'exemple de Sidoine, il composa quelques livres d'épîtres (2). »

Ferréol avait fondé un monastère d'hommes ; il lui donna une règle dont Benoît d'Aniane a fait de nombreux extraits, et qui se distingue de tous les travaux de ce genre par deux circonstances remarquables pour cette époque :

(1) *Hist. Littéraire de la France*, tom. III, pag. 238 et suiv. et 263.

(2) Grégoire de Tours, liv. VI, chap. 7.

d'abord par un article qui prescrit à chaque moine de consacrer tous les jours une partie de la matinée à la lecture, et ensuite par le style dans lequel elle est écrite, et qui est bien supérieur à celui des écrivains de ce siècle (1). Cette règle existe encore; elle a été souvent imprimée; mais les lettres dont parle Grégoire de Tours sont perdues depuis longtemps; car, excepté l'auteur de l'*Histoire Ecclésiastique des Francs*, aucun écrivain n'en fait mention (2). Cette perte est d'autant plus regrettable qu'on aurait trouvé, sans aucun doute, dans cet ouvrage de précieux renseignements sur l'histoire de cette époque et sur les personnages qui y ont joué un rôle.

Saint Ferréol était un homme supérieur. Ce qu'on raconte de sa vie nous le représente comme un esprit éclairé et fort au-dessus des préjugés de son siècle. Un seul fait suffit pour le peindre. Pour amener au christianisme les juifs, alors fort nombreux à Uzès et dans tout son diocèse, il se garda bien d'employer des moyens violents; il visitait souvent, au contraire, les principaux d'entre eux, s'asseyait à leur table, les traitait en amis et discutait sim-

(1) *Hist. Littéraire de la France*, tom. III, pag. 327.
(2) Ibid., tom. III, pag. 328.

plement et familièrement avec eux. Il est vrai que cette conduite, qui l'honore, ne fut pas jugée de même par ses contemporains; elle le rendit suspect à Childebert Ier, qui le retint pendant trois ans à Paris dans une espèce d'exil (1).

Nous ignorons dans quel lieu Roricius prit naissance; probablement ce ne fut pas à Uzès. Pour Firmin et Ferréol, on sait qu'ils étaient nés aux environs de Narbonne; mais ils vinrent fort jeunes à Uzès, et c'est là qu'ils passèrent leur vie. Depuis les premières années du VIe siècle, qui virent Roricius monter sur le siége épiscopal, jusqu'en 581, que mourut Ferréol; cette ville fut un petit centre d'activité littéraire où se conserva ce goût pour les belles-lettres, qui fut comme l'apanage des familles gallo-romaines, qui les distingua longtemps des Barbares et qui, quelque dégénéré qu'il fût, était encore un reste précieux de la civilisation romaine. Il est même probable que la culture des lettres, telle du moins qu'elle pouvait être alors, survécut à saint Ferréol. On a quelque raison de le croire, quand on trouve une vie de saint Firmin et une de saint Ferréol, écrites vers le milieu du VIIIe siè-

(1) *Hist. Littéraire de la France*, tom. III, pag. 325.

cle, par quelque prêtre ou quelque moine d'Uzès (1), et surtout quand on voit, dans la seconde moitié de ce siècle, un évêque, dont le nom trahit l'origine francke, employer ses loisirs à composer, ou peut-être simplement à compiler, un ouvrage : *De Gestis Regum Francorum* ; cet évêque, qui se nommait Sigebert, monta sur le siége épiscopal d'Uzès en 773 (2).

A la même époque furent écrits les Actes du martyr saint Baudile (3), ouvrage qui ne peut avoir pour auteur qu'un homme né à Nimes ou dans les environs de cette ville. Enfin l'histoire de notre pays nous montre, au commencement du siècle suivant, un écrivain plus distingué : c'est un abbé de Psalmodi, nommé Théodemir et descendant des anciens Goths établis dans l'Aquitaine dès le v[e] siècle. Théodemir fut d'abord l'ami d'un des hommes les plus remarquables de cette époque, de ce Claude de Turin que les protestants regardent comme un des précurseurs de la Réforme ; mais vers la fin de sa vie, informé que l'évêque de Turin s'écartait de la foi reçue, il essaya de ramener son ancien ami à

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. IV, pag. 88 et 89.
(2) *Gallia Christiana*, tom. III, pag. 1145.
(3) *Hist. Littéraire de la France*, tom. IV, pag 87 et 88.

d'autres sentiments dans des lettres qui, dit-on, respirent la plus tendre charité. N'ayant pu réussir, il se décida à le réfuter publiquement et par écrit. Les lettres et la première partie de ce dernier ouvrage sont perdues ; mais la seconde partie a été conservée presque en entier par Jonas, évêque d'Orléans (1), qui l'a insérée dans le troisième livre de son *Traité des Images* (2).

Du VIIIe siècle au XIIe, l'histoire n'a conservé le nom d'aucun homme de notre pays qui se soit fait connaître par ses écrits. Pendant ces quatre siècles de troubles et d'agitations, les différents éléments romains, goths, francks, qui s'étaient successivement amassés dans le midi de la France, se fondirent et s'aggrégèrent ensemble pour former cette civilisation romano-provençale qui eut sa langue et sa littérature, sa vie propre et indépendante, son organisation politique, et l'on peut même dire sa forme religieuse particulière. En abordant le XIIe siècle, nous allons ainsi nous trouver en présence des troubadours; la langue dont ils se servirent était l'idiome populaire, et leurs œuvres consistent en entier en

(1) *Hist. littéraire de la France*, pag. 490 et suiv.

(2) *Max. Biblioth. veterum pat*, tom. XIV, pag, 166 et suiv.

poésies. Mais, à côté de cette littérature nationale, se trouve une littérature savante qui s'exprime en latin et qui s'occupe de théologie, de médecine, de droit. Ces deux littératures ne se confondirent jamais ; elles ne se rencontrèrent même que rarement, encore ne fût-ce que pour se combattre. On dirait que ce sont deux mondes distincts, suivant chacun son chemin, sans s'inquiéter, parfois même sans que l'un se doute de l'existence de l'autre. Ce phénomène, quelque singulier qu'il puisse paraître, n'a rien cependant qui doive nous surprendre ; il est un des traits les plus caractéristiques du moyen-âge, et il a sa raison dans la nature même de cette époque. Ce n'est pas tout ; dans notre pays, les complications ne se bornent pas là. Tandis que la littérature populaire se développe à côté d'une littérature savante et sans aucun rapport avec elle, une littérature d'une autre espèce, à la fois inconnue des deux autres et les ignorant elle-même, se continue et prend des proportions considérables au milieu d'une nation étrangère qui avait pris racine déjà depuis longtemps dans le midi de la France : c'est la littérature juive, tout aussi remarquable dans son genre que l'est dans le sien la littérature populaire, et peut-être même

supérieure, comme celle-ci, à la littérature savante, du moins à celle qui appartient au midi de la France, où elle ne prit jamais de grands développements.

Nous allons maintenant passer en revue chacun de ces trois mouvements littéraires.

SECTION PREMIÈRE.

—

ÉCRIVAINS JUIFS.

Le XII[e] siècle fut une époque brillante pour la littérature juive dans l'Occident. Jusque vers le milieu du XI[e] siècle c'est en Orient que les juifs avaient eu leurs plus célèbres écoles. Mais quand, en 1039, leurs académies de Sora et de Pundebita furent fermées, quand, sous le règne d'Hakin, troisième khalife de la race des Fatimites, l'Egypte devint pour eux un lieu de persécution, ceux qui s'étaient établis dans l'Occident tâchèrent de suppléer au silence des docteurs de l'Orient, proscrits ou mis à mort, et la science judaïque se transporta, par la force même des choses, des bords de l'Euphrate et de la vallée

du Nil ; dans l'Espagne et dans le midi de la France. L'espèce de tolérance dont jouissaient alors dans ces pays les tristes débris de cette antique nation favorisa leurs efforts, et, dans peu de temps, les rabbins de l'Europe occidentale furent de dignes successeurs des savants maîtres qui, du sein des écoles de l'Orient, avaient jusqu'alors dirigé leurs coreligionnaires dans l'interprétation de la Loi.

Les établissements qu'avaient fondés les juifs dans le midi de la France étaient, à cette époque, aussi nombreux qu'anciens. Grégoire de Tours nous apprend que, de son temps, la ville de Lunel comptait parmi ses habitants un grand nombre de familles professant le culte judaïque (1) ; nous voyons dans l'histoire de saint Ferréol qu'il en était de même à Uzès (2), et l'on peut croire que les autres localités un peu importantes des bords de la Méditerranée avaient aussi des synagogues ; le fait est certain du moins pour Montpellier, qui était pour les juifs une ville de prédilection, et pour Narbonne, qui était comme un point intermédiaire entre

(1) Grégoire de Tours, lib III, épist. 21.
(2) *Gallia Christiana*, tom. III, pag. 1143.

leurs établissements de la France et ceux d'Espagne.

Le cadre de notre travail ne nous permet pas de tracer l'histoire de l'académie juive de Lunel. Malgré la difficulté du sujet, ce n'est pas sans quelque regret que nous avons renoncé à cette excursion qui aurait été peut-être la partie la plus originale et la plus curieuse de cette histoire; mais, si nous avions cédé à cette tentation, il n'y aurait plus eu de raison pour résister à d'autres semblables; ce n'aurait plus été, dès-lors, l'histoire de la littérature dans les localités formant actuellement le département du Gard que nous aurions présentée, et nous n'aurions plus su à quelles limites nous arrêter.

Nous avons besoin ici d'avertir que, malgré notre désir d'être aussi complet que possible et malgré tous les soins que nous nous sommes donnés pour retrouver les noms et les titres de célébrité de tous les savants rabbins qui ont brillé pendant le moyen-âge dans les lieux qui appartiennent à notre histoire, nous craignons d'avoir commis plus d'omissions dans cette partie de notre travail que dans les autres. On voudra bien nous les pardonner en faveur de la nouveauté du sujet et de la difficulté que nous

avons eue à nous procurer les documents nécessaires.

SALOMON JARCHI BEN ISAAC.

S'il fallait s'en rapporter à ce qu'ont écrit les historiens chrétiens sur les juifs du moyen-âge, nous n'aurions rien à dire ici de Salomon Jarchi fils d'Isaac, qu'ils font presque tous originaire de Troyes (Champagne). Mais quiconque a fait une étude sérieuse de ce sujet a pu facilement se convaincre de la légèreté avec laquelle ces écrivains disposent à leur gré de la patrie des hommes dont ils parlent. Non-seulement ils traduisent de la manière la plus arbitraire les noms avec lesquels les hébreux désignent les lieux, mais encore ils transportent à leur gré les localités d'un royaume dans un autre ; on dirait qu'ils ont pris à tâche de se faire une géographie fantastique. Même les plus habiles commettent sur ce point les plus grossières erreurs. Nous avons déjà fait remarquer avec quelle irréflexion Constantin Lempereur confond Posquières avec Beaucaire ; ajoutons que Bartoloccio procède avec moins de réserve encore ; ce bourg, que Benjamin de Tudèle place à deux lieues de Lu-

nel et à quatre de St-Gilles, il en fait une ville appelée Pesquera et située en Espagne, sur le Douro (1).

Pour Salomon Jarchi, on ne s'est pas donné la peine d'inventer une ville pour y placer son berceau ; on l'a fait naître à Troyes, quoique les écrivains juifs, les seuls compétents sur cette matière, le disent originaire de Trèves, dans la Narbonnaise ou dans le Languedoc. Mais comme cette localité est peu connue, même des géographes, on a cru qu'il fallait entendre par là Troyes, ville qui renfermait, à cette époque, un grand nombre de juifs dans son sein. Il est évident que cette traduction ne tient pas compte de la position que les chroniqueurs juifs assignent au lieu où Salomon Jarchi vint au monde. Trèves, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département du Gard, fut, au moyen-âge, une localité assez importante. Il y avait, comme à Lunel, comme à Posquières, comme à St-Gilles, une communauté juive considérable ; c'est dans ce lieu que

(1) M. Halevy, dans son *Résumé de l'histoire des juifs modernes*, pag. 90, se contente de transformer Posquières en Pescaire, sans se donner la peine d'en indiquer la position, comme s'il s'agissait d'un lieu universellement connu.

naquit Salomon Jarchi, vers le milieu du XIe siècle, en 1040. La date de sa naissance a été controversée ; mais celle que nous donnons est confirmée par les auteurs du Jesod Olam, des Juchassin, etc., et par une note d'un manuscrit contenant le commentaire de Salomon Jarchi sur le Pentateuque, et ayant appartenu à Rossi (1).

Doué d'une intelligence facile, Salomon fils d'Isaac, se forma dans la science rabbinique sous différents maîtres, principalement à Narbonne, aux leçons de Moyse le prédicateur. Bientôt il devint lui-même un docteur renommé. L'académie juive de Lunel le compta au nombre de ses professeurs. La célébrité qu'il y acquit lui valut le surnom de Jarchi, *le Lunélois* (2).

A l'âge de trente ans, le rabbin de Trèves conçut le projet de voir l'ancienne patrie de ses aïeux. Après avoir traversé l'Italie et la Grèce, il passa à Jérusalem. D'après l'auteur de la *Chaîne de la Tradition*, il aurait rencontré en Egypte le savant Maimonide ; c'est là une erreur évidente ; Maimonide n'était pas encore venu au monde au moment que Jarchi entreprenait son voyage. On dit qu'après avoir visité la Palestine

(1) Rossi, *Manuscripti codices*, tom. I ; pag. 116.
(2) Jarchi, adjectif dérivé de Jarach, *la Lune*,

et l'Egypte, il parcourut la Perse, la Tartarie, la Moscovie et l'Allemagne, d'où il rentra en France, six ans après l'avoir quittée.

Quelques écrivains, qui font vivre Solomon Jarchi dans le XIIe siècle, contrairement aux témoignages juifs les plus concluants, ont surchargé sa vie d'événements extraordinaires. Un séjour qu'ils lui font faire à Prague est entr'autres rempli d'aventures romanesques, qui n'ont aucune vraisemblance et qui se terminent par son mariage avec la fille du R. Jochanam, fils d'Eliézer (1). Ce qu'on sait seulement du reste de sa vie, c'est qu'il eut trois filles qui épousèrent des rabbins célèbres : l'aînée devint la femme du R. Meir, fils de Samuel; la seconde, celle du R. Juda, fils de Nachman; et la plus jeune, celle du R. Ephraïm. Les enfants du rabbin Meir furent à leur tour des docteurs renommés; l'un d'eux continua même les travaux de son aïeul.

Salomon Jarchi est regardé par ses coreligionnaires comme le prince des interprètes de la Loi. Presque tous ses nombreux écrits sont des commentaires. Il commença par commenter tous les livres de l'Ancien Testament, et après ce gigantesque travail, il en entreprit un semblable

(1) Depping, *les Juifs dans le moyen-âge*, pag. 113-117.

sur les différents traités qui composent la Guémara : la mort le surprit avant qu'il l'eût achevé; mais son petit-fils, le rabbin Samuel fils de Meir, le continua, et ajouta même au commentaire de son aïeul sur le livre de Job un supplément qui y est d'ordinaire annexé (1). Ces divers ouvrages ont été imprimés; quelques-uns des commentaires sur l'Ancien Testament ont même été traduits en latin. Les commentaires sur la Guémara se trouvent dans l'édition du Talmud, faite à Venise en 1520. Dans ses explications des livres saints, Salomon Jarchi dogmatise rarement; il se borne d'ordinaire à rapporter les opinions les plus accréditées chez ses coreligionnaires, et quand il y ajoute les siennes, c'est toujours pour présenter les faits sous un point de vue naturel et pour donner aux préceptes un sens rationnel et dégagé de toute idée superstitieuse. Si son enseignement à l'académie de Lunel était conçu dans cet esprit, il faut que les tendances mystiques que nous verrons régner dans cette école au XIIe siècle, n'y fussent pas encore établies. Peut-être pourrait-on supposer que ce fut devant le développement de l'esprit philosophi-

(1) Rossi, *Mn. Codices*, tom. I, pag. 119

que dans les académies juives de l'Espagne que l'orthodoxie des écoles de la France méridionale se jeta, par une espèce de réaction, dans le mysticisme que nous allons voir bientôt dans les écrits des deux Abraham, de Posquières, et qui domina à cette époque à Montpellier et à Lunel.

On a encore de Salomon Jarchi quelques autres ouvrages, un traité sur la Loi, intitulé : *Questions et décisions légales* (Scheeloth Theschivoth); un autre sur les *Constitutions rituelles* (Siddur), dans lequel il a recueilli les décisions des anciens docteurs connus sous le nom de Gaons, sur ce sujet, en les accompagnant de ses propres explications; un troisième ayant pour titre : *Recueil sur le Paradis* (Liquoute Hapardes), écrit qui pourrait bien n'être qu'un recueil de passages extraits de ses ouvrages (1). On raconte que, pendant un séjour qu'il fit à Grenade, il composa, pour répondre aux vœux du chef de la synagogue de cette ville, un écrit intitulé : *le Livre du gouvernement* (Sepher Happarnas). Il est probable que cet ouvrage, du reste fort rare et encore inédit, était destiné à apaiser les discussions violentes qui s'étaient éle-

(1) Rossi, *Mn. codices*, tom. I, pag. 97 et 98.

vées entre les docteurs juifs, sur le libre-arbitre et la prédestination. Pour réussir dans ce généreux dessein, Salomon Jarchi montra, dit-on, dans cet écrit, le danger des disputes sur les questions auxquelles il n'est pas possible à l'esprit humain de trouver une solution décisive.

On attribue aussi à ce savant rabbin un ouvrage d'astrologie. Le rabbin Abraham de Baumes prétend qu'il est l'auteur d'une grammaire hébraïque, qui a été imprimée à Constantinople, in-4°, en 1506, sous ce titre: *la Langue des Savants* (Leschon Lemudim). On sait encore que Salomon Jarchi cultiva la poésie. On trouve dans des recueils de prières (Machazor), quelques cantiques de sa composition, un, entre autres, qui est renommé et qui traite de l'unité de Dieu (1).

Les ouvrages de Salomon Jarchi sont d'une lecture fort difficile. Non-seulement l'extrême concision de son style les rend obscurs, mais encore on est arrêté fort souvent par des mots qu'il emprunte aux langues populaires de son temps, principalement au français et à l'italien, chaque fois que la langue hébraïque ne lui four-

(1) Ibid.. tom. I, pag. 30.

nit pas de terme propre à bien exprimer sa pensée. Aussi, pour rendre possible l'étude de ses écrits, des érudits juifs ont depuis longtemps dressé des espèces de dictionnaires des locutions étrangères dont il s'est servi. Nous citerons, entr'autres, un recueil de ces locutions qui est à la fin du commentaire de Salomon Jarchi, sur le Pentateuque, dans un manuscrit du fonds de Rossi, manuscrit qui est de 1432 (1).

L'auteur de la *Chaîne de la Tradition* représente ce savant rabbin non-seulement comme un interprète du plus grand mérite, mais encore comme un homme profondément versé dans la médecine et dans ces espèces de sciences qu'on désignait, à cette époque, sous le nom d'astrologie. Ajoutons enfin qu'il possédait presque toutes les langues vulgaires de son temps et qu'il connaissait à fond celles des langues orientales qui sont de la même famille que l'hébreu.

Cet homme éminent mourut à Trèves en 1105, à l'âge de 65 ans (2). Pour compléter, sans doute, l'histoire prétendue de ses aventures à Prague, on a dit que son corps avait été transporté dans

(1) Rossi, *Mn. codices*, tom. II, pag. 144.
(2) Ibid., tom. I, pag. 116.

cette ville, où son tombeau se voyait encore, à ce qu'assure Bartoloccio, à la fin du XVII[e] siècle.

ABRAHAM LEVITA BEN DAVID LEVITA.

Abraham le Lévite, fils de David le Lévite, florissait du temps d'Alphonse VII ou le Batailleur, dont il parle, dans un de ses ouvrages, comme d'un grand roi; c'était, par conséquent, au milieu du XII[e] siècle. Benjamin de Tudèle fixe, d'ailleurs, l'époque à laquelle vivait ce savant rabbin, qu'il vit lui-même à son passage à Posquières, et il donne des détails précis sur le lieu qu'il habitait et où il avait vu le jour. Par une méprise étonnante, Bartoloccio le fait naître à Pesquera, non loin du Douro. Il serait superflu de relever cette grossière erreur; le passage de Benjamin de Tudèle la refute assez nettement.

Nous avons déjà parlé des vertus et de la science d'Abraham de Posquières; il nous reste ici à faire connaître ses écrits, sa doctrine et la part qu'il prit aux discussions qui divisèrent si profondément, à cette époque, les juifs d'Espagne et de la France méridionale.

Un rabbin espagnol, nommé Abou-Alpharage, venait de composer un commentaire sur le Pen-

tateuque, dans lequel il s'écartait de la manière ordinaire dont les juifs avaient jusqu'alors commenté les livres saints. Non-seulement il y suivait les principes des Caraïtes, c'est-à-dire, des juifs qui rejettent toute espèce de tradition et ne reconnaissent d'autre autorité religieuse que le texte même des écrits de l'Ancien Testament, mais encore il professait dans cet ouvrage quelques-unes des idées nouvelles que l'étude de la philosophie des Arabes commençait déjà à répandre parmi les juifs d'Espagne. Tandis qu'en général les anciens commentateurs mettaient leur gloire à trouver de profonds mystères dans chaque mot des écrits sacrés, et qu'au lieu de s'attacher au sens naturel du texte, ils cherchaient au-dessous de ce sens naturel mille sens cachés, plus ou moins bizarres et auxquels n'avait certainement jamais pensé l'écrivain sacré, Abou-Alpharage, élevé au sein des écoles arabes, où l'on s'appliquait à l'étude de la philosophie d'Aristote, avait tenu fort peu de compte de ces jeux d'esprit et s'était proposé d'expliquer les livres de Moïse, non d'après les traditions reçues, mais d'après la grammaire et le bon sens. Il ne faut pas, sans doute, faire honneur au commentateur espagnol d'une méthode qu'il

n'avait pas et qu'il ne pouvait pas avoir. Mais, quoique ses principes d'interprétation n'eussent point la savante maturité que l'esprit critique des modernes a donnée à l'art d'interpréter les livres saints d'après la grammaire et l'histoire, il est évident, d'après ce qu'on rapporte de son ouvrage qui, d'ailleurs, n'a pas été imprimé, qu'il était sur la voie de cette méthode, la seule qu'approuve la raison, et qu'il ouvrait la route que suivirent ensuite les Maimonide, les Aben-Ezra, les Kimchi.

Les écoles juives du midi de la France étaient peu familières avec la philosophie qui occupait si fort les Arabes ; elles s'en tenaient à l'ancienne manière d'entendre les livres sacrés. Aussi, le commentaire d'Abou-Alpharage causa à leurs docteurs un douloureux étonnement. Ils ne virent dans les tendances logiques et rationnelles du savant espagnol qu'une déplorable hérésie, et ils se hâtèrent de mettre leurs coreligionnaires en garde contre ces dangereuses innovations. Ce fut dans ces circonstances qu'Abraham fils de David prit la plume pour réfuter le téméraire commentateur. L'ouvrage qu'il lui opposa est intitulé : *Le Livre de la Tradition* (Sepher Hakkabala).

Comme son titre l'indique, cet écrit avait pour but de défendre la tradition. Les arguments qu'employa Abraham fils de David sont les mêmes que ceux qu'ont invoqués dans tous les temps, dans toutes les religions et dans tous les partis, les défenseurs des idées anciennes. Il en appela à l'antiquité et à l'universalité de la loi orale, c'est-à-dire, de cette explication que Dieu lui-même avait donnée à Moïse et même à Adam, de la loi contenue dans le Pentateuque, et qui, transmise de bouche en bouche et de génération en génération, avait enfin été déposée dans le Talmud. Pour prouver cette antiquité et cette universalité, le rabbin de Posquières se contenta de faire l'histoire de la Cabbale (tradition orale) depuis Adam jusqu'au jour où il vivait lui-même. Il n'y a pas une seule idée philosophique dans ce livre ; seulement, pour indiquer la nécessité d'une tradition divine pour entendre le sens de la Loi écrite et pour en faire une juste application, il se contente de dire en passant que la tradition était nécessaire, parce que la Loi écrite ne donne pas la solution d'un seul des mille cas qui se présentent chaque jour.

Cet ouvrage, qui fut composé en 1161, fit le plus grand honneur à son auteur parmi ses core-

ligionnaires : il était la base la plus solide de la réputation dont il jouissait à l'époque où Benjamin de Tudèle traversa le midi de la France. Ce livre a été souvent traduit en latin ; et ces traductions ont été imprimées plusieurs fois, soit seules, soit avec le texte hébreu. La première qui a été publiée est celle de Genébrard. La première édition est de 1533, et la seconde de 1572 (toutes les deux imprimées à Paris). Mais cette traduction fut faite sur un manuscrit défectueux et incomplet. M. A. Justinianus fit paraître l'ouvrage en entier, texte et traduction, à Venise, en 1545, in-4°. On en doit deux éditions à Froben, l'une de 1580 et l'autre de 1590.

La querelle soulevée par le commentaire d'Abou-Alpharage ne fut pas terminée par l'écrit d'Abraham fils de David. En Espagne, des esprits, que l'étude de la philosophie poussait à se rendre compte de leurs croyances, se rangèrent du côté de la nouvelle doctrine, et dans le midi de la France, où la philosophie était peu cultivée, on resta aveuglément attaché à la tradition. Abou-Alpharage répondit-il au rabbin de Posquières ? C'est possible ; on cite, du moins, de ce dernier, un autre écrit intitulé : *Réponse* (Theschouvoth) et dirigé encore contre le doc-

loi orale, les préceptes de Moïse et des prophètes et les explications subtiles et recherchées des rabbins. A cette nouvelle invasion de la philosophie dans les dogmes religieux, Abraham fils de David prit de nouveau la plume et ramassa toutes ses forces pour combattre encore ces dangereuses innovations. La vieillesse était descendue sur lui, sans affaiblir ses facultés intellectuelles, et ce vigoureux athlète opposa à *la Main forte*, de Maimonide, un traité intitulé : *Hassagoth*, c'est-à-dire, *les Réfutations*.

Cet ouvrage, qui dut suivre de bien près celui du docteur de Cordoue, puisque Abraham fils de David mourut trois ans après la publication de ce dernier, n'était qu'un développement nouveau de l'idée contenue dans le *Livre de la Tradition*. Il s'agissait encore de défendre les croyances traditionnelles ; le rabbin de Posquières en appela aux mêmes arguments qu'il avait fait valoir contre Abou-Alpharage ; il repoussa la philosophie religieuse de Maimonide comme une nouveauté sans consistance, et il releva les croyances reçues comme le vénérable produit de la sagesse des siècles. « C'est un enfant, disait-il, en parlant du philosophe de Cordoue, et nous, nous sommes des vieillards » ; voulant

faire entendre par ces paroles que les opinions du savant espagnol étaient une invention de la veille, tandis que les doctrines qu'il défendait étaient aussi vieilles que le monde.

Maimonide, de son côté, avait la conscience que sa cause était la meilleure, parce qu'elle était celle de la raison; et, qu'en définitive, elle resterait victorieuse, parce qu'elle avait l'avenir pour elle. C'est dans cette noble persuasion qu'il disait à un disciple d'Abraham fils de David : « Dites à votre maître qui est à Posquières, qu'il a commencé, mais qu'il n'achèvera pas. » Bartoloccio a la naïveté de croire que l'auteur de la *Main forte* voulait faire le prophète et prédire qu'Abraham mourrait avant d'avoir mis la dernière main à son ouvrage, et il entame là-dessus une longue et lourde dissertation pour prouver qu'il était impossible que Maimonide pût prophétiser la mort prochaine de son antagoniste. Evidemment, l'observation du philosophe espagnol n'a pas le sens que lui donne l'érudit italien. Maimonide n'était pas homme à jouer le rôle ridicule de prophète.

Cependant le rabbin de Posquières mourut avant la fin de la lutte entre la tradition et le libre examen. En vain, un rabbin, dont la parole

avait une grande autorité parmi ses coreligionnaires du midi de la France, Salomon fils d'Abraham, qu'on donne pour un docteur de Montpellier et qui était plus vraisemblablement un des maîtres de l'Académie de Lunel, se déclara avec ses disciples, le rabbin Jona et le rabbin David fils de Saul, contre les téméraires innovations de Maimonide; les doctrines philosophiques contenues dans *la Main forte* firent des progrès en Espagne, et trouvèrent même des partisans à Narbonne. Quand parut *le Docteur des Perplexes*, la violence des défenseurs de la tradition ne connut plus de bornes, et des hommes, exposés à tout moment à périr victimes du zèle peu éclairé des chrétiens de cette époque d'ignorance, ne trouvèrent rien de mieux que de lancer l'excommunication sur Maimonide, et de condamner au feu ses écrits. Le philosophe de Cordoue eut beau en appeler à une discussion sérieuse et raisonnée; les lettres qu'il adressa aux rabbins de Lunel, à Pinchas fils du célèbre Meschulam, à Samuel fils de Tibbon, qui habitait aussi alors cette ville, aux rabbins de Marseille (1), toutes

(1) *Voir* les titres de ces lettres et quelques détails contenus dans Rossi, *Manuscripti codices*, tom. II, pag. 163 et 164.

ses démarches, toutes ses explications restèrent inutiles ; il fut obligé, pour se dérober à la fureur religieuse de ses coreligionnaires traditionnalistes, de se retirer en Egypte. Leur haine l'y suivit ; elle ne s'éteignit même pas à sa mort ; on essaya de flétrir sa mémoire par d'absurdes accusations d'impiété, par le bruit répandu avec autant de perfidie que d'adresse, qu'il avait renié la religion de ses pères pour embrasser l'Islamisme, enfin par une inconvenante inscription que les juifs de Montpellier et de Lunel trouvèrent le moyen de faire graver sur sa tombe (1).

L'acharnement des rabbins de Montpellier et de Lunel eut pour effet de soulever contre eux tous ceux de leurs coreligionnaires qui, en Espagne et à Narbonne, avaient goûté les doctrines philosophiques du docteur de Cordoue. Ceux de Narbonne surtout ne purent leur pardonner cet excès de zèle ; ils réussirent à leur tour à les faire excommunier, comme ceux-ci avaient excommunié leur maître. Les rabbins de Montpellier et de Lunel, et probablement aussi ceux de

(1) Ils firent, dans son épitaphe, effacer ces mots : *Le choisi entre tous les hommes*, pour substituer à leur place : *L'excommunié et l'hérétique.*

Posquières et de St-Gilles, anathématisèrent de leur côté ceux de Narbonne. Ce fut alors une mêlée générale : toutes les synagogues de la France prirent parti , les unes pour les docteurs de Narbonne , les autres pour ceux de Lunel. Il est difficile de prévoir quelle aurait été l'issue de cette querelle théologique ; heureusement que l'an du monde 4992 et de l'ère chrétienne 1232 , un homme d'un haut mérite , David Kimchi , rabbin de Narbonne , attristé de cette scandaleuse division , en appela , au nom de la synagogue de sa ville natale , au jugement des synagogues de la Catalogne et de l'Aragon , qui , d'une voix unanime , condamnèrent les violences des ennemis de Maimonide, excommunièrent les rabbins de Montpellier et de Lunel , les réduisirent au silence par cet acte de vigueur et rétablirent la paix si dangereusement troublée au milieu des populations juives. Seul , un rabbin de Tolède , Judas fils de Joseph , fils d'Alphacar , résista encore quelque temps, prétendant, avec les docteurs de Lunel et avec Abraham fils de David , que la ruine de la tradition amènerait nécessairement celle de la Loi écrite. Il s'engagea à ce sujet une longue controverse entre ce docteur et David Kimchi, qui eut enfin le bonheur de vain-

cre l'obstination de ce dernier opposant. Tout rentra, dès ce moment, dans l'ordre; les rabbins de nos contrées firent effacer l'inscription qu'ils avaient fait graver sur la tombe de Maimonide (1), et par le cours naturel des choses, les doctrines du philosophe de Cordoue gagnèrent peu à peu du terrain: deux siècles étaient à peine écoulés, qu'elles étaient professées par les petit-fils de ceux-là même qui les avaient si vivement attaquées. Sur un des manuscrits hébreux appartenant à Rossi et contenant une copie du *Docteur des Perplexes*, on lit au commencement et à la fin une note qui avertit que Baruch fils de Samuel de Posquières, fit, en 1472, transcrire ce livre pour son usage. Nous verrons plus loin que Baruch ne fut pas le seul à incliner vers les idées philosophiques de Maimonide. Elles ne tardèrent même pas à être dépassées.

Telle fut cette grave affaire qui manqua d'ébranler les synagogues de la France. Il faut dire, à l'honneur d'Abraham fils de David, qui en fut le premier promoteur, qu'il ne combattit Maimonide que par ses écrits, et l'on aime à croire que, si cet homme vertueux avait vécu plus

(1) *Vitæ celebrium Rabbinorum*, dans les *Annalecta rabbinica Relandi*, pag. 86 et suiv.

longtemps, il se serait opposé aux emportements religieux de ses coreligionnaires. On ne saurait lui faire un reproche d'avoir défendu la cause de l'autorité, du littéralisme, de la tradition : l'éducation qu'il avait reçue et le milieu dans lequel il avait vécu ne lui avaient pas permis de se faire de justes idées de la philosophie et, comme plus tard le grand rabbin de Tolède, il craignait que la Loi écrite ne servît plus de rien, si on lui enlevait la Loi orale qui l'explique, la commente et la développe, et qui lui en semblait le véritable et unique soutien. Abraham fils de David était, pour son temps et pour ses coreligionnaires, un homme des anciens jours.

Les deux ouvrages dont nous avons parlé ne sont pas les seuls qu'ait produits le rabbin de Posquières. On lui doit encore un traité de morale religieuse, que Bartoloccio, qui n'est pas prodigue d'éloges pour les écrits des juifs, loue comme un livre bon et utile. Cet ouvrage porte pour titre : *Le Livre de la Foi élevée* ou de *la Foi parfaite* (Sepher Emunah Ramah). Il est divisé en trois parties. Dans la première, Abraham fils de David examine comment les choses naturelles nous conduisent aux croyances religieuses ; c'est probablement une espèce de développement

de la preuve cosmologique de l'existence de Dieu. Dans la seconde, il expose les principes de la Foi et de la Loi; et dans la troisième il indique par quels moyens on peut résister aux tentations et purifier l'âme de ses souillures. Ce traité, dont Bartoloccio trouva un manuscrit au Vatican, n'a jamais été imprimé. Nous devons ajouter que sa réfutation de *la Main forte* de Maimonide, a été imprimée à la suite de cet ouvrage, à Venise, chez Bomberg, in-folio.

On croit qu'Abraham fils de David est aussi l'auteur d'un écrit intitulé : l'*Edifice* (Hathecanah), c'est-à-dire l'univers, le κοσμος ; c'est un traité d'astronomie. D'autres ouvrages lui sont encore attribués, sans qu'on ait de bonnes raisons de le faire. On peut en voir le détail dans la *Magna Bibliotheca Rabbinica*, de Bartoloccio.

Abraham fils de David périt victime de l'intolérance religieuse. En 1180, Philippe-Auguste, en montant sur le trône, inaugura son règne par une mesure inique : il chassa les juifs de la France et il déclara leurs débiteurs libres envers eux. Ce fut dans les mouvements tumultueux produits par cet édit que périt le savant et respectable rabbin de Posquières (1).

1) Juchassin, fol. 132.

longtemps, il se serai
religieux de ses co
lui faire un reproc
l'autorité, droit mi s
ducation qu'il i était le Pè
quel il avait v e qui depuis long-
faire de just honorifique, mais
plus tard l iens, avant la ruine de
que la L désigner celui qui, dans le
enlevait ait après le président.
et la d rits de cet Abraham fils d'Isaac,
ble e out celui qui est intitulé : *le Livre du*
étai Sepher Hahescol). Hottinger prétend
re c'est un rituel; mais Guedalia, l'auteur de
célèbre chronique intitulée : *La Chaîne de la Tradition*, le donne pour un ouvrage cabalistique, ce qui est plus vraisemblable. Cet ouvrage, qui n'a pas été imprimé, du moins à ce que nous croyons, ne nous est pas autrement connu. Rossi avait parmi ses manuscrits hébreux une lettre de ce Père de la Maison du jugement à Nathan, de Lunel, fils de Mardochée; elle traite des Téphilim (1).

(1) Rossi, *Manuscripti codices*, tom. 1, pag. 106.

ntrée par ces
iennent en
nous ap-
juifs font , il y
e David le Lévite. e se-
e précédent ; Bartoloccio hi-
ais il éprouve quelque embarras à
entre les deux Abraham fils de David le
différents ouvrages qui ont pour auteur un personnage de ce nom. On ne peut douter qu'il n'y ait eu deux écrivains du nom d'Abraham fils de David le Lévite ; les chroniques juives placent à des dates différentes la mort de l'un et celle de l'autre, et les écrits qui portent ce même nom, quoique conçus d'un point de vue analogue, se distinguent cependant assez nettement pour qu'on puisse les ranger en deux classes et les attribuer à deux auteurs différents. Les uns, en effet, sont des écrits de controverse, destinés à défendre la tradition talmudique contre une espèce de rationalisme ; les autres sont principalement des explications de la philosophie de la tradition. Il est enfin une raison décisive pour admettre l'existence des deux Abraham, fils de David le Lévite. Il y a eu, en effet, un person-

nage de ce nom qui a été disciple du rabbin Baruch fils d'Isaac de Cordoue ; or, comme celui-ci mourut en 1126 (1), il est impossible que cet Abraham fils de David le Lévite soit le même que celui qui finit ses jours en 1199.

Nous admettons donc l'existence des deux Abraham fils de David le Lévite. Telle est d'ailleurs l'opinion des écrivains juifs qui, dans ce qui regarde l'histoire moderne de leur nation, doivent naturellement être crus de préférence. Ils étaient tous les deux de Posquières, vivaient à la même époque, quoique l'un ait survécu à l'autre, et avaient pour père commun David le Lévite. Celui dont nous avons parlé était l'aîné, et celui dont il est question dans cet article était plus jeune. Il est probable qu'on les distinguait par la qualification de Lévite, qui passa du père au fils aîné.

Bartoloccio attribue à Abraham le jeune la réfutation de *la Main forte*, de Maimonide. Nous ne pouvons partager cette opinion. On a vu, par ce que nous avons raconté dans l'article précédent, que cette réfutation était l'œuvre d'un vieillard, et d'un vieillard dont le nom était déjà connu

(1) Schulscaleth Hakkabala, pag. 40.

parmi ses coreligionnaires. Aussi, quoique Abraham le jeune eût vraisemblablement déjà à cette époque quelque réputation, c'est à son frère aîné et non à lui que se rapportent toutes les circonstances relatives à cet ouvrage. Il ne peut pas y avoir de difficultés pour les autres écrits attribués à Abraham le jeune ; ils ne peuvent être que le fruit de ses méditations ; tout concourt à le démontrer : les idées qu'il y expose, aussi bien que les circonstances qui les virent naître ou qui furent l'occasion de leur composition. Peut-être cependant faudrait-il enlever à Abraham l'aîné le *Livre de la Foi parfaite* pour le donner à son frère. Nous n'hésiterions pas à le faire, si nous avions pu nous convaincre par la lecture de cet ouvrage que nous n'avons pu nous procurer, que, comme nous l'avons supposé, sa première partie est bien réellement un développement de la preuve cosmologique de l'existence de Dieu. Abraham, l'aîné des fils de David, n'était pas un esprit philosophique ; nous en avons la preuve dans ceux de ses écrits qui nous sont connus. Nous pouvons au contraire supposer avec vraisemblance, que son frère, qui avait appris dans le *Sepher Jetzirah*, qu'il commenta, à voir partout une manifestation immé-

diate de Dieu, aurait pu concevoir l'idée de présenter dans un traité de morale religieuse comment tous les phénomènes de cet univers nous ramènent à Dieu, dont ils sont une révélation.

L'ouvrage capital de ce docteur est un commentaire du *Livre de la Création* (Sepher Jetzirah). Ce livre, qui tient une place si importante dans l'histoire de la philosophie juive, était attribué au patriarche Abraham. En réalité, il est l'œuvre d'un auteur inconnu qui, d'après la savante et lumineuse discussion de M. Franck (1), a dû vivre dans le siècle qui précéda l'apparition du christianisme ou dans le demi-siècle qui la suivit. Cet écrit est, avec un autre ouvrage plus étendu et intitulé : *la Lumière* (Zohar), le monument le plus remarquable de cette espèce de philosophie mystique et panthéiste dont on voit poindre les premières lueurs dans quelques-uns des livres apocryphes de l'Ancien Testament, et principalement dans *la Sagesse de Jésus fils de Sirach* (2). L'existence de cette métaphysique religieuse chez les juifs, antérieurement à l'ère

(1) Ad. Franck, *de la Kabbale*, première partie, ch. 2.
(2) Ad. Franck, pag. 329 et suivantes.

chrétienne, est suffisamment démontrée par ces livres apocryphes. D'autres faits viennent en prouver encore l'antiquité. La Mischna nous apprend qu'à l'époque où elle fut rédigée, il y avait, au sein des écoles juives, une doctrine secrète sur la création et sur la nature divine. Philon nous assure qu'il a puisé à une tradition orale conservée parmi les anciens de son peuple. Ce qu'il dit des livres mystiques de la secte des Thérapeutes convient très-bien à la philosophie enseignée dans le *Sepher Jetzirah* et dans le *Zohar* (1). Il nous semble même qu'on ne peut se refuser à supposer avec M. Franck que ce philosophe pourrait bien avoir emprunté la partie de ses opinions, qui rappelle au moins les principes dominants du système kabbalistique, aux traditions conservées parmi ses coreligionnaires et déposées peut-être déjà dans le *Livre de la Création* (2). Quoi qu'il en soit, ce système est une philosophie de la tradition, doctrine mystique évidemment enfantée par le besoin de réflexion et d'indépendance, et qui cependant invoquait en sa faveur l'autorité réunie de la tra-

(1) Ad. Franck, *la Kabbale*, pag. 328.
(2) Ibid., pag. 327.

dition et des écritures (1). Son nom désigne assez son origine ; elle est appelée *la Kabbale* (la Tradition).

Le *Livre de la Création* a deux parties. La première est formée de trente-deux paragraphes appelés *voies*, *sentiers* ; ce sont les trente-deux voies de la sagesse, c'est-à-dire les trente-deux manières par lesquelles Dieu manifeste son existence. La seconde se divise en six chapitres, renfermant chacun un certain nombre de sections. Les trente-deux paragraphes de la première partie, comme les sections de la seconde, sont brefs, sans développement, exposant et ne démontrant pas, composés d'ordinaire chacun d'une seule phrase. Telle est la forme extérieure de cet écrit. Quel en est le contenu? Nous en avons déjà indiqué l'esprit et les tendances. En voici une analyse rapide que nous empruntons à M. Franck, renvoyant ceux de nos lecteurs qui voudraient se faire une idée complète de cette philosophie, à l'ouvrage aussi remarquable qu'intéressant que nous prenons pour guide.

« C'est par le spectacle du monde qu'on s'élève à l'idée de Dieu ; c'est par l'unité qui règne

(1) Ad. Franck, pag. 71 et 72.

dans l'œuvre de la création qu'on démontre à la fois et l'unité et la sagesse du Créateur. Telle est la raison pour laquelle le livre tout entier n'est, pour ainsi dire, qu'un monologue placé dans la bouche du patriarche Abraham ; on suppose que les considérations qu'il renferme sont celles qui ont porté le père des Hébreux à quitter le culte des astres pour y substituer celui de l'Eternel. Jusqu'ici tout est parfaitement conforme aux procédés de la raison ; mais, au lieu de chercher dans l'univers les lois qui le régissent, pour lire ensuite dans ces lois elles-mêmes la pensée et la sagesse divines, on s'efforce d'établir une grossière analogie entre les choses et les signes de la pensée, ou les moyens par lesquels la sagesse se fait entendre et se conserve parmi les hommes. Ce qui représente au-dehors les actes de l'intelligence, ce sont ici les vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu et les dix premiers nombres qui, en conservant leur propre valeur, servent encore à l'expression de toutes les autres. Réunies sous un point de vue commun, ces deux sortes de signes sont appelées les trente-deux *voies merveilleuses de la sagesse*, « avec lesquelles, dit » le texte, l'Eternel, le Seigneur des armées, » le Dieu d'Israël, le Dieu vivant, le Roi de

» l'univers, le Dieu plein de miséricorde et de » grâce, le Dieu sublime qui demeure dans l'E- » ternité, le Dieu élevé et saint a fondé son » nom (1). A ces trente-deux voies de la sagesse il faut ajouter trois autres formes, désignées par trois termes d'un sens très-douteux, mais qui ont certainement, au moins par leur généalogie grammaticale, une très-grande ressemblance avec ceux qui, en grec, désignent le sujet, l'objet et l'acte même de la pensée. Ces trois formes sont le *Sephar*, c'est-à-dire le *nombre*, qui, seul, permet d'apprécier les dispositions et les proportions des corps en vue de leur fin, et qui règle la mesure, la quantité, le poids, le mouvement, l'harmonie; le *Siphur*, c'est-à-dire la parole divine qui produit les êtres divers; enfin le *Sipher*, c'est-à-dire l'*Ecriture*, l'Ecriture de Dieu, qui est l'œuvre de la Création (2). Ces trois mots ne sont que l'expression hébraïque d'une doctrine qui, sous une forme ou sous une autre, se retrouve presque dans tous les grands systèmes de philosophie.

(1) Liber Jetzirah, cap. I, sect. I.

(2) Ces trois mots dérivent de Saphar, *compter*, qui est aussi la racine du mot Sephiroth, *les numérations*, mot qui a joué un si grand rôle dans la Kabbale. Basnage, *Histoire des Juifs*, liv. III, chap. 28.

» Dieu, considéré comme l'être infini, et par conséquent indéfinissable, Dieu, dans toute l'étendue de sa puissance et de son existence, se trouve au-dessus, mais non en dehors des nombres et des lettres, c'est-à-dire, des principes et des lois que nous distinguons dans le monde ; chaque élément a sa source dans un élément supérieur et tous ont leur origine commune dans le Verbe ou dans l'Esprit-Saint. C'est aussi dans le Verbe que nous trouvons ces signes invariables de la pensée qui se répètent en quelque sorte dans toutes les sphères de l'existence, et par lesquels tout ce qui est devient l'expression d'un même dessein. Et ce Verbe lui-même, le premier des nombres, la plus sublime de toutes les choses que nous puissions définir, est la manifestation de Dieu, sa manifestation la plus absolue, c'est-à-dire la pensée ou l'intelligence suprême. Ainsi Dieu est à la fois, dans le sens le plus élevé, et la matière et la forme de l'univers. Il n'est pas seulement cette matière, cette forme; mais rien n'existe et ne peut exister en dehors de lui ; sa substance est au fond de tous les êtres et tous sont les symboles de son intelligence (1). »

(1) Ad. Franck, *la Kabbale*, pag. 143 et suiv.

Telle est la doctrine enseignée dans cet écrit : voyons maintenant ce qu'est le commentaire qu'en a composé Abraham fils de David.

Un grand nombre de docteurs juifs avaient déjà expliqué *le Livre de la Création* avant le rabbin de Posquières ; beaucoup d'autres devaient encore après lui entreprendre le même travail. Ce fait n'a rien d'étonnant. Si quelque ouvrage a jamais demandé des commentateurs, c'est certainement ce livre, qui expose avec une extrême concision la plus difficile de toutes les philosophies. Au XIIe siècle, le sens général de la doctrine qu'il contient était par conséquent fixé, et Abraham fils de David n'avait rien de nouveau à apprendre à ses coreligionnaires; tout ce qu'il pouvait faire, c'était de rendre plus facile l'intelligence de cette obscure métaphysique. Il ne semble pas s'être proposé d'autre but. Le rabbin de Posquières ne fait, en effet, que développer la doctrine contenue dans le livre qu'il commente. Il n'en appélle jamais à des principes généraux ; il ne tire aucune conséquence des propositions énoncées dans le texte ; il n'en discute ni les idées, ni les expressions. On voit qu'il accepte comme des vérités incontestables, et probablement comme des ré-

vélations divines, tout ce qu'enseigne le *Livre de la Création*, et qu'il n'a pas d'autre dessein que d'en fortifier le sens. Il suit pas à pas le texte en accompagnant chaque paragraphe et chaque section de courtes remarques, destinées à faire bien entendre l'idée qui y est exposée.

On ne peut pas dire cependant qu'Abraham le jeune jette une grande lumière sur cette obscure métaphysique. Il est toutefois quelques points qu'il approfondit un peu plus, ou auxquels il donne une tournure plus philosophique. On peut supposer avec quelque vraisemblance qu'il ne fait alors que suivre des commentateurs antérieurs. Au reste, le rabbin de Posquières a parfaitement bien compris le sens général de la philosophie qu'il commente, quoiqu'il ne se soit vraisemblablement rendu compte ni de son origine psychologique, ni des conséquences qui en découlent. C'est ainsi qu'on le voit établir, avec une grande hardiesse de pensée et d'expression, l'idée qui est à la base de ce système et qui se retrouve dans tous les systèmes de cette espèce. Cette idée, c'est que Dieu est en lui-même, dans sa nature, dans son essence, absolument caché pour nous; que lui seul peut se connaître tel qu'il est; que nous ne pou-

vons point dire de lui qu'il est ceci ou cela ; que nous ne pouvons pas même affirmer de lui qu'il est un être. Lui supposer des attributs que nous empruntons forcément à la nature humaine, ce serait souiller sa pureté et briser son unité. Aussi peut-on l'appeler le *Non-Etre* (1). Il semble, après cela, qu'il n'y a plus qu'à se taire et qu'à adorer ce grand inconnu : cependant Abraham, sur les traces de son guide, s'engage hardiment dans la description de la manifestation de ce non-être et le suit pas à pas dans les diverses phases de son développement. Le *Livre de la Création* n'est pas autre chose, en effet, que la description de l'évolution de la cause première, sortant de l'obscurité du néant pour passer à la vie et se répandre à flots pressés, en tout sens.

On n'aperçoit aucune trace de la philosophie grecque dans le *Livre de la Création*. Il n'en est pas de même dans le commentaire d'Abraham le jeune ; cette philosophie ne lui est pas entièrement étrangère, soit qu'il eût entre ses mains quelques écrits de Platon et d'Aristote, soit, ce qui est plus probable, qu'il eût puisé la connaissance de quelques traits de leurs systè-

(1) *Sepher Jetzirah*, transl. à J. S. Rittangelio, *Amstelodami*, 1642, pag. 59 et suiv., 61 et suiv.

mes dans les commentateurs antérieurs. Quoi qu'il en soit, les Séphiroth, c'est-à-dire, les émanations du principe premier, sont ici transformées en idées platoniciennes ; il n'y a pas à s'y tromper, Abraham le jeune s'exprime d'une manière fort claire. « De l'intelligence, dit-il, sortent, par une émanation subtile, toutes les vertus spirituelles, de même que la forme d'un édifice est d'abord dans l'esprit de l'architecte et ne se produit au dehors que par la puissance de la forme qu'il a dans son esprit (1). » La comparaison semble empruntée à Platon lui-même ; elle rappelle, dans tous les cas, plusieurs passages de ses écrits. Mais il faut relever ici cette circonstance assez remarquable, que cette théorie est présentée sous des termes qui appartiennent au langage philosophique d'Aristote. L'idée est appelée la *forme* (2), et la *privation* (3) est donnée comme la condition de sa manifestation (4).

On retrouve encore l'influence de la philosophie grecque, quand Abraham le jeune, rame-

(1) Explication de la quatrième voie.
(2) *Tsior* de *Tsour*, former.
(3) *Chéhoh* de *Chahah*, rendre désert, priver.
(4) Sur la quatrième voie.

nant les Séphiroth à une seule triade, compare ou, pour mieux dire, identifie cette triade à celle qui se présente dans ces trois termes : l'intelligence, son sujet et son objet (1), ou la connaissance, ce qui connaît et ce qui est connu (2). Cependant, malgré ces traces de la philosophie grecque, ni le fond premier de ce système, ni même sa forme d'exposition n'en éprouvent une sensible modification. Le commentateur de Posquières n'a pas appris à l'école de Platon et d'Aristote à raisonner et à discuter : il croit et il affirme ; il expose l'objet de sa foi, sans se douter qu'il faut quelque chose de plus pour convaincre.

Abraham fils de David ne fait pas, dans son commentaire, un fréquent usage des moyens artificiels d'interprétation et d'explication, en grand crédit chez les kabbalistes postérieurs, et connus sous les noms de *Thamourah*, permutation de lettres, par exemple de la première de l'alphabet avec la dernière, de la seconde avec

(1) *Intellectus*, *intelligens* et *intellectum*.

(2) *Scientia*, *sciens* et *scitum*. Voir *Liber Jetzirah cum commentario R. Abraham super 32 Semitas sapientiæ*, *translatus à J. S. Rittangelio*. Amstelodami, 1642, pag. 152.

l'avant-dernière, et ainsi de suite; de *Notaricon*, formation d'un mot par la juxtaposition des premières ou des dernières lettres des mots composant un sens ou une phrase, et de *Ghématria*, substitution, des uns aux autres, des mots dont les lettres donnent le même nombre (1). On ne trouve chez lui qu'un seul exemple de l'emploi du *Thamourah* ; c'est dans son explication de la première voie, où il renverse le mot *haleph* premier, en *phaleh* inconnu, pour prouver que l'être premier est aussi l'être inconnu. Il n'y a aussi qu'un seul exemple de l'emploi du *ghematria* ; c'est dans son explication de la deuxième voie, où il rapproche deux mots qui n'ont aucune analogie dans le sens, mais dont les lettres forment le même nombre.

Comme on le voit, le système exposé dans cet ouvrage n'est pas une philosophie rationnelle, mais une philosophie mystique s'appuyant sur une tradition religieuse. Il est en parfaite harmonie avec l'esprit que nous avons vu régner parmi les juifs de Montpellier, de Lunel et de

(1) On peut voir des descriptions de ces trois modes d'interprétation dans une longue note de Rittangel, dans son édition du *Sepher Jetzirah*, pag. 27 et suiv., et dans l'*Histoire des Juifs*, de Basnage, tom. III, pag. 313 et suiv.

Posquières ; il était pour eux la plus haute expression de la connaissance religieuse, et il était très-propre à leur faire regarder avec vénération les traditions qui lui servaient de base. Le commentaire d'Abraham le jeune eut chez ses coreligionnaires un grand succès ; il a été imprimé plusieurs fois. La première édition est celle de Mantoue, 1562, in-quarto. La première partie de cet ouvrage et de nombreux fragments de la seconde ont été imprimés avec une traduction latine dans l'édition que Rittangel donna du *Livre de la Création*, à Amsterdam, en 1642.

Abraham le jeune a composé quelques autres écrits. On lui attribue le *Livre des Maîtres de l'âme* (Sepher Baale-Hannephesch), traité de casuistique dans lequel sont exposées les diverses interprétations que les docteurs juifs ont donné de la Loi. Il a été imprimé à Venise, chez Jean de Gara, en 1605, in-quarto. On lui doit encore des *Nouvelles explications* (Chidaschim Leghemaroth) sur quelques traités du Talmud et principalement sur celui qui est intitulé : *les Témoignages* (Edaijoth). Ce traité se trouve dans l'édition du Talmud de Babylone, de 1530, à Venise, in-folio, chez Daniel Bomberg. Il faut citer enfin deux écrits de polémique (Hassagoth)

l'un contre le rabbin Zarachia Levita, et l'autre contre le rabbin Alphès. Nous ne connaissons ni l'un ni l'autre de ces deux ouvrages ; nous savons seulement qu'ils ont été publiés tous les deux dans un recueil intitulé *Themim Déhim* (le Sage accompli), d'abord à Venise, en 1622, et ensuite à Lemberg, en 1812. Nous pouvons ajouter ici que Zarachia Levita est connu pour avoir traduit de l'arabe en hébreu un livre d'Abou-Chamed-Algazali, intitulé : *Destruction des Philosophes*, et un autre sur *la Nature de l'âme* (1), et qu'Alphès doit principalement sa réputation parmi ses coreligionnaires à deux traités intitulés, l'un : *Abrégé* ou *Commentaire du Talmud*, et l'autre *des Serments* (2).

Abraham le jeune mourut à Posquières, l'an du monde 4959, 1199 de l'ère chrétienne (3).

ABRAHAM BEN R. JUDA.

Parmi les docteurs juifs que Benjamin de Tudèle rencontra à St-Gilles, il en est un qui porte

(1) Wolf, *Biblioth. Rabbinica*, I, pag. 362. Rossi, *Man. Codices* tom. II, pag. 61 et 62, et tom. III, pag. 3.
(2) Wolf, ibid. I, pag. 661, seconde partie, pag. 570.
(3) Juchassim, fol. 132.

le nom d'Abraham fils du rabbin Juda. Bartoloccio le donne pour un rabbin de Barcelonne; mais quand on sait avec quelle légèreté cet érudit italien dispose à son gré du lieu de naissance et de la résidence des écrivains juifs, on est autorisé à n'accorder aucune autorité à ses assertions sur ce point. Abraham, fils du rabbin Juda, était de Saint-Gilles, où il vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il est connu par un traité intitulé : *les Quatre Ordres* (Arebaah Turrim), et divisé en quatre parties; dans la première, il est question de l'existence de Dieu ; dans la seconde, de la Providence; dans la troisième, du but de la loi Mosaïque, et dans la quatrième, de la fin des préceptes de cette loi.

Cet ouvrage n'a pas été imprimé. Bartoloccio nous apprend que la bibliothèque du Vatican en possède une copie faite par Abraham fils de Lévi, de l'île de Crète, en 1253 (l'an du monde 5013).

LEVI BEN GHERSCIOM.

Un siècle s'était à peine écoulé depuis que le dernier des Abraham fils de David était mort, et déjà l'invasion de la philosophie péripatéticienne dans le judaïsme, qu'ils avaient si fortement

combattue, avait fait des progrès étonnants au milieu des juifs du midi de la France. Maimonide n'avait demandé à Aristote qu'un moyen d'expliquer les vérités de la religion juive; nous allons voir un philosophe, né au sein de cette population si attachée naguère à la tradition et à tous ses mystères, pousser jusqu'aux dernières limites du rationalisme et sacrifier la foi révélée aux principes philosophiques. Non-seulement ses écrits ne soulèvent plus ces bruyants orages qui accueillirent la *Main forte* et le *Guide des Perplexes*, du docteur de Cordoue; mais encore ils excitent l'admiration de ses coreligionnaires qui exaltent l'étendue et la profondeur des connaissances de leur auteur.

Lévi fils de Gherscìom, naquit en 1290 (1), à Bagnols. On a prétendu parfois qu'il était Espagnol; mais on sait que c'est, pour quelques écrivains, un parti pris de faire naître en Espagne tous les docteurs juifs du moyen-âge. Pour établir la véritable origine de Lévi fils de Gherscìom, il suffirait, à défaut d'autres témoignages qui ne manquent pas ici, de rappeler qu'il est ordinaiement désigné sous le titre de rabbin de Ba-

(1) *La Chaîne de la Tradition* (Schalcheleth hakkabalah), pag. 69.

gnols. Il appartenait à une famille dans laquelle le talent était héréditaire. Son père, Ghersciom, est connu par un livre intitulé : *la Porte des Cieux* (Schaar Haschamajim) (1); son grand père maternel, Moïse fils de Nachman, appelé par les juifs Ramban, nom formé des initiales des mots Rabbi Mose Ben Nachman, est une des plus grandes gloires de la synagogue, et son petit-fils, Siméon fils de Tzemach, s'acquit quelque célébrité par ses commentaires sur Job et sur quelques passages de Ruth, ainsi que par quelques écrits sur la chronologie et la loi judaïque (2).

Lévi fils de Ghersciom se distingua à la fois comme médecin, comme philosophe et comme théologien. Parmi les nombreux ouvrages qu'il composa, il en est un qui doit de préférence attirer notre attention. Il est intitulé : *les combats du Seigneur* (Milchamoth Haschem ou Milchamoth Adonaï); c'est une explication philosophique des croyances juives, explication bien autrement hardie que celle de Maimonide. Voici le sommaire de cet écrit aussi remarquable par son étendue que par les idées qu'il contient.

(1) Bartoloccio, *Mag. Biblioth. Rabbinica*, tom. I, pag. 733 et 734.

(2) Ibid., tom. IV, pag. 411.

Il se compose de six parties. La première, qui a quatorze chapitres, traite de l'immortalité de l'âme rationnelle ; la deuxième, en huit chapitres, de la science des choses futures ou de la prophétie ; la troisième, en six chapitres, de la connaissance que Dieu possède ; la quatrième, en sept chapitres, de la Providence ; la cinquième, du ciel et du mouvement des astres, et la sixième, de la création du monde. Ces deux dernières parties sont très-considérables, la sixième surtout qui se subdivise en deux sections, l'une de 29 et l'autre de 30 chapitres.

Cette table des matières fait déjà pressentir l'importance de l'ouvrage ; l'examen de quelques-unes des principales idées qui y sont exposées en fera bien mieux encore apprécier la valeur.

Le titre de la première partie suffit pour indiquer que Lévi fils de Gherscíom est un disciple d'Aristote. Il y enseigne, en effet, que la partie rationnelle de l'âme est seule immortelle, et encore ne lui accorde-t-il cette immortalité qu'à la manière du philosophe grec.

La seconde partie est, avec la sixième, ce qu'il y a de plus téméraire dans cet ouvrage. Il s'agit, dans cette seconde partie, de la prophé-

tie. Lévi ne nie pas précisément sa possibilité ; mais il la présente comme le produit du génie, et par là il lui enlève le caractère d'une révélation supranaturelle. Pour être prophète, il faut, selon lui, être doué de facultés supérieures, ou, pour mieux dire, quiconque possède à un haut degré, au plus haut degré possible, toutes les facultés naturelles, autant celles de l'esprit que celles du corps, pourra, en jetant un regard sur l'avenir, y lire les événements futurs. Et pour qu'on ne se méprenne pas sur sa théorie, il l'applique à quelques-uns des prophètes de l'Ancien Testament; et il fait voir qu'ils étaient des hommes éminents par leur sagesse, leur courage, leurs forces physiques et même plusieurs d'entre eux par leurs dignités. A tout cela viennent bien se mêler quelques restes de croyances astrologiques : elles étaient inévitables à cette époque ; mais le fond de la pensée est un véritable rationalisme.

Même hardiesse dans la question de la création du monde. Il préfère, sans hésiter, le sentiment d'Aristote aux enseignements de Moïse, et il trouve plus rationnel d'admettre l'éternité du monde que sa création à un moment donné.

Ce livre suffit pour peindre cet homme. Il est

au quatorzième siècle et au milieu des juifs ce que sera Pomponace au seizième siècle, au milieu des chrétiens. L'analogie est complète. L'un et l'autre soulèvent les mêmes questions, et l'un et l'autre en donnent la même solution, qu'ils puisent également dans la philosophie d'Aristote.

Cet ouvrage fut composé en 1325 : il a été imprimé à Trente, chez Jacques Markaria, en 1560, in-folio.

Les nombreux commentaires que Lévi fils de Ghersciom composa sur presque tous les livres de l'Ancien Testament, portent l'empreinte d'une égale hardiesse et sont une preuve irrécusable de la profondeur de son génie. On peut dire qu'il a deviné l'exégèse grammatico-historique, et c'est là un fait d'autant plus étonnant qu'il vivait au milieu d'hommes qui, depuis des siècles, avaient la manie de laisser de côté le sens naturel pour courir après des interprétations bizarres et arbitraires. Le docteur de Bagnols s'applique à faire ressortir le sens littéral du texte biblique, tel que le donne la connaissance des mots et de la syntaxe, et en même temps il a recours à l'histoire des temps où chaque livre a été écrit pour déterminer la signification des passages

qu'il explique. On peut l'accuser, il est vrai, d'une trop grande propension à introduire ses propres opinions philosophiques dans les anciens monuments de la religion judaïque; mais cette tache est rachetée par les rares et précieuses qualités qui distinguent cet interprète. La plupart de ces commentaires ont été publiés à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième.

Quelque sentiment que l'on professe sur la valeur absolue de sa philosophie et sur celle de son exégèse, on ne peut s'empêcher de voir dans Lévi fils de Gherseiom un génie supérieur. Il est en avant, non-seulement de la science judaïque, mais encore de la science chrétienne de cette époque. Ce rabbin du XIVe siècle peut marcher de pair avec les écrivains les plus éminents de la brillante période de la renaissance des lettres. On ne s'est guère, même dans les temps modernes, élevé plus haut au-dessus du principe d'autorité ; et cette indépendance de la pensée était, de son temps, bien autrement difficile que dans les âges suivants.

La fécondité du docteur de Bagnols égala sa profondeur. « Ses écrits, dit l'auteur du Juchassim (1), sont trop nombreux pour pouvoir être

(1) *Juchassim*, pag. 133. *b*.

comptés. » Il a laissé des commentaires sur plusieurs traités d'Aristote et d'Averroès, des explications de quelques livres du Talmud et des ouvrages de morale à l'usage de ses coreligionnaires. Sauf un commentaire sur la logique d'Averroès, aucun de ces derniers écrits n'a été imprimé (1).

Cet homme remarquable mourut à Perpignan, en 1370 (l'an du monde 5130) (2).

DEUXIÈME SECTION.

LES TROUBADOURS.

Il est un certain nombre de troubadours qui, d'après Nostradamus, l'auteur de l'*Histoire de Provence*, appartiennent à des localités faisant actuellement partie du département du Gard, mais qui, d'après les notices romano-provençales citées par Raynouard et dans le *Parnasse Occitanien*, ont vu le jour dans d'autres lieux. Pour l'un d'entre eux, et c'est le plus important,

(1) Furts, *Biblioth. Judaica*, tom. I, pag. 82-84.
(2) *Juchassim*, pag. 133, *b*.

M. Rivoire a essayé de prouver que la vérité était du côté de Nostradamus (1). Nous aurions voulu partager ce sentiment ; notre travail n'aurait pu que gagner en intérêt par une notice historique et littéraire sur Pierre Cardinal ; mais le chroniqueur romano-provençal est si précis sur le lieu où ce troubadour est venu au monde, qu'il est impossible de renverser son affirmation par des conjectures. Comment Michel de La Tour, qui écrivait à Nimes la biographie et qui copiait les sirventes de ce poète, aurait-il pu placer la naissance de Pierre Cardinal à Veillac, près du Puy, si, en effet, il était né aux environs de Beaucaire ? Nous nous en tenons également aux notices romano-provençales, presque contemporaines des auteurs dont elles parlent, pour ce qui regarde les trois frères Guy, Ebles et Pierre, et leur cousin Elias, que Nostradamus fait naître à Uzès et ces notices à Uissel, dans le Limousin.

Le seul sur lequel il nous reste quelques doutes est Pierre Rotgier. La chronique romano-provençale le dit natif d'Auvergne et chanoine de Clermont, et le fait vivre au XIIIe siècle ; Nostradamus et Lacroix du Maine rapportent

(1) *Statist. du dép. du Gard*, tome I, p. 454 et 455.

que, d'après certaines données, il était chanoine de Nimes; et, d'après d'autres, chanoine d'Arles; ils le font vivre au xive siècle, et ils racontent un fait trop précis pour avoir été inventé par eux, et dont ne parle pas la chronique romano-provençale, c'est qu'il fut tué vers 1330; ils ne nous font connaître cependant ni la cause ni les circonstances de cette fin tragique. A-t-il existé deux troubadours du nom de Pierre Rotgier, l'un au xiiie siècle et l'autre au xive, l'un né dans l'Auvergne, l'autre à Nimes? Ce qui pourrait donner quelque probabilité à cette opinion, c'est que le manuscrit numéro 7226 de la Bibliothèque Nationale nomme constamment ce troubadour Pierre Rotgier de Mirapeyx, tandis que les autres manuscrits ne portent jamais que Pierre Rotgier. Malheureusement, le manuscrit numéro 7226 ne contient aucune notice biographique sur les troubadours dont il renferme des poésies. Peut-être aussi pourrait-on invoquer en faveur de cette supposition la diversité de la tradition sur Pierre Rotgier, diversité qui semble devoir être expliquée par l'identification de deux personnages de même nom.

Il est vraisemblable que les troubadours auxquels nous donnons une place dans notre histoire

littéraire, ne sont pas les seuls qu'ait vu naître notre pays ; mais, jusqu'à présent, on n'en connaît pas d'autres. Il faut attendre qu'une lecture mieux faite des manuscrits qui contiennent les chants de ces poètes populaires de l'ancien Languedoc, jette un nouveau jour sur cette partie encore obscure et cependant si curieuse et si intéressante de l'histoire littéraire de la France.

CLARA D'ANDUZE.

Cette femme, issue d'une famille illustre qui possédait la seigneurie d'Anduze, vivait, à ce qu'il paraît, au XIIe siècle. Nostradamus et Crescembini semblent avoir ignoré son existence. Nous ne la connaissons que par la chanson qui porte son nom dans le manuscrit numéro 7226 de la Bibliothèque Nationale; malheureusement, comme nous l'avons déjà dit, ce manuscrit ne contient aucune notice sur les auteurs des poésies qu'il renferme, et nous ne savons de la vie de cette femme poète que la seule circonstance qui lui inspira cette chanson, destinée à exprimer les regrets qu'elle éprouva de l'éloignement de son amant forcé à la retraite par la jalousie

de sòn mari. On pourra se faire une idée et du talent poétique et de la vivacité de la passion de Clara d'Anduze, par la lecture de cette pièce que nous rapportons ici et que nous faisons suivre d'une traduction aussi littérale que possible.

En greu esmai et en greu pessamen
An mes mon cor et en granda error
Li lauzengier e'l fals devinador,
Abaissador de joi e de joven;
Car vos qu'ieu am mais que re qu'él mon sia
An fait de me departir e lonhar,
Si qu'ieu nous posc vezer ni remirar,
Don muer de dol e d'ir' e de feunia.

Cel que m blasma vostr'amor ni m defen
No podon far en rè mon cor melhor,
Ni'l dous desir qu'ieu ai de vòs major,
Ni l'enveja ni'l dezir ni'l talen.
E non es hom, tan mos ennemics sia,
Si'l n'aug dir ben que no'l tenha en car;
E si'n ditz mal, mais no m pot dir ni far
Neguna re quez à plazer me sia.

Ja nous donets, bels amics, espaven
Quez ieu per vos aia cor trichador,
Ni queus camge per nul autr'amador,
Si'm pregaron d'autras domnas un cen;
Qu'amors, que'm te per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuj'e vos gar;
Et farai o: e s'ieu pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais ne l'auria.

Amics, tan ai d'ira e de feunia
Quar no vos vei, que quant ieu creg cantar

Plang e sospir ; per qu'ieu no posc so far
A mas coblas que'l cor complir volria.

Voici la traduction de cette pièce :

En grand trouble et en grande inquiétude
Et en grande erreur ont mis mon cœur
Les médisants et ceux qui s'imaginent à tort de deviner les
[secrets d'autrui,
Ces destructeurs de toute joie et de tout bonheur ;
Car, ô vous que j'aime plus que rien au monde,
Ils vous ont forcé de partir et de vous éloigner ;
Si bien que je ne puis plus vous voir et vous revoir ;
J'en meurs de douleur, de fureur et de rage.

Celui qui blâme notre amour et veut l'empêcher,
Ne peut en rien corriger mon cœur ;
Rien ne peut augmenter ma tendresse
Ni changer mon envie, mon désir et mes goûts.
Il n'est personne, fût-ce mon ennemi même,
Qui, en me disant du bien de vous, ne me devînt cher,
Et personne, en m'en disant du mal, ne peut dire ni faire
Rien qui puisse me plaire.

Ne craignez pas, bel ami,
Que j'aie pour vous un cœur trompeur,
Ni que je vous change pour quelque autre amant,
Quand même cent dames m'y solliciteraient.
L'amour qui pour vous me tient dans sa chaîne,
Veut que mon cœur vous garde et vous conserve,
Et il le fera : ah ! si je pouvais changer
Mon corps, tel le possède qui ne l'aurait jamais eu.

Ami, telle est ma colère et ma rage
De ne plus vous voir, que quand je crois chanter,
Je pleure et je soupire ; car je ne puis faire [cœur.
Par mes chants que s'accomplisse ce que voudrait mon

PONS-FABRE D'UZÈS.

Ce troubadour, qui vivait au XIIIe siècle, suivant Crescembini, mais qui appartient probablement à la seconde moitié du XIIe, n'est guère connu que par le châtiment qu'il reçut pour avoir donné pour une production de sa muse des vers qu'il avait achetés à Albert de Sisteron ou de Gap. Ses confrères ne voulurent pas reconnaître ce droit de propriété, et, s'il faut en croire l'auteur de l'*Histoire de Provence*, il fut condamné au fouet, en vertu des lois impériales qui punissaient les larcins littéraires comme toute autre espèce de vol.

Il ne reste de ce poète qu'une chanson d'amour et un sirvente que nous donnons ici :

Locs es qu'om se deu alegrar :
Et si tot no soi amaire,
Si volh ieu esser cantaire
Et à locs mon saber mostrar.
Qu'ieu dic que paucs ni grans avers
No val saber qui l'avia,
Quar d'apenre quascun dia
Creis als plus savis lor volers.

Ses mezura, sens ni sabers
No val, ni gran manentia ;
Pero locs es que seria

Dans, trop gardars e reteners.
Locs es qu'om deu otrapassar,
  Locs de calar, locs de braire,
  Locs de donar, locs d'estraire,
Locs de sen, locs de follejar.

Qui son bon pretz vol tener car
  No sia fols ni gabaire;
  Quar fols es qui vol retraire
So que sab ni fai a celar:
E fols qui vol dir totz sos vers,
  E fols qui en fol se fia,
  Fols qui falh e no s castia,
E fols qui sec totz sos volers.

Quascus deu entendr'en plazers,
  Gardan se de vilania;
  Et que fassa quascun dia
De ben segon qu'es son poder.
Quar pos que s vol desmezurar
  Son pretz no pot durar gaire;
  Quar mezur'essenh' à faire
So per que bon pretz pot durar.

Qui gran cor a de larguejar
  Saber deu don o pot traire:
  No dic qu'om se dej' estraire
De valer, ni no s tanh à far.
Grans afans es lo conquerer,
  Mas gardar es majestria;
  E qui pert per sa follia
No sab quals afans es querers.

Traduction littérale de ce sirvente de Fabre d'Uzès:

Il est un temps pour la gaîté:
Et si je ne suis point amant

Je veux du moins être chanteur
Et en temps et lieu montrer ma science.
Car je dis que ni or ni argent
Ne valent le bonheur de celui qui la possède.
Aussi les plus sages ont-ils chaque jour
Volonté plus grande d'apprendre.

Mais sans la sagesse, ni le sens, ni le savoir
Ni les grands fiefs n'ont du prix :
Pourtant il ne faut pas qu'avarice
Soit la compagne de sagesse.
Il est un temps de se divertir,
Un temps de se taire, un temps de crier,
Un temps de donner, un temps d'épargner,
Un temps d'être sage, un temps d'être fou.

Celui qui veut vivre en bonne estime,
Ne doit faire ni folie ni tromperie.
Car fous sont ceux qui s'imaginent
Cacher ce qu'ils savent ou ce qu'ils font.
Et fous ceux qui veulent réciter tous leurs vers
Et fous ceux qui se fient à la folie.
Fous ceux qu'on voit faillir sans se repentir
Et fous sont ceux qui font toutes leurs volontés.

Chacun doit vivre noblement
Se gardant de vilenie ;
Et faisant tous les jours du bien
Selon son pouvoir.
Car noble qui s'écarte de sagesse
Ne tarde pas à ternir son honneur
Au lieu que sagesse enseigne
Le moyen de se maintenir.

Qui a grand cœur porté à faire largesses
Doit savoir où puisera sa main !
Je ne dis pas qu'on doive se dépouiller

De son bien, cela n'est pas à faire.
C'est grande affaire d'acquérir
Mais plus grande de conserver.
Et qui perd tout par sa folie
Ne sait pas les peines qu'il cherche.

GUILLAUME D'ANDUZE.

On n'a aucun détail sur la vie de ce troubadour, qui n'est connu que par une chanson assez originale. Elle est destinée à peindre le combat de la raison qui lui commande de ne plus aimer, et de la passion à laquelle il finit par s'abandonner, malgré les rigueurs de sa maîtresse. Raynouard en donne le couplet suivant :

Plus fon mon cor que neus per grand calor,
E plus que fuei més avis qu'escomprenda ;
Sabetz per que dreitz e razos entenda ?
Per vos c'avetz sobre totas valor,
Beutat e sen, insenhament e grat,
Qu'ieu cré, si vis vostre cors grail' e gen,
Ypolite, que visquet castamen,
Fora floris de cor enamorat.

En voici la traduction littérale :

Mon cœur fond plus que neige par grande chaleur,
Il m'est avis qu'il brûle plus que par le feu.
Savez-vous pourquoi droits et raisons il entend ?
Pour vous qui avez au-dessus de toute valeur
Beauté, sentiment, savoir et grâce ;

Je crois que s'il eût vu votre personne, aimable et gracieuse,
Hippolyte, qui vécut chastement,
Serait devenu amoureux de vous.

PIERRE DE BARJAC.

La vie de Pierre de Barjac est intimément unie à celle de Guillaume de Balaun ou Balazun (1). Ces deux inséparables troubadours, dont l'un était de Barjac dans le diocèse d'Alais et l'autre de Balaun près de Montpellier, avaient pour dames : celui-ci Guillelmette de Javiac, femme d'un gentilhomme du Gevaudan, et celui-là Ivernence, femme d'un vavassal (petit baron) du seigneur de Javiac et habitant au château avec Guillelmette. Pierre se brouilla avec sa dame, qui lui donna son congé. Les deux troubadours partirent, et Guillaume de Balaun, pour consoler son ami désolé, lui promit de le raccommoder avec sa maîtresse dès qu'ils retourneraient à Javiac. Pierre de Barjac trouva bien long le temps qu'il passa loin de l'objet de son amour, nous dit la chronique romano-provençale. Enfin ils revinrent au château, et, fidèle à la parole qu'il avait donnée à son ami, Guillaume réussit à le faire rentrer

(1) Millot, *Histoire des Troubadours*, tom. I, pag. 119.

en grâce auprès d'Ivernence. Mais le service qu'il rendit à Pierre devint pour lui la cause de longues douleurs; voici comment cela se fit : Pierre trouva plus de bonheur et de plaisir à se réconcilier avec sa belle qu'il n'en avait éprouvé à la posséder pour la première fois. Il fit part de cette circonstance à Guillaume, et voilà que celui-ci conçoit aussitôt l'idée d'expérimenter pour son propre compte si recouvrer sa maîtresse est plus agréable que d'en faire la conquête. Là-dessus il se retire d'auprès de sa dame, reçoit brutalement les messages qu'elle lui envoie, refuse de s'expliquer et feint une grande colère. Le lendemain, quand le soir est venu, Guillelmette va trouver le chevalier; elle se jette à ses genoux et lui demande pardon des torts qu'elle n'avait certainement pas. Guillaume, entêté de son idée, est inflexible; il veut faire son expérience sérieusement et consciencieusement. Mais la nuit porte conseil, et le matin ce troubadour, sentant qu'il a fait une sottise, vient au château et demande à parler à Guillelmette. C'est à son tour maintenant d'être éconduit; la dame a réfléchi; elle ne veut plus avoir de relations avec ce bizarre chevalier; elle le fait chasser du château. Guillaume de Balaun eut le temps de se désoler et de chan-

ter ses peines. Il s'était retiré à Balaun, quand Bernard, baron d'Anduze, entendit parler de cette étrange brouillerie. Il monta à cheval et vint à Balaun trouver Guillaume, et après que celui-ci lui eut raconté sa folie et les suites qu'elle avait eues, le chevalier d'Anduze traita toute cette affaire de plaisanterie et lui promit de faire sa paix avec sa dame. Mais Guillelmette ne fut pas d'aussi facile composition que l'avait espéré l'officieux Bernard. Il eut beau lui représenter que ce n'était qu'un jeu, qu'une expérience qu'avait voulu faire Guillaume ; elle lui répondit qu'elle s'était trop humiliée devant lui pour ne pas se tenir pour l'offensée. Bernard lui représenta que puisqu'elle était offensée, c'était à elle à pardonner, et il ajouta qu'elle mît telles conditions qu'elle voudrait à son pardon, et que Guillaume, pour preuve de son repentir, les acceptait toutes, quelles qu'elles fussent.

— Eh bien ! lui répondit la dame, puisque vous le voulez, je lui pardonnerai ; mais que, pour expier la faute qu'il a commise, il s'arrache l'ongle du petit doigt, et qu'il me l'apporte avec une chanson dans laquelle il déplore la folie qu'il a faite. Bernard, ne pouvant obtenir des conditions moins dures, prit congé de Guillelmette et

se rendit à Balaun pour faire connaître au troubadour la réponse de sa dame. En apprenant qu'il y avait un moyen de rentrer en grâce auprès d'elle, Guillaume fut rempli de joie, remercia vivement Bernard, et faisant aussitôt venir un maître-chirurgien, se fit arracher l'ongle du petit doigt. La chanson fut vite rimée, et il partit pour Javiac avec le seigneur d'Anduze. Guillelmette sortit à leur rencontre, et ce troubadour, se jetant à ses genoux, implora son pardon et lui présenta l'ongle. La dame, touchée de cette preuve d'amour et de repentir, le releva, et dès qu'ils furent entrés tous les trois dans son appartement, elle l'embrassa et l'embrassa encore, tandis qu'il récitait sa chanson. Et depuis, dit la chronique romano-provençale, ils s'aimèrent encore plus qu'ils ne l'avaient fait auparavant.

Que fit Pierre de Barjac pendant la singulière aventure de son compagnon? c'est ce que nous ignorons; nous savons seulement qu'il quitta aussi Javiac peu de temps après sa réconciliation avec Ivernence, probablement pour suivre le désolé Guillaume de Balaun.

Il nous reste de ce troubadour une chanson qu'il composa quand Ivernence lui donna son

congé; nous la rapportons ici, en la faisant suivre d'une traduction littérale :

Tot francamen, domna, veing denan vos
Penre comiat per tostemps à lezer ;
E grans merces quar deingnastes voler
Qu'ieu, mi tengues de vostr'amor plus gai
Tan quan vos plac. Mas aras, pos nous plai,
Es ben razos que si voletz aver
Drut d'autra part queus posca mais valer
Jeu'l vos autrei : ja pietz nous en volrai,
Ans aurem pois bon solatz entre nos,
Et estarem com si de re no fos.

Per so, domna, tostemps serai curos
De vostr'afar, qu'aisso'n volh retener ;
Qu'ieu no lo posc gitar à non caler
Aissi del tot, qu'enans vos servirai,
Forsque jamais vostre drutz no serai.
Si de m'deves encaras lo jazer
Que m promezest qu'an n'aurias lezer.
Non dic per so que negun soing non ai ;
Mas s'ieu en fos agutz ans poderos,
Tal ora vi qu'ieu pogr'esser joios.

Mas vos cujas, quar ieu soi adiros,
Qu'aissi com soill non o diga de ver ;
Mas d'er enan vos o farai parer :
Qu'ieu ai eauzit en lei cui amarai,
E vos avez cauzit, si com ieu sai,
En un tal drut queus fara decazer ;
Et eu en tal que vol pretz mantener,
En cui jovens s'apropch'e de vos vai :
Si tot non es de loc tan paratjos,
Il es assatz e plus bell' e plus pros.

E s'l jurars e'l plevirs de nos dos
Pot al partir de l'amor dan tener,
Anen nos en é las mas d'un prever,
Absolvetz mi et ieu vos solverai;
E pois poirem quascus d'aissi en lai
Plus lialmen bon'amor mantener.
E s'anc vos fis ren queus deja doler,
Perdonas me, qu'ieu vos perdonarai
Alegramen; qu'estiers non es ja bos,
Si de bon cor non es fatz lo perdos.

Mala domna, trop mi fezes zelos,
No fessi re mos al vostre plazer;
Quar hom zelos non a sen ni saber,
Ni res no sab lo mal que zelos trai,
Ni re zelos no sab que ditz ni fai,
Ni nul zelos no pot en loc caber,
Ni patz non a zelos mati ni ser;
Per que vos deu plazer quan m'en partrai,
Qu'assatz val mais à cellui qu'es lébros,
Qu'adoncs sivals no son tuit enoios.

Fe que m devetz, si tot soi adiros,
Prendatz comiat de mi; q' eu' l pren de vos.

Voici la traduction :

Tout franchement, dame, je viens à vous
Prendre congé, cette fois pour toujours!
Et grand merci de ce que vous daignâtes
Tenir mon cœur si gai de votre amour
Tant qu'il vous plût! — Mais il ne vous plaît plus.....
Et c'est raison; si vous voulez avoir
Nouvel amant qui vous puisse faire plus d'honneur
Je vous l'octroie: et loin de vous en vouloir
Nous vivrons en bonne amitié
Et ferons ensemble comme si rien ne s'était passé!

Ce qui n'empêche pas, dame, qu'en tout temps
Je prendrai intérêt à vous.
Non je ne deviendrai jamais indifférent :
Comme avant je vous honorerai,
Mais pour vous aimer, ... plus jamais.
Vous m'aviez promis, quand vous le pourriez,
Une rare et grande faveur......
Je ne dis pas que je ne la regrette,
Car si je l'avais alors reçue,
Elle aurait pu me rendre heureux.

Mais vous croirez, car je parle dans la colère,
Qu'en ce moment je ne dis pas la vérité ;
L'avenir pourtant vous prouvera le contraire :
Mais j'ai choisi celle que j'aimerai,
Et vous avez pris, à ce que l'on m'a dit,
Un autre amant qui vous fera décheoir ;
Plus heureux, j'ai dame nouvelle
Qui ne veut pas déroger, qui est jeune
Et qui, si elle est moins noble,
Est aussi plus belle et plus franche.

Cependant si nos serments et nos gages d'amour
Vous donnaient maintenant des remords,
Nous pouvons aller trouver un prieur,
Vous m'absoudrez, et je vous absoudrai,
Et puis chacun dorénavant,
Maintiendra amour plus loyal.
Si du reste je vous ai affligée,
Pardonnez-moi comme je vous pardonne,
Le cœur léger; car rien ne vaut
Le pardon qui n'est pas accordé de bon cœur.

O dame dangereuse, vous me rendîes par trop jaloux,
Et je ne pouvais rien faire qui vous fût agréable ;
Car le jaloux n'a sens ni raison,
Personne ne sait le mal qu'il souffre,

Il ne sait ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait,
Il ne peut se fixer jamais,
Et n'a repos ni jour ni nuit;
Aussi, puisqu'il vous plaît que je vous quitte,
J'espère en être moins souffrant
Et avoir du moins un sommeil sans ennui.

Par la foi que vous me devez, puisque je vous suis odieux,
Agréez mon congé, car je le prends de vous.

TROISIÈME SECTION.

ÉCRIVAINS LATINS.

Parmi les écrivains latins que notre pays a vu naître au moyen-âge, on compte un grand nombre de hauts dignitaires ecclésiastiques, de jurisconsultes célèbres, de médecins distingués. Des prélats originaires de notre pays, les uns ont été des hommes remarquables par leur piété: tel fut Bertrand de Languisel, dont le tombeau, qui se voyait dans le chœur de la cathédrale de Nimes, à gauche du maître-autel, fut, dit-on, témoin de nombreux miracles; d'autres, par leur habileté dans les affaires et les négociations: tels furent Jean de Blausac et Bertrand de Deaulx, qui remplirent avec succès plusieurs missions

importantes pour le Saint-Siége; d'autres, enfin, par leurs écrits sur des matières de théologie et de droit canon. Quelques évêques de Nimes furent revêtus de la pourpre, juste récompense de leur mérite; une ville de notre département, Saint-Gilles, a eu même la gloire de donner à l'Eglise catholique un Pape, Clément IV, personnage qui n'aurait pas eu besoin d'ailleurs de cette haute position pour rendre son nom illustre.

Ce n'est pas seulement de leurs prélats que Nimes et les contrées voisines peuvent se glorifier dans les siècles qui suivirent l'introduction du christianisme dans les Gaules et pendant tout le cours du moyen-âge : quelques-uns de leurs enfants devinrent des légistes estimés, d'autres de savants médecins. Parmi les juristes, il faut citer Guy Foulques, de St-Gilles, connu comme un habile jurisconsulte, avant d'être appelé à la chaire de saint Pierre ; Pierre Scatissé, aussi célèbre par ses connaissances en droit que par ses vertus ; Jean de Terre-Vermeille, qui se distingua, au commencement du quinzième siècle, par son courage à défendre les droits de la royauté; enfin Pierre Soybert, d'Uzès, qui enseigna avec succès la jurisprudence. Nous avons déjà parlé de l'école de droit civil et canon, fon-

dée à Nimes vers la fin du quatorzième siècle, mais qui n'eut qu'une existence éphémère, et du projet qu'avait conçu Jean de Blausac, de consacrer une partie de ses biens à l'entretien à Toulouse de dix jeunes étudiants en droit. Ces faits prouvent l'estime que l'on avait à cette époque dans notre pays, pour ce genre d'étude.

Les médecins célèbres sortis de nos contrées ne sont pas moins nombreux. Nous entrerons plus loin dans quelques détails sur Arnaud de Villeneuve, le plus connu de tous; ici nous devons citer les noms de Louis Valette, médecin estimé de son temps, et de Bernard de Cologne, qui fut à la fois un vaillant guerrier et un habile médecin. Le duc d'Anjou, guéri par les soins de ce dernier, en 1369, d'une maladie dangereuse, lui témoigna sa reconnaissance par le don de 185 écus d'or, somme très-considérable pour l'époque. Citons encore Draconis de Beaucaire, qui fut professeur et chancelier de la faculté de Montpellier dans la deuxième moitié du quinzième siècle, et que Pierre de St-Romuald compte au nombre des six médecins de Louis XI (1).

(1) Dom Pierre de St-Romuald, *Thrésor chronologique et historique*, à l'année 1483, et Astruc, *Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, pag. 218 et suiv.

ARNAUD, ÉVÊQUE DE NIMES.

Arnaud (Arnaldus) était évêque de Nimes dans la première moitié du treizième siècle. Il fut un des membres du clergé qui favorisèrent l'envahissement du midi de la France par les Français du nord. Ses services furent récompensés par le don que Simon de Montfort lui fit, en février 1214, du village de Milhaud, don qui fut confirmé en 1220 par Amalric, comte de Narbonne. C'est depuis cette époque que cette localité fit partie des possessions de l'évêché de Nimes. En 1241, l'empereur Frédéric fit arrêter ce prélat pendant qu'il se rendait à Rome pour assister à un concile et le retint prisonnier à Avelline, dans la terre de Labour. Il y mourut l'année suivante. Son corps fut rapporté à Nimes, où il fut enseveli. Ce prélat est auteur de quelques ouvrages de jurisprudence et de théologie depuis longtemps oubliés.

LE PAPE CLÉMENT IV.

Guido Fulcodi ou Guy Foulques naquit à St-Gilles, de parents nobles, au commencement du XIIIe siècle. Il embrassa d'abord le parti des ar-

mes ; puis, s'étant marié, il s'appliqua à l'étude du droit civil et canon. Il s'acquit bientôt une réputation considérable ; on le tenait de son temps pour le premier jurisconsulte de France. Louis IX, qui avait une grande estime pour son caractère et pour ses connaissances, le garda six ans auprès de sa personne, en qualité de conseiller et de secrétaire.

Guy Foulques, ayant perdu sa femme, conçut, dit-on, le projet de se faire chartreux ; saint Louis le détourna de ce dessein ; mais il ne put ni ne voulut l'empêcher d'entrer dans les ordres. Grâce à ses talents et à la protection du roi, il avança rapidement dans les honneurs ecclésiastiques. Evêque du Puy en 1257, archevêque de Narbonne en 1260, et cardinal de Sainte-Sabine en 1261, il fut élevé à la chaire de saint Pierre le 5 février 1265 ; il prit le nom de Clément, parce qu'il était né le jour de la fête de ce saint. Cette nomination fut la récompense de la fermeté qu'il avait déployée dans une légation en Angleterre, pendant laquelle, pour défendre les droits de Henri III contre Leicester, il n'avait pas craint de lancer l'interdit contre ceux qui avaient rejeté sa médiation. On dit qu'élevé pendant son absence à la chaire pontificale, il se hâta, à son re-

tour, de conjurer les cardinaux de rouvrir le conclave et de faire un autre choix. N'ayant pu les convaincre, il se rendit en Italie à travers mille dangers et déguisé en mendiant, pour échapper aux embûches de Menfroi, ennemi déclaré de la cour de Rome. On l'a accusé d'avoir engagé Charles d'Anjou à faire périr Conradin. Ce que l'on sait de la douceur de ses mœurs enlève toute probabilité à cette accusation (1). L'immiséricordieux Charles, ainsi que l'appelle Mezeray, n'avait pas besoin d'encouragement pour être inexorable et féroce. Ce Pape mourut à Viterbe le 29 novembre 1268. Le père Martène a recueilli quelques ouvrages et les lettres de ce Pontife, dans son *Thesaurus anecdot.*, tom. II. La plus curieuse de ces lettres est celle que ce Pape écrivit à son neveu, Pierre Guy, pour ôter à ses parents tout espoir de profiter de son avènement au pontificat. Voici quelques passages de cette lettre qui honore son caractère : « Nous te défendons, de même qu'à ton frère et à tous nos parents, de venir nous trouver sans

(1) M. Mazer, de St-Gilles, dans un ouvrage sur Clément IV, dont on trouve l'analyse et quelques extraits dans la *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année* 1808, lave entièrement ce Pontife de cette accusation.

un ordre spécial ; autrement vous seriez obligés de vous en retourner pleins de confusion. Ne cherche pas, à cause de nous, une alliance plus haute pour ta sœur, tu ne nous y trouverais pas disposé, et nous ne te donnerions aucun secours. Si cependant tu la maries au fils d'un simple chevalier, nous te promettons trois cents livres tournois. Que si tu aspires à une alliance plus relevée, n'attends rien de nous. Nous t'enjoignons de garder un secret absolu sur tout cela et de n'en parler qu'à ta mère. Nous ne prétendons pas, sache-le bien, qu'aucun de nos parents s'enorgueillisse sous prétexte de notre promotion, et nous ne voulons pas que Mabilie et Cécile aient d'autres maris que ceux qu'elles auraient eus, si nous étions resté simple clerc. Va voir Gilie, dis-lui de demeurer toujours à Suyse et de garder la même modération et la même modestie ; qu'elle ne s'emploie pour personne auprès de nous, car ses prières resteraient inutiles à celui pour qui elle les ferait, et pourraient lui être désavantageuses à elle-même ; si, par hasard, on lui offre de l'argent, qu'elle le refuse, à moins qu'elle ne veuille perdre mes bonnes grâces (1). »

(1) Martène, *Thes. anecd*, tom. II. — Labbe, *Concilia*, tom. XI, pag. 831.

Les autres écrits de Guy Foulques sont deux ouvrages de jurisprudence, dont l'un est intitulé : *Questiones juris*, et l'autre *De recipiendarum causarum ratione*.

BERTRAND DE LA TREILLE.

Bertrand de La Treille naquit à Nimes en 1240 ; on ignore quelle fut sa famille, mais on sait qu'au sortir de ses études il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, dans le couvent que cet ordre avait à Montpellier. En 1266, il fut chargé de l'enseignement de la théologie dans cette ville, et l'année suivante à Avignon. Il fut ensuite envoyé à Paris où il passa plusieurs années. Après avoir assisté à quelques chapitres de son ordre et pris part aux affaires qui l'intéressaient, il mourut en août 1292, à Avignon, où il s'était retiré. Bernard Guidonis appelle Bertrand de La Treille un docteur célèbre, versé dans la science de la théologie, profond dans la doctrine de Thomas et dans la connaissance des saintes lettres, et distingué par ses écrits (1). Ce savant dominicain composa des commentaires sur plusieurs

(1) Echard, *Scriptores ordinis prædicat*, tom. II, pag. 432.

parties de l'Ecriture sainte; les historiens de son ordre parlent entre autres de ceux qu'il avait faits sur une partie des Psaumes, sur les livres des Proverbes, de l'Ecclésiaste et de la Sagesse, sur le Cantique des Cantiques, sur les chapitres I-XI de l'Evangile de saint Jean et sur l'Apocalypse. Ménard rapporte que le manuscrit de ce dernier ouvrage était, de son temps, dans la bibliothèque du couvent des frères Prêcheurs, à Avignon, et que celle de Saint-Victor, à Paris, possédait des commentaires de cet auteur sur les quatre livres des sentences de Pierre Lombard, et plusieurs traités de théologie (1). On lui attribue encore plusieurs sermons et quelques autres écrits.

ROBERT D'UZÈS.

Comme Bertrand de La Treille, Robert appartient à l'ordre des Dominicains; mais il se distingua par des qualités bien différentes de celles du savant commentateur. Né à Uzès d'une famille noble dont on n'indique cependant pas le nom, il donna dès son enfance des preuves d'une intelligence vive et ardente et d'un zèle re-

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. I, pag. 394, 395.

ligieux plus fervent qu'éclairé. Pendant qu'on lui enseignait la grammaire, dit Daunou, à qui nous empruntons ces détails, il avait des révélations et des visions surnaturelles qui le poussaient à réformer les mœurs publiques et à ranimer les vertus chrétiennes. Devenu prêtre aussitôt qu'il eut l'âge requis, il prêcha la pénitence avec d'autant plus d'autorité qu'il en donnait l'exemple. Sur la fin de 1292, il se dépouilla sans réserve de tous les biens dont il avait hérité, et, se croyant appelé par l'esprit divin à entrer dans l'ordre des frères Prêcheurs, il se présenta aux supérieurs, qui firent quelques difficultés pour admettre un homme aussi extraordinaire; mais il fut agréé par un chapitre de l'ordre, tenu à Carcassonne en 1293.

Dès ce moment, Robert se considéra comme un nouvel apôtre; il parcourut l'Italie, la France et l'Allemagne, avertissant par ses prédications prophétiques les moines, les prélats et les princes de leurs devoirs et des périls qui les menaçaient; les papes eux-mêmes recevaient de sa bouche des avertissements et des conseils. Cette mission si active ne fut pas de longue durée; l'apôtre, en revenant d'un chapitre général tenu à Strasbourg, tomba malade à Metz et y mou-

rut, comme il n'avait pas manqué de le prédire lui-même; ce fut probablement en juin 1296.

L'histoire littéraire des frères Prêcheurs, qui fait mention des visions de Robert, ne parle pas de ses productions; cependant il avait mis par écrit les révélations miraculeuses qui lui avaient été accordées. Cet ouvrage s'est conservé; il se trouve dans un volume in-folio, imprimé en 1513 chez le premier Henri Estienne, et portant le titre de *Liber trium virorum et trium virginum spiritualium*. Il se compose de deux livres, intitulés, l'un : *Incipit liber sermonum Domini Jhesu-Christi, quos locutus est in servo suo*, et l'autre : *Liber visionum, quas dedit videre Dominus Jhesus servo suo*. D'après Jacques Lefebvre, la plus grande partie des trente-huit chapitres qui forment le deuxième livre de cet ouvrage de Robert est antérieure à son admission dans l'institut de Saint-Dominique, tandis que celui qui porte le nom de premier et qui a trente-cinq chapitres ne fut composé que plus tard. Lefebvre d'Etaples prétend que ce visionnaire a encore laissé plusieurs épîtres et un opuscule sur le martyre des onze mille vierges de Cologne; ces écrits n'ont jamais été publiés.

« Nous n'avons pas besoin de dire, fait remar-

quer Daunou, que ces visions ne supporteraient pas les regards de la critique moderne; l'histoire littéraire ne les peut envisager aujourd'hui que comme des monuments de la crédulité, de l'enthousiasme, ou peut-être des pieux artifices du moyen-âge. Robert a partout des extases, dans sa retraite, dans ses voyages, jusqu'au milieu de ses repas, par exemple en dînant à Paris avec ses confrères du couvent de la rue Saint-Jacques. Ses discours et ses écrits ne consistent, pour l'ordinaire, qu'en récits d'apparitions miraculeuses qui n'ont frappé d'autres sens que les siens. Il fut, en 1291, transporté en esprit à Rome, au palais de Latran, sur le siége de porphyre, où se vérifie le sexe du Pape, *ubi dicitur probari papa, an sit homo*. Ce trait nous montre à quel point la fable de la papesse Jeanne était alors accréditée. Mabillon pense qu'elle venait d'être inventée ou propagée par le dominicain Martin de Pologne, mort en 1278. Echard soutient qu'elle ne se lit pas dans les meilleurs manuscrits de la chronique de Martin et que l'imposteur était plus ancien, plus rapproché du neuvième siècle, où l'on plaçait la prétendue papesse. Quoi qu'il en soit, Robert d'Uzès était imbu de

ce déplorable conte, comme de bien d'autres (1). »

Daunou fait remarquer en finissant la notice de ce visionnaire que si aucun ordre ne produisit plus d'hommes de mérite que celui des dominicains, il avait besoin aussi de la ferveur et du zèle de quelques enthousiastes, tels que Robert d'Uzès.

ANDRÉ DE LANGUISEL.

La famille de Languisel, qui tire son nom d'un fief situé à une lieue de Nimes, près du Vistre, tient une place importante dans l'histoire ecclésiastique de notre pays. A la fin du treizième siècle, trois frères occupèrent à la fois de hauts emplois dans l'Eglise. Bernard était archevêque d'Arles, Bertrand évêque de Nimes et André archevêque d'Avignon. Bertrand est connu par sa piété et par la publication des instructions synodales que, vingt ans à peu près auparavant, Raymond Amaury avait fait rédiger par maître Pierre de Sampson. Bernard devint cardinal, et André passa de son temps pour un écrivain habile et savant. Il ne reste aucun des ouvrages qui lui firent cette réputation, du moins nous

(1) *Histoire littér. de la France*, t. XX, pag. 500-502.

n'en connaissons aucun, et il n'est pas probable qu'ils aient jamais été publiés.

ARNAUD DE VILLENEUVE.

D'après quelques biographes, Arnaud de Villeneuve serait né à Milan; selon d'autres en Espagne, selon d'autres enfin dans le Languedoc. Cette dernière opinion est la seule qui ait en sa faveur quelques raisons valables; l'auteur de l'*Histoire de la Philosophie hermétique* lui a, du moins, donné une grande vraisemblance, et l'on semble être autorisé à admettre que ce célèbre alchimiste vint au monde à Villeneuve-lès-Avignon, vers le milieu du treizième siècle.

Arnaud de Villeneuve étudia, dit-on, la médecine à Paris; il la professa ensuite à la faculté de Montpellier. On parle aussi de voyages qu'il fit pour visiter les universités d'Italie et les écoles d'Espagne. L'auteur de l'*Histoire de la Philosophie hermétique* prétend qu'il était dans ce dernier pays quand Pierre d'Apone fut arrêté par l'inquisition, et que, pour éviter de partager le sort de son ami, Arnaud se hâta de prendre la fuite et de se réfugier en Italie auprès de Frédéric d'Aragon. Du Boulay raconte, au contraire,

qu'il se retira en Italie auprès de ses protecteurs, Frédéric d'Aragon et Robert, roi de Naples ; devant l'accusation d'hérésie que lancèrent contre lui l'archevêque et l'Université de Paris.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il fut estimé et protégé non-seulement par Frédéric d'Aragon et par Robert de Naples, mais encore par le pape Clément v. Ces princes l'employèrent même dans quelques négociations.

Arnaud de Villeneuve se livrait en paix à ses études, quand Clément v, étant tombé malade à Avignon, réclama ses secours. Il partit aussitôt pour se rendre aux vœux de son illustre malade ; mais le vaisseau qui le portait en France fit naufrage, et il périt sur les côtes de Gênes. Clément v voulut, du moins, avoir un de ses ouvrages qu'il avait promis de lui donner : c'était le *De praxi medicâ*. En conséquence, ce pape, par une lettre datée de Vienne, ides de mars 1312, ordonna à tous les ecclésiastiques de faire savoir que quiconque posséderait ce traité et ne se hâterait pas de le lui envoyer, serait frappé d'excommunication. La date de cette encyclique prouve que ce célèbre médecin périt à la fin de 1311 ou au plus tard dans les deux premiers mois de 1312.

Arnaud de Villeneuve fut regardé par ses contemporains comme un homme profondément versé dans la médecine, dans l'alchimie et dans la théologie ; cette réputation n'était pas usurpée. La chimie lui doit plusieurs découvertes. En cherchant à faire de l'or par la transmutation des métaux, il trouva les acides sulfurique, nitrique et muriatique. Le premier, à ce qu'on assure, il imagina d'extraire du vin le principe alcoolique qu'il contient ; et non-seulement il réussit à faire de l'eau-de-vie et de l'esprit de vin, mais encore, s'étant aperçu que l'alcool peut retenir quelques-uns des principes odorants et sapides des végétaux qui y macèrent, il composa des eaux spiritueuses et donna ainsi à la pharmacie et à la parfumerie le principe d'après lequel sont faites les diverses liqueurs. On lui attribue aussi la découverte de l'essence de térébenthine et la composition des ratafias.

Comme médecin, on assure qu'il eut le mérite d'être un des premiers docteurs de Montpellier, qui essayèrent de simplifier la médecine si compliquée des Arabes, dont la doctrine dominait alors dans tout le monde savant.

Il paraît que ce curieux explorateur de la nature fut un hardi penseur pour son temps. Il se

moqua ouvertement du monachisme et des pratiques du culte, prétendant que les aumônes et les services rendus à l'humanité sont préférables pour le salut à toutes les prétendues œuvres pies, aux cérémonies ecclésiastiques et même au sacrifice de la messe. Il était d'avis que la religion chrétienne, telle qu'elle était pratiquée, était bien loin d'être le vrai christianisme, et qu'elle avait singulièrement dévié des enseignements de Jésus-Christ. Il est à regretter que nous ne puissions pas savoir par quelles circonstances et par quelle suite de raisonnements Arnaud en était arrivé à mettre la morale au-dessus et en dehors de la religion. Nous savons seulement qu'en 1306 il eut à soutenir à Bordeaux, en présence de Clément v, une longue discussion sur ces matières avec un dominicain nommé Martin de Cithera. Condamné pour ces propositions hérétiques par l'université de Paris, il dut à la protection de Clément v d'échapper aux poursuites qui le menaçaient ; mais sa mémoire fut anathématisée, trois ans après la mort de ce pontife, par l'inquisiteur de Tarragone.

Cet homme si habile et si raisonnable partageait cependant la croyance de son temps à l'astrologie et à toutes les chimères qui s'y ratta-

chent. Il croyait pouvoir réussir à changer en or les autres métaux ; il s'imaginait lire dans les astres les destinées des nations ; il y avait même vu que le monde finirait en 1335. Mais ces folies étaient celles de son siècle ; elles étaient la conséquence inévitable de l'ignorance des véritables lois de la nature ; il était impossible, même à l'esprit le plus élevé, de s'en affranchir, et quiconque voulait à cette époque se faire une philosophie de la nature ne pouvait la concevoir que du point de vue de la magie. Il serait, au reste, profondément injuste d'imputer à Arnaud de Villeneuve toutes les opinions extravagantes consignées dans les ouvrages qui portent son nom. Un grand nombre de ces écrits ne lui appartiennent pas et sont le produit de charlatans ou de pauvres enthousiastes qui ont voulu donner à leurs rêveries quelque autorité, en les attribuant à un homme qui passait pour le prince des alchimistes et des astrologues.

L'auteur de l'*Histoire de la Philosophie hermétique* donne, dans son troisième volume, la longue liste des nombreux ouvrages qui portent le nom d'Arnaud de Villeneuve. Niceron en rapporte aussi le catalogue. Parmi ceux qui lui appartiennent réellement, il faut distinguer son

traité sur l'école de Salerne : *Scholæ Salernitanæ opusculum*.

BERTRAND DE DEAULX.

Bertrand de Deaulx, né au château de Blausac, appartenait à une famille qui a donné à Nimes plusieurs évêques. Il se distingua d'abord dans l'étude du droit ; plus tard il fut archevêque d'Embrun (1323). Six ans après, le pape Jean XXII l'envoya à Tarbes avec le titre de légat, pour rétablir la paix entre le comte de Foix et celui d'Armagnac. En 1333, il reçut de ce même pape une mission importante : il fut chargé de défendre auprès de Robert de Sicile et du doge de Venise les intérêts du Saint-Siége.

Le pape Benoit XII le chargea plus tard d'une négociation qui n'était pas sans intérêt. Il s'agissait de prononcer en dernier ressort sur un différend qui s'était élevé entre l'évêque de Maguelone et l'université de Montpellier. D'après une bulle du cardinal Conrad, du 15 août 1220, nul ne pouvait prétendre à l'honneur de la maîtrise en médecine s'il n'avait été d'abord examiné par les professeurs de la faculté et s'il n'avait reçu de l'évêque de Maguelone, qui était l'évêque dio-

césain, la licence d'enseigner et de pratiquer. La faculté essayait parfois de se soustraire à cette dernière clause, et c'était une tentative de ce genre que devait juger Bertrand de Deaulx. Déjà deux commissaires envoyés par Benoît XII avaient échoué ; le nouveau légat réussit à mettre d'accord les deux parties.

Enfin le pape Clément VI l'employa aussi dans plusieurs affaires importantes. Cet habile négociateur, qui, sous trois papes différents, avait pris une part active aux affaires de l'Eglise, avait su, au milieu de ses nombreuses missions, trouver assez de loisir pour se livrer à la culture des lettres. Son ouvrage le plus remarquable est, dit-on, un poème sur la passion de Jésus-Christ.

Bertrand de Deaulx mourut à Avignon, en 1355. Il avait reçu pour prix de ses services et de ses talents la pourpre romaine ; il était cardinal-évêque de Sainte-Sabine et vice-chancelier du Saint-Siége.

PIERRE SCATISSE.

Il n'est pas probable que le nom de Pierre Scatisse fût arrivé à la postérité si ce personnage n'avait pas d'autres titres de célébrité que ses

écrits. Ils ne consistent, en effet, qu'en un journal de ses voyages et de ses missions politiques et administratives depuis le 14 avril 1369 jusqu'à la fin de 1374. Mais quelque peu important que puisse être cet ouvrage, au point de vue littéraire, il nous autorise à donner à son auteur une place dans l'*Histoire littéraire de Nimes*.

Cet homme, un des plus remarquables qu'ait produit notre pays, descendait d'une famille de Lucques, que le commerce avait attirée en France (1). Né à Nimes, vers le commencement du XIVe siècle, il fut d'abord trésorier de France dans le Languedoc; chargé, avec Gilles Aicelin, évêque de Terrouanne, pendant la captivité du roi Jean, de juger en dernier ressort, dans cette province, toutes les affaires de finances et d'administration; appelé ensuite, en 1368, par Charles V, à remplir seul cette même fonction, et enfin employé dans d'importantes affaires politiques. Il fut un des plénipotentiaires chargés par le roi de France de négocier et de conclure une alliance avec le roi d'Aragon. En 1371, on l'adjoignit au cardinal de Mende et à Jean de Saint-Sernin pour tenir à Toulouse l'assemblée des communes

(1) Em. di Pietro, *Hist. d'Aiguesmortes*, p. 152.

du Languedoc. Enfin, quand le gouvernement de cette province fut confié au duc d'Anjou, Pierre Scatisse resta auprès de lui comme son conseiller et son ministre.

On place l'époque de sa mort vers le milieu de 1378. Ménard donne sur sa famille quelques détails intéressants (1).

ROBERT GERVAIS.

Robert Gervais, né à Anduze vers le milieu du XIV[e] siècle, commença par être religieux de l'ordre des frères Prêcheurs. Le pape Urbain V le tira de son cloître en 1369, pour le nommer évêque de Senez. Robert Gervais est principalement connu par la part qu'il prit aux discussions soulevées par le grand schisme d'Occident. Reconnaissant, ainsi que tous les évêques français, Clément VII pour pape légitime, il réfuta, en 1668, dans un traité intitulé : *du Schisme*, Balde, jurisconsulte de Pavie, qui, dans une consultation sur les droits respectifs d'Urbain VI et de Clément VII, s'était prononcé pour le premier contre le second, et Jean de Liguano, ju-

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. III, pag. 5-9, et note première, pag. 1 et suiv.

risconsulte de Milan, qui avait écrit aussi en faveur d'Urbain VI. Ce traité se trouvait au nombre des manuscrits de la bibliothèque de Colbert. Cette bibliothèque renfermait un autre ouvrage du même auteur, composé en 1385 et intitulé *le Miroir Royal.*

Robert Gervais mourut en 1396. Les frères Sainte-Marthe rapportent que les archives de l'évêché de Senez renfermaient beaucoup de détails sur cet évêque; mais ils ne nous en donnent aucun (1), et il serait aujourd'hui difficile de les retrouver.

GILLES DE LASCOURS.

Gilles de Lascours, né à Alais, vers le milieu du XIVe siècle, fut élevé à l'évêché de Nimes le 20 juillet 1391. D'anciens documents, disent les frères Sainte-Marthe, le qualifient d'homme savant et versé dans la connaissance des lettres, *vir magnæ litteraturæ* (2). Comme il ne nous est parvenu aucun ouvrage de cet évêque, il est difficile de donner un sens précis à cet éloge que rapportent les auteurs de la *Gallia Christiana.*

(1) *Gallia christiana*, tom. III, pag. 1013.
(2) Ibid. tom. III, pag. 781.

PIERRE SOYBERT.

Pierre Soybert, né à Uzès, se distingua d'abord comme professeur de droit. En 1428, il fut nommé évêque de sa ville natale; mais cette élection n'ayant pas été validée, nous ne savons pour quels motifs, il fut appelé la même année à l'évêché de Saint-Papoul, petite ville du Haut-Languedoc, assise sur le Lembe, à trois lieues de Castelnaudary, et célèbre par son ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Pierre Soybert fit des dépenses considérables pour réparer et embellir les églises et les couvents de son diocèse. Il jouissait d'une grande considération, autant pour son caractère que pour ses connaissances; on en a une preuve évidente dans la confiance qu'on lui témoigna en le nommant en 1435 exécuteur testamentaire de Jacques de Bourbon, roi de Hongrie et de Sicile.

Ce savant évêque a laissé deux ouvrages, l'un en sept livres, intitulé : *De flagellis Dei*, et l'autre, en un seul livre, sous ce titre : *De cultu vineæ Domini.*

JEAN DE TERRE-VERMEILLE.

Vers la fin d'avril 1418, la ville de Nimes s'était empressée d'ouvrir ses portes à Louis de Chalon, qui soutenait, dans le Languedoc, l'Auvergne et la Guyenne, le parti d'Isabeau de Bavière. Cette trahison était préparée de longue main; la plupart des habitantdes la ville avaient été gagnés par un moyen dont le succès semble assuré dans tous les temps. Le gouvernement du roi, pour faire face aux attaques des Anglais et aux séditions intérieures, avait été obligé de frapper la France de lourds impôts. Le Languedoc, ruiné par la disette, dépeuplé par la peste, était hors d'état de les payer. Le parti bourguignon fit alors répandre adroitement le bruit que, s'il triomphait, il ne serait plus payé de contributions. Cette promesse lui gagna les cœurs et lui livra presque toutes les villes.

C'est dans ces circonstances, peu favorables pour la cause du roi, qu'un jurisconsulte de Nimes, homme très-estimé, descendant d'une famille honorable (1), Jean de Terre-Vermeille,

(1) Armand de Terre-Vermeille, un des premiers grands-maîtres des Templiers (1169), appartenait, selon toute

osa prendre la parole en sa faveur. Vers 1420, il fit répandre un traité intitulé *Jean de Terre-Vermeille contre les rebelles à leurs rois* (1). Cet ouvrage, destiné à combattre les prétentions d'Henri VI, roi d'Angleterre, à la couronne de France, et les ambitieuses espérances du duc de Bourgogne, est divisé en trois parties. Dans la première, Jean de Terre-Vermeille établit la validité des droits du dauphin; dans la seconde, il examine à qui la régence doit être confiée, quand le roi est hors d'état de gouverner par lui-même, et dans la troisième, il montre que, dans le cas de régence, quiconque reconnaît une autre autorité que celle du dauphin commet un acte de rébellion et doit être puni comme coupable de trahison.

Il est probable que cet ouvrage attira des désagréments à son auteur; nous savons que les partisans de l'autorité royale furent fort maltraités; l'histoire a conservé les noms de quelques habitants de Nimes qui furent obligés de fuir et dont les biens furent confisqués et les maisons

apparence, à cette maison. Le père de Jean de Terre-Vermeille avait été deux fois consul de la ville de Nimes, en 1399 et en 1406.

(1) *Joannes de Terra-rubea contra rebelles suorum regum.*

pillées (1). Jean de Terre-Vermeille ne dut pas échapper à toutes les persécutions qui pesèrent sur son parti. Quoi qu'il en soit, quand, en 1421, le dauphin eut soumis la ville, il fut nommé avocat du sénéchal de Beaucaire, ou peut-être fut-il seulement réintégré dans ce poste.

Jean de Terre-Vermeille mourut le 25 juin 1431, laissant deux fils, dont l'un fut consul de Nimes en 1438. Ils survécurent peu à leur père, et avec eux s'éteignit la famille de Terre-Vermeille.

Le traité de l'avocat de la sénéchaussée, après être resté longtemps en manuscrit, finit par être imprimé vers le commencement du seizième siècle. Une copie en étant tombée entre les mains de Constantin Fradin, imprimeur de Lyon, celui-ci le montra à plusieurs jurisconsultes qui, frappés du mérite de cet ouvrage, lui conseillèrent de le publier, et comme il crut que des notes seraient nécessaires pour l'intelligence d'un écrit composé depuis près d'un siècle, Fradin chargea de ce travail un de ses amis, licencié en droit de la faculté de Montpellier et compatriote de l'auteur : c'était Jacques Bonnaud, qui était de Sau-

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. III, pag. 153.

zet, village aux environs d'Uzès. Jacques Bonnaud avait toutes les qualités, mais aussi tous les défauts des érudits du seizième siècle. L'ouvrage de Jean de Terre-Vermeille se distinguait par la précision, la netteté et la vigueur de la pensée et de l'expression; son commentateur, peu frappé de ces mérites qu'il regardait plutôt comme des défauts, s'efforça de les faire oublier par un luxe assez ridicule d'érudition. Il ne toucha pas au texte; mais il crut du moins devoir changer le titre de ce traité, et à la place de ces mots simples et énergiques : *Jean de Terre-Vermeille contre les rebelles à leurs rois*, il substitua un titre emphatique et prétentieux qui n'a pas moins de vingt-sept lignes et qui est trop curieux et trop propre à faire connaître et celui qui l'a conçu et l'esprit de cette époque, pour que nous ne le rapportions pas ici en entier : *Aureum singulareque opus Joannis de Terra-rubea jurius utriusque doctoris celeberrimi, regii quondam apud Nemausum advocati meritissimi, accuratissime castigatum, nuperrimeque prelo commissum, in se tres continens tractatus; quorum quidem unus, que jura quasve preeminentias gloriosissimus delphinus Francie primogenitus, ac etiam alii primogeniti aliorum re-*

gnorum ubi succedunt, pre ceteris in regno principibus habeant, amplectitur; secundus vero tractatus ad quem, rege agente humanitus per amentiam, aut alias regere impedito, regni regimen attineat, continet; tertius denique tractatus, an eo casu, alteri obedientes quam dicto domino delphino regi, ac ipsi rebelles dicantur; quibus et penis dein jure sic devii plectendi veniant, eleganti stylo concludit; cum postillis Jacobi Bonaudi de Sauseto, in utroque jure licenciati inter omnes minimi, ad opus suis locis opportune additis : item panegyricus ejusdem Jacobi ad Franciam Francieque regem : addita est tabula rerum scitu dignarum in hoc opere contentarum. Tout ce qu'ajouta Bonnaud à l'ouvrage de Jean de Terre-Vermeille était dans le même goût.

Il le fit précéder d'une préface qui dut passer dans ce temps pour une pièce d'éloquence et qui n'exciterait pas aujourd'hui une bien vive admiration. Elle est consacrée presque tout entière à faire l'éloge de l'auteur dont il publie l'écrit. Bonnaud fait ressortir la beauté de son nom et en applique chacune des merveilleuses qualités à celui qui le portait. Il rappelle d'abord combien le nom de Jean est remarquable et quel grand

nombre d'hommes éminents il a servi à désigner ; il fait voir ensuite quelles sont les innombrables propriétés et les admirables vertus que possède la terre ; enfin il fait remarquer que la couleur rouge ou vermeille est la plus éclatante de toutes les couleurs. Il termine en félicitant la ville de Nimes d'avoir donné naissance à cet illustre magistrat, et ses concitoyens de l'avoir possédé parmi eux. Cette singulière préface est suivie de l'écrit de Jean de Terre-Vermeille ; vient ensuite un traité de Bonnaud, espèce de panégyrique de la France et de ses rois, et destiné, comme il nous l'apprend lui-même, à donner plus de développement à ce que Jean de Terre-Vermeille avait dit sur ce sujet en divers passages de son ouvrage.

CHAPITRE III.

ÉCRIVAINS DU XVIe SIÈCLE.

Quand, au seizième siècle, un mouvement général vint emporter les esprits vers l'étude de l'antiquité classique, il se trouva à Nimes un grand nombre de savants disposés à le suivre et même capables de le seconder activement par leurs connaissances. Il ne pouvait en être autrement dans un pays où le génie romain a laissé de si nombreuses traces de sa grandeur. On peut dire que depuis cette époque l'étude des antiquités a été comme le fond commun de presque tous les travaux des hommes éclairés qu'a produits la ville de Nimes. Parmi ceux qui, pendant ce siècle, consacrèrent leur talent, leur fortune ou leurs loisirs à expliquer les monuments antiques qui sont encore le plus bel ornement de cette

cité, il faut mentionner en première ligne Arlier et surtout Poldo d'Albenas. Si ces deux érudits ne furent pas toujours heureux dans leurs conjectures, ils préparèrent du moins la voie aux Rulmann et aux Guiran, qui, au siècle suivant, continuèrent avec plus de succès ce genre de recherches, et aux Ménard et aux Séguier qui, au dix-huitième siècle, purent aborder ce même sujet avec des connaissances plus solides, résultats de tous les travaux de leurs devanciers.

A côté des antiquaires, nous voyons la littérature savante et l'érudition philosophique cultivées avec honneur par Claude Baduel et les deux Mercier. Ces trois hommes, dont les noms sont restés dans l'histoire littéraire, peuvent soutenir dignement la comparaison avec les principaux érudits de ce siècle, qui peut se glorifier d'en avoir produit un si grand nombre.

Nous avons vu les légistes occuper une assez large place dans le tableau de la littérature au moyen-âge dans notre pays. Le seizième siècle leur donna des successeurs distingués. Il en est de même pour la médecine. Faucher, les deux Veiras, Guillaumet, Pistori et, par dessus tous les autres, Varanda, tiennent un rang honorable dans l'histoire de cette science.

La poésie a aussi quelques noms à citer : ce sont ceux d'Alexandre de Pully, de Gabriel de Lermes et de Pierre de Laudun (1). Mais ces trois poètes n'ont pas laissé une trace bien brillante dans l'histoire littéraire. Le dernier seul s'est acquis quelque célébrité, et encore il la doit moins à ses poésies qu'à un art poétique qui, à côté d'idées communes ou bizarres, renferme quelques observations utiles, du moins pour le temps où cet ouvrage fut écrit.

Enfin nous rencontrons dans ce siècle un certain nombre d'écrivains qui voulurent transmettre à la postérité le récit des faits dont ils avaient été les témoins ou les acteurs. Leur seul mérite est d'avoir laissé des documents parfois curieux pour l'histoire du pays où ils vécurent ; les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* et le laborieux Ménard en ont souvent fait usage.

Cette rapide vue d'ensemble doit déjà faire pressentir que le seizième siècle n'a pas été l'époque la plus féconde et la plus brillante de la

(1) Nous avons encore trouvé le nom de Jean d'Abondante parmi ceux des poètes de notre pays au XVIe siècle. Il est donné pour un des plus anciens poètes tragiques ; mais nous n'avons pu recueillir aucun autre document sur ce personnage ; dans l'impossibilité de constater même son origine, nous l'avons laissé de côté.

littérature dans les localités qui constituent actuellement le département du Gard. Cinq ou six hommes seulement ont des droits légitimes à la reconnaissance de la postérité ; mais ici, où nous recueillons avec une espèce de piété filiale les noms de tous ceux de nos compatriotes qui ont contribué pour quelque part, pour si faible qu'elle soit, au développement de la culture intellectuelle, nous devons accorder une place à tous ceux, petits ou grands, qui nous sont connus par quelques écrits ; seulement nous mesurerons à leur mérite l'espace que nous leur donnerons.

VIDAL.

Ce jurisconsulte, né au commencement de la seconde moitié du quinzième siècle, fut avocat du roi à la sénéchaussée de Beaucaire, de 1499 à 1517. Il est connu par un ouvrage de jurisprudence intitulé : *Tractatus insignis et præclarus de collationibus* (Traité insigne et remarquable des collations). « Dans cet ouvrage, dit Ménard, Vidal discute d'abord, en deux chapitres, la matière des rapports en général ; ensuite il traite, en trente-huit questions, de tout ce qui peut être sujet au rapport entre enfants, lorsqu'il s'agit

de leur légitime ou de partager la succession du père ou de la mère (1). » Ce travail, que son auteur dédia au sénéchal Jacques de Crussol, a joui longtemps d'une grande estime. Inséré d'abord dans un recueil de traités sur les successions imprimé à Cologne en 1569, in-folio, il a été ensuite compris dans la grande collection imprimée à Venise en 1588, en 18 volumes in-folio, sous ce titre : *Tractatus universi juris* (Traités de droit universel).

J. ROBERT.

J. Robert était juge criminel au présidial de Nimes. Nous ne savons sur ce personnage que ce qu'en rapporte La Croix du Maine. « Il a écrit, dit-il, quelques mémoires touchant les antiquités de Nimes, comme témoigne Bérenger de La Tour d'Albénas, en sa choréide ou louange du bal (2). »

ANTOINE ARLIER.

Antoine Arlier, docteur en droit, était premier consul de Nimes en 1535. Il fut chargé, en

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 71.

(2) *La Bibliothèque du sieur de La Croix du Maine*, Paris, 1584, pag. 280. Voir sur ce Bérenger de La Tour d'Albenas, le même ouvrage, pag. 32.

cette qualité, de faire les honneurs de la ville à François Ier, qui, à son passage dans cette ville, au mois d'août de cette année, en visita avec un grand intérêt les antiques monuments. Il paraît que c'est par ses soins que fut érigée, en l'honneur de ce prince, une colonne qui était surmontée d'une salamandre, emblème de ce roi, et qui a donné son nom à la place au milieu de laquelle elle s'élevait. Versé dans la connaissance des antiquités et ami des arts, il conçut l'idée de faire exécuter en argent, pour l'offrir à François Ier au moment de son arrivée à Nimes, un plan en relief des Arènes. Ménard rapporte le contrat qui fut passé dans ce but entre les commissaires du conseil de la ville et Pantaléon Michel et François Bernard, orfèvres (1). Le monument était exactement reproduit dans toutes ses proportions et avec tous ses détails. A chacune des quatre grandes portes de l'édifice était placé un cavalier armé de toutes pièces, et au milieu de l'enceinte se dressait un palmier, couronné d'une guirlande de laurier ; à son tronc était enchaînée une couleuvre. On donna aux argentiers trente marcs d'argent pour la matière de cet

(1) Ménard, *Histoire de Nimes*, tom. IV. *Preuves*, pag. 126.

ouvrage, et deux cent cinquante livres pour leur travail.

Cette œuvre d'art n'était pas achevée au moment où François Ier arriva à Nimes ; elle ne le fut qu'au mois de février de l'année suivante. Arlier fut chargé d'aller la présenter au roi. Ce présent fut accueilli avec une vive satisfaction. François Ier demanda à Arlier l'explication de toutes les diverses parties de cette pièce de sculpture. On a sans doute déjà remarqué l'erreur dans laquelle le consul de Nimes était tombé en supposant que l'animal enchaîné au pied du palmier était une couleuvre. Il avait cru que les mots *Col. Nem.* placés, le premier d'un côté de l'arbre, et le second de l'autre, étaient les abréviations de *Coluber Nemausensis*. Ce fut Guiran qui, le siècle suivant, releva cette faute et rétablit le véritable sens de ces deux monosyllabes qui représentent les mots *Colonia Nemausensis* (1). Les explications qu'Arlier donna à François Ier sur ces attributs qu'il lui dit qu'on trouvait sur une médaille, suggérèrent au roi l'idée d'attribuer à la ville de Nimes pour armoiries ce sym-

(1) Guiran, *Explic. duorum vetust. numis. Nemaus.*, pag. 45 et suiv. J. Poldo d'Albénas expliquait *Col. Nem.* par *Colonia Nemausensium. Dict. hist.*, p. 98.

bole, à la place du taureau qu'il lui avait accordé peu de temps auparavant (1).

Ce fut encore Antoine Arlier qui, à la fin de 1535, se rendit à Montpellier auprès d'Anne de Montmorency et du sénéchal Charles de Crussol, pour leur faire part du désir qu'avait le conseil de la ville de voir ses écoles publiques érigées en Collége des Arts, et pour les prier d'appuyer auprès du roi la demande qui allait lui en être faite (2).

François Ier, qui avait eu occasion d'apprécier les connaissances et le jugement d'Arlier, lui prouva le cas qu'il faisait de lui en l'employant à diverses négociations. Il le nomma ensuite lieutenant du sénéchal de Provence au siége d'Arles, et plus tard conseiller au parlement de Turin. C'est dans cette ville qu'Arlier mourut à la fin de 1545.

On a de ce savant un recueil de lettres manuscrites, sous ce titre : *Antonii Arlerii Nemausensis Epistolæ à Barth. Blea amanuensi e chartis neglectis selectæ*, 1539.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 132. *Notes*, pag. 21, et *Preuves*, pag. 133.
(2) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. iv, p. 136.

CLAUDE BADUEL.

Claude Baduel, né à Nimes en 1499, dut, à ce qu'on assure, aux bienfaits de la reine de Navarre, sœur de François Ier, une éducation libérale que l'humble position de sa famille ne lui aurait pas permis d'acquérir. On sait du moins que cette princesse lui donna en diverses circonstances des marques de sa bienveillance.

Claude Baduel fit honneur à sa protectrice : il se distingua de bonne heure par ses connaissances, et un des premiers, il fut professeur royal au collége de Paris, connu plus tard sous le nom de Collége de France.

Lorsqu'en 1539 Francois Ier approuva l'établissement à Nimes d'un Collége des Arts, la place de recteur fut offerte à Baduel, et quoique les honoraires ne fussent que de deux cents livres, c'est-à-dire moindres de moitié que le traitement qui lui était accordé à Paris, il ne balança pás à se rendre aux vœux de ses compatriotes. La reine de Navarre avait recommandé elle-même le savant professeur royal au conseil de la ville de Nimes. Ménard nous apprend que sa lettre, datée de Compiègne, du 8

octobre 1539, était conservée dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. Claude Baduel n'arriva à Nimes que vers le milieu de l'année suivante. Pendant cet intervalle, Jean Bergès fut chargé de remplir les fonctions de recteur et de professeur. Ce fut le 12 juillet 1540 que le savant nimois entra en possession de sa charge ; il prononça à cette occasion un discours d'installation qui fut ensuite imprimé sous ce titre : *Oratio ad instituendum gymnasium nemausense, de studiis litterarum.* Peu de temps après, il fit paraître un autre écrit qui avait pour but de recommander le collége de Nimes à la jeunesse studieuse. Cet opuscule est intitulé : *De collegio et universitate Nemausensi* (du collége et de l'université de Nimes). Ménard fait remarquer avec raison que le Collége des Arts fut redevable à Baduel de ses premiers accroissements (1). La réputation justement méritée de cet érudit attira à Nimes un grand nombre d'étudiants, et bientôt, nous l'avons déjà vu, le conseil de la ville fut obligé d'augmenter le nombre des professeurs.

L'un des premiers à Nimes, il embrassa le protestantisme. En 1555, il se démit de ses fonctions

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 233.

et se retira à Genève pour pouvoir professer en paix ses croyances religieuses. Il se fit même recevoir ministre, et on lui donna une église à desservir, en même temps qu'une chaire de philosophie et de mathématiques. A Genève, comme à Nimes, il partagea son temps entre les charges qui lui étaient confiées et la composition d'ouvrages de littérature savante. Tous ses écrits sont en latin; on en vante la pureté et l'élégance du style, mérites rares encore et hautement prisés à cette époque.

De ses différents ouvrages, dont on trouve la liste complète dans l'*Histoire littéraire de Genève*, de Senebier, nous ne mentionnerons que les suivants.

En 1542, Claude Baduel fit imprimer à Lyon chez Et. Dolet, une oraison funèbre sur la mort de Florette Sarra (*oratio funebris in funere Florettæ Sarrasiæ habita : epitaphia nonnulla de eâdem*). Cette dame, fille de Jean de Sarra, premier président du parlement de Toulouse et femme de Jean de Montcalm, sieur de Saint-Véran, juge-mage à Nimes, avait été honorée de l'affection particulière de la reine de Navarre, et ce fut principalement sans doute pour faire sa cour à cette princesse que le recteur du Collége

des Arts composa ce discours qu'il lui dédia comme un hommage public de sa reconnaissance. Charles Rozel, avocat de Nimes, traduisit cet ouvrage en français et le fit imprimer sous ce titre : *Oraison funèbre sur le trépas de vertueuse dame Florette Sarrasin, fille du premier président du parlement de Toulouse et femme du sieur de Saint-Véran.* On a réimprimé cette traduction à Montpellier en 1829.

Le principal ouvrage de Claude Baduel est un traité sur la convenance du mariage pour les gens de lettres (*de ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ ac degendæ*). Cet écrit, imprimé pour la première fois à Lyon en 1544, chez le célèbre Seb. Gryphius, le fut de nouveau en 1577 ; quatre ans après, en 1581, on en fit une troisième édition, qui contient une préface de Grég. Bresmann, professeur à Leipzig. Ce traité venait à peine d'être publié que Guy de La Garde le traduisit en français ; cette traduction fut imprimée à Paris en 1548, in-8°.

De 1544 à 1552, Seb. Gryphius fit paraître plusieurs autres ouvrages de Claude Baduel ; Ménard en donne la liste (1). Nous n'en citerons

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 234.

que deux ; l'un, parce qu'il se rapporte à l'histoire de Nimes, c'est une oraison funèbre de Jacques d'Albénas, père de Jean Poldo d'Albénas, et l'autre parce qu'il nous apprend que le savant nimois, à l'imitation de presque tous les érudits de cette époque, consacrait son temps et ses connaissances à la restauration de l'ancienne littérature latine ; ce sont des notes sur deux discours de Cicéron, le *Pro Milone* et le *Pro Marcello*.

Enfin nous ajouterons que, dans son zèle pour la religion réformée et pour en répandre plus loin les principes, il traduisit en latin quelques sermons de Calvin.

Claude Baduel mourut à Genève en 1561. Il laissa un fils nommé Paul, qui fut successivement pasteur à Bergerac, à Châtillon, à Castel-Gironde et à La Roquette-Saint-André. C'est à ce fils que Claude Baduel adressa sa lettre sur le véritable héritage que les chrétiens doivent laisser à leurs enfants (*de vero patrimonio et hæreditate quam christiani parentes suis liberis debent relinquere*). Il paraît que le recteur du Collége des Arts avait consciencieusement suivi les préceptes qu'il développait dans cet ouvrage. Il sacrifia en effet sans regret, pour obéir à ses

convictions religieuses, la fortune qu'il avait acquise par ses travaux littéraires et qui fut confisquée quand il passa à Genève. Paul Baduel était dans une position voisine de la misère, lorsque le synode national de La Rochelle, prenant en considération les pertes qu'il avait éprouvées pour cause de religion, lui accorda, comme indemnité et peut-être aussi comme hommage aux talents de son père, trois portions sur les fonds destinés à l'entretien des ministres.

L. BOSQUIER D'ALBÉNAS.

Nous ne savons sur ce personnage que ce qu'en rapporte La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque*. Il avait écrit quelques livres sur les antiquités de Nimes. Il paraît qu'ils n'ont jamais été imprimés. Il est probable que L. Bosquier d'Albénas était de la même famille que Jean Poldo d'Albénas dont nous allons parler, et peut-être aussi que Bérenger de La Tour d'Albénas dont nous avons cité un ouvrage à l'occasion de J. Robert.

JEAN POLDO D'ALBÉNAS.

Jean Poldo d'Albénas naquit à Nimes en 1512, d'une famille ancienne, mais moins remar-

quable par sa noblesse que par les connaissances et les lumières qui ont distingué plusieurs de ses membres. Son père, Jacques d'Albénas, avait un goût prononcé pour les lettres et pour les antiquités. Ménard nous apprend que Nimes lui doit la conservation de divers monuments romains (1). En 1524 il était premier consul de cette ville. C'est à ses soins éclairés que son fils dut sa première éducation. Destiné au barreau, Poldo d'Albénas fut envoyé à Toulouse pour étudier le droit; il y fit de rapides progrès, et bientôt il exerça avec succès dans cette ville les fonctions d'avocat. Quand, en 1552, Nimes devint le siége d'un présidial, il y fut pourvu d'une charge de conseiller, qu'il remplit avec distinction jusqu'à sa mort. Il sut allier à l'exercice de ses fonctions la culture des lettres.

Le premier ouvrage par lequel il se fit connaître fut une traduction française des trois livres de saint Julien, archevêque de Tolède, sur la mort, le siècle futur et la vie à venir. Cette version qui, dit-on, lui fit honneur, fut bientôt suivie de la traduction de l'*Histoire des Tabori-*

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 385. — J. Poldo d'Albénas, *Discours historial*, etc., pag. 28.

tes, d'Æneas Sylvius, qui avait composé cet ouvrage avant d'occuper, sous le nom de Pie II, le siége pontifical.

Jean Poldo d'Albénas publia ensuite un ouvrage original à la composition duquel il avait apporté toutes les connaissances sur l'antiquité qu'il avait acquises par une longue étude. Cet écrit est son véritable titre de gloire. C'est un *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nimes* (Lyon, 1560, in-folio, 240 pages). Il est accompagné « de planches assez grossièrement gravées en bois, où les règles de la perspective, dit Vincens-Saint-Laurent, dans la notice qu'il a consacrée à ce personnage dans la *Biographie universelle*, ne sont pas toujours observées, mais qui donnent cependant, des monuments qu'elles représentent, une idée plus vraie qu'on ne devrait s'y attendre d'après l'état d'imperfection où était la gravure à cette époque. On ne s'étonnera pas, ajoute le biographe nimois, que ce livre, composé au milieu du seizième siècle, ne brille pas par le mérite du style; on doit aussi n'être pas surpris d'y trouver souvent une érudition confuse et hors de propos; c'était le défaut du temps. Mais cette production n'en est pas moins un monument curieux du profond sa-

voir de l'auteur et un riche dépôt d'observations et de recherches utiles. »

Jean Poldo d'Albénas fut, avec Claude Baduel, un des premiers à adopter à Nimes les principes de la réformation. L'estime que lui avaient acquise ses connaissances et sa position élevée ne contribua pas peu à leur propagation parmi ses concitoyens. En 1563, époque de sa mort, la plupart des habitants de Nimes et des localités voisines avaient embrassé le protestantisme. Son attachement à la cause de la réforme et ses lumières le firent choisir à différentes reprises par ses coreligionnaires pour député aux assemblées politiques où se débattaient leurs intérêts. Il fit aussi partie des états-généraux qui se tinrent à Orléans en 1560.

JACQUES DE ROCHEMORE.

Jacques de Rochemore, seigneur de Saint-Michel, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Beaucaire et de Nimes, florissait dans cette dernière ville au milieu du seizième siècle. Son père avait été capitaine-viguier de Lunel. Contemporain et collègue de Jean Poldo d'Albénas, auquel il survécut de

quelques années, Jacques de Rochemore consacra, comme lui, ses loisirs à la culture des lettres ; mais elles furent pour lui plutôt une distraction qu'une occupation sérieuse ; il ne se livra qu'à de faciles travaux de littérature légère. Il est connu par quelques écrits traduits de l'espagnol. En 1556, il fit paraître à Lyon un ouvrage de peu d'étendue intitulé : *Les quatre derniers livres des propos amoureux, dont les quatre premiers, par l'injure du temps, ont été perdus et ne se trouvent, contenant les discours et mariages de Clitophant et Leucippe*. La même année il publia une traduction du livre d'Ant. de Guevara : *Le favory de cour, contenant plusieurs advertissements et bonnes doctrines pour les favoris des princes et autres seigneurs et gentilshommes qui hantent et fréquentent la cour*. Christ. Plantin donna l'année suivante, à Anvers, une nouvelle édition de cette traduction.

MARGUERITE DE CAMBIS.

Jacques de Rochemore épousa une femme déjà connue par quelques ouvrages de même genre que ceux auxquels il doit lui-même une place dans l'histoire littéraire, c'est-à-dire par des

traductions françaises d'auteurs étrangers et presque contemporains ; seulement, tandis que le seigneur de Saint-Michel traduisait des écrivains espagnols, celle à laquelle il unit sa destinée faisait passer dans notre langue des ouvrages d'auteurs italiens. Cette dame est Marguerite de Cambis, fille de Louis baron d'Alais, et veuve de Pons d'Arlier baron d'Aigremont. « Cette illustre dame, dit Ménard, faisait par son esprit et par ses lumières l'honneur et l'ornement de son sexe. Elle entendait parfaitement la langue italienne, et elle traduisit de cette langue en français les deux ouvrages suivants, l'un : *Epitre du seigneur Jean-Georges Trissin, de la vie que doit tenir une dame veuve* (imprimé à Lyon en 1554, in-16), et l'autre : *Epitre consolatoire de l'exil, envoyée par Jean Boccace au seigneur Pino de Rossi* (1) (imprimé à Lyon en 1556, in-16) ». Le choix qu'elle fit de ces deux écrivains prouve en faveur du goût de la jeune veuve.

JEAN MERCIER.

Jean Mercier, un des plus savants personnages de son temps, naquit à Uzès, dans la première

1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 387.

moitié du seizième siècle. Sa famille appartenait à la noblesse du pays. Destiné à la magistrature, il étudia le droit d'abord à Avignon et ensuite à Toulouse. Un attrait invincible l'entraînait vers l'étude des langues et, pour satisfaire ce goût, sans cesser de se perfectionner dans l'étude du droit, il traduisit le manuel d'Harménopole. Il avait déjà publié une version des hiéroglyphes d'Horus-Apollon, accompagnée de notes qui furent estimées des érudits. Bientôt il se livra tout-à-fait à son penchant pour les langues ; il abandonna la jurisprudence et, n'accordant même plus qu'un intérêt secondaire à la littérature grecque, il ne s'occupa depuis lors que de l'étude de la langue hébraïque et des langues orientales, qui ont avec celle-ci le plus étroit rapport, telles que le syriaque, le chaldéen et le rabbinique. Vatable, le fondateur en France de l'étude de l'hébreu, enseignait à cette époque avec le plus grand succès au collége royal (collége de France); Jean Mercier suivit ses leçons, devint en peu de temps le plus distingué de ses élèves, et en 1546 lui succéda dans la chaire d'hébreu de ce célèbre établissement littéraire.

S'il faut en croire Casaubon, Jean Mercier savait plus d'hébreu que tous les chrétiens de son

siècle (1). On ne peut douter de ce témoignage quand on apprend d'Etienne Pasquier, que le savant professeur royal n'avait pas de plus importante affaire que la lecture des livres hébreux, et qu'il s'était tellement absorbé dans leur étude qu'il n'était qu'un *vray chiffre*, c'est son expression, dans les affaires de ce monde (2). Il paraît cependant qu'il n'y était pas assez absorbé pour rester indifférent aux querelles religieuses qui agitèrent ce siècle. Il se prononça en faveur du protestantisme, et quand éclatèrent les guerres civiles qui désolèrent la France sous Charles IX, il fut obligé de quitter Paris et de chercher un refuge à Venise, sous la protection d'Arnould de Ferrier, ambassadeur auprès de cette République. Le soin de sa sûreté ne fut peut-être pas le seul motif qui l'attira dans cette ville. S'il faut en croire de Thou, il la choisit pour le lieu de sa retraite, parce qu'elle comptait au nombre de ses habitants un grand nombre de juifs et que, dans son amour pour l'hébreu, il avait espéré, en fréquentant les plus savants d'entre eux, pénétrer plus avant encore dans la connaissance de la littérature hébraïque.

(1) *Casauboni Epistolæ*, pag. 468.
(2) Et. Pasquier, *Catéchisme des jésuites*.

En 1570, Jean Mercier revint en France dans le dessein de veiller lui-même à l'impression de quelques-uns de ses ouvrages. A son retour, il s'arrêta à Uzès ; atteint de la peste qui ravageait alors le Languedoc, il mourut dans sa ville natale quelques jours après son arrivée.

Ce savant hébraïsant était d'une chétive apparence; sa taille était petite et ses longues veilles avaient desséché son corps. Mais sa voix était mâle et sonore ; elle remplissait toute l'étendue de la vaste salle où il enseignait au collége royal et qui était toujours remplie d'une foule d'auditeurs avides de l'entendre. « Il est constant, dit de Thou, que ceux qui savent aujourd'hui en France les langues chaldaïque et hébraïque sont presque tous sortis de sa seule école (1). »

A une connaissance étendue des langues savantes et à une vaste érudition, Jean Mercier joignait un jugement solide et un caractère estimable, plein de candeur et de simplicité. Sa manière d'interpréter l'Ecriture sainte se distingue de celle de la plupart des auteurs qui l'ont

(1) Ant. Teissier, *Les Eloges des hommes savants*, etc., édition de 1697, tom. I, pag. 349.

précédé, non-seulement par une plus grande exactitude, mais encore par un esprit critique qui leur manquait (1).

Ses ouvrages, publiés par les soins d'Arnould de Ferrier et précédés d'une préface de Théodore de Bèze, se composent de commentaires sur les livres de l'Ancien Testament et de traités de philologie hébraïque. Richard Simon estimait surtout ses commentaires sur Job, sur l'Ecclésiaste et sur les Proverbes, tandis qu'il trouvait celui sur la Genèse chargé d'une érudition rabbinique assez confuse. De ses nombreux écrits sur la langue hébraïque il faut citer principalement ses notes sur le dictionnaire hébreu (*Thesaurus*) de Pagnin, et quelques traductions d'ouvrages hébreux et syriaques, parmi lesquels se distingue surtout le traité du rabbin Juda sur les accents hébreux. « On lui attribue, dit l'auteur de sa notice dans la *Biographie universelle*, d'avoir le premier découvert l'art et le mécanisme de la poésie hébraïque (2), honneur qu'il renvoyait à son maître Vatable, qui avait eu le projet de

(1) Richard Simon, *Histoire critique du vieux Testament*, liv. 2, chap 14.

(2) C'est de Thou qui a avancé ce fait : *Historia sui temporis ad annum* 1547.

publier une méthode sur la poésie hébraïque. » Ces paroles renferment pour le moins une équivoque ; elles semblent faire entendre que la rhythmique hébraïque fut décidément découverte soit par Jean Mercier, soit par Vatable ; il n'en est cependant rien ; malgré les travaux d'orientalistes postérieurs et bien plus habiles que ces deux anciens hébraïsants, cette rhythmique n'est pas connue. Mercier et son maître, Vatable, n'ont proposé, comme beaucoup d'autres, qu'une hypothèse qui n'a pas de fondement. Sans prétendre entrer dans une discussion philologique qui serait ici déplacée, nous dirons seulement que Vatable et Mercier supposent que la rhythmique hébraïque, analogue à celle des Grecs et des Latins, consistait dans la quantité des syllabes; ces deux savants hébraïsants croyaient même avoir trouvé la mesure et les différentes espèces de vers hébreux. Cette opinion sur la métrique hébraïque n'était pas une nouveauté ; elle avait déjà été professée par le juif Philon, par Eusèbe, par saint Jérôme et par Isidore d'Espagne. Ajoutons que depuis elle a été soutenue par Gomar, et de nos jours encore par Saalschütz. Mais cette hypothèse a été réfutée fort souvent, entre autres par Cappel,

savant professeur d'hébreu au dix-septième siècle, à Saumur, et par le profond orientaliste S. de Sacy (1). Il est juste cependant de reconnaître que les autres hypothèses sur ce point n'ont pas plus de valeur que celle-ci ; elles sont toutes également arbitraires ; il n'y a de bien établi que le système du parallélisme, système développé par Lowth et par de Wette ; mais le parallélisme qui est bien certainement une disposition propre à la poésie des hébreux, ne peut pas avoir constitué seul toute la métrique hébraïque.

JOSIAS MERCIER DES BORDES.

La célébrité du nom de Jean Mercier fut dignement soutenue par son fils, Josias Mercier, né également à Uzès, et désigné d'ordinaire sous le nom de des Bordes : (nous ignorons l'origine de ce surnom.) Tous les érudits s'accordent à le reconnaître pour un des plus habiles critiques. Colomiès prétend que ses conjectures sur les écrivains de l'antiquité classique dont il s'est occupé l'emportent de beaucoup sur celles de tous les autres

(1) Dans le *Journal des Savants*, 1827, numéro d'octobre.

savants, sans excepter même Saumaise (1). « C'est dommage, dit Baillet, qu'un si habile homme ait si peu écrit (2). »

L'ouvrage principal de Josias Mercier est une édition, avec des notes critiques, du *de Proprietate Sermonum* (du sens propre des mots), de Nonius Marcellus. On lui doit aussi des annotations sur le *de Deo Socratis* (du dieu de Socrate) d'Apulée, sur le prétendu Dictys de Crète, sur quelques passages de Tacite et sur les lettres grecques d'Aristénète. La version latine de ce dernier ouvrage faisait l'admiration de Scioppius, homme plus porté à déchirer les écrivains de son temps qu'à les louer, et les remarques qui l'accompagnent sont préférées à celles de Sambucius. On dit qu'il avait composé encore des notes critiques sur le traité *de Pallio* (du Manteau) de Tertullien, mais elles n'ont pas été publiées, et il est probable qu'elles ont été fondues dans celles de Saumaise sur ce célèbre écrivain des premiers siècles de l'Eglise.

Josias Mercier hérita des qualités de son père

(1) Colomiès, *Mélanges historiques*, pag. 35 et 36.

(2) Baillet, *Jugement des Savants*, etc., tom. II, pag. 394.

aussi bien que de ses talents. Tous ses contemporains professent autant d'estime pour son caractère que pour ses connaissances. A une profonde érudition et à une sagacité remarquable il unissait une modestie qui était loin d'être la vertu dominante des humanistes de cette époque. Il ne connut jamais les emportements si ordinaires aux érudits du quinzième et du seizième siècle. On rapporte, comme une preuve de sa délicatesse, qu'amené à combattre quelques opinions de Juste Lipse, sur divers passages de Tacite, il le fit avec tant de ménagement et de raison que son adversaire se crut obligé de lui en témoigner publiquement sa gratitude (1).

Fils d'un des hommes les plus savants du XVIe siècle, il eut pour gendre Claude Saumaise, un des plus grands critiques de son temps. Pour échapper aux persécutions religieuses, Josias Mercier se fit catholique ; mais ce changement de religion fut probablement plutôt apparent que réel. Plus tard il se rangea du côté d'Henri IV. Ce prince l'employa dans diverses missions et récompensa ses services du titre de conseiller

(1) *Lipsii epistola ad Baudinum* dans les *Baudianæ Epistolæ*, cent. IV, epist. 29.

d'Etat. Josias Mercier mourut à Paris, le 5 décembre 1626.

ALEXANDRE DE PULLY.

Alexandre de Pully appartenait à une famille distinguée de la ville de Nimes, dont il fut premier consul. La Croix du Maine nous apprend qu'il fit imprimer un poème intitulé l'*Uranie* (1). C'est à ces deux faits que se bornent tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce personnage. Nous devons ajouter que, probablement, il était parent d'Antoine de Pully, qui, en 1552, était syndic du Collége des Arts, et chargé, en cette qualité, de veiller sur ses priviléges.

JEAN NICOT.

Jean Nicot, qui fut secrétaire du roi et ensuite ambassadeur en Portugal et qui reçut en récompense de ses services la seigneurie de Villemain, ne dut sa fortune qu'à son mérite. Il naquit à Nimes en 1530; son père, notaire fort estimé de ses concitoyens, mais peu riche, ne négligea

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque*, pag. 6.

rien pour son éducation. De bonne heure, Jean Nicot fut attiré à Paris par le désir d'y perfectionner et d'y étendre ses connaissances. Tout en étudiant avec succès les lettres et les sciences, il se forma à l'art de conduire les affaires publiques, et il réunit à la fois, par ses connaissances littéraires et par sa capacité pour les affaires, et l'estime des érudits et la faveur de la cour.

Henri II et François II l'honorèrent de leur confiance : le premier le nomma maître des requêtes, et le second l'envoya en ambassade à Lisbonne, en 1559. C'est dans cette ville et pendant le cours de cette mission, qui dura deux ans, qu'il reçut d'un marchand flamand de la graine de pétun, plante de l'Amérique alors inconnue en France, et qui depuis s'y est si abondamment répandue sous le nom de tabac. Nicot en envoya à Catherine de Médicis, et à son retour de Portugal il lui présenta la plante même, à laquelle cette circonstance fit donner le nom d'Herbe à la Reine. Thévet a disputé en vain à Nicot la gloire d'en avoir enrichi la France ; le nom de Nicotiane qui fut d'abord donné au tabac et qui lui est resté dans le langage scientifique, constate les droits de notre compatriote à la reconnaissance du fisc, pour qui cette plante a été et sera

probablement longtemps encore une source d'abondantes richesses, et à celle de l'agriculture et du commerce qui en ont retiré de si riches avantages, quand la destruction du monopole a permis d'en faire un objet de spéculation agricole et industrielle. Il n'est pourtant pas vraisemblable, comme le fait remarquer Vincens-Saint-Laurent, dans la notice qu'il a consacrée à ce personnage dans la *Biographie universelle*, que Nicot sentît l'importance du présent qu'il offrit à la reine-mère et qu'il prévît que cette plante vaudrait un jour quatre-vingts millions de revenu à l'Etat.

Pour récompenser les services qu'il avait rendus pendant son ambassade en Portugal, le roi lui accorda des lettres de noblesse et le fief de la terre de Villemain, située près de Brie-Comte-Robert. Depuis son retour en France, Nicot se consacra exclusivement à la culture des lettres. En 1567, il publia une édition de l'histoire d'Aimoin : *Aimonii monachi qui antea Ammonii nomine circumferebatur, historiæ francorum, libri* IV, *ex veteribus exemplariis et nova accurataque recensione nunc demum multo emendatiores et meliores*, Parisiis, 1567, in-8°. Par ses soins cette compilation fut purgée des erreurs de

chronologie et des faits merveilleux dont son auteur l'avait surchargée. On prétend que Nicot s'occupa de ce travail pendant neuf ans ; il est probable toutefois qu'il ne donna pas exclusivement ce long espace de temps à la correction de la chronique du moine bénédictin, et qu'il en employa une partie à d'autres ouvrages auxquels il travaillait simultanément.

Le principal ouvrage de Nicot ne parut qu'après sa mort. C'est un dictionnaire intitulé : *Trésor de la Langue française, tant ancienne que moderne, auxquels, entre autres choses, sont les mots propres de marine, vénerie et fauconnerie, ci-devant ramassés par Aimar Ranconnet, vivant conseiller du Roi et président des enquêtes au Parlement ; revu et augmenté en cette dernière impression de plus de la moitié, avec une grammaire latine et française, et le recueil des vieux proverbes de la France ; ensemble le nomenclator de Junius, mis par ordre alphabétique, et creu d'une table particulière de tous les dictons*, Paris, 1616, in-4°. Ce recueil, qui parut avec le double privilége du roi et de l'empereur, fut réimprimé deux ans après à Rouen. La grammaire française et latine qu'il renferme est de J. Masset, et le nomen-

clator de Junius est un catalogue de mots en huit langues (1). La partie essentielle de cet ouvrage est le dictionnaire de la langue française. Comme l'indique le titre que nous avons cité en entier, le premier fond en appartient à Aimar Ranconnet; mais le travail du savant président de la chambre des enquêtes était peu considérable; Nicot, qui l'estimait et l'appelait le beaume de la langue française, l'enrichit de ses propres recherches et en fit un ouvrage bien autrement utile et important. Aussi, quoiqu'il y eût sans aucun doute dans l'essai de Ranconnet le germe d'un dictionnaire français, il faut reconnaître que c'est Nicot qui l'a fécondé, et que l'honneur d'avoir composé le premier ouvrage de ce genre, en notre langue, lui revient tout entier. A mesure que la langue française s'est perfectionnée, ce livre, qui est d'une époque où elle n'était pas encore fixée, a perdu nécessairement de son autorité; mais, comme vocabulaire du vieux langage, il pourrait être encore de quelque utilité. Un mérite, qu'on ne peut lui contester, c'est d'avoir servi de base aux travaux semblables

(1) *Voir* sur ce livre et sur son auteur, Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire*, etc., tom. VII, pag. 339 et suivantes.

exécutés plus tard ; il a été entr'autres souvent copié par l'auteur du dictionnaire des arts et des sciences (1).

Nicot laissa plusieurs autres ouvrages inédits. Le principal, à ce qu'on assure, est un *Traité de la Marine*, volumineux écrit destiné à expliquer les termes usités dans le langage nautique. Ce savant mourut à Paris, le 5 mai 1600. Son fils, qui portait comme lui le prénom de Jean, fut secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances (2).

GABRIEL DE LERME.

Gabriel de Lerme, seigneur de Barjac, né dans la première moitié du seizième siècle dans la ville de ce nom, fut maître des requêtes de la reine de Navarre et se fit connaître par la traduction en français de quelques ouvrages italiens, par des poésies françaises estimées, dit-on, de ses contemporains, mais ensevelies depuis longtemps dans un profond oubli, et surtout par une traduction en vers latin de *la Semaine*, poème si célèbre à cette époque, de Salluste du Bartas.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 307.
(2) *Ibid.*, pag. 308.

Cette traduction a eu quatre éditions; Baillet en donne les dates (1).

JEAN FAUCHER.

Né à Beaucaire en 1530, Jean Faucher fut à la fois un médecin distingué, un poète latin remarquable et un érudit versé dans la connaissance des langues anciennes. Ses travaux lui valurent l'amitié du cardinal Georges d'Armagnac, d'abord archevêque de Toulouse et ensuite archevêque d'Avignon, et connu par la protection éclairée qu'il accorda aux savants. Il ne paraît pas que Jean Faucher ait jamais cherché à tirer parti de la faveur dont il jouit auprès de ce puissant personnage, pour se pousser dans la carrière de la fortune et des honneurs.

Le seul ouvrage que nous ayons de ce savant est une paraphrase en vers latins d'un poème d'Avicenne, sur la médecine. Cet écrit, intitulé : *Cantica Avicennæ carmine elegiaco ex arabico latine reddita*, fut imprimé à Nimes en 1630, chez Pierre Gillet, par les soins de son fils, Guillaume Faucher, médecin comme lui, et dédié au célèbre Ranchin, professeur et chancelier

(1) *Jugements des Savants*, Paris, 1722, t. IV, p. 479.

de l'université de Montpellier. Il se compose de trois parties, dont la première renferme des considérations générales sur la définition et les différentes branches de la médecine ; la seconde traite de la pratique de l'art de guérir, de la conservation de la santé et des différentes causes des maladies, et la troisième contient des préceptes sur le traitement des diverses infirmités qui affligent la nature humaine.

Jean Faucher nous apprend lui-même, dans son avertissement au lecteur, que si, à l'exemple de plusieurs médecins anciens, il a écrit en vers sur les sciences médicales, c'est parce qu'Apollon, le Dieu de la poésie, est aussi l'inventeur de la médecine,

Phœbus et inventor medicinæ et carminis autor,

et que ce qui est exposé en vers se grave plus facilement dans la mémoire :

Nam facile inserpunt docili modulata cerebro.

La versification de cet ouvrage est facile et coulante, et son contenu fait honneur à l'érudition et au jugement de son auteur.

JEAN VARANDA.

Né à Nimes vers le milieu du seizième siècle, Jean Varanda ou Varandal, car on n'est pas

d'accord sur la manière dont on doit rétablir en français le nom latin de Varandæus qu'il prend dans ses ouvrages, tous écrits dans la langue latine, se destina à la médecine qu'il étudia à Montpellier. Reçu docteur en 1587, il fut, trois ans après, nommé à la chaire laissée vacante à la faculté de cette ville par la mort de Nicolas Dortoman. Sa vie s'écoula tout entière dans l'exercice de ses fonctions, dans la pratique de son art et dans la composition de ses nombreux écrits. En 1609, il fut doyen de la faculté. Il mourut à Montpellier le 13 août 1617.

Au jugement d'Astruc, Varanda fit honneur à l'école où il enseignait ; et si le témoignage de l'historien de la faculté de médecine de Montpellier avait besoin d'être confirmé par celui d'un homme moins favorable à ce célèbre établissement, nous invoquerions celui de Guy-Patin, qui fut toute sa vie l'ennemi déclaré de cette école, et qui, dans presque toutes ses lettres, trouve quelque occasion de s'égayer aux dépens de ceux qui y ont ou enseigné ou étudié. *Imprimis colo Joubertum, Varandum et Ranchinum*, dit-il à Falconnet dans une de ses lettres (1).

(1) *Lettres choisies de Guy-Patin* Paris, 1692, tom. I, pag. 29.

« Je vénère en première ligne Joubert, Varanda et Ranchin. » Il revient sur le même sujet dans une autre lettre où il associe aussi le nom de Varanda à celui de Joubert (1).

L'estime que professent Astruc et Guy-Patin pour Jean Varanda et qui est partagée par Sprengel et par tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de la médecine, est pleinement justifiée par les écrits de ce savant, écrits qui sont pour leur temps aussi remarquables par le fonds que par la forme. Varanda, en effet, s'éleva au-dessus des médecins de son siècle, non-seulement par son style bien supérieur à celui de ses contemporains, et par l'ordre et la méthode qu'il chercha à introduire dans ses ouvrages, mais encore par ses doctrines médicales qui sont dans une voie incontestable de progrès. S'il ne réussit pas à se débarrasser entièrement de la manie des recettes frivoles et de l'emploi des remèdes nombreux et compliqués, défauts que les Arabes avaient introduits dans la médecine, il montra cependant une tendance bien marquée vers une médicamentation plus simple et plus rationnelle. La supériorité de ses idées lui acquit en peu de

(1) *Lettres choisies de Guy-Patin*, tom. I, pag. 27.

temps de nombreux partisans ; et, presque à la fois, dans les pays les plus éloignés, ses élèves s'empressèrent de publier les cahiers qu'il dictait à ses leçons ; quelques-uns parurent de son vivant et un plus grand nombre encore après sa mort.

Varanda se proposait d'embrasser dans ses écrits l'ensemble des sciences médicales et de consacrer un traité spécial à chacune de ses parties : il fait connaître lui-même cette intention dans la préface de sa physiologie. Mais, enlevé par une mort prématurée (1), il ne put réaliser entièrement son dessein. Cependant on a de ce savant médecin des traités sur la physiologie, la pathologie et la thérapeutique, sur les affections des reins et de la vessie, sur les maladies des femmes, sur l'éléphantiasis et sur la syphilis.

Dans la première moitié du dix-septième siècle, ces différents traités, imprimés d'abord séparément, étant devenus rares, un médecin de Lyon, nommé Henri Gras, les réunit et les publia sous ce titre : *J. Varandæi opera omnia theorica et practica*, Montpellier et Genève, 1620. Il en

(1) *Varandæi opera*, édition de 1658. Præf.

fit paraître une nouvelle édition plus complète à Lyon en 1658, in-folio. Celle-ci, la seule que nous ayons eue entre les mains, contient quelques traités encore inédits, c'est du moins ce qu'annonce Henri Gras dans sa préface, ainsi que les deux traités sur l'éléphantiasis et les affections vénériennes, qui ne se trouvaient pas dans l'édition de 1620 et qui avaient été imprimés à part cette même année à Genève.

Astruc, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de Montpellier*, donne la liste complète des écrits de Varanda et la date de leur publication.

ÉTIENNE GIRY.

Etienne Giry, bachelier en droit, habitait Sommières, où l'on croit qu'il était né, quand, le 6 novembre 1572, cette ville fut surprise par les protestants, conduits par Antoine Dupleix, seigneur de Grémian. Il allait être massacré par quelques soldats, quand Dupleix lui-même l'arracha de leurs mains. Plus tard il conçut le projet de mettre par écrit ce qui s'était passé dans cette affaire ainsi que les différents événements d'un autre siége qu'eut à supporter en 1575 la ville

de Sommières. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur ne fait pas grâce du plus mince détail, fut imprimé à Lyon en 1578, sous ce titre : *Histoire des choses mémorables advenues à la ville de Sommières, en Languedoc, dans les deux siéges qu'elle a soufferts pendant les derniers troubles.* Ménard et de Baschi l'ont reproduit dans leur *Recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France.*

FRANÇOIS TRAUCAT.

Né à Nimes dans la première moitié du seizième siècle, François Traucat, simple jardinier, doit être compté au nombre des hommes qui ont rendu les services les plus signalés à nos localités. On lui doit la propagation du mûrier dans presque toute la France et plus particulièrement dans le Bas-Languedoc, la Provence et les provinces voisines. Cet arbre n'y était pas inconnu ; il avait été apporté de l'Orient dans le Dauphiné, par Guy-Pape de Saint-Auban, ou, selon d'autres, par les rois de Naples, de la maison d'Anjou. Mais il n'était encore, au commencement de la seconde moitié du seizième siècle, qu'un objet de curiosité dans les jardins

de quelques amateurs opulents, et les manufactures de soieries établies en France sous le règne de Louis XI tiraient des pays étrangers la matière qu'elles employaient, quand le jardinier de Nimes fit connaître les moyens de donner à la culture de cet arbre la plus grande extension et développa tous les avantages qui pouvaient en résulter dans un ouvrage intitulé : *Discours abrégé sur les vertus et les propriétés des mûriers tant blancs que noirs, ayant petites mûres blanches et petites mûres noires, qui ont semblables feuilles propres à nourrir les vers-à-soie, et aussi propres à servir tant au corps humain qu'à faire beaux meubles et ustensiles de ménage, dédié au roi.* Paris, 1606.

On a voulu enlever à Traucat l'honneur d'avoir le premier propagé en France la culture du mûrier, pour l'attribuer au célèbre agronome Olivier de Serres, frère de ce Jean de Serres que nous avons vu à la tête du Collége des Arts. Mais, à l'époque où celui-ci publiait le livre de son *Mesnage des Champs*, intitulé : *La cueillette de la soie par nourriture des vers qui la font*, et recevait d'Henri IV l'ordre de planter vingt mille mûriers aux Tuileries et d'en fournir aux généralités de Lyon, de Tours, d'Orléans et de Paris, les

pépinières du jardinier de Nimes, dit Vincens-Saint-Laurent, mises en rapport dès 1564, avaient déjà enrichi le Languedoc et la Provence de plus de quatre millions de ces arbres, bienfait qui s'est accru, perpétué et qui est devenu l'une des principales sources de la prospérité de ces provinces, tandis qu'il ne reste plus de traces des efforts d'Olivier de Serres pour y faire participer les contrées au-delà de la Loire (1). Le zèle et les heureux efforts de Traucat furent récompensés, après l'impression de son livre, par une pension et par l'autorisation de «planter des mûriers dans tous les endroits du royaume où il le jugerait à propos» ; c'est l'intendant Bâville qui rapporte ce fait dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire du Languedoc.*

Cet homme, dont l'ouvrage sur les mûriers et les soins qu'il se donna pour propager cet arbre si utile, nous attestent la perspicacité d'esprit et la solidité de jugement, conçut la bizarre pensée que la Tourmagne renfermait dans ses cavités un immense trésor qu'y avait enfoui l'avarice romaine. Sur quelles conjectures fondait-il cette opinion? c'est ce qu'il est impossible

(1) *Biographie universelle*, article F. TRAUCAT.

de savoir ; il est propable cependant qu'elle dut lui être suggérée par l'ignorance où l'on était de la destination de ce monument et par l'insuffisance des hypothèses qu'on avait déjà émises sur ce sujet. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il réussit à faire partager ses idées et ses espérances au gouvernement si avisé d'Henri IV, qui lui accorda, par lettres royales du 22 mai 1601, la permission de fouiller dans l'intérieur de la Tourmagne pour y chercher le trésor supposé. D'après cette concession, les deux tiers de ce qui serait trouvé devait revenir au roi; l'autre tiers était abandonné à Traucat; mais les frais restaient à sa charge, et les fouilles devaient être faites en présence du procureur du roi et de telles autres personnes que Traucat désignerait lui-même.

Le conseil, les notables, et en général tous les hommes éclairés de la ville de Nimes s'émurent de cette entreprise dont le résultat le plus assuré leur semblait, avec assez de raison, la destruction d'un monument regardé comme le palladium de la cité. En conséquence, on s'opposa à son exécution, et l'on obtint que les travaux ne commenceraient que sous la surveillance d'un inspecteur commis par les consuls

et en présence des prud'hommes ou voyers de la ville. Toutes ces mesures entraînèrent de nouveaux frais qui retombèrent sur le malencontreux entrepreneur. Enfin les travaux s'ouvrirent le mercredi 15 août 1601, jour de l'Assomption, d'après ce que rapporte dans son journal Tannegui Guillaumet (1). Il est inutile d'ajouter qu'ils furent infructueux. Traucat, moins sage et moins heureux dans cette spéculation que dans celle qui jusqu'à ce moment avait fait l'objet de ses soins, consuma en de vaines recherches la fortune qu'il avait honorablement ramassée par un plus utile travail.

JEAN CHALAS.

Jean Chalas, né à Nimes vers le milieu du seizième siècle, exerçait la profession d'avocat comme son père Antoine Chalas, qui était aussi un jurisconsulte et qui fut premier consul en 1596. On ne connaît aucun ouvrage dû à la plume de ce personnage ; mais il eut le mérite de recueillir divers manuscrits et entr'autres des lettres de Pétrarque, qui furent ensuite publiées sous ce titre : *Franc. Petrarchæ epistolæ ex vetusto*

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV. *Preuves*, pag. 13.

Codice J. Chalasii, Lugduni apud Sam. Crispinum, 1601, in-8°. Cet ouvrage, qui est assez volumineux (683 pages), renferme, en outre de nombreuses lettres déjà connues, soixante-cinq qui ne l'étaient pas encore. Ménard nous apprend que Jean Chalas fut consul de la ville de Nimes en 1612, et nous voyons dans les registres du Consistoire qu'il professait la religion réformée et qu'il fut chargé à diverses reprises, avec Poldo d'Albénas et Baudan, de négociations concernant ce culte.

Sorbière parle d'un Pierre Chalas, de Nimes, qui, précepteur de l'enfant d'une famille princière, finit par s'apercevoir que l'adulation est la grande affaire des cours, et par conformer sa conduite aux mœurs et aux principes qui y règnent. Du reste, ce Pierre Chalas était, à ce que dit Sorbière, un homme d'un esprit vif, fin et délicat (1). Il est probable que ce personnage, sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements, était un descendant de Jean Chalas, et peut-être même son fils.

(1) *Sorberiana*, pag. 82 et 83.

JACQUES ET PIERRE VEIRAS.

Jacques Veiras était un médecin de Nimes. Il est auteur d'un *Traité de Chirurgie, contenant la vraie méthode de guérir les plaies des arquebusades*. Cet ouvrage fut imprimé à Lyon par Barth. Vincent, en 1581.

Son neveu, Pierre Veiras, docteur en médecine comme lui, fut nommé, en 1581, professeur à la faculté de Montpellier. Il a recueilli et rédigé par écrit trois discours de Laurent Joubert, le célèbre auteur du traité de la peste et de l'ouvrage sur les erreurs populaires. Ces trois discours, qui ont été imprimés avec le traité de Jacques Veiras, sur la vraie méthode de guérir les plaies des arquebusades, traitent aussi du même sujet.

TANNEGUI GUILLAUMET.

Contemporain des deux personnages dont nous venons de parler, Tannegui Guillaumet, né à Nimes vers le milieu du seizième siècle, exerça comme eux la médecine et écrivit sur quelques-unes de ses nombreuses branches. Il s'occupa spécialement de la question qu'avait traitée Jac-

ques Veiras et qui était à cette époque d'une importance majeure. L'usage général des armes à feu était encore d'assez fraîche date pour que l'art de soigner les blessures qu'elles causent ne fût pas arrivé à un grand degré de perfection et occasionnât souvent des discussions entre les praticiens. Tannegui Guillaumet ne partageait pas les vues de Jacques Veiras sur ce sujet et ne regardait pas sa méthode de guérir les plaies des arquebusades comme aussi vraie qu'il voulait bien l'annoncer. Il composa, en conséquence, pour la réfuter, un traité intitulé : *la Doctrine des Arquebusades* ; ce traité fut imprimé à la suite de l'ouvrage de Jacques Veiras. Il publia plus tard, en 1590, sur le même sujet, un second écrit : *Des arquebusades selon la doctrine nouvelle*. Il serait superflu de rapporter ici la liste de ses nombreux traités ; on la trouve dans la notice qui lui est consacrée dans la *Biographie universelle*. Nous ferons seulement remarquer que l'un d'eux, *le Questionnaire des Tumeurs*, eut l'honneur de deux éditions et que trois autres, concernant la pharmacie, parurent sous le nom de son frère, Léonard Guillaumet, qui était apothicaire à Nimes. Nous ajouterons encore que Guillaumet porta aussi ses recherches et ses ob-

servations sur une espèce d'affection aussi embarrassante à cette époque pour les médecins que les plaies des arquebusades, sur les maladies vénériennes, et qu'il composa sur ce sujet deux ouvrages qu'Astruc cite avec éloge dans son remarquable traité *de Morbis venereis*.

En outre de ces productions savantes, on a de Tannegui Guillaumet un journal des principaux événements survenus pendant les troubles civils et religieux dans son pays natal, depuis 1573 jusqu'en 1601. A partir de 1575, il y a dans cette espèce de chronique de nombreuses lacunes, dues probablement à l'éloignement presque continuel de Nimes auquel le forçait l'emploi qu'il remplissait auprès du roi de Navarre. Il lui était en effet attaché en qualité de chirurgien, et il continua d'en remplir les fonctions après que ce prince fut monté sur le trône de France. Cette circonstance, ainsi que l'intérêt qu'il prend dans son journal aux succès des protestants, font croire avec vraisemblance qu'il appartenait à leur communion.

On ignore et l'époque précise de sa naissance et celle de sa mort. Mais on a quelque raison de croire qu'il parcourut une longue carrière. On sait en effet qu'il vivait encore en 1621, puisque

son nom figure sur une liste de cotisations faites à Nimes le 13 mars de cette année, pour le revêtement des bastions, et il était, sans aucun doute, arrivé à l'âge de raison, quand, 49 ans auparavant, il avait commencé d'écrire son journal.

GUILLAUME DE REBOUL.

Si une excessive vanité et une humeur extraordinairement atrabilaire suffisaient pour rendre éloquent, aucun écrivain ne l'aurait été à un plus haut degré que Guillaume de Reboul. Tous les ouvrages qu'il a laissés sont des pamphlets dictés par la vengeance et empreints d'une violence sans égale. Mais, jamais pamphlétaire n'a été plus sévèrement puni ; il paya ses écrits de sa tête. Né à Nimes vers le milieu du seizième siècle et élevé dans le protestantisme, que professait sa famille, il se fit en peu de temps de nombreux ennemis parmi ses coreligionnaires. Une opposition, souvent peu éclairée et inspirée par une vanité blessée, qu'il prit à tâche de faire au consistoire, et quelques actes peu délicats qu'il se permit le firent excommunier en 1595. Dans sa colère, il se fit catholique et attaqua

les protestants dans une série d'écrits, inspirés par la haine la plus vive. Le premier qu'il publia, et, à notre avis, le plus remarquable, parut en 1597, à Lyon, chez Jacq. Roussin; il est intitulé : *Les Salmonées du sieur Reboul contre le Ministre de Nimes et ceux du Languedoc* (1). Le ministre dont il est ici question est Jean de Falgueroles, qu'il regardait comme le principal auteur de son excommunication, et le titre qu'il donna à ce livre est pris du nom même de ce pasteur, dans lequel il avait trouvé par anagramme : *Enragé fils d'Eole*. Ce qui paraît avoir blessé le plus désagréablement Guillaume de Reboul, ce n'était pas tant d'avoir été exclu de l'Eglise protestante que de l'avoir été par un corps dont les membres lui semblaient ses inférieurs dans l'échelle sociale. C'est ce qu'on voit presque à chaque page de cet écrit, et surtout dans les deux passages que nous citons ici, comme un curieux échantillon des controverses de cette époque :

« Et vous, messieurs les marchands, qui vous donne séance dans cet auguste sénat? Qu'est-ce qui vous y fait venir? Est-ce pour y trafiquer?

(1) Il fut réimprimé à Arras chez Guill. de La Rivière, en 1600, in-12.

Non ! c'est bien votre profession, mais non pas là dedans. Quoi donc ? Pour être juges des consciences ? O étranges métamorphoses ! Et qui vous a inspiré la sagesse pour vous rendre cette année capables de cette science la plus haute et la plus divine du monde, la connaissance des âmes ? Science qui demande une âme toute pure, toute nette, vuide de toute passion et principalement de celle d'avarice, qui seule est l'âme de vos négociations. Ne seriez-vous pas mieux dans vos magasins ? Et vous chaussetiers, courdonniers, et autres dans vos boutiques, pour penser à vos affaires domestiques, qu'aller là dedans porter votre voix sur une action la plus importante du monde (1) ? »

Le sieur de Reboul pensait, comme on le voit, en gentilhomme. Plus loin, la même pensée est reproduite sous une nouvelle forme :

« Vraiment, il les fait bon voir sortant de leurs maisons, ayant l'âme embarrassée, qui d'un paragraphe qu'il rumine pour le droit de sa partie ; qui d'une banqueroute, qu'on lui aura possible fait ; qui du soin qu'il aura d'achever bientôt un pourpoint qu'on lui aura commandé ;

(1) Pag. 35 et 36.

qui de quelque autre affaire suivant son métier, et avec toutes ces belles méditations et fort conformes, à la vérité, à l'action qu'ils vont faire, s'en aller dans le consistoire, pour juger des consciences et des âmes (1). »

La plupart des autres ouvrages de Guillaume de Reboul contre les protestants furent publiés sous le voile de l'anonyme; nous citerons les trois suivants : *La Cabale des Réformés, tirée nouvellement du puits de Démocrite, Montpellier*, chez *Le Libertin*, *imprimeur de la sainte réformation*, 1597, petit in-octavo. — *Les Actes du Synode universel de la sainte réformation, tenu à Montpellier le* 15e *de mars* 1598. — *Satyre Ménippé, Montpellier, chez Le Libertin*, etc., 1599 (réimprimé en 1600). Nous devons encore indiquer *les Plaidoyers de Reboul en la chambre mi-partie de Lyon contre les ministres*, Lyon, chez Bertrand, 1604, petit in-octavo (2). Il paraît que Guillaume de Reboul voulut s'en prendre à un adversaire plus haut placé que les marchands du consistoire de Nimes; on croit du moins qu'il est l'auteur d'une

(1) Pag. 42,

(2) Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Paris, 1843, tom. IV, première partie.

satyre contre Jacques Ier, roi d'Angleterre.

Cependant, au milieu de toutes ces discussions, il se vit obligé de sortir de France. Abusant de l'emploi de secrétaire qu'il remplissait auprès du maréchal de Bouillon, il avait, dit-on, détourné à son profit douze cents écus. Poursuivi pour cette affaire, il se sauva d'abord à Avignon et ensuite à Rome, où il trouva un zélé et puissant protecteur dans le cardinal Baronius. Mais, après la mort de ce célèbre personnage (1607), il ne tarda pas à se rendre aussi insupportable à la cour de Rome qu'il l'avait été au consistoire de Nimes. Il prétendait que sa conversion au catholicisme devait être récompensée par de bons bénéfices, et il faisait valoir comme un supplément à ses droits à cette récompense les divers projets qu'il présentait de temps en temps pour la conversion ou l'extermination de ses anciens coreligionnaires. Ses demandes étaient faites sur un ton peu propre à les faire agréer. Enfin quand il ne lui resta plus d'espérance, il lança contre le clergé catholique et principalement contre le pape Paul V des invectives aussi violentes que celles qu'il avait dirigées précédemment contre les protestants. Le consistoire de Nimes l'avait excommunié, la cour de Rome lui fit trancher la

tête (1), et «son corps, dit Le Duchat, fut exposé au bout du pont Saint-Ange, où il avait imaginé de faire placer les cadavres de ses ennemis les ministres du Languedoc (2).»

JEAN PISTORI.

Jean Pistori était le fils de Chrétien Pistori, que nous avons vu régent au Collége des Arts. Il descendait, par conséquent, de ce Jean Pistori qui quitta le manteau de chevalier de Malte pour embrasser la réforme et qui fut un de ceux qui assistèrent, le 25 juillet 1530, en qualité d'envoyés des protestants allemands, à la lecture de la confession d'Augsbourg en présence de l'empereur. Le Jean Pistori dont il est ici question était médecin (3). Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'en 1606 il fut nommé membre de l'académie de Bâle. Il est auteur d'un opuscule intitulé : *Microcosmus, seu liber cephalæ anatomicus de*

(1) Il fut décapité à Rome le 25 septembre 1611.

(2) Le Duchat, *Remarques sur la confession de Sancy*, liv. II, chap. 6, pag. 370-374. — Pierre de l'Etoile; *Journal du règne d'Henri* II, 1719, pag. 379.—Casaubon, *Epistolæ*, 2 janvier 1612.

(3) *Astruc, Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier*, pag. 354.

proportione utriusque mundi, etc. (Microcosme ou livre anatomique du cerveau, sur le rapport de l'un et de l'autre monde, etc.), et imprimé à Lyon en 1619, in-12. Ce petit écrit est un panégyrique du cerveau. Jean Pistori s'attache à prouver la noblesse et l'excellence de cet organe, en établissant que la tête de l'homme est un petit monde dans lequel est renfermé l'abrégé de tout ce qui se trouve en grand dans l'univers.

PIERRE DELAUDUN.

Pierre Delaudun, sieur d'Aigaliers, naquit à Uzès en 1575. Son père, Raymond Delaudun, sieur d'Aigaliers, et lieutenant de juge en la temporalité d'Uzès, c'est-à-dire, juge civil de l'évêque d'Uzès, était, à ce que nous apprend son fils, un poète remarquable, un musicien consommé et un profond jurisconsulte. Il avait composé sur la musique quelques écrits qui n'ont jamais vu le jour. Ces éloges sont sans doute exagérés; il doit cependant en rester que cet homme avait un goût prononcé pour les lettres et les beaux-arts. Son fils hérita de ce penchant. Envoyé de bonne heure à Paris pour y achever son cours de philosophie, Pierre Delaudun, au lieu

de suivre l'intention de ses parents, se livra tout entier à la culture de la poésie.

En 1596, à l'âge de 21 ans, il publia un volume contenant deux tragédies : *Dioclétien* et *Horace*, un poème intitulé *la Diane*, et divisé en trois livres, et quelques mélanges poétiques, les uns latins, les autres français. Les auteurs de l'histoire du Théâtre-Français ne font aucun cas de ces deux tragédies ; le reste ne mérite ni plus d'attention, ni plus d'estime. Delaudun nous apprend qu'il avait fait aussi à la même époque quelques comédies, mais qu'il n'avait pas voulu les publier.

On rapporte qu'il eut la singulière idée de faire ce qu'il appelait des demi-sonnets. Il paraît que, voyant la grande vogue qu'avait le sonnet, il s'imagina qu'une petite pièce, composée d'un quatrain et d'un tercet, pourrait avoir le même succès. « Mais, dit Colletet, comme tout cela n'était qu'une pure bizarrerie d'esprit, pas un poète de son temps ne voulut marcher sur ses traces ; si bien, que son invention, dont il se vantait hautement partout, avorta entre ses mains, et il ne se rencontre point de demi-sonnets ailleurs que dans ses œuvres (1). »

(1) Colletet, *Discours du Sonnet*, pag. 111.

Malgré ses échecs répétés, Delaudun se crut capable d'enseigner à ses contemporains l'art de faire des vers. En 1597, il publia un *Art poétique français*, qu'il dédia à Valernod, évêque de Nimes. Cet écrit n'eut qu'un médiocre succès ; il fut bientôt oublié pour des essais de ce genre, qui ne valaient guère mieux et qui n'ont pas eu une plus longue existence. L'abbé Goujet en fait cependant l'éloge. « Ce traité, dit-il, est précis, clair et sans verbiage (1). » Sans partager entièrement cette opinion, on doit reconnaître que la poétique de Delaudun ne fut pas un ouvrage inutile et qu'elle contribua pour sa part à la formation de notre langue.

Cet ouvrage est divisé en cinq livres. Le premier concerne plus la grammaire que la poétique. « On y voit, dit l'abbé Goujet, que l'auteur avait bien étudié les règles de notre langue. » Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est en partie aux conseils qu'il donne sur ce sujet que notre langue doit d'être débarrassée d'un grand nombre de lettres que l'étymologie avait fait conserver dans l'orthographe et qui ne se prononçaient pas. Le second et le troisième livre sont destinés à dé-

(1) *Biblioth. Française*, tom. III, pag. 100.

finir les différents genres de poèmes, à en indiquer les lois et à en faire connaître le mécanisme. Les règles que pose Delaudun sont d'ordinaire expliquées par des exemples; mais, ce qui est assez singulier, cet écrivain, dont la carrière littéraire n'avait encore été marquée que par des chutes, a la naïveté de se donner lui-même pour modèle et de prendre souvent dans ses propres écrits les exemples qu'il cite. Dans le quatrième livre il veut enseigner aux poètes par quelles qualités leurs œuvres doivent se distinguer et par quelles profondes études ils doivent se préparer à l'art difficile de la poésie. Les préceptes qu'il donne se retrouvent à peu près les mêmes dans toutes les poétiques ; nous les passons sous silence pour relever un trait qui lui est propre. Delaudun ne craint pas de s'élever avec force contre la pédantesque affectation des Jodelle, des Baïf, des du Bellay, dont « la muse en français, parlant grec et latin » comme dit Boileau, croyait se distinguer en créant des mots nouveaux tirés des langues anciennes. En demandant qu'on ne surcharge pas et qu'on ne corrompe pas la langue française par de ridicules, d'inutiles et de continuelles innovations, notre auteur fait preuve de jugement et de bon goût en même

temps que d'indépendance. Il est juste de lui en tenir compte et de reconnaître que, s'il était un détestable poète, il possédait du moins quelques-unes des qualités d'un bon critique.

Dans le cinquième livre il traite de la comédie et de la tragédie. Il passe assez légèrement sur la première; mais il entre dans de longues considérations sur la seconde, qu'il regardait probablement comme une œuvre plus importante. Parmi les nombreux préceptes qu'il donne sur ce sujet, quelques-uns n'étaient pas sans valeur pour son temps. Il est d'avis, par exemple, qu'on ne doit pas faire monter sur la scène des personnages allégoriques. Les personnifications des vices et des vertus, qui avaient occupé une si grande place dans l'art scénique du moyen-âge, n'étaient pas encore abandonnées à la fin du seizième siècle; Delaudun, en les proscrivant du théâtre, ramenait la tragédie à son véritable caractère. Il blâme encore avec raison l'intervention des dieux et des êtres surnaturels. Il s'était cependant servi lui-même, dans ses tragédies, de ce facile moyen de dénoûment; il en convient et il essaie de s'excuser. Il faut reconnaître cependant qu'il est loin de se faire une juste idée de la tragédie; il la regarde comme

une épopée dialoguée. Elle devait, en conséquence, être, selon lui, le récit de la vie, de la fortune, des malheurs des rois et des grands personnages. C'est même surtout sur cette opinion erronée qu'il s'appuie pour combattre la règle des vingt-quatre heures que l'on assigne à la durée de l'action. Il apporte toutefois contre cette règle quelques raisons subsidiaires qui valent mieux que la principale. C'est ainsi qu'il fait remarquer que pour pouvoir renfermer l'action d'une tragédie dans un temps aussi limité, on est souvent obligé de tomber dans l'invraisemblance, et il ajoute que cette règle n'a en sa faveur aucune autorité importante ; on sait, en effet, qu'elle n'est pas dans Aristote, auquel on a voulu l'attribuer.

Comme on peut le voir par cette analyse, l'*Art poétique français* de Delaudun n'était pas, pour le temps auquel il fut composé, un ouvrage méprisable. Il est même supérieur, sous beaucoup de rapports, à la plupart des écrits de ce genre qui ont été faits depuis lui jusqu'à Boileau. Dans tous les cas, il nous donne des talents de son auteur une idée plus favorable que ne peuvent le faire ses poésies. Tel était, du reste, le sentiment de Delaudun lui-même, qui regretta plus

tard d'avoir lancé dans le public ses poésies, fruits prématurés d'une jeunesse inexpérimentée. On peut cependant l'excuser en partie, quand on apprend qu'en les faisant imprimer il avait cédé moins aux suggestions de sa vanité qu'aux désirs et aux sollicitations d'un de ses oncles, Robert Delaudun, aumônier du roi. Ce fut encore par une complaisance aveugle pour cet oncle qu'il laissa paraître en 1604 un poème de sa façon, intitulé : *la Franciade*, poème dont le fond est aussi mauvais que la forme, mais qui est accompagné de notes parfois curieuses et pleines d'érudition. L'abbé Goujet prétend que ces notes appartiennent à Robert Delaudun, qui voulut en enrichir le poème de son neveu (1).

La Franciade commence par une ode adressée à Henri IV, et est divisée en neuf chants en l'honneur des neuf muses et à l'imitation d'Hérodote. Le sujet en est la guerre de Francus, seizième roi des Sicambres et des Cimbres, contre les Romains. Le poète fixe la date de cet événement à l'an 3929 de la création du monde, 15 ans avant Jésus-Christ. Comme il fait descendre les Français des Sicambres et des Cimbres, qui

(1) L'abbé Goujet, *Biblioth. Française*, t. XV, p. 206.

occupaient, selon lui, la Franconie, il raconte l'origine de ces peuples et il suit leur histoire jusqu'au règne d'Henri IV. « Le poète, dit l'abbé Goujet, n'ayant point été guidé par le flambeau de la critique, avance bien des faits dont il eut été fort embarrassé de montrer la vérité. Le fabuleux comme le merveilleux lui est également bon (1). »

La Franciade est le dernier ouvrage publié par Delaudun. Il survécut cependant vingt-cinq ans à cette publication, et s'il ne revint pas de son goût malheureux pour la poésie, il eut du moins la sagesse de ne plus communiquer ses productions au public; peut-être faut-il attribuer cette prudence à ce fait qu'il ne fut plus induit en tentation par les sollicitations de son oncle. Il paraît que peu de temps après la publication de ce poème il se retira à Uzès. On sait du moins qu'il succéda à son père dans les fonctions de juge temporel de l'évêque de cette ville. On dit aussi qu'il avait été avocat au parlement de Toulouse et ensuite conseiller ordinaire du prince de Condé. Il mourut de la peste au château d'Aigaliers, en 1629.

(1) L'abbé Goujet, *Biblioth. Française*, t. XV, p. 207.

DE QUELQUES PERSONNAGES QUI ONT ÉCRIT DES JOURNAUX DES ÉVÉNEMENTS DE LEUR TEMPS.

Nous avons déjà vu que Pierre Scatisse a laissé une espèce de journal des différentes missions auxquelles il avait été employé. Dans le même siècle, un notaire de Nimes, nommé Pierre Brueys, fit un récit de la peste qui désola la ville en 1459. Le seizième siècle nous a donné quelques chroniques analogues. Les dissensions civiles et religieuses qui l'agitèrent si profondément devaient assez naturellement engager ceux qui en avaient été les auteurs ou les victimes à en transmettre le souvenir à leurs descendants. Malheureusement ces journaux sont d'une désolante brièveté; ils piquent la curiosité sans la satisfaire. Si nous en tenons compte ici, ce n'est pas qu'ils aient le moindre mérite littéraire; mais c'est uniquement à cause des quelques secours qu'ils ont fournis à ceux qui se sont occupés de l'histoire de Nimes. Nous nous bornerons à donner une rapide indication de ces écrits, qui sont d'ailleurs imprimés dans les *Preuves* du grand ouvrage de Ménard.

En outre du journal de Tannegui-Guillaumet,

dont nous avons déjà fait mention, il existe six écrits de cette espèce qui, tous, comme celui-ci, se rapportent à la seconde moitié du seizième siècle, époque pendant laquelle Nimes fut le théâtre de troubles presque continuels. Nous connaissons les noms des auteurs de quatre de ces deux journaux; les deux autres sont d'une main inconnue. Il est facile de deviner, en les parcourant, à quel parti appartenait chacun des hommes qui les ont composés :

1° *Journal de* 1551 *à* 1560. L'auteur en est inconnu. Il y est question de divers sinistres survenus de 1551 à 1560, ainsi que des principaux événements qui eurent lieu, dans ce laps de temps, à Nimes et dans les contrées voisines. On y raconte encore ce qui se passa dans les réunions des partisans du culte réformé, que poursuivait alors le parlement.

2° *Journal de* 1559 *à* 1574. Cet écrit, qui n'est qu'une suite de notes qui s'arrêtent au vendredi 20 mai 1574, s'occupe principalement des prédications des pasteurs protestants. Son auteur est Jacques Davin, avocat de Nimes. Ménard nous apprend que ce personnage, nommé en 1589 conseiller de la ville, refusa, avec Antoine Chalas et quelques autres, de remplir cette fonc-

tion, tant que ne serait pas retirée une ordonnance par laquelle Montmorency, d'après une ancienne transaction et un édit d'Henri II, avait accordé à la noblesse des priviléges que le corps des avocats ne voulait pas reconnaître (1).

3° *Journal de* 1557 *à* 1602. Cette chronique, d'un auteur inconnu, commence par la description d'un orage remarquable qui fondit sur Nimes le 9 septembre 1557. Le récit des querelles des protestants et des catholiques remplit le reste de cet écrit.

4° *Journal de* 1561 *à* 1567. Il commence le 29 septembre 1561 et finit en 1567, à un certain mardi du mois de septembre, jour qui fut marqué par des troubles violents. Les événements qui y sont rapportés concernent presque tous les affaires protestantes. Son auteur est Jean Deiron, père de l'antiquaire Jacques Deiron, dont nous ferons connaître les travaux dans le chapitre suivant. Ce Jean Deiron fut consul de la ville de Nimes en 1575.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. V, pag. 251-254. Le journal de Davin est imprimé dans les *Preuves* du tom. V de cette histoire; les cinq autres, ainsi que le journal de Tannegui-Guillaumet, se trouvent dans les *Preuves* du tom. IV de cet ouvrage.

5° *Journal de* 1561 *à* 1581. Il est question, dans cet écrit, des troubles religieux qui agitèrent la France à cette époque, et surtout de ceux qui eurent pour théâtre Nimes et les localités voisines. Son auteur est Jean Bompar, avocat du roi au présidial de cette ville.

6° *Journal de* 1561. C'est encore des troubles religieux de ces temps orageux qu'il s'agit dans cette chronique. Elle contient quelques détails sur son auteur, qui s'appelait Balthazar Fournier, et qui fut nommé à trois différentes reprises consul de la ville de Nimes.

CHAPITRE IV.

ÉCRIVAINS DU XVIIe SIÈCLE.

C'est au dix-septième siècle que les lettres ont jeté à Nimes leur plus brillant éclat. Le nombre de ceux qui les ont cultivées au dix-huitième siècle a été plus considérable ; quelques-uns d'entre eux ont été en réalité supérieurs même aux plus habiles écrivains que Nimes et les localités voisines ont produits au dix-septième siècle ; mais il est une circonstance qui fait de cette période le moment le plus intéressant de cette histoire et le plus glorieux pour notre pays, c'est que ce fut au sein même des localités qui leur donnèrent le jour, que la plupart des écrivains de ce temps composèrent leurs ouvrages, tandis que plus tard les médiocrités seules restèrent dans

leur province et que les hommes véritablement supérieurs portèrent leurs talents sur un théâtre plus vaste et plus élevé. Aussi nous pouvons dire que, dans la période que nous allons parcourir, c'est bien le tableau de la littérature à Nimes et dans les localités qui ont toujours été dans le plus intime rapport avec cette ville, que nous avons à tracer. Plus tard nous n'aurons plus guère à raconter que la part qu'ont prise au mouvement littéraire général les écrivains qui tiennent à ce pays seulement par leur naissance, et quelques-uns encore par leur éducation première.

Les hommes remarquables qui professaient au Collége des Arts et à la faculté de théologie avaient fait de Nimes, au commencement du dix-septième siècle, une ville savante. C'était l'époque où Casaubon, la plus grande réputation littéraire de ce temps, avait promis de venir s'y fixer, et où des érudits nombreux, les Rullmann, les Samuel Petit, les Guiran, les Claude Guiraud, tous élèves de l'académie de cette ville, y entretenaient l'amour des hautes études dans tous les genres. Samuel Petit était en relation avec les hommes les plus éminents de la première moitié du dix-septième siècle; Claude

Guiraud entretenait une correspondance suivie avec Gassendi, Descartes et le père Mersenne. Par ces deux hommes, Nimes était en rapport avec le monde savant de cette époque. D'autres encore avaient une réputation étendue, et ceux qui prenaient intérêt aux travaux de l'esprit s'enquéraient avec sollicitude des ouvrages qu'ils publiaient ou qu'ils préparaient. « Vous voyez bien, écrivait Sorbière à Ménage, auquel il transmettait des nouvelles de Samuel Petit, de Guiran et de Croï, qu'on ne chôme pas dans nos quartiers, et qu'en divers genres d'écrire on s'y évertue (1). »

La seconde moitié du dix-septième siècle ne compte pas moins d'hommes remarquables que la première : la génération qui succéda à celle des Samuel Petit, des Claude Guiraud, des Guiran, des de Croï, ne lui fut pas inférieure. L'impulsion donnée par les grands établissements d'instruction publique de la ville de Nimes survécut naturellement à leur ruine pendant quelque temps, et l'académie, qui fut fondée bientôt après, soutint et continua le mouvement. Les Faure de

(1) Sorbière, *Lettres et Discours*, pag. 377. Cette lettre de Sorbière à Ménage est datée d'Avignon, le 10 juillet

Fondamente, les Antoine Teissier, les Graverol, sont encore des érudits de premier mérite. Malheureusement la révocation de l'édit de Nantes chassa la plupart d'entr'eux de leur pays natal et fit émigrer la science de nos contrées dans les régions du Nord, qui doivent en grande partie à ces hommes leur vie et leur éducation littéraire.

VINCENT SÈVE.

Nous ne connaissons sur ce personnage que ce qu'en rapporte la courte notice que lui a consacrée M. Rivoire dans la *Statistique du Gard*. Né à Beaucaire vers la fin du seizième siècle, il donna dans la folie de l'astrologie judiciaire. En 1608 il présenta à Henri IV des centuries dans le genre de celles de Nostradamus. On ne dit pas comment elles furent reçues de ce roi, qui était peu porté à donner de l'importance à de pareilles chimères. Ces centuries ont été imprimées à Riom, dans le dernier siècle, à la suite de celles du gentilhomme de Salon. On assure qu'il s'occupa beaucoup de l'étude de l'astronomie, étude qui, encore à cette époque, était souvent unie à celle de l'astrologie.

L'auteur des *Nouvelles recherches pour ser-*

vir à l'histoire de la ville de Beaucaire, pense que c'est à Vincent Sève qu'on doit un ouvrage manuscrit intitulé : *Fondation de Beaucaire*, et contenant un grand nombre de détails intéressants sur cette ville.

CLAUDE COMBES.

Tout ce qu'on sait de Claude Combes, c'est qu'il naquit à Nimes vers la fin du seizième siècle et qu'il y mourut dans le courant du dix-septième. On lui doit un ouvrage dans lequel l'historien peut trouver d'utiles renseignements sur les dénombrements et les répartitions des provinces du royaume et surtout du Languedoc à cette époque. Cet écrit, qui fut ensuite revu et augmenté par Jean Roveran, porte ce titre : *La Tariffe du présage universel des provinces de la France et des vingt-deux diocèses du pays de Languedoc, avec la tariffe des villes et lieux du diocèse de Nismes, réduite et complie, par Claude Combes et compagnie, du depuis revu, corrigé et augmenté par Jean Roveran, de la ville de Nismes, à ce commis par les diocésains tenant l'assiette au dict Nimes au mois de mars* 1618, un volume in-folio, chez Jean Vaguenat, 1619.

CLAUDE DE LA MOTTE-TESTE.

La famille de Claude de La Motte-Teste tenait un rang distingué parmi la noblesse de Nimes. Plusieurs de ses membres avaient été consuls de cette ville. Claude de La Motte-Teste, qui naquit vers 1570 et qui fut prieur de Saint-Baudile et chanoine de la cathédrale, a laissé un ouvrage de controverse, publié à Montpellier en 1625, sous ce titre : l'*Idole de Mensonge adorée dans l'Eglise prétendue réformée*. Il paraît que cet écrit fut composé à la suite d'une conférence qui eut lieu à Nimes, en présence du président de Caminade, entre le docteur Véron et Jean Faucher, professeur à la faculté de théologie protestante de cette ville.

Claude de La Motte avait un goût très-prononcé pour les antiquités. Anne Rullmann, dans un ouvrage manuscrit dont nous parlerons plus loin, nous apprend qu'il avait amassé une belle collection de précieux restes de l'art antique, mais qu'après sa mort ces richesses, recueillies avec tant de soins, furent perdues et dispersées.

On peut conjecturer, d'après ce que Rullmann rapporte de ce personnage, qu'il mourut vers 1627.

ABEL BRUNYER.

Abel Brunyer, né à Uzès le 22 décembre 1573, appartenait à une famille qui descendait de Jacques Brunyer, chancelier de Humbert, qui, en 1343, transmit à Philippe de Valois la souveraineté du Dauphiné. Son père, qui professait le culte réformé, l'éleva dans ses principes. Orphelin de bonne heure et abandonné du reste de sa famille, qui était resté catholique, Abel Brunyer sut, grâce à son sens droit et à la fermeté de son caractère, se créer lui seul une position honorable et éviter les fautes et les difficultés, conséquences assez ordinaires d'une jeunesse inexpérimentée. Peu disposé à prendre parti dans les querelles religieuses et politiques qui déchiraient alors la France et où des deux côtés il lui semblait voir des torts, il se consacra à l'étude des sciences. Dans ce dessein il se rendit à Montpellier, où il fit en peu de temps des progrès étonnants dans la médecine. Reçu docteur avec l'approbation la plus flatteuse des professeurs, il partit pour Paris, et bientôt il s'y fit connaître comme un habile médecin. Henri IV l'attacha à la personne de ses enfants, dont il

gagna l'estime et l'affection. Louis XIII, en montant sur le trône, s'empressa de le récompenser par le titre de conseiller d'Etat. Peu de temps après, Richelieu le plaça auprès de Gaston d'Orléans en qualité de médecin; mais, en réalité, pour donner à ce prince léger un homme honnête et prudent, capable, par ses sages conseils, de paralyser les mauvaises suggestions auxquelles sa faiblesse le rendait si facile à prêter l'oreille. Richelieu l'employa aussi dans plusieurs négociations importantes avec les protestants du Languedoc, dont il avait la confiance.

Scarron a célébré à sa manière les qualités du médecin de Gaston d'Orléans :

Son altesse peu de temps but;
Car dessus ses jambes il chut
Une très-douloureuse goutte,
Mal où nul vivant ne voit goutte :
Fût-ce Brunyer, son médecin.
N'en déplaise à feu Jean Calvin,
C'est grand dommage que cet homme
Ne croit pas au Pape de Rome;
Car à tout le monde il est cher,
Quoique en carême mangeant chair.

Abel Brunyer publia, en 1653, une description du jardin que Gaston d'Orléans avait fondé à Blois et qu'il avait mis sous sa direction. Cet ouvrage, qui est écrit en latin, est intitulé : *Hor-*

tus regius Blesensis auctore Abel Brunyer, Parisiis, 1653, un volume in-quarto. Deux ans après, il en fit paraître une nouvelle édition, dans la préface de laquelle il se glorifie d'avoir, pendant ce court intervalle, enrichi ce jardin de cinq cents plantes nouvelles. Enfin, en 1669, le savant botaniste écossais, Robert Morison, qui fut aussi directeur du jardin de Blois, publia une troisième édition de ce livre avec des augmentations considérables.

Ce savant médecin parvint à un âge avancé; il mourut dans sa quatre-vingt-douzième année, le 14 juillet 1665. Il laissa plusieurs enfants, et c'est de l'un d'eux que descendait Pierre-Edouard Brunyer, mort à Versailles en 1811, après avoir été, comme son aïeul, médecin des enfants de France.

JÉRÉMIE FERRIER.

Moins célèbre par ses écrits que par les orages que soulevèrent son esprit inquiet et remuant et surtout sa conversion au catholicisme, Jérémie Ferrier, né à Nimes vers 1675, embrassa le ministère évangélique et fut d'abord pasteur et professeur dans sa ville natale. Il commença de

se faire connaître par un ouvrage plein de violence contre le chef de l'église catholique. Quoique ce ne fût pas une nouveauté pour les réformés de cette époque de regarder le Pape comme l'Antéchrist ; que Duplessis-Mornay lui eût déjà donné cette qualification, et que dans les chaires on le désignât parfois sous ce nom, les hommes graves et sensés parmi les protestants condamnaient cette opinion, qu'ils laissaient aux enfants perdus de leur parti comme une hypothèse (1), bonne tout au plus pour les exagérations de la controverse. Aussi ils furent autant surpris qu'affligés de voir un des pasteurs de l'église protestante la plus considérable de France s'efforcer de lui donner une importance qu'elle n'avait pas à leurs yeux. Esprit ardent, emporté souvent hors des limites des convenances, aimant d'ailleurs à se mettre toujours et partout au premier rang, Jérémie Ferrier crut se distinguer et en même temps faire preuve de

(1) Nous nous servons à dessein de ce mot *hypothèse*, parce que c'est sous ce terme que désigne cette opinion le consistoire de Nîmes, dans l'excommunication qu'il lança plus tard contre Jérémie Ferrier qui, dit-il, *s'estoit imprudemment engagé au soustien de ceste hypothèse. Excomm.*, pag. 33.

zèle en faisant, en 1603, imprimer et afficher des thèses dans lesquelles il soutenait que le Pape est bien réellement l'Antéchrist. Il ne se bornait pas à cette assertion générale : il attaquait brutalement Clément VIII, pape qui occupait alors la chaire pontificale.

Cet écrit produisit un grand scandale. Il fut déféré au parlement de Toulouse ; mais Ferrier arrêta les poursuites en en appelant à la chambre mi-partie de Castres. Au synode national, qui eut lieu cette même année à Gap, on eut l'imprudence de donner une approbation indirecte à ces thèses, en nommant son auteur adjoint au modérateur (vice-président). Et comme il est assez ordinaire qu'une exagération trouve toujours dans les époques de luttes des hommes disposés à la pousser encore plus loin, on proposa au synode de faire entrer ce point de controverse dans la confession de foi des églises réformées. On dressa même dans ce sens un article qui devait en être le trente-unième (1). Les catholiques furent, avec raison, offensés d'une insulte qui, dans ce moment, n'avait été provoquée par aucune attaque positive à la liberté de conscience.

(1) Aimon, *Synodes nationaux*, t. I, p. 258 et 259.

Le nonce en adressa des plaintes amères à la cour de France ; le Pape en fut outré, et le roi en fit témoigner son vif mécontentement aux membres du synode qui venait de donner si maladroitement de l'importance à une affaire qu'il aurait fallu au contraire laisser tomber dans l'oubli (1).

Le gouvernement, regardant Ferrier comme le principal auteur de tous ces embarras, forma, à ce qu'on croit, dès ce moment, le projet de le gagner, dans la persuasion que tout serait assoupi si l'on parvenait à le réduire au silence (2). Le professeur de Nimes était un homme trop vain pour ne pas être flatté des ouvertures qu'on lui fit à ce sujet. Il est probable qu'il n'accorda d'abord quelque attention aux propositions de ce genre que parce qu'elles lui supposaient une grande importance dans son parti. Mais peu à peu elles firent impression sur son esprit ; sans qu'il s'en rendît bien compte, il s'habitua à l'idée d'une trahison ; il était déjà gagné qu'il ne s'en doutait pas lui-même. Il ne fallait, pour le décider à abandonner le protestantisme, que quel-

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. 1, pag. 395 et suiv.
(2) Ibid., tom. 1, pag. 399.

ques blessures faites à son amour-propre par ses coreligionnaires. Pour un homme de son caractère, l'occasion ne pouvait pas manquer de se présenter.

Les protestants ne tardèrent pas à s'apercevoir que les principes de Ferrier chancelaient. On remarqua avec inquiétude qu'il faisait de fréquents voyages à Paris et qu'il avait des relations avec la cour. D'un autre côté, il ne se tenait aucune assemblée politique sans qu'il ne trouvât quelque moyen d'y assister. A une époque où les trahisons religieuses n'étaient pas rares, ces démarches durent le faire regarder, sinon encore comme un traître, du moins comme un homme suspect. Au synode de Saumur, on s'entretint de sa conduite, mais quelques soupçons qu'elle inspirât, elle n'avait eu jusqu'alors rien d'assez décidé pour donner matière à une accusation positive. D'ailleurs il était parmi les protestants un personnage considérable; ses talents lui avaient acquis des admirateurs, et dans l'église de Nimes surtout il comptait de nombreux amis, qui donnaient à ses démarches une couleur favorable.

Le consistoire de cette ville, dans l'exposé des motifs de l'excommunication dont il le frappa

quelques années après, reconnaît lui-même que Ferrier avait été d'abord un pasteur aussi remarquable par son zèle que par son éloquence. Il est vrai qu'il ajoute que ses brillantes qualités n'étaient qu'un masque trompeur sous lequel il cachait de perfides projets ; mais, quoi qu'il en soit de l'appréciation du consistoire, qui ne voyait alors dans Ferrier qu'un traître et un ennemi, l'éloge reste tout entier, et nous devons ici en tenir compte. « Les choses les plus indifférentes, est-il dit dans cet écrit, lui sembloient du tout nécessaires ; ses paroles n'estoient que feu, et son maintien n'estoit que zèle à la gloire de Dieu et à l'édification de l'église : ses gestes, son action en chaire portoit les âmes dans le ciel ; ses discours, ses exclamations les ravissoient et les réduisoient en extase (1). » On conçoit qu'un tel homme devait avoir un grand nombre de partisans et qu'il était, par conséquent, à ménager.

Les pasteurs de Paris essayèrent de l'arrêter sur la pente glissante où son imprudence et sa vanité l'avaient placé, et au bout de laquelle était une inévitable abjuration, objet de triomphe pour les uns, de scandale pour les autres. Ils

(1) *Excommunication de Jérémie Ferrier*. A la Magdelaine, 1613, pag 13-14.

crurent le retenir en flattant son ambition et dans ce dessein, ils lui offrirent une place de pasteur, alors vacante dans leur église. C'était lui fournir un prétexte honorable de quitter Nimes, où il s'était compromis. Ferrier sembla d'abord le comprendre et entrer dans ces vues; il accepta l'offre qui lui était faite; mais quand il fallut tenir sa promesse et venir s'établir à Paris, il recula et il prétendit, sur des raisons frivoles, qu'il ne pouvait quitter l'église de Nimes.

Cet étrange refus acheva de le perdre dans l'esprit de ses coreligionnaires. On supposa que s'il repoussait la place qu'on lui offrait à Paris, c'est parce qu'il s'était engagé avec la cour à quelque entreprise qu'il ne pouvait accomplir qu'à Nimes, qui était alors comme le centre du protestantisme en France. Le synode de Privas (1612) crut ne plus devoir garder de ménagements à son égard. On l'accusa de négliger sa charge de professeur, de passer son temps à voyager à la cour et aux assemblées politiques, d'avoir manié sans ordre et avec peu de délicatesse les deniers destinés à l'entretien de l'académie (1), etc., etc., on lui intima l'ordre de ne

(1) Ce n'est pas la première fois qu'il était l'objet d'une accusation de cette nature. Dans l'écrit que nous avons

plus fréquenter, pendant six années, les assemblées politiques et d'exercer les fonctions de pasteur dans une autre province (1).

Cependant Jérémie Ferrier ne rompit pas encore avec ses coreligionnaires. Il mit en mouvement les nombreux amis qu'il avait à Nimes, et, chose singulière, le consistoire qui, un an après, devait lancer l'excommunication contre lui, prit en cette occasion sa défense. Il envoya au synode national de Privas une députation composée de deux de ses pasteurs, d'Amand Guiran, alors second consul, de Vestric Favier, membre du conseil de la ville, et de d'Aiguillon et Barniers, conseillers au présidial, pour demander que Ferrier ne fût pas enlevé à l'église réformée de Nimes et qu'on lui laissât la liberté d'assister aux assemblées politiques, s'il y était légalement

déjà cité, le consistoire de Nimes, après avoir rappelé qu'il n'avait pas voulu ou qu'il n'avait pas pu rendre compte de plusieurs sommes considérables destinées aux églises, lui reproche amèrement le luxe qu'il déploie et les acquisitions de meubles magnifiques et de propriétés considérables que ne lui permettaient de faire ni son patrimoine, ni celui de sa femme, et il conclut qu'il ne pouvait, par des voies licites, avoir acquis si promptement de si grandes richesses. — *Excommunication de Jérémie Ferrier*, pag. 18-27.

(1) Aimon, *Synodes nationaux*, tom. 1, pag. 414.

envoyé. Les députés du consistoire parlèrent, à ce qu'il paraît, en maîtres ; au lieu de présenter une requête, ils firent entendre des paroles pleines d'arrogance et de menaces. D'Aiguillon et Vestric se firent surtout remarquer par leur emportement (1). Ces violences indisposèrent encore plus les membres du synode contre Ferrier ; ils ne voulurent pas cependant le frapper d'une condamnation définitive, et ils le nommèrent pasteur à Montélimart, en remplacement de Chamier, qui venait d'être envoyé à Montauban, en qualité de professeur de théologie.

Ce fut alors que Ferrier demanda et obtint une charge de conseiller au présidial de Nimes. Tout lien fut rompu dès ce moment entre lui et ses coreligionnaires, qui considérèrent cette nomination comme la récompense de ses trahisons. Et quand il se présenta pour prendre possession de sa charge, le consistoire, les consuls et le conseil de la ville demandèrent à l'envi au présidial de surseoir à son installation, alléguant qu'ils avaient à faire connaître à la cour quelques-unes des accusations dont il avait été l'objet et dont la connaissance suffirait pour le faire révoquer. Ferrier avait prévu ces difficultés, et

(1) Aimon, *Synodes nationaux*, t. I, p. 416 et 417.

il avait eu soin d'apporter de Paris des ordres qui ne permettaient pas au présidial de différer sa réception.

Le consistoire de Nimes eut alors recours à une mesure extrême. Le 14 juillet 1613, après une longue procédure pour laquelle il avait convoqué des délégués des églises protestantes voisines, il lança l'excommunication contre son ancien pasteur, et le lendemain, qui était un dimanche, cette sentence fut lue du haut de la chaire. Ferrier, pour braver le consistoire et montrer le peu de cas qu'il faisait de son excommunication, eut l'imprudence, malgré les conseils de plusieurs magistrats, de vouloir aussitôt se faire installer dans sa charge de conseiller. En conséquence, le lundi 16 juillet, il se fit conduire au palais par le prévôt et ses archers (1). Cette démarche intempestive était une provocation ; elle eut les plus déplorables résultats. L'irritation était à son comble ; la foule se porta à flots pressés sur son passage, et quand il sortit du palais il fut accueilli par des huées. Bientôt, comme il arrive malheureusement en pareilles circonstances, on dépassa toutes les bornes. Quelques enfants ayant lancé à Ferrier de la

(1) *Excommunication de J. Ferrier*, pag. 162.

boue, le tumulte prit en un instant un caractère effrayant. La vie du nouveau conseiller courait de grands dangers, quand il réussit à se réfugier dans la maison de Rozel, lieutenant du roi. La foule se serait écoulée probablement peu à peu, si on n'avait eu l'imprudence de la provoquer de l'intérieur de la maison et de la menacer de la colère du roi. La fureur redoubla: « Le roi est à Paris et nous à Nîmes! » cria-t-on de toutes parts (1); et l'attroupement, laissant Ferrier, se porta à son domicile dont elle fit le siége, qu'elle força et qu'elle dévasta entièrement. Les consuls, le conseil de la ville et les pasteurs, accourus sur le théâtre du désordre, ne purent en arrêter le cours. Les séditieux, s'exaltant de plus en plus à mesure qu'ils faisaient plus de ruines, se portèrent, après avoir saccagé la maison de Ferrier, à une campagne qu'il possédait et en arrachèrent les vignes et les arbres. Une circonstance digne de remarque, c'est qu'au milieu de ce tumulte la colère populaire ne se détourna pas un seul moment de son unique but. Un conseiller catholique, qui sortait du palais avec Ferrier, fut respecté, et pendant qu'on assiégeait

(1) Dampmartin, *La France sous ses Rois*, t. III, p. 202.

la maison de celui-ci, un cordelier et quelques prêtres qui vinrent à passer ne reçurent pas le plus léger outrage. Quelques-uns de ceux qui avaient pris part à cette émeute ayant été arrêtés et mis en prison, leurs complices les en tirèrent à mains armées, mais avec la même circonspection qu'ils avaient déjà montrée ; après avoir forcé la prison, pour en faire sortir ceux des leurs qui avaient été arrêtés, ils prirent soin qu'aucun autre prisonnier ne se sauvât. Cette foule ameutée procédait avec une sorte d'ordre et s'imaginait accomplir un acte de justice.

Il se passa une vingtaine de jours avant que Ferrier pût sortir de la retraite où il se cachait et quitter la ville sans courir le risque de se faire arrêter aux portes, qui étaient soigneusement gardées. Il se réfugia alors à Beaucaire et fit venir auprès de lui sa femme, qui était sur le point de s'accoucher. Les douleurs de l'enfantement la prirent même au milieu de la route, tandis qu'elle allait rejoindre son mari, et elle eut à peine la force de gagner une ferme voisine où elle mit au monde un enfant, probablement cette fille qui eut plus tard une fin si désastreuse.

Ferrier essaya de tirer vengeance de cette affaire. Tous les détails en furent exposés à la

cour et un arrêt du conseil transporta à Beaucaire le siége présidial, sous prétexte qu'à Nimes il ne pouvait plus rendre la justice en sûreté. Mais la ville montra qu'elle ne pouvait être punie du crime de quelques séditieux, blâmés énergiquement par toutes les personnes raisonnables. Les conseillers demandèrent aussi de leur côté à ne pas rester à Beaucaire, dans une espèce d'exil et loin de leurs affaires privées. Peu de temps après, le présidial fut réintégré à Nimes.

Cependant Ferrier ne pouvait plus espérer de rentrer dans cette ville. Il alla avec toute sa famille s'établir à Paris, où il fit abjuration entre les mains du cardinal Du Perron. Il publia presque aussitôt un ouvrage pour condamner comme des blasphèmes tout ce qu'il avait précédemment avancé sur le Pape. Cet ouvrage, intitulé : *De l'Antéchrist et de ses marques contre les calomnies des ennemis de l'Eglise catholique*, parut à Paris en 1615.

Depuis cette époque, il fut l'objet de la bienveillance du gouvernement. Ces faveurs n'avaient pas seulement pour effet de récompenser sa défection ; elles étaient encore et surtout une invitation aux pasteurs protestants de suivre son exemple. La ville de Nimes fut obligée d'acheter

les biens qu'il y avait laissés et de lui payer de plus une forte somme à titre d'indemnité.

Richelieu employa dans plusieurs circonstances la plume de l'ancien pasteur de Nimes à défendre les actes du gouvernement. C'est ainsi que, quand des écrivains, aux gages du cabinet de Madrid, déclamèrent contre l'union de la France et de la Hollande pendant la guerre de la Valteline, Ferrier, chargé de répondre à ces attaques, publia un ouvrage intitulé : *Le catholique d'Etat ou discours politique des alliances du roi très-chrétien contre les calomnies des ennemis de son Etat*. Cet écrit, qui parut en 1625, avait pour but de prouver qu'il n'y avait rien de contraire à la foi catholique dans l'alliance d'un roi catholique avec une puissance hérétique, quand cette alliance était nécessaire au bien de l'Etat. Ce livre, malgré les répliques des Espagnols, qui traitèrent ses raisons de *Scopæ Ferrieranæ* (Balais de Ferrier), obtint l'approbation de tous les hommes sensés. Il eut trois éditions dans l'espace d'un an. Il paraît cependant qu'il n'apporta pas la conviction dans tous les esprits ; car, peu de temps après, le fameux Jansénius reproduisit dans son *Mars gallicus*, ouvrage publié à l'occasion du traité de Louis XIII

avec les princes protestants de l'Allemagne, les mêmes accusations que Ferrier avait combattues dans son *Catholique d'État*; et ce qui fut plus grave et en même temps plus extraordinaire, c'est que Potier, évêque de Beauvais, que la reine régente avait fait la faute de donner pour successeur à Richelieu, signifia aux Hollandais qu'ils ne pouvaient rester les alliés de la France qu'à la condition de rentrer dans l'Église catholique. Mais cette ineptie fit immédiatement congédier ce pauvre ministre, qui s'était imaginé, sans doute, que la France devait être gouvernée d'après les principes propres à l'administration de son diocèse; et le gouvernement français, fidèle aux maximes soutenues par Ferrier, continua de penser, ainsi que le fait remarquer Vincens-Saint-Laurent, que, quoique les États professent des cultes différents, ils peuvent avoir des intérêts communs et s'unir pour les défendre (1).

Ferrier ne survécut pas longtemps à la publication de son *Catholique d'État*. Il mourut d'une fièvre lente le 26 septembre 1626. Les protestants ne manquèrent pas de regarder la mélancolie dans laquelle il s'éteignit dans un âge encore

(1) *Biographie universelle*, article FERRIER.

peu avancé, comme une punition providentielle de ses trahisons. Sans partager cette opinion, dictée par l'esprit de parti, et tout en repoussant cette dangereuse manière d'interpréter les conseils de la Providence, on peut croire que Ferrier fut consumé par le feu de ses ardentes passions, qui ne lui avaient pas laissé un moment de repos pendant son existence tout entière. On lisait sur sa figure l'énergie et la violence de son caractère. Une taille élevée, des cheveux noirs et crépus, un teint brun, basané et presque olivâtre, des narines ouvertes et des lèvres d'une excessive épaisseur (1) indiquaient en lui un tempérament bouillant et le faisaient connaître au premier aspect pour un homme capable de grandes choses, mais facile à se laisser entraîner par ses impressions hors de la ligne de la droite et sévère raison. On ne peut se refuser à reconnaître en lui des talents réels et des facultés remarquables. Il ne lui manqua peut-être, pour laisser à la postérité un nom illustre, que d'être placé sur

(1) Nous trouvons ce portrait de J. Ferrier dans les actes du synode de Privas. Aimon, *Synodes nationaux*, tom. II, pag. 49. On avait la coutume de joindre aux actes des synodes le signalement des pasteurs qui avaient abjuré ou qui, pour quelques fautes graves, avaient été chassés de l'Eglise protestante.

un autre théâtre et d'avoir su maîtriser ses emportements. Les quelques opuscules qui nous restent de lui et qui ne sont que des écrits de circonstance, nous montrent qu'il aurait pu se recommander au souvenir des âges suivants par des travaux plus solides et plus brillants ; et les petits orages qu'il souleva dans l'étroite sphère de sa ville natale, qu'il avait tout ce qu'il faut pour impressionner les masses. Malheureusement ces qualités, mal dirigées, ne furent pour lui qu'une cause de trouble et d'agitation.

On ne peut parler de Ferrier sans consacrer quelques lignes à sa fille. Racine et Boileau ont donné à son nom une triste célébrité. Mariée au lieutenant criminel Tardieu, Marie Ferrier trouva dans son époux la même sordide avarice qui la dévorait elle-même. «C'est une mégère, une diablesse pire que la femme de Pilate » dit, en parlant d'elle, Guy-Patin (1). Elle battait son mari et quelquefois même l'enfermait dans sa cave. Racine l'a peinte dans les *Plaideurs*, sous les traits de cette pauvre Babonnette, qui

> Aurait du buvetier emporté les serviettes,
> Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

(1) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. I, pag. 475. Lettre du 2 août 1660.

Boileau connaissait particulièrement ce digne couple, qui habitait une maison voisine de la sienne (1). D'ailleurs, le lieutenant criminel Tardieu avait tenu sur les fonds de baptême son frère, l'abbé Jacques Boileau. Une centaine de vers de sa dixième satyre sont consacrés au tableau de la triste existence de ces deux personnages (2).

Si la femme du lieutenant criminel Tardieu est l'enfant qui vint au monde sur la route de Beaucaire, sa fin fut aussi lamentable que sa naissance. Deux frères, appelés Trouchet, comptant trouver dans sa maison de grandes richesses, l'assassinèrent, elle et son mari, dans la nuit du 24 aout 1665 (3).

PIERRE BAUDAN.

Pierre Baudan, seigneur de Vestric, fut un zélé défenseur de la cause protestante. Membre, pendant longtemps, du consistoire, qui était à

(1) Boileau habitait une maison située dans la cour du Palais, et Tardieu celle qui faisait l'angle du quai des Orfèvres et de la rue de Harlai.

(2) Les notes de l'édition d'Amsterdan, 1772, des œuvres de Boileau, contiennent quelques curieux détails sur Marie Ferrier et sur son époux.

(3) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. II, pag. 272.

cette époque un corps très-influent non-seulement dans l'administration de la ville de Nimes, mais encore dans tout ce qui regardait les réformés du royaume, il prit part, avec les hommes les plus considérables de ce temps, à la direction de toutes les affaires de ce culte, qui formait alors un véritable parti politique. A l'occasion de l'émeute excitée par l'installation de Jérémie Ferrier dans sa charge de conseiller, il fit paraître, pour disculper les protestants, un écrit intitulé : *Pièces justificatives de la sédition excitée à Nismes*. On lui doit aussi un autre ouvrage, depuis longtemps oublié, intitulé *Devoirs des ambassadeurs de Christ*. Ce livre, qui ne parut qu'en 1690, fut, sans aucun doute, imprimé longtemps après sa mort. Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il avait épousé la fille de Claude Rosselet, pasteur et professeur de théologie, à Nimes.

JEAN PLANTAVIT DE LA PAUSE.

La famille à laquelle appartenait Jean Plantavit de La Pause, descendait, à ce qu'on assure, des Strozzi de Florence, dont quelques-uns, à la suite des fréquentes révolutions de cette République, vinrent s'établir dans le Midi de la

France. Ce personnage naquit en 1576 au château de Marcassargue, chez son aïeul maternel, qui portait le nom, depuis si glorieux, de d'Assas. Sa mère, surprise par les douleurs de l'enfantement dans la chapelle du château, lui donna, dit-on, le jour sur les marches même de l'autel. Il fut cependant élevé dans la religion protestante par son père qui en professait les principes. Elève distingué du Collége des Arts, il passa ensuite dans la faculté de théologie de Nimes où il s'appliqua surtout à l'étude de l'hébreu. Consacré au ministère évangélique et nommé pasteur à Béziers, il semblait devoir briller au premier rang des théologiens protestants, quand il passa au catholicisme, on ne dit pas par suite de quelles circonstances.

Ses nouveaux coreligionnaires, pour mettre à profit ses connaissances, l'envoyèrent en qualité de professeur de théologie au collége de La Fléche, qui avait été établi pour contrebalancer l'influence de la faculté protestante de Saumur. Plantavit de La Pause entra alors dans les ordres, et dès qu'il eut été promu à la prêtrise, il se rendit à Rome, dans le dessein, à ce qu'il paraît, d'étudier les langues orientales. Là, Dominique de Jérusalem, ancien rabbin converti au chris-

tianisme, lui enseigna le chaldéen, et le savant maronite, Gabriel Sionita, le syriaque. Après avoir parcouru l'Italie et l'Allemagne, pour se perfectionner dans les langues orientales auprès des différents savants qui les enseignaient, il revint à Rome, et le pape Paul v l'employa dans les négociations qui mirent fin aux démêlés du Saint-Siége avec la République de Venise. Le cardinal de La Rochefoucauld, ambassadeur de France, qui les avait dirigées et qui avait eu occasion de connaître le mérite de Plantavit de La Pause, le recommanda à Marie de Médicis, laquelle le nomma son aumônier. Plus tard il accompagna en cette même qualité Élisabeth femme de Philippe IV, roi d'Espagne. Par la protection de cette princesse, il fut nommé évêque de Lodève, le 16 août 1625.

Les travaux de son ministère, auxquels il se livrait avec un zèle exemplaire, et les études sur les langues orientales qu'il n'abandonna jamais, ne suffirent pas, à ce qu'il paraît, pour absorber toute l'activité de son esprit. Un certain besoin de mouvement, qui semble lui avoir été naturel, le poussa à prendre part à la révolte de Gaston d'Orléans et du maréchal de Montmorency, en 1632. Peut-être ne fut-il engagé dans cette af-

faire que par quelques sentiments d'affection et de reconnaissance pour Marie de Médicis, et ne crut-il conspirer que contre le despotisme de Richelieu. Quoi qu'il en soit, il s'attira la colère de ce ministre, qui le fit mettre au nombre des prélats du Languedoc exceptés de l'amnistie. Obligé pendant longtemps de se dérober aux recherches dont il était l'objet, il employa les longues heures de cette retraite forcée à terminer une savante histoire des évêques de Lodève. Cet ouvrage, qui est intitulé : *Chronologia præsulum Lodovensium à Gallia Narbonensi* et qui contient la biographie de cent de ses prédécesseurs, ainsi que le récit de ses propres travaux dans son diocèse, fut imprimé en 1634 et lui donna l'occasion de faire sa paix avec Richelieu. La dédicace qu'il lui fit de cette histoire, jointe à la promesse de ne plus se mêler désormais à des intrigues politiques, lui valut l'autorisation de retourner dans son évêché.

On doit encore à Plantavit de La Pause un grand ouvrage sur la langue et la littérature hébraïque. Cet écrit, qui suppose des lectures considérables et auquel il mit la dernière main dès qu'il fut rentré dans la paisible possession de son évêché, se compose de trois parties. La pre-

mière est un dictionnaire hébreu, chaldaïque et rabbinique, sous ce titre : *Thesaurus synonymicus hebraïco-chaldaïco-rabbinicus*. Les mots hébreux, rangés par ordre alphabétique, y sont comparés avec les mots correspondants dans le dialecte chaldaïque et dans l'idiome rabbinique ; leur signification, qui est donnée en latin, est ensuite prouvée par des exemples pris dans les livres de l'Ancien Testament et dans les écrits des rabbins ; viennent enfin des remarques sur les rapports et les différences de ces trois langues. Dans le cours de cette partie, Plantavit de La Pause fait connaître l'étymologie des mots grecs et latins, et de ceux des langues modernes qui dérivent de l'hébreu.

La seconde partie est intitulée : *Florilegium biblicum* (anthologie biblique) ; c'est un recueil de passages hébreux choisis dans l'Ancien Testament et de passages grecs pris dans le Nouveau, avec une traduction latine. Chacun d'eux est accompagné d'un commentaire. Cette partie était destinée à faciliter à la jeunesse l'étude du grec et de l'hébreu.

Enfin, la troisième partie, intitulée : *Florilegium rabbinicum* (anthologie rabbinique), est un choix de maximes tirées du Talmud et des écrits

des rabbins. Plantavit de La Pause y joignit la traduction hébraïque qu'il avait faite dans sa jeunessse, de trois cents maximes extraites d'auteurs grecs et latins. Cette traduction avait été pour lui un utile exercice pour pénétrer plus profondément dans la connaissance de l'hébreu ; mais on ne comprend pas trop quel avantage on pourrait retirer de sa lecture.

On ne peut nier que ce grand ouvrage de l'évêque de Lodève ne témoigne d'une grande connaissance de la langue et de la littérature des hébreux. Mais c'est s'exagérer singulièrement son mérite que de le mettre sur la même ligne que les travaux des deux Buxtorf, sur le même sujet. La postérité l'a jugé inférieur, et, comme il arrive toujours, elle ne s'est pas trompée. L'ouvrage de Plantavit de La Pause est depuis longtemps oublié, même des érudits, tandis que les écrits des Buxtorf sont encore souvent aujourd'hui d'un utile secours à ceux qui se livrent à l'étude des langues et des littératures hébraïque, chaldaïque et rabbinique.

Forcé au repos par la goutte qui le tourmentait, Plantavit de La Pause se retira en 1648 au sein de sa famille, qui habitait le château de

Margon, près de Béziers. C'est là qu'il mourut trois ans après, le 21 mai 1651.

CLAUDE GUIRAUD.

Claude Guiraud (1) a été un des hommes les mieux doués de la nature sous le rapport des qualités de l'esprit et du cœur, que la ville de Nimes ait vu naître. « Je connais peu de personnes, dit Sorbière dans une lettre à Monteils qui lui avait annoncé la mort de leur ami commun, qui aient un aussi fort raisonnement qu'il l'avait, une vertu aussi pure, et des mœurs aussi innocentes. Sa mort est une perte publique. Il ne manquait à la perfection des belles connaissances qu'il possédait sur la philosophie qu'un peu de séjour à Paris (2). » Chauvin nous a transmis quelques détails sur la vie de ce savant aussi modeste que profond, dans une lettre adressée

(1) Chauvin, dans la *Bibliothèque Germanique*, tom. III, lui donne le prénom de David au lieu de celui de Claude, sous lequel le désigne Ménard (*Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 119). Le témoignage de celui-ci doit être préféré à celui de Chauvin qui, comme il le dit lui-même, n'avait pas un souvenir très-net de ce personnage qu'il avait connu dans son enfance.

(2) Lettres et Discours de M. de Sorbière. Paris, 1660, pag. 545 et 546.

à Lenfant et insérée dans le tome troisième de la *Bibliothèque germanique*. C'est, avec ce que nous apprend Sorbière dans la lettre dont nous venons de citer un passage, tout ce que nous savons de cet homme, dont l'un et l'autre s'accordent à vanter les connaissances et la vertu.

L'époque de sa naissance n'est indiquée ni par Sorbière, ni par Chauvin. Celui-ci place celle de sa mort vers 1654 ; mais ce savant physicien se trompe de quelques années ; car la lettre de Sorbière à Monteils est du 25 mars 1657, et elle parle de la mort de Claude Guiraud comme d'un événement récent. Ménard adopte cette dernière date (1).

Guiraud possédait une fortune considérable ; il en employait une grande partie à enrichir de tous les ouvrages remarquables qui paraissaient sa bibliothèque qui était des plus belles. Ce n'était pas la seule part qu'il prit aux progrès des sciences. Il avait des relations suivies avec Gassendi, Descartes et le père Mersenne. Chauvin raconte qu'après avoir lu le traité de Gassendi, sur la grandeur apparente du soleil, Guiraud, qui n'était pas encore connu de ce

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. VI, pag. 119.

savant, eut occasion de lui faire parvenir de très-volumineuses observations qu'il avait faites sur ce livre. Il se passa huit mois sans qu'il reçût de réponse, et il commençait à croire que Gassendi ne les avait pas trouvées dignes de son attention, quand on lui remit un gros paquet contenant quelques exemplaires d'un nouveau traité de ce savant, sur le même sujet, et une lettre dans laquelle il lui exprimait sa reconnaissance pour les remarques qu'il lui avait adressées et qui lui avaient montré les vices de son hypothèse.

Descartes profita aussi plus d'une fois de ses lumières ; il le consultait souvent sur des questions de physique et de mathématique. Les lettres que Guiraud avait reçues de ce grand philosophe passèrent ensuite dans les mains de son neveu, qui fut son héritier. Nous ne croyons pas qu'elles aient été publiées. Nous n'avons du moins trouvé le nom de notre compatriote parmi ceux des diverses personnes auxquelles sont adressées les lettres de Descartes, ni dans l'édition de 1724, ni dans celle de M. Cousin. On ne peut cependant révoquer en doute le témoignage de Chauvin, qui les avait lues en manuscrit (1).

(1) Ménard semble dire qu'il a vu ces lettres dans quel-

Guiraud était encore en correspondance épistolaire avec Saporta, dont il estimait beaucoup le savoir (1). Il lui avait adressé quelques dissertations sur le mouvement, qu'il avait écrites contre Hobbes.

« Le père Mersenne et Gassendi estimaient beaucoup, nous dit Sorbière, la subtilité de sa mathématique et le judicieux emploi qu'il en faisait dans la physique, à laquelle il s'était particulièrement appliqué. J'ai encore parmi mes papiers quelques dissertations de sa façon qu'ils verraient avec plaisir : l'une sur la réflexion à angles égaux, et l'autre sur les courbes qui se décrivent dans l'eau par la chute d'un corps, quoiqu'il ne soit pas de figure ronde (2). »

Guiraud laissa en mourant quelques traités manuscrits qu'il recommanda à son neveu de ne point publier, soit qu'il ne les regardât pas comme assez importants, soit qu'il crût qu'ils auraient encore eu besoin d'être retouchés et perfectionnés.

que édition des Lettres de Descartes. *Histoire de Nîmes*, tom. VI, pag. 120.

(1) Sur la famille des Saporta qui a fourni plusieurs médecins distingués, Voir Astruc, *Mémoire pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, pag. 217, 231, 242, 246, etc.

(2) Lettres et discours de Sorbière, pag. 546.

Chauvin rapporte qu'on lui confia ses cahiers sur l'optique, la catoptrique, la dioptrique, et que Bruguier, à qui on lui permit de les communiquer, en admira la netteté, l'exactitude et la profondeur.

La maison de Guiraud était le rendez-vous de tous les gens instruits que possédait Nimes à cette époque, et ils étaient nombreux. Le dialecticien Derodon, l'humaniste Gibbes, Du Moulin, dont la famille a donné à l'Eglise protestante des pasteurs et des théologiens estimés; Arnaud, habile médecin et très-appliqué à l'étude des sciences physiques, et plusieurs autres hommes éclairés se réunissaient presque tous les jours, à quatre heures, chez lui, pour s'entretenir des objets de leurs travaux.

JEAN DE CROÏ.

Jean de Croï, pasteur d'abord à Béziers et ensuite à Uzès, où il était né vers la fin du XVI[e] siècle, était fils de François de Croï, qui était, selon les uns, un moine défroqué, et, selon les autres, le descendant de l'ancienne et illustre maison de Croï. Quoi qu'il en soit de son origine, ce François de Croï prenait le titre de gentilhomme Artésien; après avoir embrassé le

protestantisme, il fut nommé pasteur à Uzès. Il est auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels on cite principalement celui qui est intitulé : *Les trois Conformités, savoir : l'harmonie et les convenances de l'Eglise romaine avec le paganisme, le judaïsme ; et les anciennes hérésies*, 1 vol. in-8°, 1605. Jean de Croï, son fils, commença par publier quelques écrits de controverse ; Bayle en donne la liste dans l'article qu'il a consacré à ce personnage dans son *Dictionnaire historique et critique*. En 1632 il fit paraître un ouvrage remarquable, sous ce titre : *Specimen conjecturarum et observationum in quædam Origenis, Irenæi et Tertulliani loca*. Cet écrit, qui donna une haute idée de ses connaissances, fut suivi en 1644, d'un autre ouvrage aussi estimé ; il est intitulé : *Observationes sacræ et historicæ in novum Testamentum*. Ces deux ouvrages, dit Bayle, prouvent que leur auteur entendait admirablement les langues, la critique, l'érudition judaïque, les antiquités ecclésiastiques et tout ce que l'on comprend sous le nom de philologie et de polymathie.

Dans les disputes qui eurent lieu de son temps parmi les protestants, sur la grâce universelle, Jean de Croï se rangea du côté des particularis-

tes, c'est-à-dire du côté de ceux qui soutenaient que le sacrifice de Jésus-Christ n'avait eu lieu qu'en vue et pour l'avantage du petit nombre d'élus que Dieu a appelés au salut éternel. Envoyé au synode national d'Alençon, il partit enflammé de colère contre les universalistes. Mais on prétend que quelques heures de conversation avec Amyraut changèrent entièrement ses sentiments sur cette matière.

Ce savant mourut à Uzès le 31 août 1659, laissant en manuscrits quelques ouvrages qui n'ont pas été publiés depuis; on peut croire cependant que la plupart auraient été dignes de voir le jour. Bayle rapporte que Bigot de Rouen faisait encore plus de cas des écrits de Jean de Croï que de ceux de Samuel Petit, et qu'il s'était informé auprès de lui des manuscrits qu'avait laissés le pasteur d'Uzès, et des personnes entre les mains desquelles ils pouvaient se trouver. Cet érudit lui exprima le regret que le chancelier d'Angleterre, qui avait acheté ceux de Samuel Petit, n'en eût pas fait autant pour ceux de Jean de Croï (1).

(1) Bayle, *Lettres nouvelles*, tom. I, pag. 235.

LOUIS DE FRETON.

Louis de Freton, seigneur de Servas, naquit à Calvisson vers 1578. Doué à la fois d'une grande énergie de caractère et d'une remarquable finesse d'esprit, il fut naturellement porté à se jeter dans les intrigues et les querelles politiques et religieuses qui agitaient alors la France. Il s'attacha d'abord aux ducs de Chatillon et de Lesdiguières, qui l'employèrent dans diverses négociations. Il y fit preuve d'autant d'intelligence que d'activité. Plus tard il suivit le duc de Rohan qui le fit son maréchal-de-camp. Il eut occasion, en servant sous ses ordres, de signaler son courage dans un grand nombre d'actions en Hollande, en Italie et en France. On a le récit de toutes les entreprises militaires et de toutes les affaires auxquelles il prit part depuis 1600 jusqu'en 1620, dans des mémoires qu'il composa lui-même sous le titre de *Commentaires*. Cet ouvrage, après avoir été entièrement inconnu pendant près d'un siècle et demi, fut enfin publié par Ménard et le marquis d'Aubaïs, dans le second volume de leur *Recueil de pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*.

Constamment occupé des intérêts des protestants et les défendant souvent les armes à la main, de Freton ne survécut pas longtemps à la composition de ses mémoires. Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1623, il s'empara par la force des armes de Sommières; mais attaqué à son tour dans cette place par des forces supérieures et forcé à une retraite précipitée, il fut blessé dans cette rencontre et alla mourir à Lézan, le 28 août suivant.

Le 9 juin 1614, de Freton avait épousé Madeleine de Montcalm, fille de Louis de St-Véran, sieur de Candiac. Le 9 février 1621 il naquit de ce mariage une fille qui se maria, seize ans après, avec François de Rozel, lieutenant principal au présidial de Nimes.

CLAUDE DE BANE.

Claude de Bane, seigneur de Cabiac, naquit à Nimes en 1578. Il descendait de l'ancienne famille de Bane et des barons d'Avéjan, dans le Bas-Languedoc. Envoyé à Tournon, au collége des jésuites, à l'âge de 14 ans, il abandonna la religion réformée dans laquelle il était né, pour le catholicisme, dont il devint un ardent défenseur. Depuis ce moment il semble que l'affaire la

plus importante pour lui fut de travailler à la conversion de ses anciens coreligionnaires. C'est ce qu'il se proposa surtout dans un écrit intitulé : *L'Ecriture sainte abandonnée par les ministres de la religion prétendue réformée.* Cet ouvrage qui, comme l'indique son titre, était destiné à prouver que la croyance des protestants n'a aucun fondement dans l'Ecriture Sainte, est terminé par un discours que l'auteur adresse à ses parents demeurés fidèles à la religion protestante, pour les exhorter à embrasser le catholicisme.

Claude de Bane de Cabiac mourut en 1658, au moment même qu'il faisait imprimer le livre dont nous avons donné le titre et qui ne parut qu'après sa mort. Il avait été pendant quarante ans conseiller au présidial de Nimes.

JEAN-LOUIS DE JAUSSAUD.

Né à Uzès le 20 mars 1580, de parents professant le culte protestant, Jean-Louis de Jaussaud se fit avantageusement connaître dès l'âge de 20 ans, par une traduction de Thucidide, traduction qui peut soutenir la comparaison avec toutes celles qui avaient déjà paru de cet historien. Nommé plus tard conseiller à la chambre

mi-partie de Castres, il composa, pour remercier le roi de sa nomination, un petit opuscule en vers, intitulé: *Carmen de rebus gestis Ludovici* XIII. Cet homme, qui avait un goût décidé pour les lettres et qui consacra à leur culture tout le temps que lui laissaient ses fonctions, fut non-seulement un des fondateurs de l'académie de Castres, mais encore un des membres les plus actifs de cette société qui disparut presque avec ceux qui l'avaient formée.

Jean Louis de Jaussaud mourut le 15 juillet 1665. Il avait épousé Jeanne Marguerite de Scorbiac, fille d'un de ses collègues à la chambre mi-partie de Castres. Il eut de ce mariage trois fils, dont l'un, qui porta aussi le prénom de Louis et qui était né le 13 janvier 1630, hérita de son amour pour les lettres et lui succéda dans sa charge de conseiller à la chambre mi-partie de Castres. Louis de Jaussaud le fils tient à notre pays non-seulement par son père, mais encore par sa femme, qui était fille de François Graverol. Il eut le regret de voir s'éteindre l'académie de Castres dont il était membre, en même temps qu'un de ses frères qui était pasteur dans cette ville. Les registres encore manuscrits de cette société contiennent la liste et l'analyse des

nombreuses productions qu'il lut dans ses séances. Il mourut le 15 janvier 1688.

M. Nayral, dans sa *Biographie Castraise*, place la naissance de Louis de Jaussaud en 1620, par conséquent 10 ans plus tôt que nous ne l'avons fait. Nous ne sommes pas en mesure de contrôler ces dates ; mais nous ne pouvons accorder à l'auteur de la *Biographie Castraise* le droit d'attribuer à celui-ci la traduction de Thucidide et le *Carmen de rebus gestis Ludovici* XIII, qui sont bien positivement les œuvres de son père. Pour ce qui est de cette pièce de vers latins, qui fut faite pour remercier le roi de la nomination de l'auteur à la charge de conseiller à Castres, on ne comprend pas trop comment on peut la donner à Louis de Jaussaud le fils, puisque, au moment où il succéda à son père, Louis XIII était mort depuis longtemps (1644). Quant à la traduction de Thucidide, il suffit, pour prouver qu'elle appartient au père, de rapporter qu'elle fut imprimée à Leyde, en 1600, c'est-à-dire 30 ans ou du moins 20 ans avant la naissance de son fils, selon qu'on adopte la date que nous avons donnée ou celle de M. Nayral. Si cet ouvrage a été imprimé à Toulouse en 1647, ce ne peut être là qu'une seconde édition,

que de Jaussaud le père fit paraître après qu'il fut nommé conseiller de la chambre mi-partie de Castres; on peut supposer encore, si l'on admet avec M. Nayral que de Jaussaud le fils naquit en 1620, qu'il fut chargé par son père de cette publication et qu'il l'enrichit peut-être de notes ou d'une préface de sa composition.

ANNE RULLMANN.

Anne Rullmann, né à Nimes en 1583, était le fils d'un Hessois qui avait été régent de première au Collége des Arts de Nimes, et ensuite principal du collége de Montpellier. Après avoir étudié le droit et pris le bonnet de docteur, il exerca avec distinction pendant plnsieurs années la profession d'avocat auprès du présidial de Nimes. C'est à cette époque qu'il se maria avec une fille de Rostaing-Rozel, qui exerçait la même profession et qui, comme lui, appartenait au culte réformé. En 1612, il fut pourvu d'un office d'assesseur criminel en la prévôté générale du Languedoc. Boisseron, prévôt général du Languedoc, fit tous ses efforts, nous ignorons dans quelles intentions, pour faire supprimer la charge à laquelle Rullmann venait d'être nommé. Celui-ci se vit forcé d'aller à Paris pré-

senter lui-même sa propre défense. Il profita de cette occasion pour faire imprimer quelques-uns des discours qu'il avait prononcés en diverses circonstances et plusieurs plaidoyers qu'il avait fait entendre devant le présidial. Ce recueil parut en 1612, en un volume in-8° de 346 pages, sous ce titre : *Harangues prononcées aux entrées de plusieurs princes et seigneurs, à la réception des consuls et présentations d'avocats, avec quelques plaidoyers.*

Rullmann prit une part active à la direction des affaires protestantes dans le Midi de la France. Il faut dire à sa louange qu'il y apporta un esprit de prudence et de modération d'autant plus remarquable que les circonstances étaient difficiles et qu'il avait à la fois à défendre la cause protestante, et contre les entreprises de ceux qui travaillaient à sa ruine, et contre les exagérations compromettantes des esprits exaltés de son propre parti. L'échec qu'avaient éprouvé les armées de Louis XIII sous les murs de Montauban, en 1621, avait été réparé quelques années après par la double victoire de Montmorency et de Toiras sur les protestants de la Saintonge, et les promesses que faisaient les Anglais d'un secours considérable ne se réalisaient point.

Aussi, quoique Rohan, qui tenait toujours dans le Languedoc, vît un grand nombre de protestants applaudir à ses efforts et les favoriser ouvertement, il y avait au sein des églises protestantes des hommes peu nombreux, il est vrai, mais recommandables par leur position et leurs lumières, qui n'avaient aucune confiance en la guerre et qui étaient persuadés que la liberté de conscience ne triompherait jamais par la force des armes. Rullmann partageait ces convictions et travaillait avec ardeur à les faire triompher. Ses efforts ne furent pas d'abord heureux; ils soulevèrent contre lui les esprits exaltés, qui réussirent à le faire éloigner de Nimes.

On avait décidé, en 1625, de fortifier la ville. Un ingénieur, appelé Maltrait, fut chargé de cette importante opération. Probablement, dans le dessein de faire échouer ce projet, Rullmann examina, avec l'aide d'un autre ingénieur nommé Peladan, les plans présentés par Maltrait; il les trouva ruineux pour la ville et il fit tous ses efforts pour empêcher qu'ils ne fussent adoptés. Maltrait et ses amis, soutenus par tous les hommes impatients de leur parti, ne trouvèrent rien de mieux, pour se délivrer de la censure de Rullmann, que de répandre des soupçons sur sa

fidélité. Les protestants avaient été si souvent trahis, qu'il n'est pas étonnant qu'ils crussent facilement à la trahison. Rullmann fut obligé de quitter Nimes. Il se retira à Montfrin où il exerça la charge de bailli et de juge d'Aramon.

Ses ennemis ne le laissèrent pas en repos dans sa retraite. Ils l'accusèrent d'avoir de fréquentes entrevues avec Peladan, qui, enveloppé dans la même accusation, avait été forcé de se retirer à Beaucaire, et avec Florencourt, qui avait épousé une sœur de sa femme, et de tramer de concert avec eux un complot contre la ville. On prétendait qu'ils devaient se mettre à la tête des troupes du roi et entrer dans Nimes par une brèche pratiquée au château. L'affaire fut portée au bureau de direction, et comme il n'aurait pas été prudent à Rullmann de se présenter lui-même, sa femme vint demander justice contre ses accusateurs; une procédure commença contre eux. Quand, en 1626, le duc de Rohan vint à Nimes, il se fit remettre tous les papiers concernant cette affaire, les jeta au feu et mit fin ainsi à ce différend.

Libre de revenir à Nimes, Rullmann se mit aussitôt à représenter à ses concitoyens les dangers de la résistance et les avantages de la paix.

Ses conseils furent cette fois mieux accueillis. Le 20 mars 1626 on décida de se soumettre et Rullmann, le principal promoteur de cette mesure, fut député à la Cour pour porter au roi les actes de l'assemblée provinciale qui avait été tenue à cette occasion. Les circonstances étaient pressantes ; aussi le député de Nimes qui savait toute l'importance de la mission dont il était chargé, arriva à Paris cinq jours après, malgré les pluies extraordinaires dont il fut assailli en route (1). Louis XIII lui témoigna combien il était satisfait de ses heureux efforts pour le rétablissement de la paix en France.

Rullmann a laissé une relation de ces événements et des troubles religieux de cette époque, dans un ouvrage intitulé : *Histoire secrète des affaires du temps depuis le siége de Montpellier* (1622) *jusqu'à la paix dernière* (1626), *avec la suite jusqu'à l'année présente* (1627).

La part qu'il prit aux affaires de son temps ne l'empêcha pas de se livrer à une étude suivie des antiquités, surtout de celles que les Romains ont laissées à Nimes. Ces travaux étaient pour lui une heureuse diversion

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. V, pag. 543.

aux agitations politiques. Dans un manifeste placé en tête du grand ouvrage sur les antiquités de Nimes, dont nous allons parler, il engagea ceux de ses concitoyens qui avaient dépensé jusqu'alors leur temps, leur fortune et leurs connaissances dans les troubles religieux et politiques qui duraient depuis si longtemps, à suivre son exemple et à chercher une distraction dans l'étude des monuments antiques dont ils étaient entourés. Ce conseil fut encore suivi; à partir de ce moment jusqu'à la désastreuse révocation de l'édit de Nantes, les hommes éclairés, parmi les protestants, tournèrent leur activité vers les études littéraires et surtout vers celle de l'antiquité classique.

Rullmann déposa le fruit de ses recherches dans un ouvrage considérable qui n'a jamais été imprimé et dont le manuscrit, après avoir passé dans la bibliothèque de Fléchier, fut donné, en 1747, par son neveu, à la bibliothèque du roi, où il se trouve encore. Ce manuscrit, qui porte la date de 1627, époque, sans doute, à laquelle il fut terminé, se compose d'un volume in-folio divisé en trois parties et contenant des dessins de la main de Rullmann, et de trois volumes in-4° également autographes, contenant l'explication

des monuments représentés dans les dessins. Il est intitulé : *Récit des anciens monuments qui paraissent encore dans les départements de la première et de la deuxième Gaule Narbonnaise et la représentation des places et perspectives des édifices sacrés et profanes, ensemble des palais, statues, figures et trophées, triomphes, thermes, bains, sacrifices, sépultures, médailles, gravures, épitaphes, inscriptions et autres pièces de marque, que les Romains y ont laissés pour la perpétuité de leur mémoire, et notamment dans Nimes, où de même qu'ailleurs l'injure du temps et la négligence des hommes les avaient ensevelis; avec le narré des étranges révolutions du Languedoc, depuis les Volces, les Romains, les Vandales, les Visigoths, les Sarrazins, Eudon, duc de Guyenne, Charles-Martel, Charlemagne, les comtes de Toulouse et nos rois qui ont réuni cette belle province à leur domaine; terminé par un vocabulaire de la langue du pays.*

« Ce titre raisonné, dit Vincens-Saint-Laurent (1), fait assez connaître l'objet de cette production. Elle est divisée en 127 récits et renferme

(1) *Biographie universelle*, article Rulmann.

la représentation et la description d'un grand nombre de monuments, dont quelques-uns n'ont pas encore été publiés, et les changements successifs subis par les principaux lieux. Malgré ces nombreuses subdivisions, cet ouvrage n'est pas exempt d'incohérence et de confusion. L'auteur y cite rarement ses autorités; son érudition est souvent dépourvue de critique; ses étymologies sont parfois bizarres et ses conjectures très-hasardées; enfin l'esprit de système y domine, du moins en ce qui concerne les plus grands et les plus beaux édifices antiques de Nimes; il ne veut y voir que des monuments consacrés par la reconnaissance de l'empereur Adrien à la mémoire de l'impératrice Plotine, opinion qui n'avait pas besoin des découvertes postérieures pour être insoutenable. Ménard lui fait avec raison ce reproche. Cependant le travail de Rullmann est une riche mine de laquelle un archéologue judicieux peut encore extraire quelques richesses et qui, du moins, conserve le souvenir de beaucoup de fragments précieux, aujourd'hui dispersés ou anéantis. »

La position qu'occupait à Nimes le savant assesseur criminel en la prévôté générale du Languedoc, et ses connaissances étendues en

archéologie l'avaient mis en relation avec la plupart des grands personnages de la Cour qui, pendant le voyage du roi dans le Midi de la France, trouvèrent en lui un habile interprète des monuments antiques qui attiraient à chaque pas leur curiosité. Il entretint avec plusieurs d'entre eux une correspondance assez suivie sur des points d'antiquités ; il adressa même au roi quelques lettres sur ce sujet. La belle bibliothèque du château d'Aubaïs possédait une copie manuscrite de cette correspondance ; on ignore ce qu'elle est devenue. Ce fut sans doute autant pour récompenser sa science que pour reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Etat, en amenant ses coreligionnaires à des sentiments pacifiques, qu'il reçut le brevet de conseiller du roi. Enfin, nous devons ajouter que Thom. Dempster, dans son commentaire sur les antiquités romaines de Rosini, reconnaît qu'il a eu de grandes obligations au savoir de Rullmann dans la composition de cet ouvrage.

Ce savant distingué mourut à Nimes vers la fin de 1639, âgé seulement de 56 ans. Quelques années avant sa mort, il s'était proposé de faire une édition complète de tous ses ouvrages ; il en annonça même la prochaine publication dans un

espèce de prospectus qu'il fit paraître en 1630, sous le titre de *Plan des œuvres mêlées d'Anne Rullmann*. Mais ce projet n'a jamais été réalisé et les écrits les plus importants de cet archéologue sont encore et resteront probablement toujours manuscrits. La bibliothèque de Nimes possède une copie des divers ouvrages de Rullmann. Ce manuscrit, qui se compose de 4 volumes in-4° et de 2 volumes in-8°, provient de la bibliothèque du château d'Aubaïs. Il est indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de Nimes sous le n° 13835.

FRANÇOIS MÉNARD.

La famille à laquelle appartenait François Ménard, et qui a donné à notre pays plusieurs écrivains et surtout le savant historien de la ville de Nimes, professait un grand attachement pour la cause du roi et pour celle de la religion catholique ; elle avait exprimé ces sentiments dans les armoiries qu'elle avait adoptées et qui étaient une main ardente avec cette devise : *Pro fide et rege*. Les dissensions religieuses qui troublaient si souvent la ville de Nimes l'avaient forcée à transporter son séjour à Beaucaire. C'est dans cette ville que naquit François Ménard, le 26

juillet 1589. Après avoir été avocat successivement au parlement de Toulouse, à la chambre de l'édit de Castres et au présidial de Nimes, il abandonna cette profession pour se livrer tout entier à la culture des lettres et principalement à celle de la poésie. Le reste de sa vie s'écoula au milieu d'un cercle d'amis choisis qui avaient le même goût et avec lesquels il passait la plus grande partie du jour (1).

En 1613, il publia un recueil de poésies, qu'il dédia à Concino Concini, à cette époque le favori de Marie de Médicis. L'historien Ménard assure qu'au style près qui se ressent de l'imperfection de la langue, la versification de François Ménard est bonne. Ce que ce recueil offre de plus remarquable, c'est qu'à côté de vers d'amour, destinés à célébrer une femme qu'il aimait et qu'il désignait sous le nom, probablement supposé, de Cléande, il se trouve d'autres pièces dans lesquelles il exprime un profond regret de consacrer ses chants à des sujets profanes et de résister aux exhortations du père Coton.

D'après l'historien Ménard, ce personnage mourut vers le milieu de 1635 (2).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v, pag. 647 et 648.
(2) Ibid, pag. 649.

PONS FRANÇOIS DE FERMINEAU.

Né à Beaucaire en 1592, d'Etienne de Fermineau, qui fut consul de cette ville en 1589 et en 1594, et de Marguerite Léotaud, fille de Pons de Léotaud, juge royal de cette même localité, Pons François de Fermineau fut avocat au présidial de Nimes et se fit principalement connaître par son attachement à la cause du roi et à celle de la religion catholique, causes qui, d'ailleurs, étaient alors regardées comme étroitement unies. C'est sous l'inspiration de ce double sentiment qu'il composa quelques ouvrages dont nous allons donner les titres.

Nous citerons d'abord un grand ouvrage auquel il travailla pendant longtemps et qu'il se proposait de dédier au cardinal de Richelieu, comme au juge le plus capable d'en connaître le prix et peut-être le mieux disposé à en récompenser le mérite. De cet écrit, qu'il avait intitulé *les Droits de la Monarchie, maison et couronne de France*, il ne fit imprimer que la première partie sous ce titre : *De l'autorité du roi dans la famille royale, aux mariages des princes du sang; pouvoir de la coutume, de l'Etat et intérêts du public à ce sujet*. Ce petit volume,

qui contient à peu près cent pages, fut imprimé à Nimes en 1636, chez Martel.

Deux autres écrits de François de Fermineau sont dirigés contre les protestants. L'un, intitulé *le Plan de l'anarchie rochelloise, fondée sur les sablons de la mer, philippique* 1re, fut imprimé à Toulouse en 1621; l'autre parut à Avignon l'année suivante et fait suite au précédent. Il est intitulé : *le Plan de l'anarchie, philippique* 2e, *en laquelle, sur le sujet des emprisonnements, géhennes, exécutions capitales et autres semblables procédures faites depuis peu en la ville de Nimes, est représentée la couleuvre de ladite ville.*

Pons François de Fermineau avait épousé Marie Rozel, fille du lieutenant principal de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes (1), dans la maison duquel Jérémie Ferrier avait trouvé un refuge le jour que son installation au présidial avait déchaîné contre lui la fureur populaire. De Fermineau mourut en 1643, âgé d'environ 52 ans.

(1) Pierre Rozel, après avoir occupé assez longtemps cette charge, fut nommé premier président de la Cour des Aides, de Montpellier.

SAMUEL PETIT.

La famille de Samuel Petit était originaire de Paris. En 1572 son aïeul, François Petit, qui avait embrassé la réforme, se sauva en Allemagne et passa de là en Suisse, où il finit ses jours. Son fils, après avoir étudié la théologie à Genève, fut appelé par l'église réformée de Nimes et vint exercer dans cette ville le ministère évangélique. Il s'y maria avec Noémi Olivier, et c'est de ce mariage que naquit Samuel Petit, le 25 décembre 1594. Son père, qui le destinait à l'étude de la théologie, le forma de bonne heure à la connaissance des lettres anciennes. Le succès dépassa ses espérances. Samuel Petit n'était encore qu'un enfant qu'il possédait déjà à fond le latin, le grec, et même l'hébreu. A Genève, où il fut envoyé pour achever ses études, il eut le bonheur d'avoir pour maîtres quelques hommes d'un rare mérite, et quand il revint à Nimes, il fut chargé de l'enseignement de la langue et de la littérature grecque, et en même temps du soin de prêcher dans les villages voisins, en attendant qu'il eût l'âge convenable pour être appelé à exercer le ministère évangélique dans la ville.

En 1620, Samuel Petit épousa Catherine Cheiron, dont le père, docteur en droit et successivement professeur public et principal du Collége des Arts, venait de mourir l'année précédente. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage; mais ils moururent tous en bas âge, excepté une fille, Antoinette Petit, qui se maria plus tard avec Pierre Formy.

Quand Adam Abrenethée fut dépossédé de l'emploi de principal du Collége des Arts, Samuel Petit fut nommé son successeur d'une voix unanime; il resta cependant chargé de la chaire de grec. Les dissertations sur un grand nombre d'écrivains de l'ancienne Grèce, que nous trouvons dans ses écrits, peuvent nous donner une idée de l'intérêt qu'il devait répandre sur ses leçons, dont ces dissertations ne sont, sans aucun doute, les unes que des extraits et les autres que des développements.

Les tentatives qui furent faites à plusieurs reprises pour l'arracher aux modestes et pénibles fonctions qu'il remplissait à Nimes, nous prouvent que son nom était connu au loin et son mérite apprécié par les érudits de son temps. Il avait eu occasion de rencontrer à Aix, chez Peiresc, son intime ami, le cardinal Bagni, qui,

plein d'admiration pour ses connaissances, avait engagé le pape Urbain VIII à l'attirer à Rome. On lui offrit, en effet, de la part de ce Pontife, le poste important de bibliothécaire du Vatican, avec la promesse solennelle de ne l'inquiéter jamais en rien au sujet de ses croyances religieuses. D'un autre côté, les Etats de Frise firent tous leurs efforts pour lui faire accepter une chaire à l'université de Franecker, une des plus florissantes écoles de cette époque, et pour rendre leurs instances plus pressantes, ils le nommèrent professeur honoraire de cette académie. Enfin, un de ses cousins, le père Petit, général des Trinitaires, lui fit les offres les plus séduisantes pour le décider à se fixer à Paris ; il lui promettait de mettre à son entière disposition la belle bibliothèque de son ordre, de le laisser entièrement libre dans ses croyances et d'obtenir en sa faveur la restitution des biens que sa famille avait perdus en 1572, par suite de l'émigration de son aïeul.

Peu touché de ces brillantes propositions, Samuel Petit n'avait aucun désir de quitter une ville à laquelle il était attaché par tant de liens ; cependant le consistoire, informé de ces démarches par le président de La Gallinière, et crai-

gnant de perdre un homme qui honorait son église par ses talents et par sa piété, et dont l'enseignement était si utile, fit auprès de lui de vives instances pour le retenir; elles étaient peu nécessaires; mais elles étaient une preuve de l'estime qu'on avait à Nimes pour son rare mérite. Cette ville offrait à cette époque à un homme d'étude des ressources qu'elle a perdues depuis longtemps. Son Collége des Arts et sa faculté de théologie y attiraient des professeurs souvent éminents. Mais, en outre de Derodon, de Gibbs, de Claude, que Samuel Petit avait pour collègues, la société des Rullmann, des Guiran, des Guiraud et des autres savants qui illustrèrent cette ville pendant la première moitié du XVIIe siècle, devait lui en rendre le séjour aussi agréable qu'utile. Cependant ses relations littéraires ne se bornaient pas à ce cercle restreint; il entretenait une correspondance très-étendue avec presque tous les érudits de son temps, et principalement avec Selden, Vossius, Bochard et Gronovius. Il est à regretter que Pierre Formy, qui possédait cette correspondance et qui avait promis de la publier, n'ait pas exécuté ce projet.

La vie de Samuel Petit fut entièrement consacrée à ses fonctions de pasteur et de professeur,

à l'étude des ouvrages de l'antiquité classique et à la composition des écrits qu'il a laissés. Si l'on excepte quelques visites à Peiresc et quelques excursions dans les environs de Nimes, il ne quitta cette ville, depuis son retour de Genève, que pour faire un voyage à Paris, où le consistoire l'envoya en 1633. Les jésuites travaillaient activement à enlever aux protestants le Collége des Arts ; ils ne se donnaient même plus le soin de dissimuler leurs projets, et ils annonçaient hautement que cet établissement passerait bientôt entre leurs mains et que le temple qui s'élevait à côté, sur la place de la Calade, serait démoli. Quelques autres embarras avaient été suscités au consistoire : on le menaçait entre autres d'interdire deux de ses pasteurs, sous prétexte qu'ils étaient étrangers. Samuel Petit obtint assez aisément le maintien de ces deux pasteurs dans l'église protestante de Nimes ; mais il lui fut impossible de sauver le Collége qui, en 1634, fut partagé entre les catholiques et les protestants, et qui, bientôt après, fut livré tout entier aux jésuites.

Cet homme remarquable ne survécut que quelques années à cette perte, qui dut profondément l'affliger. Il mourut en 1643, le 12 décem-

bre, âgé seulement de 49 ans, après avoir été pendant 28 ans professeur de littérature grecque à l'académie de Nimes. Quand il sentit approcher sa fin, il fit ouvrir les fenêtres de sa chambre, et après avoir contemplé le ciel quelques instants, il pria son beau-frère, Antoine Cheiron, d'aller chercher un des pasteurs, ses collègues : « non pas pour m'exhorter, lui dit-il, car je serai mort avant qu'il arrive, mais pour donner quelques consolations à ma famille. » A peine, en effet, eut-il prononcé ces paroles, qu'il rendit le dernier soupir.

Pierre Formy nous apprend qu'il avait le visage ouvert et riant, qu'il était d'une taille avantageuse et que sa figure était distinguée et son aspect noble et vénérable (1). Ce que l'on sait de sa vie et l'esprit qui respire dans ses écrits nous le représentent comme aussi bien doué des qualités du cœur que de celles de l'intelligence. Nommé, jeune encore, pasteur à Nimes, il remplit toujours avec le plus grand dévoûment les devoirs de sa charge. Il ne nous est resté aucun témoignage de ses talents comme prédicateur ; mais ses contemporains parlent

(1) Pet. Formy, *Sam. Petiti vita*, p. 2.

avec admiration de ses fréquentes visites aux pauvres, aux affligés et aux malades, et de sa touchante habileté à les consoler dans leurs peines.

Samuel Petit n'était pas un de ces aigres et irascibles érudits, tels que la plupart de ceux du seizième siècle et même que ceux qui enseignaient alors dans les écoles de la Hollande, écrivains toujours prêts à batailler et à lancer de grosses injures contre quiconque se permettait la moindre contradiction à la plus mince de leurs assertions ou portait quelque atteinte à leur ridicule vanité. Il ne s'engagea jamais dans aucune de ces polémiques aussi ardentes que futiles, qui occupent une si grande place dans la vie des lettrés de cette époque. On ne trouve dans ses écrits aucune de ces grossières invectives si fréquentes dans les productions des humanistes des deux siècles précédents, et même encore dans celles des Casaubon et des Saumaise. Le goût et la décence règnent partout dans ses ouvrages. Il cultiva les lettres parce qu'il les aimait et qu'il voulait les faire aimer, en rendant leur étude plus facile, et non pour obtenir des succès et tirer vanité de ses connaissances. Aussi érudit que Casaubon et que Saumaise, les deux plus illustres

critiques de la première moitié du XVIIe siècle, il l'emporte sur celui-ci par la finesse du goût et par la solidité du jugement, et sur celui-là par le calme et la modération, et surtout par les connaissances philosophiques. Il vécut, il est vrai, sur un théâtre moins apparent ; mais, comme nous l'avons déjà dit, il ne tint qu'à lui de briller à Rome, à Leyde ou à Franecker. La modestie et la simplicité de ses goûts, qui le retinrent dans sa ville natale, n'ont point cependant fait de tort à sa réputation. Ses écrits jouissent du rare privilége d'être encore consultés et parfois même d'être cités comme des autorités, et plusieurs de ses conjectures sur des points difficiles des littératures grecque et latine sont discutées par les savants de nos jours. Nous pouvons citer entre autres son hypothèse sur la métaphysique d'Aristote, hypothèse qui est également débattue par M. Ravaisson, dans son *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, et par M. Michel de Berlin, dans son ouvrage sur le même sujet (1).

(1) Ces deux écrits ont été couronnés en 1835 par l'Académie des sciences morales et politiques. La dissertation de Samuel Petit sur les quatorze livres de la métaphysique d'Aristote forme le chapitre 9 du quatrième livre de ses *Miscellanea*.

On peut même dire que l'explication par laquelle le premier de ces écrivains rend compte de l'état critique de l'ouvrage d'Aristote et de son absence dans le catalogue de Diogène de Laerte, est déjà en germe dans la dissertation de Samuel Petit sur cet écrit et dans celles qu'il a consacrées à l'examen de quelques autres ouvrages du philosophe grec, et que la supposition de rédactions successives par lesquelles le second a cru pouvoir expliquer le même problème critique, se trouve aussi dans un travail du professeur de l'académie de Nimes, sur les dialogues de Platon (1). Dans un autre ordre de recherches, son érudition et sa perspicacité ne sont pas moins estimées. Sa dissertation sur les passages en langue punique du *Pœnulus*, de Plaute, est entr'autres regardée comme un travail de premier mérite. M. Movers, savant orientaliste de l'université de Breslau, dans un mémoire qu'il a publié en 1845, sur ce sujet, fait le plus grand éloge de notre compatriote. Après avoir fait connaître les explications de Samuel Petit et après avoir marqué les emprunts que ceux qui se sont occupés plus tard de l'explication de ces

(1) Sam. Petit, *Miscellan.*, lib. IV, pag. 19 et 20.

passages ont faits à l'érudit nimois, il ajoute que tous les commentateurs pris ensemble n'ont pas donné autant d'interprétations justes que Samuel Petit, qui, le premier, essaya de reconstruire en entier ces antiques fragments de la langue punique.

Cette dissertation sur les passages en langue punique du *Pænulus*, de Plaute, prouve qu'il était aussi versé dans la connaissance de l'hébreu que dans celle du latin et du grec; on en a de nouvelles preuves dans plusieurs passages d'un de ses écrits intitulé : *Observationum libri tres*. Il paraît que de son vivant il passait pour un habile hébraïsant; c'est ce qu'on voit dans une anecdote dont les détails sont peut-être un peu exagérés, mais dont le fond paraît bien être vrai. On raconte qu'un jour, attiré par la curiosité dans une synagogue d'Avignon, il entendit un rabbin déclamer en hébreu avec violence contre les chrétiens, et, qu'irrité de cet excès d'animosité, il prit la parole et réfuta le prédicateur juif dans sa propre langue, à la grande stupéfaction de l'auditoire et surtout du rabbin.

Dans les affaires religieuses, Samuel Petit était animé d'une modération qui l'honore et d'une largeur de vues rare de son temps. C'est

ainsi qu'on le voit dans la courte préface de ses *Observationum libri tres*, ouvrage publié en 1641, déplorer les divisions qui se sont produites dans le sein du christianisme, et surtout celles qui déchiraient alors les églises protestantes, et émettre ce sage principe qu'il faut avant tout chercher la vérité sans esprit de parti. « C'est dans ce sentiment, ajoute-t-il, que j'ai toujours écrit, en m'efforçant, Dieu m'en est témoin, de m'élever au-dessus de toute inimitié et de tout zèle de parti et de n'avoir d'autre guide que l'amour de la vérité. » On retrouve ces mêmes tendances dans un opuscule qu'il publia en 1631, pour mettre en garde les protestants contre l'esprit de secte qui désolait leurs églises. Cet écrit fut accueilli favorablement par ses coreligionnaires, quoiqu'ils fussent à cette époque portés généralement à se défier de ceux qui leur prêchaient de semblables idées. La plupart, en effet, n'avaient été jusqu'alors que des agents secrets de la Cour, qui travaillait constamment à affaiblir le parti protestant; mais la probité de Samuel Petit était au-dessus de tous les soupçons (1). Il faut ajouter que, comme Anne Rullmann, il ne

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. II, pag. 514.

cessa jamais de dissuader les protestants de défendre leur cause à main armée. Il pensait avec raison que le protestantisme avait beaucoup perdu en France par ses liaisons avec une noblesse turbulente, qui, en soufflant l'esprit de révolte sous prétexte de religion, n'avait jamais eu d'autres vues que ses propres intérêts, et que les principes protestants ne pouvaient que gagner à une discussion pacifique, même au milieu de fréquentes persécutions. Et pour prouver la vérité de cette manière de voir, il en appelait à l'exemple des premiers chrétiens qui auraient pu avoir, pour recourir aux armes, les mêmes raisons que celles que faisaient valoir les protestants. « Les empereurs païens, disait-il, leur avaient, en divers temps, accordé des édits favorables qui avaient été souvent violés. Les premiers chrétiens supportèrent ces infractions et les persécutions qui en étaient la suite, sans opposer aucune résistance (1). » Ces idées, qu'il s'efforçait de répandre autour de lui, il les développa dans un ouvrage qui fut publié après sa mort, par son neveu, Sorbière, sous ce titre : *De jure principum edictis*

(1) Bayle, *Nouvelles Lettres*, Lahaye, 1739, tom. II, pag. 118.

ecclesiæ quæsitò, nec armis adversus temerantes aut antiquantes vindicato. Appuyés par des hommes aussi considérés qu'Anne Rullmann et Samuel Petit, ces principes de modération se répandirent au milieu des protestants ; on en a la preuve dans le calme qu'ils gardèrent en 1632, pendant la révolte de Montmorency, malgré tout ce qu'on fit pour les pousser à y prendre part. Ils ne cessèrent de les animer pendant longues années, quoique le gouvernement fût loin d'être juste et tolérant à leur égard ; et il ne fallut rien moins que les odieuses persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes pour leur remettre de nouveau les armes à la main.

En outre des deux écrits dont nous venons de parler, on doit à Samuel Petit les ouvrages suivants : 1o *Miscelleanorum libri novem*, gros volume in-4°, divisé en deux tomes, publié en 1630 et dédié au marquis d'Effiat ; 2° *Eclogæ chronologicæ*, in-4°, 1631, dédié à Peiresc ; 3o *Variarum lectionum libri quatuor*, in-4o, 1633 ; 4o *Leges atticæ*, in-4o, 1635, dédié à Auguste de Thou ; 5o *Observationum libri tres*, in-4o, 1641.

Quand il mourut, il travaillait à des notes sur l'historien juif, Josephe ; le manuscrit de ce qu'il

avait déjà fait fut vendu 150 livres à Clarendon, chancelier d'Angleterre, et appartient aujourd'hui à la bibliothèque d'Oxford (1).

Ces différents ouvrages de Samuel Petit sont en général consacrés à l'explication de points difficiles ou contestés de littérature, d'histoire, de chronologie et de philosophie anciennes. Ils se composent de dissertations plus ou moins étendues, dont les unes ont pour but de rétablir des textes des écrivains de l'antiquité classique, d'autres de déterminer le sens de passages obscurs, d'autres encore à rendre raison des différences ou des ressemblances qui se trouvent dans divers écrits d'un même auteur, d'autres enfin à reconstruire l'idée et le plan d'ouvrages perdus, dont il ne reste que des citations, et parfois même que le titre, dans quelque écrivain de la Grèce ou de Rome. Les *Observationum libri tres* traitent de différents points se rapportant à l'histoire des Juifs et à celle de l'Eglise chrétienne. Tandis que les œuvres des érudits du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième sont presque entièrement oubliées, les travaux de Samuel Petit sont encore consultés, nous en

(1) Graverol, *Mémoire pour la vie de Sorbière.*

avons donné des preuves ; il nous aurait été facile d'en citer un plus grand nombre. Nous ne rappelons ce fait que pour faire remarquer qu'il est le plus bel éloge qu'on puisse faire de son talent et de ses connaissances.

Tel fut un des écrivains les plus distingués auxquels la ville de Nîmes a donné le jour. Vaste et profonde érudition, élévation de sentiments, rare largeur de vues, finesse de goût, solidité de jugement, il réunit toutes les qualités qui font les hommes éminents. Il ne consacra, il est vrai, ses brillantes facultés qu'à des travaux d'érudition sur les littératures anciennes ; mais si l'on considère l'immense influence qu'ont exercée ces littératures non-seulement sur les littératures modernes, mais encore sur notre civilisation tout entière, on ne pourra s'empêcher d'accorder une grande valeur aux recherches des laborieux et patients érudits qui en ont répandu et facilité la connaissance. Ce ne sont, si l'on veut, que des travaux de manœuvres ; mais quand il s'agit d'une affaire si importante, d'une des sources les plus réelles et les plus riches de la culture intellectuelle et morale, le travail de manœuvre prend quelque chose de la grandeur de l'objet qu'il reconstruit. C'est à des hommes comme

Samuel Petit que nous devons la restauration des lettres antiques ; le service qu'ils ont rendu à la postérité est trop grand pour qu'elle ne leur en soit pas reconnaissante.

ANTOINE DESPEISSES.

Antoine Despeisses, que quelques biographes représentent comme natif de Montpellier, naquit, en 1594, dans les environs d'Alais, dans un château qui appartenait à sa famille. Il se désigne lui-même comme originaire d'Alais dans le titre de la première édition de son *Traité des Successions*. Après avoir étudié le droit avec succès, il exerça à Paris la profession d'avocat. Il paraît qu'il avait plus d'érudition que de goût, et, quoique ce fût l'usage de son temps de faire parade dans les plaidoyers d'une science plus ou moins légitime, il se rendit ridicule par son affectation à étaler ses connaissances ; mais il eut le bon esprit de le sentir. Un procureur s'étant moqué, en pleine audience, de sa manière de plaider, il abandonna le barreau et il consacra dès ce moment tous ses soins à la composition d'ouvrages de jurisprudence.

En 1623, il fit paraître, en commun avec un

de ses amis, Charles de Boucques, de Montpellier, un *Traité des Successions testamentaires et ab intestat* (in-folio), traité qui, depuis, a été souvent réimprimé. Après la mort de son collaborateur, il continua seul ses travaux et publia successivement des traités sur *les Contrats propres et impropres*; sur *la Pratique civile et criminelle*; sur *les Droits seigneuriaux*; sur *les Tailles et autres impositions* et sur *les Bénéfices ecclésiastiques*. Ces différents ouvrages ont été recueillis et publiés plusieurs fois sous le titre d'*Œuvres de Despeisses*. La meilleure édition est celle de Lyon, 1660, 3 vol. in-folio. En 1750, Guy du Rousseaud de La Combe en fit paraître une nouvelle édition, revue et corrigée, dans laquelle il introduisit les modifications que demandaient les changements survenus dans la législation.

Antoine Despeisses mourut à Montpellier, en 1658.

JACQUES DEIRON.

Jacques Deiron, fils de Jean Deiron, consul de Nimes en 1575 et auteur d'un journal des événements de son temps, naquit dans cette

ville vers le commencement du dix-septième siècle. Son goût le porta à l'étude des antiquités et, en particulier, à celle des monuments antiques du lieu de sa naissance. Il consacra à les décrire et à les expliquer un ouvrage qui eut en peu de temps trois éditions. Il le fit d'abord imprimer à Grenoble, sous ce titre : *Des anciens bâtiments de Nismes*, et il le dédia aux consuls de la ville. Ce fut peut-être cette circonstance qui attira sur lui l'attention du conseil ; quoi qu'il en soit, il fut réimprimé à Nimes, sous ce nouveau titre : *Les Antiquités de la ville de Nismes*, aux frais de la ville, en vertu d'une délibération du 7 octobre 1656, avec des éloges et des remercîments à l'auteur. En 1663, il parut de ce traité une nouvelle édition, dont l'administration diocésaine se chargea des frais d'impression. On prétend que cet ouvrage ne méritait pas cet honneur ; Guiran, du moins, a essayé de prouver que Deiron avait plus d'imagination que de science.

On n'attache pas un plus grand prix à divers écrits de généalogie, dans lesquels on a relevé un grand nombre de fautes d'histoire et de chronologie. En 1646, il publia la généalogie de Louis de Baschi, baron d'Aubais ; cet ouvrage,

qui fut réimprimé à Grenoble en 1658, contient, à ce qu'on assure, de graves erreurs. Il est probable que les généalogies que renferme le manuscrit nº 13855 du catalogue de la bibliothèque de Nîmes sont l'œuvre de Deiron. On y trouve, dans tous les cas, celle de sa propre famille. On dit qu'il se plaisait à débrouiller les difficultés qu'offrent les travaux de ce genre.

Le père Le Long place sa mort à l'année 1677.

GAILLARD GUIRAN.

Gaillard Guiran, né à Nimes en 1600 et mort dans la même ville le 16 décembre 1680, fut à la fois un jurisconsulte habile et un savant antiquaire. Il avait rassemblé une collection de précieux objets d'art et particulièrement de médailles rares, d'armes antiques, etc. Les armoires dans lesquelles étaient renfermées ces richesses portaient en gros caractères cette inscription : *Supellex antiquaria.*

Guiran s'occupa surtout de l'étude des antiquités de sa ville natale ; les résultats de ses recherches sont déposés dans un ouvrage considérable, ou plutôt dans trois ouvrages importants, dont voici les titres :

1° *Antiquitates nemausenses*. Cette partie comprend l'explication des édifices, des statues, des bas-reliefs, des instruments, des pierres gravées, etc. ;

2° *Inscriptiones antiquæ urbis et agri nemausensis, nec non locorum et oppidorum inter tertium et quartum lapidem*. Ces inscriptions sont classées en seize chapitres, dont chacune en forme un ;

3° *De re nummaria veterum*. C'est un traité de la science des médailles, suivi d'une explication de toutes celles qu'on avait trouvées dans le territoire de Nimes.

Cet ouvrage, plein d'érudition, fut terminé en 1652 ; le manuscrit formait trois volumes in-folio. Il n'a jamais été publié. Vendu longtemps après la mort de l'auteur, à Albert-Henri de Sallengre, il passa du cabinet de ce savant dans celui du baron de Hohendorff, et de là dans la bibliothèque impériale de Vienne. Voilà ce que nous apprend l'auteur de la notice de Guiran dans la *Biographie Universelle*. Nous devons ajouter qu'il se trouve de cet ouvrage deux copies manuscrites dans la bibliothèque de Nimes, l'une in-folio, l'autre in-quarto, et que cette dernière a été annotée par Seguier et a été faite sur un

manuscrit autographe de Guiran, appartenant au président Mazangues. (Ce sont les numéros 13799 et 13800 du catalogue de cette bibliothèque.)

Guiran se contenta de faire connaître le plan de ce grand ouvrage, à la suite d'une autre de ses productions, intitulée : *Explicatio duorum vetustorum numismatum nemausensium ex ære*, 1655 (deuxième édition 1659, in-4°), et depuis insérée dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum.*

Sorbière faisait grand cas de la science de Guiran. « M. Guiran, conseiller au présidial de Nimes, est un personnage extraordinairement versé en la connaissance de l'antiquité, écrivait-il à l'évêque de Vaison, et qui, travaillant depuis plusieurs années à illustrer celles de sa patrie, a déjà ramassé et heureusement expliqué plus de cinq cents inscriptions que le *Trésor* de Gruterus avait mal décrites, et que les doctes avaient encore plus mal intéprétées (1). »

Guiran ne se rendit pas moins recommandable comme jurisconsulte et comme magistrat, que comme antiquaire. Le présidial de Nimes, dont

(1) *Lettres et discours de Sorbière*, pag. 541. *Comp. ibid.*, pag. 375 et 377.

il était membre, le chargea de la révision d'un ancien ouvrage de pratique, qui avait pour titre : *Style ou formulaire des lettres qui se dépêchent ès cours de Nimes*. Il enrichit le texte de notes utiles, fruit de son expérience et de son savoir, et publia le tout en 1659. Sept ans après, il donna une nouvelle édition de ce livre, augmentée de *Recherches historiques et chronologiques sur l'établissement et la suite des sénéchaux de Beaucaire et de Nimes*; notice curieuse et intéressante, malgré les erreurs et les inexactitudes qu'on pourrait y relever.

Guiran, quoique protestant, jouit de la confiance de Louis XIII et de son fils. Il fut employé par l'un et par l'autre dans plusieurs commissions importantes ; il s'y montra également fidèle et habile, et obtint pour récompense de ses services l'autorisation d'accepter une charge de conseiller au parlement d'Orange, que le prince de Nassau, charmé de son mérite, lui avait offerte, et de continuer néanmoins à remplir son office de conseiller au présidial de Nimes, où il résidait d'ordinaire, ne passant à Orange que quelques mois de l'année (1). Il avait épousé

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. IV, pag. 252.

la sœur d'André Villars, seigneur de Vallongue, son collègue au présidial de Nimes.

SAMUEL SORBIÈRE.

Ecrivain médiocre, savant superficiel, sans élévation dans la pensée et sans noblesse dans les sentiments, mais doué d'un esprit pénétrant et subtil et d'une intelligence facile, familiarisé, d'ailleurs, de bonne heure avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, Samuel Sorbière fut un des types les plus originaux de ces nombreux aventuriers littéraires qui, au XVIIe siècle, se firent de la culture des lettres un métier et qui eurent l'art de le rendre productif, en intéressant la vanité des grands. Il valait cependant mieux que la plupart d'entre eux, et peut-être a-t-il réellement manqué plutôt d'énergie de caractère que de talent et de facultés intellectuelles pour se faire dans l'histoire de la philosophie une place plus considérable que celle qu'il occupe dans l'histoire des lettres. La tournure de son esprit le conduisit au scepticisme, et, s'il avait été capable d'un travail sérieux, il aurait pu être l'heureux rival de La-Mothe-Le-Vayer.

Samuel Sorbière naquit à St-Ambroix en 1625.

Sa mère était la sœur du savant et respectable Samuel Petit, dans la maison duquel il fut élevé après avoir perdu de bonne heure ses parents. Samuel Petit, qui était son parrain, aurait voulu le destiner au ministère évangélique ; mais Sorbière se dégoûta bientôt des études théologiques et se rendit à Paris, en 1639, pour suivre les cours de la faculté de médecine. Après avoir été reçu docteur, il alla exercer son art en Hollande. En 1646, il épousa Judith Renaud, fille d'un Français établi à La Haye, mais originaire comme lui de St-Ambroix, et il se fixa comme médecin à Leyde. On assure qu'il y eut des succès ; mais la pratique de son art ne l'absorba pas au point de lui faire négliger les études littéraires dans lesquelles son oncle l'avait poussé fort loin et qu'il croyait plus capable que la médecine de lui ouvrir le chemin de la fortune. A Leyde, qui était alors une ville savante, il fréquentait plusieurs hommes distingués par leurs connaissances littéraires, entre autres Saumaise, qui était son voisin et qu'il voyait souvent (1). Grâce aux recommandations de Samuel Petit, ses relations s'étendirent bientôt fort loin. Il comptait parmi

(1) *Sorberiana*, pag. 223.

ses amis Guy Patin, auquel il écrivait souvent pour le tenir au courant de ce qui s'imprimait à Leyde et dans les villes voisines ; Spon, à qui il faisait part des travaux des érudits hollandais sur les littératures anciennes ; Hobbes, dont il faisait connaître les doctrines philosophiques en France ; Gassendi, qui ne devait pas voir sans une vive satisfaction un de ses disciples établi presque à côté de Descartes et s'opposant aux progrès de la philosophie de son rival dans les écoles florissantes de la Hollande. Pendant son séjour dans ce pays, en outre de quelques opuscules de médecine assez peu estimés, Sorbière se fit connaître par quelques traductions. La première qu'il publia fut celle de l'*Utopie de Thomas Morus* (Amsterdam, 1643, in-12). Il l'avait entreprise à la prière du comte de Rhingrave, gouverneur de l'Ecluse, qui, charmé de cet ouvrage, prenait peu de plaisir à le lire dans les vieilles traductions d'Anneau et de Branville. En 1649, il fit paraître la traduction d'un ouvrage plus important : c'était celle du *De cive*, de Hobbes (1). Deux ans auparavant, à la solli-

(1) Sorbière, *Lettres et discours*, pag. 212 et suivantes, — Guy Patin, *Lettres choisies*, Paris, 1692, tom. 1 pag. 159.

citation de Gassendi et du père Mersenne, il avait publié une édition latine de cet écrit qui, imprimé d'abord à un très-petit nombre d'exemplaires, était devenu fort rare (1). Il paraît que l'annonce seule de la publication de cette traduction, par un homme qui venait de faire paraître l'ouvrage original de Hobbes, fit soupçonner qu'il avait l'intention d'en propager les doctrines politiques. Sorbière, du moins, s'en défendit et, dans un avertissement imprimé à la fin de sa traduction, avertissement qu'il reproduisit plus tard dans ses *Lettres et Discours*, il assura qu'il n'avait essayé de faire connaître ces doctrines que pour qu'elles pussent trouver plus facilement un homme capable de les réfuter. Cependant, malgré ce discours apologétique, il fut obligé de retrancher de la deuxième édition l'épître de Hobbes au comte de Devonshire, qui est en tête de cet écrit. Cette opposition ne l'empêcha pas de publier, quatre ans plus tard, la traduction du *De corpore politico*, du même philosophe, sous ce titre : *Le corps politique ou éléments de la loi morale et civile*, Leyde, 1653, in-12 (2).

(1) Lettres de Gassendi et de Mersenne, en tête de la traduction de cet ouvrage par Sorbière, Amsterdam, 1649, in-12.

(2 Ces deux traductions, réunies à celle que d'Holbach

Cependant, soit que l'exercice de la médecine lui convînt peu, soit que son esprit mobile eût besoin d'une vie plus agitée, il accepta, en 1650, la direction du collége d'Orange, que lui fit obtenir le comte de Dona, gouverneur de cette ville. Il se fatigua bientôt de cette position. S'imaginant peut-être que sa qualité de protestant était un obstacle à sa fortune, il se rendit aux sollicitations de Suarez, évêque de Vaison, avec lequel il entretenait des relations suivies, et, en 1654, il embrassa la religion catholique. « J'ai reçu nouvelles, écrit Guy Patin, que notre ami M. Sorbière, directeur du collége d'Orange, a tourné sa jaquette, en se faisant catholique romain à la sollicitation de l'évêque de Vaison, des cardinaux de Bichi et Barberin, qui lui a lui-même écrit de Rome ; c'est lui-même qui me l'a mandé et qu'il s'en allait à Rome tout exprès, d'où il m'écrirait. Voilà des miracles de nos jours, mais qui sont plutôt politiques et économiques que métaphysiques. Il est

fit du *Traité de la nature humaine*, de cet écrivain, ont été publiées de nouveau en 1790, sous le titre d'*Œuvres philosophiques de Th. Hobbes*, 2 vol. in-8° *Biogr. univ.*, article SORBIÈRE. Nous devons ajouter que Barbier, dans son *Dictionn. des Anonymes*, prétend que la traduction du *De corpore politico* n'est pas de Sorbière.

veuf et bien adroit ; mais tout fin qu'il est, je ne sais si avec sa nouvelle chemise, il pourra réussir à faire fortune à Rome, qui est un lieu plein d'altérés et d'affamés ; au moins suis-je bien assuré qu'il n'y deviendra jamais Pape[1]. » Sorbière, pour justifier son changement de religion et probablement aussi pour donner des gages de sa sincérité, publia aussitôt un manifeste sous ce titre : *Discours de Samuel Sorbière sur sa conversion à l'église catholique*, Paris, 1654 ; et pour se faire en même temps un puissant protecteur, il dédia cet écrit au cardinal Mazarin.

Guy Patin qui, pour le dire en passant, s'est égayé plus d'une fois sur la conversion de son ancien confrère en médecine, nous donne quelques autres détails sur les suites de ce changement. « Le 23 du mois passé (février 1654), comme j'étais dans mon étude, je vis entrer un gros homme tout réformé, qui me salua de très grande affection. J'eus d'abord de la peine à le reconnaître ; mais je lui dis après : Monsieur, n'êtes-vous pas M. Sorbière ? — Et c'était lui-même. Aussitôt il me fit un nouveau compliment, tout plein de charité, de foy et d'espérance

(1) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. I, pag. 191.

chrétiennes. Il me dit qu'il s'était fait catholique ; qu'il avait des lettres du cardinal Barberin lesquelles il me voulait montrer ; qu'il avait pensé aller à Rome ; mais qu'une affaire l'avait amené à Paris ; qu'il y venait chercher de l'emploi ; qu'il était assuré d'une pension de la libéralité de Messieurs du clergé ; qu'il eût bien voulu avoir quelque emploi à la cour, pour obtenir quelque bénéfice. Enfin, après plusieurs discours, étant pressé de sortir, nous nous séparons. Je vois bien qu'il y a du changement à son affaire ; mais néanmoins je doute s'il a bien fondé sa cuisine ; car, quoique le feu du purgatoire soit bien chaud et bien grand, tout saint et sacré qu'il est, néanmoins tous ceux qui s'y chauffent ne mangent pas des chapons.

» Quinze jours après, continue le narquois et malin professeur du collége royal, je le rencontrais par ville, gros et gras avec un petit collet. Il me dit qu'il avait eu le bonheur de saluer son Eminence qui luy avait promis un bénéfice, et en attendant qu'il s'était obligé à une pension de cent écus de rente. Je luy dis que c'était bien peu. Il me répliqua qu'il avait d'une autre part quatre cents livres de Messieurs du clergé, laquelle somme il espérait de faire

augmenter l'année prochaine que ces Messieurs feront leur grande assemblée, en attendant quelque bon et gras morceau qui puisse sortir de la marmite du purgatoire (1).

N'ayant pu réussir ni à obtenir un bénéfice, ni même à faire augmenter sa pension, il partit pour Rome dans le dessein d'y demander une plus digne récompense de sa conversion. Il y arriva dans le milieu de 1655. Admis deux fois devant le Pape, il en fut accueilli avec distinction; mais il paraît qu'il dut cet accueil bienveillant moins à sa conversion qu'à ses liens de parenté avec Samuel Petit. *Anne es ille Samuelis Petiti nepos?* Êtes-vous le neveu de Samuel Petit? lui demanda Alexandre VII. En même temps il s'informa auprès de lui des travaux littéraires de plusieurs érudits de la Hollande. C'est Sorbière lui-même qui nous rapporte ces détails dans une lettre à l'évêque de Conserans (2). Soit qu'on ne regardât pas à Rome son acquisition comme aussi précieuse qu'il voulait bien le croire lui-même, soit qu'on y eût alors d'autres principes que ceux qui étaient suivis en France et qu'on ne voulût pas, par des pensions aux con-

(1) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. I, pag. 199-200.
(2) *Lettres et Discours* de Sorbière, pag. 326.

vertis, avoir l'air d'acheter les consciences, le neveu de Samuel Petit fut bien reçu de tous les hauts dignitaires de l'Église ; mais il n'obtint ni pension, ni bénéfice (1). Quand il vit qu'un plus long séjour n'avançait en rien ses affaires, il s'en retourna en France. En 1656, il était à Paris.

Cette même année le cardinal Mazarin lui accorda un bénéfice. « La chapelle dont il lui a plu de me faire donner la résignation, écrivit-il presque aussitôt au secrétaire du cabinet, est de plus de valeur que je ne mérite ; mais il se trouve par malheur contre l'intention de mon bienfaiteur qu'elle est insuffisante à me faire subsister. Je n'ai pas osé le lui toucher si formellement que je m'en explique à vous, quoique vraisemblablement, s'il le savait, on l'entendrait dire : je ne croyais pas avoir donné si peu de chose. La magnificence de S. E. n'a pas toujours demeuré dans les bornes où elle se tient à mon égard. Il n'y a point d'hommes de lettres qui lui ait demandé le nécessaire, auquel il ne l'ait accordé de bonne grâce, et c'est un malheur tout particulier si je ne l'obtiens pas encore...... Je laisse à part ce que je sais faire. Mais il ne faut pas

(1) *Sorberiana*, pag. 60 et 61.

appréhender qu'en donnant plus que je ne mérite il se méprenne, ou qu'il proportionne mal son bienfait au besoin de celui qui le reçoit (1). »

Frappant à toutes les portes sans se lasser jamais, et implorant sans la moindre pudeur la protection de tout homme haut placé, Sorbière crut un jour avoir atteint l'objet de ses désirs; c'était en 1660; on lui avait promis un poste honorable; le surintendant des finances, Fouquet, lui en avait donné l'assurance; Mazarin lui en avait parlé positivement; on ne lui avait pas encore dit en quoi consistait cet emploi; mais plusieurs de ses amis, qui avaient eu vent de la chose, le saluaient déjà du titre d'abbé ou de prieur. Il ne doutait plus de son bonheur et il se confondait en protestations et en actions de grâces (2), quand le brevet d'historiographe du roi, qui lui fut remis, dissipa subitement toutes ses illusions. Il fallait recommencer le fastidieux métier de solliciteur; l'emploi d'historiographe du roi n'était qu'un vain titre sans fonctions, et on pourrait presque ajouter sans traitement; car on n'en touchait de temps en temps que quel-

(1) *Lettres et discours*, pag. 538-539.

(2) *Lettres et discours*, pag. 636-643.

ques modiques quartiers, et encore par une insigne faveur.

En 1667, un rayon d'espérance brilla à ses yeux. Alexandre VII mourut, et le cardinal Rospigliosi, qui avait les plus grandes chances de lui succéder, était en relation suivie avec Sorbière. Celui-ci, dans l'attente de la nomination de ce cardinal au siége pontifical, fit aussitôt imprimer un gros recueil de vers en son honneur. Et dès qu'il apprit qu'en effet Rospigliosi était nommé Pape, il s'empressa d'accourir à Rome. Ce second voyage ne fut pas plus heureux que le premier. Il ne rapporta de Rome que quelques futiles présents (1). Son désappointement était complet; mais, pour prouver qu'il avait eu de bonnes raisons de compter sur la bienveillance du nouveau Pape, et qu'il n'en avait pas imposé sur ce point à ceux auxquels il avait confié au premier moment ses espérances, il publia un recueil de lettres (1669), sous le titre de *Illustrium et eruditorum virorum epis-*

(1) Sorbière ne pouvait pas se fâcher de la parcimonie du Pape, puisqu'il dit lui-même qu'il n'y avait pas un sol dans les coffres de l'épargne, quand le pape Alexandre VII décéda, et que de longtemps il n'y aurait rien qui s'y arrêtât. *Sorberiana*, pag. 189.

tolæ, recueil dans lequel il inséra toutes celles qu'il avait reçues du cardinal Rospigliosi.

A voir cet homme tendre sans cesse la main, ainsi que s'exprime Fr. Graverol (1), on s'imaginerait que les grands personnages qu'il savait si bien flatter et si opiniâtrement implorer, ne prenaient pas grand souci de son sort. Il n'en était cependant rien; Fr. Graverol rapporte une assez jolie liste des bénéfices qu'on lui avait donnés (2), bénéfices de peu de valeur, sans doute, mais produisant par leur nombre plus qu'il ne fallait à cette époque à un écrivain pour vivre honorablement et même avec une certaine magnificence. S'il était toujours dans l'embarras, la faute en était à son esprit inquiet, errant et sans ordre. Loin de gémir avec la sur sa misère, on s'étonnerait bien plutôt de la prodigalité qu'on montra à son égard, si l'on n'était persuadé qu'on récompensait plutôt sa conversion que ses talents. En réalité, Sorbière était très-superficiel. Haller faisait peu de cas de ses ouvrages de médecine et Guy Patin de ceux le

(1) *Vie de Sorbière*, par Fr. Graverol, en tête du *Sorberiana*.

(2) *Ibid.*

philosophie. Mais il avait de l'esprit et du savoir-faire, il en tirait bon parti. Il avait un talent particulier pour s'introduire auprès des hommes d'études. Quand, en 1657, de Montmor conçut le dessein de réunir chez lui quelques-uns des hommes qui s'occupaient à Paris de l'étude de la nature, Sorbière s'associa à ce projet, rédigea les règlements de cette société, et en fut un des membres les plus actifs (1). Il avait surtout une grande facilité à saisir dans les conversations et dans les correspondances les idées des savants; il les colportait ensuite des uns aux autres comme siennes. Le fait le plus frappant en ce genre est celui qui est rapporté dans un ouvrage de cette époque: «Hobbes écrivait à Sorbière sur des matières philosophiques; Sorbière envoyait ces lettres à Gassendi, et ce que Gassendi répondait lui servait pour répondre aux lettres de Hobbes, qui croyait Sorbière grand philosophe (2).» Il faut ajouter qu'il dut une partie

(1) *Voir* ces règlements qu'il communiqua à Hobbes, dans *Lettres et discours*, pag. 632, et plusieurs traités qu'il lut dans ces réunions, *ibid.*, pag. 60, 181, 190, 193, 694 et 701.

(2) *Recueil de littérature, de philosophie et d'histoire*, pag. 135.

de ses succès à la vivacité de son esprit, qui lui inspirait des traits piquants et des saillies heureuses. Au reste, pour suppléer à l'inspiration du moment, il cherchait dans son cabinet des mots à effet et des pensées brillantes, qu'il avait soin d'enregistrer pour les lancer au moment opportun dans les réunions des beaux esprits ; il les recueillit lui-même dans un ouvrage qu'il intitula : *Sorberiana*, et que Fr. Graverol publia à Toulouse, en 1691, avec une vie de l'auteur.

On regarda assez longtemps Sorbière comme un savant très-distingué ; quelques-uns des écrivains les plus estimables de cette époque crurent même devoir lui dédier leurs ouvrages (1). Mais cette réputation finit par s'évanouir, et, après l'avoir admiré, plusieurs de ses contemporains le traitèrent avec mépris. « Il n'est pas sans lumière et sans savoir, dit de lui Chapelain ; mais il ne voit et ne sait rien à fond. Tout ce qu'il a fait a pour but la fortune et point la gloire ; ce qui est cause qu'il passe partout pour adulateur de ceux dont il espère et pour satirique contre

(1) Guy Patin lui dédia son traité contre Hervée, sur la Diastole du cœur, Hobbes son dialogue sur la nature de l'air, et Baluze sa lettre sur la vie de Marca. *Vie de Sorbière*, par Fr. Graverol, dans le *Sorberiana*.

ceux qui ne lui donnent pas ce qu'il prétend (1). »

Il est certain que ses ouvrages sont d'une désespérante médiocrité, et que si on lit encore, en outre de *Sorberiana*, ses *Lettres et Discours* (Paris, 1660, in-4°), et ses *Relations, Lettres et Discours sur diverses matières* (Paris, 1660, in-8°), ce n'est pas pour leur valeur, qui est nulle; mais pour les renseignements qu'on peut y trouver sur l'histoire de ce temps. Presque à chaque page de ses lettres, on voit qu'il ne s'occupait de littérature et de sciences ni par amour pour elles, ni pour les services qu'elles rendent à la culture générale, mais seulement dans des vues intéressées. « A proprement parler, dit-il dans une de ses lettres à Costar, la réputation n'est pas grand chose; mais encore qu'elle ne soit que du vent, elle ne laisse pas que d'être nécessaire, car le vent, comme disait plaisamment à ce propos un de mes amis, fait moudre les moulins (2). » Il écrivait au cardinal Barberin que tout ce qu'il pouvait faire en gâtant du papier, c'était d'allumer des chandelles de cire à la gloire de ses bienfai-

(1) Chapelain, *Histoire des gens de lettres*. — Nicéron, tom. X, pag. 136.

(2) *Lettres et discours*, pag. 532 et 553.

teurs(1). On voit surtout ces sentiments dans une lettre, de 1659, à son cousin Formi, à l'occasion de l'envoi de trois traités adressés au cardinal Mazarin, sur quelques faits d'anatomie. « La fortune, lui dit-il, a tant de part aux bons succès de nos entreprises, que c'est à elle de juger si j'ai bien ou mal fait. Il me semble de vous avoir ouï dire qu'un jeune médecin qui avait épousé la fille d'un vieil apothicaire ne faisait autre chose que de mettre la main dans un grand coffre plein d'ordonnances que son beau-père avait amassées depuis cinquante-quatre ans qu'il exerçait la pharmacie ; qu'il se servait de la première qui se présentait après avoir souhaité qu'il plût à Dieu de la bénir, et que cette judicieuse pratique lui réussissait si heureusement, qu'il guérissait toutes sortes de maladies ; encore qu'il fît quelquefois prendre contre le mal de dents un clystère destiné aux suffocations de la matrice ; qu'il facilitât l'accouchement des femmes avec des vésicatoires derrière les oreilles ; qu'il appliquât au genou un cataplasme anodin pour guérir de la pleurésie, et qu'il employât presque toujours des remèdes qui n'avaient point de rapport à la

(1) *Lettres et discours*, pag. 136.

partie affectée, ni à la cause de l'affection qu'il fallait combattre. Il m'est arrivé quelque chose de semblable, lorsque je me suis servi de la circulation du sang, du passage du chyle et de l'histoire des vaisseaux lymphatiques (1), pour faire qu'on se souvînt de moi. J'ai pris dans mon cabinet les premières pensées que j'y ai rencontrées, et après leur avoir donné ma bénédiction, avec deux ou trois lignes de compliment, je leur ai souhaité qu'elles rencontrassent ces moments favorables qui font bien réussir les plus grandes sottises. Il y a plus de trente ans que je gâte du papier, et il ne m'eût pas été impossible d'en choisir quelques autres sur des sujets plus accommodés à la qualité de mon patron. Mais j'ai voulu me commettre au hasard, et essayer s'il fera plus pour moi qu'une plus régulière conduite, que l'on remarquera peut-être en plusieurs autres lettres que j'ai écrites. Vous savez le mot de Celsus : Le hasard a guéri quelquefois ceux à qui les règles de l'art n'avaient de rien servi. Quoi qu'il en soit, je vous prie de me plaindre plutôt que de me blâmer, s'il arrive que ma témérité

(1) Ce sont les sujets traités dans les trois mémoires envoyés à Mazarin.

n'ait pas tout le succès que vous lui désirez (1). »

Et un peu plus loin il ajoute : « Si je veux quelque jour plaire aux autres, je tâcherai de le faire, lorsque j'aurai appris quel est leur goût... Le lecteur, qui verra que je me suis mis en frais pour le régaler, me devra savoir bon gré de ce que je lui ai preparé du divertissement à ma mode, et de ce que je promets de lui en donner de la façon qu'il voudra que je lui prépare. »

Cette lettre suffit pour peindre cet homme, et cependant un trait le fera mieux connaître encore; c'est qu'il fut assez léger, peut-être devrions-nous dire assez cynique, pour la faire imprimer lui-même dans un recueil qu'il publia en 1660, recueil qui contient aussi les trois traités envoyés à Mazarin, et qui, pour comble d'impudence, lui est dédié.

Il faut cependant rendre cette justice à Sorbière, qu'il n'y avait du moins chez lui aucun de ces défauts qui semblent le partage inévitable des écrivains médiocres. Il n'avait ni haine, ni jalousie pour les hommes qui lui étaient supérieurs, et il vivait dans les meilleurs termes avec tous ceux qui, comme lui, couraient après les

(1) *Lettres et discours*, pag. 706 et 707.

pensions, les bénéfices et la faveur des grands. On chercherait en vain dans ses lettres l'expression d'un sentiment malveillant ou l'intention de dénigrer quelques auteurs de son temps. S'il se permet parfois une épigramme, c'est souvent un bon mot et jamais une méchanceté; et quand il attaque ceux dont il ne partage pas les opinions, c'est d'ordinaire avec esprit, et toujours avec convenance.

Ce serait se tromper que de croire que cet homme ne visait qu'au bel esprit; il portait ses prétentions plus haut, et peut-être qu'avec un caractère plus ferme ou dans une position moins précaire, il aurait pu les soutenir avec quelque succès. Il se livrait, avec plus de soins qu'on ne l'attendrait d'un esprit aussi léger, à l'étude de la philosophie. Ses rapports avec Hobbes, Gassendi et quelques autres, en sont déjà une preuve. C'est surtout de Gassendi qu'il était admirateur. « Il y a près de vingt ans que je connaissais M. Gassendi, dit-il dans une lettre au P. Bertet qui lui avait annoncé la mort de ce philosophe, que je l'admirais, que j'en étais aimé et que j'avais eu de sa propre bouche une intime communication de ses plus belles pensées. Aussi je le considérais comme mon

père et me sentais redevable à sa bonté de tout ce que j'avais de connaissance du bel air des lettres et de la plus saine philosophie. . . . .
Toujours mon plus parfait modèle a été celui que nous venons de perdre, et les modernes ni les anciens ne me fournissent rien de plus accompli. Il est certain que nous n'avons point d'exemple, dans l'histoire des bonnes lettres, d'un raisonnement plus éclairé, plus net, plus docte et plus subtil, ni d'un jugement plus exquis et d'une conduite plus sage et plus modérée que celle de ce philosophe (1). »

Ces éloges exagérés ne lui furent pas arrachés par la mort de son ami ; on en retrouve de plus exagérés encore dans la plupart de ses lettres. Déjà, en 1652, il avait traduit en français le *Syntagma* de ce philosophe (2) ; mais il ne publia pas cette traduction, qu'il se contenta de communiquer à plusieurs de ses connaissances. Après la mort de Gassendi, il écrivit sa vie ; c'est celle qui se trouve à la tête de l'édition des œuvres de ce philosophe, en six volumes in-folio (Lyon, 1658). Cet ouvrage est médiocre ;

(1) *Lettres et discours*, pag. 362 et suiv.
(2) *Lettres et discours*, pag. 343.

Guy Patin le traite assez mal et, à cette occasion, il ne ménage guère plus l'auteur que l'ouvrage, malgré l'intimité de leurs liaisons. ....

Sorbière ne pouvait exalter Gassendi sans rabaisser Descartes ; c'est ce qu'il ne manque jamais de faire chaque fois que l'occasion se présente, quoiqu'il le tienne cependant pour un habile physicien et un profond mathématicien. Il le représente toujours comme un homme entêté de la vanité de vouloir faire école, et sacrifiant la vérité au désir de se faire un nom. Dans tout ce qu'il dit de ce philosophe, il y a un fond de malice, souvent fort spirituelle. « Qu'est-ce que j'entends, écrit-il à Saumaise, en apprenant sa mort, que M. Descartes s'est laissé mourir à Stockolm ! .... Je ne sais comment parera le coup le gentilhomme qui avait accoutumé de dire que, dorénavant, nous vivrions autant qu'il plairait à Dieu et à M. Descartes. Véritablement je regrette ce philosophe ; mais je ne tiens pas que tout le bon sens du monde soit mort avec lui, et je crois qu'il nous reste des personnes qui peuvent travailler aussi heureusement que lui à découvrir les secrets de la nature. Il faut avouer qu'il a été un grand mathématicien et un des plus beaux esprits du monde ; mais avouez-moi,

aussi, qu'il a été bien affirmatif comme le doit être tout docteur prétendant à se rendre chef de secte. Qui a cette ambition et qui ne médite que dans cette vue-là, ne doit songer qu'à ajuster le mieux qu'il peut toutes les apparences à son hypothèse, et, là où il se trouve le plus court, tenir meilleure mine (1). »

Cependant si Sorbière goûte peu la philosophie trop dogmatique, à son sens, de Descartes, ce n'est pas uniquement parce qu'il est l'ami de Gassendi ; on peut même dire que, s'il se rapproche de celui-ci, c'est parce qu'il est plus près de sa propre manière de voir. Au fond, Sorbière n'est réellement ni pour l'un, ni pour l'autre ; il a une philosophie à lui, et cette philosophie c'est le scepticisme. Il s'est aperçu que les plus grands clercs ne sont pas toujours le plus fins ; il a connu peu de dogmatiques si entièrement soumis à leurs doctrines, qu'ils ne soient entrés dans quelque soupçon qui leur donne de temps en temps de l'inquiétude (1), et il a remarqué qu'en veillissant, la plupart du monde devenait natu-

(1) *Lettres et discours*, pag. 534 et suiv. Comparez une autre lettre, ibid., pag. 679 et suiv.

(2) *Lettres et discours*, pag. 678.

tellement sceptique (1). Aussi il s'est résolu à supporter patiemment l'ignorance des œuvres de la nature et à se contenter par l'attente d'une autre vie en laquelle Dieu changera nos conjectures en démonstrations (2). « Et après tout, écrit-il à son cousin Formi, en me réfugiant dans la sceptique, je vous dirai avec un bel esprit de ma connaissance :

« Que parmi les travaux de la plus longue étude
» Il n'est rien de certain que notre incertitude (3). »

Il n'est pas douteux que ce scepticisme n'ait eu pour première cause la légèreté de son esprit ; mais ce serait être injuste que de ne pas reconnaître qu'il sut le raisonner, si nous pouvons ainsi dire, et en faire une véritable théorie philosophique. On en a la preuve dans plusieurs de ses écrits et surtout dans une courte dissertation qu'il lut en 1659, dans l'assemblée des physiciens qui se réunissaient chez de Montmor. On est même étonné, en lisant ce travail, de la profondeur de quelques-uns des aperçus qu'il y présente (4). Au reste, il avait fait une étude

(1) *Lettres et discours*, pag. 152.
(2) Ibid., pag. 679.
(3) Ibid., pag. 708.
(4) Ibid., pag. 697 et suiv.

particulière des écrits de Sextus Empiricus, dont il avait même, au sortir de ses études, traduit les hypotyposes « autant, dit-il, pour cultiver les connaissances que j'avais acquises de la langue grecque que pour apprendre une philosophie qu'on ne m'avait pas enseignée (1). »

Cet homme, dont les auteurs favoris étaient Rabelais, Montaigne, Charron et La-Mothe-le-Vayer, et qui ne fut pas dans sa vie sans quelque ressemblance avec les cyniques de l'antiquité, mourut comme il avait vécu. Le 9 avril 1670, après trois mois d'une maladie causée par une hydropisie, voyant qu'il n'y avait point d'espoir de guérison, il prit quatre grains de laudanum. « C'est mourir d'une manière qui tient un peu trop de l'ancien philosophe, » fait remarquer Fr. Graverol, qui nous rapporte ce fait, d'après ce que lui en avait dit un parent de Sorbière.

Sorbière laissa un fils qui, d'après ce que nous apprend Fr. Graverol, se maria dans un petit bourg des Cevennes appelé Gravière. Il possé-

(1) *Lettres et discours*, pag. 152. Nous ne croyons pas que cette traduction ait été jamais imprimée, excepté les fragments qu'il en communiqua à Du Bosc, *ibid.*, pag. 153 et suiv.

dait un assez grand nombre de manuscrits de son père, entr'autres un volumineux recueil de lettres. On prétend qu'il voulait publier cette collection qui aurait pu peut-être avoir quelque intérêt pour l'histoire; mais ce projet n'a jamais été exécuté.

MOÏSE CHARRAS.

Moïse Charras, connu dans les annales de la médecine par plusieurs ouvrages importants, naquit à Uzès en 1618, d'une famille protestante. Après avoir étudié la chimie à Orange, il se rendit, jeune encore, à Paris, où il fut nommé démonstrateur de chimie au Jardin des Plantes; plus tard on lui donna, au Collége de France, la chaire de chimie, chaire qu'il occupa pendant neuf ans. Les persécutions religieuses qui préludèrent à la révocation de l'édit de Nantes, le forcèrent de quitter la France. En 1680, il se retira en Angleterre; il y resta jusqu'à la mort de Charles II, qui lui avait donné le titre de son chimiste. Pendant son séjour dans ce royaume, il se fit recevoir docteur en médecine. En Hollande, où il passa ensuite, il se fit la réputation d'un habile médecin. Le bruit de ses succès le fit connaître à l'ambassadeur d'Espagne, qui, le

croyant capable de prolonger les jours de son souverain, depuis longtemps malade, l'engagea à se rendre en Espagne pour lui donner ses soins; Charras, craignant que sa religion ne lui attirât quelque malheur dans un pays où régnait l'inquisition, hésita longtemps; il finit cependant par se laisser persuader, et il partit pour Madrid. Ses soins ne furent pas, en effet, inutiles au roi; mais ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Charras, qui avait déjà fait de nombreuses observations sur les vipères, profita de son séjour en Espagne pour étudier celles de ce pays, et il eut la malheureuse idée de vouloir détruire un préjugé qui régnait à Tolède, au sujet de ces animaux. On y croyait que, par suite de l'excommunication qu'un saint archevêque de cette ville avait jetée sur eux, ils n'avaient aucun venin dans toute la contrée comprise dans un rayon de douze lieues. Charras voulut persuader aux habitants de ces lieux que les vipères de la Castille étaient aussi dangereuses que celles des autres pays. Le clergé s'émut d'une opinion qui troublait la religion, et les médecins, jaloux de ses succès et de son crédit à la cour, joignant leurs clameurs à celles des prêtres et des moines, le médecin d'Uzès se vit, à l'âge de soixante-

douze ans, et malgré les soins qu'il avait donnés à la santé du roi, jeté dans les prisons de l'inquisition. Au bout d'un emprisonnement de quatre mois, il n'eut pas d'autre voie de salut que d'abjurer le protestantisme.

Dès qu'il fut rendu à la liberté, il se hâta de quitter cette terre classique du fanatisme, et il rentra en France où ne dominait pas, il est vrai, l'inquisition, mais où, par d'autres moyens, l'intolérance religieuse avait, à cette époque, à peu près les mêmes déplorables résultats. A Paris, il trouva son fils qui, de son côté, pour se soustraire aux persécutions, avait été obligé de se faire catholique. Grâce à son changement de religion, il put, deux ans après son retour en France, être nommé membre de l'Académie des sciences, juste récompense de ses travaux et de ses connaissances, dont l'aurait rendu indigne son ancienne qualité de protestant. Charras mourut à Paris le 17 janvier 1698, à l'âge de quatre-vingts ans.

L'ouvrage le plus remarquable de ce savant est un traité intitulé : *Nouvelles expériences sur les Vipères*. Publié pour la première fois à Paris, en 1669, in-8°, et depuis plusieurs fois réimprimé avec des augmentations, cet écrit est

accompagné de belles gravures anatomiques et suivi d'un poème latin, qui prouve que son auteur ne dédaignait pas la culture des lettres (1). L'étude des vipères occupa une grande partie de la vie de Charras ; il présenta à l'Académie des sciences plusieurs mémoires sur le même sujet, mémoires qui se trouvent dans le recueil de cette société.

En outre de quelques écrits sur l'opium, sur la préparation de l'encre de Chine, etc., insérés dans les mémoires de l'Académie des sciences, on lui doit encore deux autres ouvrages qui furent très-estimés de son temps. Le premier est intitulé : *Pharmacopée royale galénique et chimique*, Paris, 1676, in-4°. Il eut plusieurs éditions, et il fut traduit dans toutes les langues d'Europe. On prétend même que l'empereur de la Chine en fit faire une traduction en chinois, pour sa propre instruction. Le second est intitulé : *Thériaque d'Andromachus*, Paris, 1668, in-12. Il eut aussi plusieurs éditions ; on en fit une traduction latine qui fut imprimée à Genève en 1685, in-4°.

Charras avait laissé de son voyage en Espagne

(1) Ce poème porte le titre d'*Echiosophium*.

une relation qui a été publiée dans le *Journal de Verdun*, en 1776.

JEAN-BAPTISTE COTELIER.

Jean-Baptiste Cotelier naquit à Nimes, en 1629. Fr. Graverol, qui a écrit sa vie, rapporte que pendant la peste qui sévit dans cette ville quelques mois après sa naissance, ses parents se réfugièrent dans les environs de St-Gilles, et que la nourrice de l'enfant ayant été frappée du fléau qui atteignit bientôt cette localité, on fut obligé de le faire allaiter par une chèvre. Plus tard, quand la peste eut diminué d'intensité, on lui présenta inutilement le sein d'une femme; l'enfant ne voulut plus d'autre nourrice que sa chèvre. De là vient, sans doute, ajoute Graverol, qu'il a toujours été fort mélancolique et fort valétudinaire (1). Son père, qui avait succédé à Jérémie Ferrier à la faculté de théologie de Nimes et qui, comme son prédécesseur, était passé au catholicisme, après avoir été dépossédé de sa chaire, se consacra tout entier à son éducation,

(1) Fr. Graverol, *Mémoires pour la vie de S. Sorbière et de J.-B. Cotelier*, dans le *Sorberiana*. — Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 293.

et tel fut l'heureux effet de ses soins et les dispositions de l'élève, qu'à l'âge de douze ans cet enfant, amené devant l'assemblée générale du clergé tenue à Nantes, à la fin de 1641, interpréta sans préparation l'Ancien et le Nouveau Testament dans leurs langues originales, répondit à toutes les difficultés qui lui furent proposées, tant sur l'hébreu et le grec que sur les usages et l'histoire des Hébreux, et expliqua les définitions mathématiques d'Euclide. Le clergé, désirant assurer à l'Eglise un sujet qui donnait de si grandes espérances, porta immédiatement à mille livres la pension de six cents livres donnée à son père pour récompense de son abjuration, et prit des mesures pour que ses études pussent être continuées avec le même succès. Cependant le jeune Cotelier ne répondit pas entièrement aux vœux des membres de cette assemblée; car, après avoir pris le grade de bachelier en Sorbonne, il refusa d'aller plus loin et se voua tout entier à la culture des lettres savantes, et surtout à celle des antiquités ecclésiastiques. Peu d'hommes ont rendu des services plus réels et plus solides à cette partie de l'histoire; les travaux qu'il a publiés sur ce sujet jouissent encore aujourd'hui de l'estime de tous les savants.

Jean-Baptiste Cotelier commença à se faire connaître, en 1661, par la publication du texte grec et d'une traduction latine de quatre homélies de J. Chrysostôme (*Sancti Johannis Chrysostomi quatuor homiliæ in psalmos et interpretatio Danielis, ex manuscriptis bibliothecæ sancti Laurentii Surialensis*, 1661, un vol. in-4°), et par celle d'une traduction de deux lettres de saint Clément. (*Interpretatio duarum sancti Clementis epistolarum.*)

Ce n'était là cependant que des essais par lesquels il préludait aux grands ouvrages dont il s'occupait avec la plus rare patience, et dont ne pouvaient le distraire les soins qu'il fut souvent obligé d'accorder à d'autres travaux. Sa réputation d'érudit était déjà faite, et on eut recours plus d'une fois à ses connaissances pour éclaircir et décider des points difficiles. C'est ainsi qu'il fut chargé, avec sept autres savants, de rechercher quel était le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. La part qu'il prit à ces recherches lui valut l'estime et la protection de Colbert qui, en 1667, l'employa avec Du Cange à la révision et au catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque du roi. Ces deux érudits employèrent cinq années de travaux assidus à

l'examen et à la description de cette importante collection. En 1676, la chaire de langue grecque du Collége royal fut donnée à Cotelier (1), comme une juste récompense des services qu'il avait rendus à la littérature grecque par ce long et difficile travail. Du Cange, qui fut son intime ami, nous apprend, dans la préface de son *Glossaire grec*, que ce fut par son conseil et par celui de Bigot de Rouen, qu'il entreprit ce grand ouvrage.

Au milieu de ces diverses occupations, Cotelier n'interrompit jamais ses études de prédilection. En 1672, il fit imprimer à Paris, en deux volumes in-folio et sous le titre de *Patres ævi apostolici*, une collection des écrits des Pères apostoliques Barnabas, Clément, Ignace, Polycarpe et Hermas ; plusieurs de ces écrits étaient encore inédits et furent publiés alors pour la première fois. Ce qui donne surtout du prix à ce recueil, ce sont les notes qui accompagnent le texte et qui sont destinées non-seulement à résoudre les difficultés philologiques, mais encore à expliquer une foule de points d'histoire, de

(1) Il occupa cette chaire avec la plus grande distinction jusqu'à sa mort, et il y eut pour successeur l'abbé Gallois, rédacteur du *Journal des Savants*.

dogme et de discipline ecclésiastique. L'incendie qui dévora le collége de Montaigu ayant détruit un grand nombre d'exemplaires de cet ouvrage qui y étaient déposés ; cette collection était devenue rare, quand Jean Leclerc la fit réimprimer d'abord en 1698 et ensuite en 1724, avec des additions et de nouvelles remarques, et avec la vie de l'auteur écrite par Baluze.

Cotelier avait à peine achevé ce grand ouvrage, qu'il commença à mettre en ordre les documents qu'il avait recueillis pour une autre collection non moins considérable. Il avait trouvé dans les manuscrits grecs de la bibliothèque du roi et dans ceux de la bibliothèque de Colbert des pièces rares et inédites ; il les traduisit, les annota avec cette étendue d'érudition et cette sûreté de critique qui distinguent tous ses travaux, et les publia sous le titre de *Monumenta ecclesiæ græcæ*. Le premier volume de cet ouvrage parut en 1677, le second en 1681, et le troisième en 1686. Cotelier avait ramassé à peu près tous les matériaux qui devaient faire un quatrième volume, quand il mourut le 12 août 1686.

Les ouvrages inédits de ce savant sont encore plus considérables que ceux qui sont imprimés. Il

laissa, en mourant, neuf volumes in-folio manuscrits, contenant des mélanges sur les antiquités ecclésiastiques. Ils sont à la bibliothèque nationale. Il est à regretter qu'on n'ait pas fait dans le temps un choix parmi ces différents mémoires et qu'on n'ait pas publié ceux d'entre eux qui offrent le plus d'intérêt et qui traitent des points importants pour l'étude de l'histoire de l'Église.

En outre de son immense érudition, Cotelier se distingua par la modestie et la franchise de son caractère. Comme écrivain, il avait une qualité que n'ont pas toujours ceux qui aspirent à la réputation d'érudit : son exactitude allait jusqu'au scrupule ; il ne citait rien dans ses notes qu'il ne l'eût vérifié lui-même sur les originaux, et il passait quelquefois plusieurs jours à chercher un passage que lui rappelait sa mémoire, mais qu'il voulait revoir avant de s'en servir.

FRANÇOIS FAURE DE FONDAMENTE.

Aucun écrit de François Faure de Fondamente n'a été publié ; mais on sait qu'il avait composé un ouvrage sur la science des médailles ; qu'il avait traduit l'épître d'Aristenète sur le luxe et la mauvaise humeur des femmes, et qu'il travailla jusqu'à la fin de sa vie à une traduction

de Tertullien. La part qu'il prit à la fondation de l'académie de Nimes et ses heureux efforts pour la faire ériger en académie royale lui donnent des droits à la reconnaissance de sa ville natale. Il fit partie de la chambre mi-partie de Castres, et c'est là qu'il se lia d'amitié avec Pelisson. En 1670, à la suppression de cette cour de justice, Faure de Fondamente revint se fixer à Nimes. On ignore l'époque précise de sa mort; mais on voit, dans les registres de l'académie de Nimes, que son éloge fut prononcé devant cette compagnie par Guiran, le 9 août 1686; on peut conclure de là qu'il dut mourir peu de temps auparavant, probablement dans les premiers mois de cette année.

M. Neyral, dans sa *Biographie Castraise*, cite, parmi les membres de l'académie de Castres, au moment où elle s'éteignit (le 15 avril 1670), Faure et Fondamente. Il est probable que ces deux noms, séparés par M. Neyral, n'en forment qu'un seul et que c'est celui du personnage dont nous venons de parler.

PIERRE FORMI.

Né à Nimes au commencement du dix-septième siècle, d'une famille protestante, Pierre

Formi se fit surtout connaître comme médecin ; mais, en même temps, il cultiva les lettres avec succès. Nous avons déjà dit qu'il épousa la fille de Samuel Petit et qu'il écrivit une courte notice biographique de son savant beau-père, notice qui fut imprimée en 1673, sous ce titre : *Vita Samuelis Petiti.* En 1651, il fut attaché, en qualité de médecin, à la personne de Gustave-Adolphe, quand ce roi visita le midi de la France. Désirant conserver auprès de lui un homme dont il avait vite apprécié le mérite, Gustave-Adolphe le sollicita vainement de le suivre en Suède : le médecin nimois préféra la paisible culture des lettres dans sa modeste position à la vie plus brillante, mais aussi plus agitée d'une cour.

En outre des quelques pages consacrées à la mémoire de Samuel Petit, on a de Pierre Formi un ouvrage imprimé à Montpellier en 1644, in-8° : c'est un traité sur le capillaire, traité qui a joui longtemps de l'estime des naturalistes et des médecins ; il est intitulé : *De l'Adianton ou cheveu de Vénus, contenant la description, les utilités et les diverses préparations galéniques et spagyriques de cette plante.*

Trois autres écrits dus à sa plume n'ont jamais

été imprimés. L'un est un traité de rhétorique sous ce titre : *L'Art de bien former les discours, enrichi d'une courte et claire suite d'exemples,* etc. L'autre est un recueil de vers latins, *Florilegium heliconium*, à la mémoire de Gustave-Adolphe. Le dernier, le plus important des trois, est une *histoire de l'homme et de ses divers états naturel, moral et surnaturel, dans laquelle on fait voir l'anatomie de son corps et de toutes les parties qui le composent, avec la description de son âme, de ses facultés, de ses actions et de son innocence première, des malheurs du péché et de la félicité de la grâce.* Pierre Formi avait l'intention, quand il publierait cet ouvrage, de le dédier aux magistrats de Berne et de Zurich, comme un témoignage de sa reconnaissance pour la généreuse et bienveillante hospitalité que les gouvernements de ces cantons avaient accordée à ses ancêtres, obligés de quitter la France pendant les troubles religieux du seizième siècle.

Pierre Formi mourut à Nimes le 5 juillet 1679. Il laissa deux fils, dont l'un suivit la carrière militaire, et l'autre exerça, comme lui, la médecine. Celui qui prit le parti des armes servit avec distinction. A la bataille de Lutzen, le 15

août 1702, il eut le bras droit emporté. La croix de St-Louis fut la récompense de ses services. Il termina ses jours dans sa ville natale, où il s'était retiré. Celui qui fut docteur en médecine se livra, comme son père, aux travaux littéraires. On dit qu'il avait des connaissances profondes dans les langues orientales et qu'il publia divers opuscules de Maimonide avec des notes explicatives. Il était membre de l'académie de Nimes. En 1687, il s'expatria pour cause de religion. Ces deux frères, qui s'appelaient, le militaire, Pierre Formi, et le médecin, Jacques Formi, moururent l'un et l'autre sans postérité.

JEAN BRUGUIER.

Jean Bruguier, né à Nimes dans les premières années du dix-septième siècle, fut d'abord pasteur de l'église réformée de cette ville. Un livre qu'il publia le fit suspendre de ses fonctions. On avait défendu aux protestants de chanter les psaumes, même dans les lieux où l'exercice de leur culte était autorisé. Bruguier voulut essayer de faire retirer cette défense, en montrant que le chant des psaumes n'avait rien de blessant ni pour l'Etat ni pour le culte catholique. Il déve-

loppa cette opinion dans un ouvrage intitulé : *Discours sur le chant des Psaumes* et imprimé à Nimes en 1663, in-12, chez Edouard Raban. Cet écrit fut poursuivi et condamné. Un arrêt du Conseil, du 26 février 1663, suspendit Bruguier de ses fonctions, l'exila de la province, et frappa l'imprimeur Raban de deux ans de bannissement, de trois cents livres d'amende et de la perte du droit de pouvoir tenir boutique de libraire (1).

Bruguier se retira alors à Genève. En 1673, il publia une *Réponse sommaire au livre de M. Arnauld*, intitulé : *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les Calvinistes*, Quevilly, in-12. Deux ans après parut un nouvel ouvrage d'Arnauld : L'*Impiété de la morale des Calvinistes découverte par le livre de M. Bruguier*, Paris, in-12. Bruguier y était fort maltraité. Arnauld lui déclarait que, s'il avait jugé

(1) *Hist. de l'édit de Nantes*, tom. III, pag. 541 et 542. La plupart des biographies de Bruguier portent que son livre fut brûlé. C'est une erreur. Il avait paru, en même temps que le *Discours sur le chant des Psaumes*, un écrit anonyme sur le même sujet. C'est celui-ci qui fut brûlé, tandis que l'ouvrage de Bruguier, portant le nom de son auteur, fut, à cause de cette circonstance, seulement supprimé.

son livre digne d'une réfutation, ce n'était certainement pas à cause de son mérite qui était nul, mais parce que l'approbation de Claude lui donnait quelque importance. Il paraît que l'ancien pasteur de Nimes ne se tint pas pour battu et qu'il se vengea du mépris de son adversaire dans un second écrit qu'il publia contre lui. Cet ouvrage ne nous est pas connu ; nous n'avons même jamais vu son titre ; Bayle, qui ne connaissait pas non plus ce livre, suppose qu'il fut peu répandu (1).

L'étude de la philosophie occupa aussi Bruguier ; il y réussit mieux que dans la controverse. On lui doit une espèce de manuel de philosophie qui, pour son temps, n'était pas sans mérite. Cet ouvrage, qui parut en 1676, in-8°, est intitulé : *Idea totius philosophiæ, in qua omnia studiosis philosophiæ scitu necessaria, breviter ac dilucide, juxta rationem et experientiam demonstrantur.*

Bruguier mourut à Genève en 1684.

(1) *Nouvelles de la République des Lettres*, 1684, novembre, n° II.

HENRI GUISARD.

Tout ce que nous savons d'Henri Guisard, c'est qu'il était né à Nimes et qu'il fut pasteur de l'église réformée du Vigan. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Vindiciæ testamentariæ*, et publié en 1656.

ETIENNE GAUSSEN.

Né à Nimes vers le milieu de la première moitié du XVIIe siècle, Etienne Gaussen fut professeur à l'académie protestante de Saumur, et il y tint avec honneur sa place à côté des Cappel, des Amyrault et des Laplacette. De ses divers ouvrages, le plus connu et le plus digne de l'être est celui qu'il publia à Saumur en 1670, in-4°, sous ce titre : *Stephani Gausseni dissertationes theologicæ* : 1° *De ratione studii theologici* ; 2° *De naturâ theologiæ* ; 3° *De ratione concionandi* ; 4° *De utilitate philosophiæ ad theologiam* ; *quibus accessit breve scriptum de recto usu clavium erga ægrotantes*. Cet écrit destiné, comme son titre l'indique, à donner au futur pasteur d'utiles directions autant pour ses études scientifiques que pour sa conduite dans une église,

et longtemps regardé comme le meilleur guide dans l'étude de la théologie (1), est divisé en cinq dissertations qui embrassent l'ensemble des connaissances que doit posséder un ministre de l'Evangile.

Quinze ans auparavant, ce savant théologien avait fait paraître une thèse pleine d'érudition, sur le Verbe de Dieu : *de Verbo Dei* (1655) ; elle se trouve dans le recueil des thèses de l'académie de Saumur. Nous ne connaissons point d'autres écrits d'Etienne Gaussen ; et nous ne savons ce que peuvent être les *Dissertationes theologicæ*, 1698, dont il est fait mention dans la *Topographie de Nimes*.

JACQUES CASSAIGNE.

Quand l'académie de Nimes fut fondée, un de ses membres, Henri Cassaigne, ancien maître des requêtes du duc d'Orléans, et alors trésorier du domaine de la sénéchaussée de Nimes, se chargea d'écrire une histoire de cette ville ; il lut dans les réunions de cette société quelques fragments de son travail (2) ; mais il ne paraît pas

(1) Bayle, *Lettres*, Amst., 1729, tom. III, pag. 1043.

(2) Registres de l'Académie, séance du 15 août 1682.

qu'il l'ait jamais achevé, ni même poussé bien loin. Marié avec Catherine Villar de Vallongue, il eut un fils qui hérita de ses goûts littéraires; ce fut ce Jacques Cassaigne qui eut le malheur d'être choisi par Boileau pour une de ses victimes. Il naquit à Nimes le 1er août 1636. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit à Paris ses études, et après avoir pris le bonnet de docteur en théologie, il se mit à travailler pour la chaire. La poésie, qu'il cultivait en même temps, fit plus pour sa fortune que la prédication. Une ode, dans laquelle il célébrait l'Académie française et qui fut imprimée en 1661, lui acquit une réputation si considérable, que les portes de l'Académie s'ouvrirent devant lui; il n'avait encore que vingt-cinq ans quand il fut nommé, en 1662, en remplacement de Saint-Amand. Une autre pièce de vers, dans laquelle, par la bouche d'Henri IV, il adressait à Louis XIV des conseils sur l'art de régner, lui valut une pension et la place de garde de la bibliothèque du roi. Ce fut Colbert qui, charmé de cet ouvrage, lui fit obtenir ces récompenses. Au reste, ce ministre fut toujours pour lui un zélé protecteur; quand, en 1663, il forma une petite académie destinée à lui fournir les devises, inscriptions, légendes, etc., dont

il avait souvent besoin en sa qualité de surintendant des bâtiments, académie qui s'éleva bientôt au-dessus de ces modestes fonctions et qui devint l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pendant longtemps, la société la plus savante du monde; il désigna Cassaigne pour l'un des quatre membres qui la composèrent dans le principe (1).

En outre de ces deux pièces de vers, on a de cet auteur un grand nombre de productions poétiques, qui, malgré les éloges de ses amis, ne sont que de la prose rimée et qui, depuis longtemps, sont tombés dans un oubli mérité. La bibliothèque de Nimes possède un volume manuscrit in-folio (nº 13880), provenant de la bibliothèque d'Aubais et contenant, sous ce titre : *Recueil de poésies de l'abbé Cassaigne pour le roi*, un certain nombre de pièces de vers qui ne sont remarquables que par l'étonnante exagération des éloges adressés à Louis XIV, ce « Louis que l'univers voudrait avoir pour maître » du moins à ce qu'assure le poète (2).

Cassaigne réussissait mieux dans la prédication que dans la poésie. Par une étrange vicissitude, il dut cependant sa fortune et sa réputation

(1) Boileau, *Œuvres*., Amsterd., 1771, tom. III, pag. 29.
(2) Dix-huitième pièce de ce recueil.

à des vers détestables, et ses sermons, qui ne manquaient pas de mérite, servirent de prétexte à Boileau pour le vouer au ridicule. Tout le monde connaît le passage suivant de sa troisième satire :

> Moi qui ne compte rien, ni le vin ni la chère,
> Si l'on n'est plus à l'aise assis en un festin
> Qu'aux sermons de Cassaigne ou de l'abbé Cotin.

Cette épigramme venait on ne peut plus mal à propos pour le pauvre prédicateur. L'oraison funèbre de Péréfixe, archevêque de Paris, qu'il venait de prononcer (1671), avait donné de ses talents d'orateur une assez bonne opinion pour qu'on l'eût désigné pour prêcher devant le roi. Ce fut sur ces entrefaites que parut la troisième satire de Boileau. Cassaigne, naturellement timide, fut si déconcerté par le trait lancé contre lui, qu'il n'osa pas monter en chaire en présence de la Cour, craignant, avec quelque raison, d'y rencontrer des auditeurs déjà prévenus contre sa personne. Il s'était cependant engagé à prêcher dans l'église Saint-Benoît et il crut devoir remplir son engagement. La curiosité attira à ses prédications beaucoup plus de monde qu'il n'en avait d'ordinaire. « Il m'est redevable de cet honneur, dit Boileau à cette occasion, parce que

je l'ai fait connaître; sans moi on ne saurait pas que l'abbé Cassaigne a prêché (1). »

On a prétendu que le trait lancé contre Cassaigne, dans la troisième satire de Boileau, l'avait si profondément affecté, qu'il avait fini par en perdre l'esprit (2). Il est certain que sa raison se dérangea et que ses parents qui, à cette triste nouvelle, accoururent à Paris, le trouvèrent hors d'état d'être transporté à Nimes et le firent renfermer à St-Lazare. Mais le satirique français ne fut en réalité que la cause indirecte de ce malheur. Il paraît que Cassaigne, voulant soutenir sa réputation et prouver l'injustice de la satire, se livra à un travail excessif qui altéra rapidement sa santé naturellement très-faible (3) et le fit tomber dans une espèce d'hypocondrie. Si l'on pouvait s'en rapporter à Léoménie de Brienne, son compagnon d'infortune à Saint-Lazare, Boileau serait même tout-à-fait étranger à la folie de Cassaigne; le jansénisme en aurait

(1) Boileau appliqua plus tard ce bon mot à Cotin, dans sa dixième satire :

« Et qui saurait sans moi que Cotin a prêché ! »

(2) L'abbé d'Olivet, *Hist. de l'Académie.*

(3) L'abbé Goujet, *Biblioth. française*, tom. XVIII, pag. 59.

été la seule véritable cause. « Il y a bien d'autres gens que lui, dit-il dans ses mémoires manuscrits, à qui le jansénisme a troublé le cerveau et renversé la judiciaire, quand ce ne serait que moi à qui il a pensé faire tourner l'esprit. » Ce qu'il y a du moins de certain, c'est que l'abbé Cassaigne et Léomenie de Brienne entreprirent ensemble, pendant leur captivité à St-Lazare, une *Histoire secrète du Jansénisme*, ouvrage que celui-ci modifia et acheva, après la mort de son associé.

On sait que Boileau a fait aussi figurer Cassaigne dans son *Chapelain décoiffé*. Il paraît cependant qu'il ne se servit de son nom dans sa troisième satire que parce qu'il le trouva commode pour la césure, imitant en cela les poètes qu'il censure ailleurs avec raison et auxquels

La raison dit Virgile et la rime Quinault.

Le prédicateur nimois trouva des défenseurs dans le P. Tournemine et dans Claude Perrault, qui firent valoir son mérite littéraire et qui en appelèrent du jugement malveillant de Boileau. Le comte de Créci, qui lui succéda à l'Académie française, rendit aussi hommage à son caractère et à ses talents. « C'était, dit-il, un homme d'un esprit doux, modeste, insinuant, qui le rendait

aimable à tous les honnêtes gens dans le commerce du monde, et qui ne se faisait pas moins sentir dans ses ouvrages (1). »

Quoique Cassaigne eut à peu près recouvré l'usage de sa raison et qu'il ne fût plus affecté que d'une continuelle mélancolie, il resta à St-Lazare, où il mourut le 19 mai 1679, à l'âge de 43 ans.

En outre des poésies dont nous avons parlé, on lui doit une traduction du dialogue de l'orateur de Cicéron, sous le titre de *Rhétorique de Cicéron* (Paris, 1673), traduction exacte et claire, mais manquant de l'énergie et de la précision de l'original; un *Traité de morale sur la valeur* (1674, in-12); une traduction de Salluste (1675, in-8o), précédée d'un discours estimé sur l'art d'écrire l'histoire, et enfin la préface qui se trouve en tête des œuvres de Balzac (1665, 2 vol. in-fol.). Cette préface peut être regardée comme le plus remarquable des ouvrages dus à sa plume. Pénétré de la plus vive admiration pour cet auteur, il le présente dans cet écrit comme le meilleur modèle qu'on puisse se proposer d'imiter; il a suivi lui-même le conseil qu'il

(1) *Recueil de l'Acad. Française*, tom. 1, pag. 569.

donne ; le style de cette préface est calqué sur la manière roide et emphatique de l'auteur qu'il célèbre. D'après Cassaigne, Balzac a fait pour la prose ce que Malherbes a fait pour la poésie. « Il lui a prescrit, dit-il, des bornes et des règles ; il lui a donné de la douceur et de la force ; il a montré que l'éloquence doit avoir ses accords aussi bien que la musique, et il a su mêler si adroitement cette diversité de sons et de cadences qu'il n'est point de plus délicieux concert que celui de ses paroles. » Ces éloges nous paraissent aujourd'hui quelque peu exagérés ; ils ne l'étaient pas pour la plupart des écrivains de cette époque. Gilles Boileau, le frère du satirique, appelle Balzac

Ce mortel qui parlait le langage des dieux (1)

et Tristan l'Ermite le représente comme

Le père des grands sentiments,
De qui les grâces naturelles
Mêlaient dans ses raisonnements
L'éclat de tant de fleurs nouvelles (2).

Cependant des hommes d'un jugement plus solide et d'un caractère plus sérieux se moquaient déjà de tout cet arrangement de mots plus

(1) *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Petitot, seconde série, tom. XLVIII, pag. 17.
(2) Ibid., pag 18.

propres, selon eux, à chatouiller l'oreille qu'à gagner le cœur et qu'à convaincre l'esprit. Cassaigne consacra une partie de sa préface à défendre Balzac contre ces attaques, et à montrer les avantages d'un style soigné, noble et élégant, élevé et fleuri. Enfin, la dernière partie de cet écrit a pour but de faire voir de quelle utilité peut être l'étude des œuvres de ce grand écrivain pour tous ceux qui cultivent les lettres et comment chacun, suivant le genre qu'il affectionne, épîtres, discours, histoire, peut y trouver quelque qualité à imiter.

JEAN MICHEL.

Jean Michel est le premier poète en langue vulgaire qui ait cru ses vers dignes d'être publiés. Né à Nimes vers le milieu du dix-septième siècle, il se fit connaître par des poésies languedociennes dans le genre badin (1), et surtout par un poème intitulé : L'*Embarras dè la Fieïro dè Boucaïré* (l'Embarras de la foire de Beaucaire), poème qui, comme l'indique son titre, est une

(1) L'épithète *badin* n'est pas tout-à-fait celle qu'il faudrait donner aux poésies de Jean Michel ; mais on sait qu'il en est du languedocien comme du latin qui, au jugement de Boileau « dans les mots brave l'honnêteté. »

description des accidents plus ou moins burlesques qui peuvent arriver dans un grand concours de gens affairés. Cet ouvrage, qui a eu un grand nombre d'éditions, se compose de deux parties. Le succès qu'obtint la première engagea son auteur à lui donner une suite qui ne fut pas reçue avec moins de faveur.

La réputation du poète languedocien a franchi les limites des lieux où se parle la langue dont il s'est servi. On trouve son nom cité par des écrivains français, entr'autres par le savant Le Duchat, dans son édition annotée des œuvres de Rabelais (1). Il se fit même une édition de ses œuvres à Amsterdan, en 1700.

On n'a sur la vie de Jean Michel que les quelques détails qu'il donne lui-même dans des passages de ses poésies, et surtout dans l'épître adressée au public et placée en tête de l'*Embarras dé la Fièiro dé Boucaïré*. Il se représente comme un homme vivant de son travail et jouissant de trop peu de loisirs pour se livrer à la culture des lettres. Sa position ne devait cependant pas être aussi malheureuse qu'il semble vouloir le faire croire. Il était évidemment

(1) *Œuvres de maître François Rabelais*, etc. Amsterdam, 1711, tom. III, pag. 177 dans la note.

versé dans la connaissance de la littérature française, quoiqu'il prétende le contraire; on en a la preuve dans quelques-unes de ses poésies, dont certains passages sont des imitations ou des souvenirs de poètes français. Quoiqu'il n'ait fait imprimer que le poème des *Embarras dè la Foire de Beaucaire*, et les quelques poésies fugitives qui le suivent, il avait composé un plus grand nombre d'ouvrages; il se proposait même de ne pas les laisser tous manuscrits; c'est, du moins, ce qu'il nous apprend lui-même. Dans un sonnet au lecteur, qui précède son poème, il avertit que

Se sen vious l'an qué ven, veirez un autré escrich.

Nous ne savons rien de plus sur ce poète. Voici le portrait qu'il a fait lui même de sa personne (1):

Yeou soui dé la mouyeno talho,
Fort aprochanto dé ragot;
Et moun esprit faï cé qué pot
Per noun fréquenta la canailho.
Noun souï ni fourbé ni chagrin,
Fugissé lou publi badin,
Et noun aimé pas dé mé battré.
Din lou travail incessamens,

(1) *Recueil de pöètes gascons*, Amsterdam, 1700, seconde partie, pag. 140.

Aïmat dé forcé hounestos gens,
Maï malhurous tant coumo quatré.

On ne connaît pas mieux la date de sa mort que celle de sa naissance. On suppose qu'il mourut vers 1700.

JEAN MÉNARD.

Jean Ménard, né à Nimes vers 1637, était frère consanguin du conseiller Ménard, père de l'historien de cette ville. Parmi les quelques ouvrages qu'il publia, on distingue une *Paraphrase de l'Ecclésiastique*, imprimée en 1710, et dédiée à Fléchier. Il laissa en manuscrits quelques autres écrits ascétiques et un journal des visites que l'évêque Séguier fit dans son diocèse, en 1674 et en 1677. Ce journal, qui renferme des détails curieux sur l'état des paroisses de l'ancien diocèse de Nimes et sur celui de la religion à cette époque, dans cette contrée, a été inséré par son neveu dans les *Preuves* de son histoire (1). Jean Ménard était prieur-curé d'Aubord. L'académie de Nimes le compta au nombre de ses premiers membres. Il mourut le 6 janvier 1710.

(1) Ménard, *Hist, de Nimes*, tom. v. *Preuves*, p. 3-18.

DENIS VEIRASSE D'ALAIS.

Denis Veirasse, surnommé d'Alais, était natif de cette ville et vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Il avait d'abord embrassé le parti des armes ; il fit même une campagne en Piémont. Dégoûté du service militaire et se croyant plus propre au barreau, auquel semblait l'appeler une rare facilité d'élocution, il prit des grades en droit. Il ne paraît pas cependant qu'il ait exercé la profession d'avocat. Bientôt il passa en Angleterre; mais, ayant commis l'imprudence de se mêler des discussions politiques et de prendre parti pour l'opposition contre le ministère, il fut forcé de retourner en France. Il rentra alors au service militaire et fit la guerre de Hollande, en 1672. Après la révocation de l'édit de Nantes, Denis Veirasse, qui était protestant, fut obligé de déposer l'épée ; mais, comme il ne prit aucune part aux querelles religieuses, il put habiter Paris. Réduit, pour vivre, à donner des leçons d'anglais et de français, il composa et publia une *Grammaire méthodique, contenant les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue française*, ouvrage vanté

par l'abbé de La Roque, qui en rendit compte dans le *Journal des Savants* (mars 1682), et qui en loua l'exactitude et la méthode, et l'année suivante, un abrégé, en anglais, de cette grammaire, sous le titre de : *Courte et méthodique introduction à la langue française*. Des conférences qu'il donna sur l'histoire et la géographie, et dans lesquelles il déploya une grande facilité d'élocution, le firent avantageusement connaître. Mais ce qui lui acquit une certaine réputation fut un roman politique intitulé : *Histoire des Sévarambes, peuples qui habitent une partie du troisième continent appelé communément la terre Australe, contenant un compte exact du gouvernement, des mœurs, de la religion et du langage de cette nation, jusques aujourd'hui inconnue aux peuples de l'Europe*. Il dédia cet ouvrage à Paul Riquet, le célèbre constructeur du canal du Midi. Plusieurs éditions et des traductions dans plusieurs langues sont des preuves du succès qu'il obtint dans son temps ; mais ce succès ne s'est pas maintenu. La curiosité qui s'attache aujourd'hui à tous les antécédents des systèmes socialistes modernes, nous engage à donner ici une analyse un peu détaillée de cet écrit, qui a la prétention de décrire une forme

sociale plus parfaite que la nôtre et plus propre, du moins, à ce qu'assure son auteur, à rendre les hommes heureux.

Un capitaine hollandais, jeté par un naufrage dans le pays des Sévarambes, y est retenu dix-huit ans; libre de repasser en Europe après ce long espace de temps, il ne quitte cet heureux pays qu'avec le dessein d'y revenir, après avoir vu une dernière fois sa patrie. L'histoire des Sévarambes est rédigée sur les notes de ce capitaine. Voilà le cadre, voici maintenant le tableau.

Les Sévarambes possèdent tous les moyens de civilisation dont se glorifie l'Europe: les sciences, la musique, l'imprimerie, la poudre à canon, etc. Leur organisation sociale, fort différente de la nôtre, est une espèce de communisme, sur lequel est établie une hiérarchie gouvernementale assez sévère, mais produite par le libre choix de la nation tout entière. Chaque charge et chaque âge est distingué par la couleur du costume. L'égalité la plus parfaite règne d'ailleurs parmi les citoyens, puisque personne ne possède rien en propre.

Le pays est divisé en Osmasies (communes), groupées en Orosmasies (districts ou départements), et à sa tête est un vice-roi, entouré

d'un conseil qui décide avec lui dans toutes les affaires publiques. Les crimes, d'ailleurs fort rares, sont jugés, suivant les cas, par les chefs des Osmasies ou par ceux des Orosmasies, assistés de vieillards choisis par les accusés. Les repas se font en commun; cependant on est libre de prendre celui du soir avec sa famille et ses amis. Quoique cette nation n'ait pas de guerre à soutenir, tous les citoyens, et même les filles, sont exercés au maniement des armes, de sorte que tous seraient en état, si la nécessité le demandait, de défendre leur pays. La polygamie est autorisée, quoiqu'elle ne soit guère pratiquée que par le vice-roi et les membres de son conseil. Il en est de même du divorce, qui a lieu dès que les deux parties consentent à se séparer, mais qui se voit cependant rarement. Un trait, digne d'être relevé, c'est que, sauf le vice-roi qui choisit ses femmes, c'est la femme qui choisit celui qu'elle veut épouser.

La description de la religion de ce peuple occupe une grande place dans le livre de Denis Veirasse. On voit qu'il est préoccupé des malheurs que les querelles religieuses avaient causés à la France et qu'il a l'intention de donner sur ce sujet d'utiles leçons. Il montre la liberté de conscience

établie au milieu des Sévarambes et il dépeint, sous de fort noires couleurs, une époque de l'histoire de ce peuple, pendant laquelle il se trouva sous la dure domination de prêtres égoïstes et oppresseurs. Sévarius qui, à la tête d'une troupe de Parsis, le délivra de ce joug avilissant, ramena la religion à sa pureté primitive et donna à cette nation l'organisation sous laquelle elle vivait depuis ce moment. Cette religion primitive, que rétablit Sévarius, est le culte d'un Dieu suprême, inaccessible à la faiblesse de l'esprit humain et représenté par le soleil, qui, par les bienfaits qu'il répand sur la terre, est son symbole le plus frappant.

« Roi des esprits, dit le vice-roi, dans la grande fête nationale qui n'a lieu que tous les sept ans, roi des esprits, qui comprenez tout, qui pouvez tout, qui êtes infini, éternel et immortel, invisible, incompréhensible, seul souverain, et l'Etre des êtres, nous, aveugles mortels, qui vous entrevoyons, sans vous bien voir, qui vous connaissons, sans bien vous connaître, et qui, néanmoins, croyons devoir vous adorer, nous venons ici, au milieu des ténèbres qui nous environnent, pour vous rendre nos vœux et nos hommages. Toutes choses ici-bas

nous parlent journellement de vous et nous font admirer votre grandeur et votre sagesse ; et les astres innombrables que, durant la nuit, nous voyons briller sur nos têtes, nous témoignent assez, par leur mouvement juste et réglé, que c'est votre main toute puissante qui les guide et qui les soutient. Mais le brillant astre du jour qui nous échauffe et qui nous éclaire, ce divin soleil, par le ministère duquel vous nous communiquez tous les biens que nous recevons, est le miroir le plus éclatant, où nous puissions contempler votre gloire et votre providence éternelle..... Aussi vous l'avez établi pour être votre lieutenant dans la partie de l'univers qu'il meut, qu'il échauffe et qu'il éclaire de ses rayons agissants, ardents et lumineux. Vous avez soumis plusieurs vastes globes à son empire, et nous sommes, par votre volonté, du nombre de ceux qu'il anime. Vous nous l'avez donné pour Dieu visible et glorieux, et il a voulu être notre Dieu propice et favorable, nous choisissant entre tous les peuples de la terre pour être ses vrais adorateurs, etc (1). »

(1) *Histoire des Sévarambes*, seconde partie, tom. III, pag 112 et 113.

Dans les temples, un grand voile noir, tendu au fond du sanctuaire, représente le Dieu incompréhensible; d'un côté de ce voile symbolique est un globe lumineux, image du soleil, et de l'autre une statue, symbole de la patrie. Tel est le culte national; mais chacun est libre de professer la doctrine qui lui semble la meilleure. Les Sévarambes ont pour maxime de n'inquiéter personne pour ses opinions particulières, pourvu qu'il obéisse extérieurement aux lois et se conforme à la coutume du pays, dans les choses qui regardent le bien de la société. Ainsi, quand il s'agit de rendre la justice à quelqu'un ou de le recevoir dans quelque charge ou dignité, on ne s'informe pas de ses sentiments touchant la religion, mais de ses mœurs et de sa probité (1).

Comme on le voit, cette histoire des Sévarambes n'est qu'une satire indirecte des abus et des préjugés qui régnaient au dix-septième siècle en politique et en religion. Considéré sous ce point de vue, cet ouvrage n'est pas sans valeur; son auteur fait plus d'une fois entendre le langage de la raison; mais le système social qu'il présente se distingue à peine par un ou deux

(1) *Histoire des Sévarambes*, seconde partie, tom. II, pag. 131.

traits nouveaux de la République de Platon, de la cité du soleil de Campanella et de l'utopie de Morus.

JEAN BONFA.

Né à Nimes le 30 mai 1638, Jean Bonfa embrassa l'état ecclésiastique auquel il était appelé par la douceur de son caractère et par son goût pour une vie calme et paisible. Il entra de bonne heure dans la société des jésuites. Les études mathématiques avaient pour lui un grand attrait; il les cultiva avec succès. Des *Observations astronomiques*, qu'il publia, lui valurent des éloges mérités de la part de Cassini. On lui doit aussi une carte géographique du Comtat-Venaissin, dont on vante l'exactitude. Jean Bonfa enseigna les mathématiques dans les colléges de son ordre, d'abord à Avignon, et ensuite à Marseille. Il mourut à Avignon, le 5 décembre 1724, dans un âge avancé. Sa vie tout entière avait été consacrée à l'étude et à l'enseignement.

RAYMOND RESTAURANT.

Raymond Restaurant, né au Pont-St-Esprit, exerça avec succès la médecine à Nimes. Un

grand nombre d'ouvrages, qu'il publia depuis 1659 jusqu'en 1681, prouvent l'activité de son esprit et font honneur à ses connaissances. « La plupart de ses écrits, dit un médecin allemand, sont un hommage rendu à Hippocrate ; ils offrent de l'intérêt et ne pêchent que par un peu d'exagération. » Haller en loue un entr'autres, dans lequel il établit l'utilité du vin émétique dans les fièvres malignes. Un de ses biographes assure qu'un des premiers, en France, il professa la doctrine de la circulation du sang, dans un ouvrage intitulé : *Magnus Hippocrates coiis redivivus* (Lugd., 1681). Comme il ne nous a pas été possible de nous procurer ce livre, nous ne pouvons rien dire de la vérité de cette assertion (1) ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que, dans ceux de ses écrits que nous avons eus entre les mains, et surtout dans son *Monarchia microscomi* (1657), le plus remarquable de tous, il est un adversaire décidé de la

(1) Quand même il serait vrai que Raym. Restaurant eût enseigné dans son *Mag. Hippocrates coiis rediv.* la doctrine de la circulation du sang, il ne serait pas exact de dire qu'il fut un des premiers en France à la professer, puisqu'à l'époque où ce livre fut publié, il y avait plus de cinquante ans que Descartes et plusieurs médecins l'avaient hautement soutenue.

découverte d'Harvey. Une rapide analyse de ce dernier ouvrage suffira pour en donner la preuve.

R. Restaurant commence par invoquer successivement le témoignage d'Hippocrate, de Platon et d'Aristote, pour prouver que, par sa nature, le sang est immobile, mais qu'il est sans cesse traversé par un courant de feu dont le cœur est le foyer. Il montre ensuite que les médecins qui veulent appuyer la théorie de la circulation du sang sur l'autorité de ces trois grands écrivains de la Grèce antique, comprennent mal leurs paroles et leurs doctrines (1). Considérant alors cette théorie comme décidément vaincue, morte et enterrée, il fait son épitaphe, qu'il a soin de faire imprimer dans son livre, en grands caractères et en forme d'inscription funéraire (2).

Dans cet ouvrage, Raym. Restaurant est un ultrà-conservateur en médecine. Il est plein de défiance pour tout ce qui est nouveau; dans une lettre adressée aux professeurs de la faculté de Montpellier et imprimée en tête du *Monarchia microscomi*, il déplore la rage des nouveautés qui avait saisi les esprits de son temps, *hac tempestate novitatum avidiore*. La suprême sa-

(1) Pars I, pag. 49–52.
(2) *Ibid.*, pag. 71.

gesse est, selon lui, de marcher sur les traces d'Hippocrate ; et, mettant en pratique cette maxime, il ne se propose pas d'autre but dans ses travaux que de trouver et de composer le trésor d'Hippocrate, ou, pour mieux dire, de reproduire son esprit, en recueillant toutes les richesses médicales répandues dans les écrits de ce père de la médecine (1).

Guy Patin nous apprend que son confrère du Pont-St-Esprit avait composé sur la formation du fœtus un ouvrage qui eut à cette époque du succès et dont Graindorge, médecin de l'archevêque de Narbonne, combattit les doctrines (2).

En outre de sa science médicale, Raym. Restaurant possédait des connaissances littéraires très-étendues. Son *Monarchia microscomi* est plein de citations des écrivains grecs et latins qui semblent lui être très-familiers. Il fut un des membres les plus actifs de l'académie de Nimes.

(1) Ex collectis, sparsis per singulos illius libros medicæ artis et sapientiæ divitiis, Hippocratis thesaurum componere, aut veriùs mentem exprimere conatus sum. Dans la lettre en tête du *Monarchia Microscomi*.

(2) Guy Patin, *Lettres choisies*, tom. I, pag. 287.

P. RIVALISEIS.

P. Rivaliseis était aussi un médecin distingué. Il était en relation avec la plupart des savants de son temps, entr'autres avec Jacob Spon, habile médecin et érudit d'un grand mérite. Nous ne connaissons de lui qu'une dissertation insérée, en 1683, dans les *Actes de Leipzig*, sous ce titre : *Observationes medico-physicæ tres, excerptæ ex epistolâ ad Jac. Sponium, medicum Lugduni, Nemausi, 5 kalend. aprilis, data.*

PIERRE PAULIAN.

Pierre Paulian, né à Nimes, était pasteur de l'église réformée de cette ville, quand, par ordre de Louis XIV, le marquis de Montanègre, lieutenant du Languedoc, y arriva un dimanche matin avec deux compagnies des dragons de Barbezières et signifia aux protestants que c'était la dernière fois qu'ils célébraient leur culte. Paulian, qui était un peu déclamateur, s'était écrié, peu de jours auparavant, dans un de ses sermons : « Plus de temple, plus de vie ! » Le dimanche de l'arrivée de Montanègre, c'était

son collègue Elie Cheiron qui prêchait. Après avoir fait entendre des paroles aussi véhémentes : « O brebis d'Israël, que le Seigneur m'a confiées, s'écria-t-il, que dirai-je de vous au Souverain pasteur des âmes, s'il me demande : qu'as-tu fait de ton troupeau ? Lui répondrai-je : Seigneur, il m'a délaissé ! Oh ! jurez que vous resterez fidèles à Jésus-Christ ! »

— « Nous le jurons ! s'écria tout l'auditoire en larmes (1) ! »

« L'on vit dans cette assemblée, dit Mme Du Noyer, qui y assistait, des milliers de mains levées au ciel, qui, quelques jours après, signèrent leur abjuration, et les pasteurs autorisèrent, par leur exemple, le parjure de leurs brebis (2). » En effet, le lendemain, les scellés apposés sur les portes du temple et les églises ouvertes pour recevoir l'abjuration des protestants, parmi les premiers qui se présentèrent pour signer leur adhésion au culte catholique, se trouvaient les deux pasteurs Paulian et Cheiron (3). Ces deux

(1) Borel, *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, pag. 71 et 72.

(2) Mme Du Noyer, *Lettres et Mémoires*, Paris, 1790, t. XI, pag. 100.

(3) On peut voir les détails de cette affaire dans l'*Hist. de l'Edit de Nantes*, tom. III, troisième partie, pag. 815 et

hommes étaient d'un caractère également timide. On les savait depuis longtemps disposés à céder aux ordres du gouvernement, et on avait eu soin de forcer à la fuite les deux autres pasteurs de Nimes, Icard et Peirol, qui, avec l'avocat Brousson, obligé de les suivre, étaient des hommes énergiques et exerçant une grande influence sur le consistoire et sur les protestants de la ville et des environs. Paulian était, sous tous les rapports, inférieur à Cheiron. Le premier avait plus de forme que de fond; le second aurait pu, avec une plus grande fermeté de caractère, devenir un homme éminent. «C'était, dit Mme Du Noyer, un des hommes du monde qui avait le plus de lumières. Outre qu'il prêchait parfaitement bien et avec une grande facilité, il avait encore un génie qui le rendait capable de toutes sortes d'affaires, et, depuis son changement, il aurait poussé loin sa fortune, s'il eût voulu, comme d'autres, s'aller produire à la cour; car on disait tout haut chez le roi, en parlant de lui : ce ministre serait propre à être ministre d'Etat. Mais il avait le défaut de Salomon, et

suivantes. Mme Du Noyer, *Lettres et Mémoires*, t. xi, p. 83-88, 100 et 101, et Borel, *Hist. de l'Eglise réformée de Nimes*, pag. 68-73.

l'on pouvait dire de lui, comme de ce prince, que les femmes avaient détourné son cœur (1). » Paulian fut moins désintéressé ; il alla à Paris solliciter une récompense (2) et il l'obtint. Il fut nommé conseiller honoraire au présidial de Nimes. Depuis l'époque de son abjuration, il s'occupa à peu près exclusivement de la culture des lettres et principalement de l'étude des antiquités. Il a laissé un discours sur la Maison-Carrée, discours qu'il communiqua à l'académie de Nimes dont il était membre (3). On lui doit un ouvrage sur l'ancienne discipline de l'église de Nimes (publié en 1688), ouvrage dans lequel il cherche à établir par d'anciens documents que la foi était toujours restée la même dans cette église, et à montrer qu'il est heureux qu'on soit enfin arrivé « à un point de perfection où se trouve aujourd'hui le royaume, pour n'avoir plus qu'un même roi, qu'une loi et qu'une même foi. » Il fit paraître, en 1689, une critique des lettres pastorales de

(1) Mme Du Noyer, *Lettres et Mémoires*, tom. XI, pag. 139 et 140. Voir sur ce personnage, *Ibid.*, tom. XI, pag. 136-140, et Borel, *Histoire de l'Eglise réformée de Nimes*, pag. 73. Le Mas-Cheiron, dans la plaine du Vistre, lui appartenait et a gardé son nom.

(2) Mme Du Noyer, *Ibid.*, tom. XI, pag. 327.

(3) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 320.

Jurieu (1). Il devait aussi publier des remarques qui lui avaient été fournies sur l'état de l'Egypte à cette époque (2) ; et, d'après Bayle, il serait l'auteur d'une publication qui, sous le titre d'*Oppositions anglaises* (1696) (3), devait paraître mensuellement, mais dont on ne vit que quelques livraisons.

GILLES DE ROUBIN.

Gilles de Roubin, né au Pont-Saint-Esprit, suivit d'abord la carrière militaire. Capitaine dans le régiment de Guise, il se distingua dans la guerre d'Italie de 1658. Après avoir quitté le métier des armes, il s'établit d'abord dans sa ville natale et ensuite à Arles. Quand on découvrit dans des fouilles l'obélisque qui décore aujourd'hui la place de l'Hôtel-de-Ville, il fut chargé par le conseil de la ville et par l'académie qui l'avait reçu au nombre de ses membres, d'aller en présenter le plan au roi. Le discours qu'il prononça à cette occasion devant la cour plut

(1) Bayle, *Réponse aux questions d'un provincial*, chap. 62, édit. de 1704, tom. I, pag. 560.

(2) *Histoire des Ouvrages des Savants*, 1696, numéro de novembre, pag. 140.

(3) Bayle, *Réponse aux quest.*, chap. 62. Comp. Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. VI, pag. 363. *Preuves*, pag. 159.

tellement à Louis XIV, qu'il lui donna des lettres de noblesse (1).

On a de Gilles de Roubin des poésies dans le genre badin ; elles ne manquent ni d'esprit, ni d'enjoûment ; on y désirerait seulement un style plus pur et un goût plus sévère. De ces petites compositions, depuis longtemps oubliées, une seule a survécu : c'est un placet qu'il présenta au roi pour être maintenu en possession d'une île sur le Rhône dont le traitant des îles et des îlots lui contestait la propriété. La requête était agréablement tournée ; la flatterie y était adroitement semée ; aussi, quand le placet fut présenté au roi par le duc de Saint-Aignan, il obtint à la cour un succès prodigieux ; malheureusement pour Gilles de Roubin, le duc de St-Aignan mourut sur ces entrefaites, et aucune voix ne s'élevant plus pour rappeler le placet et son auteur, sa demande fut oubliée. Cette pièce n'est pas parfaite d'un bout à l'autre, mais les strophes suivantes sont remarquables :

Ce vain titre d'honneur (2) que j'eus tort de poursuivre,
Ne garantit pas de la faim ;

(1) Ce discours fait partie des *Œuvres mêlées* de Gilles de Roubin, pag. 193-196.

(2) Le diplôme de noblesse que le roi lui avait accordé

Je sais qu'après la mort la gloire nous fait vivre ;
Mais en ce monde il faut du pain.

Je n'avais qu'un domaine au rivage du Rhône
Qui m'en donnait pour subsister ;
On veut m'en dépouiller et me mettre à l'aumône,
Si je n'ai de quoi l'acheter.

J'ai donc tout mon recours à ta bonté suprême ;
Mais si l'on me met en procès,
Pourvu que ton grand cœur en décide lui-même,
J'en dois peu craindre le succès.

Qu'est-ce en effet pour toi, grand monarque des Gaules,
Qu'un tas de sable et de gravier ?
Que faire de mon île ? Il n'y croît que des saules,
Et tu n'aimes que le laurier.

Egalement puissant dans la paix, dans la guerre,
Comblé de gloire et de bonheur,
Maître d'un grand Etat, quelques arpents de terre
Te rendront-ils plus grand seigneur ?

Laisse m'en donc jouir ; la faveur n'est pas grande ;
Ne me refuse pas ce bien.
C'est tout ce qu'aujourd'hui mon placet te demande :
Grand roi, ne me demande rien.

La quatrième des strophes que nous venons de rapporter jouit d'une certaine célébrité ; elle est citée dans presque tous les traités de poétique ; elle est en effet un modèle de fine et délicate flatterie ; toutes les expressions en sont heureusement trouvées ; et si son auteur avait été souvent aussi bien inspiré, il aurait pu prendre

place parmi les poètes les plus remarquables de la France.

Gilles de Roubin mourut âgé de plus de 80 ans, à Toulouse, où il s'était rendu pour faire imprimer quelques-uns de ses écrits. Après sa mort, son fils se chargea de ce soin et les fit paraître en 1716, sous le titre d'*Œuvres mêlées de Roubin*.

JEAN-ANTOINE DE CHARNES.

Né à Nimes en 1641, J.-A. de Charnes fut un écrivain spirituel et un homme du monde aimable. Après avoir dirigé l'éducation du fils de Louvois, il fut sur le point d'être nommé précepteur d'un prince, probablement de la maison de Conti ; mais la part qu'il avait prise à la rédaction des *Nouvelles de l'Ordre de la Boisson* (1), ne donna pas une assez bonne opinion de sa gravité pour qu'à une époque où la cour donnait dans la dévotion, on crût devoir lui confier l'éducation d'un enfant du sang royal.

Le premier ouvrage que publia l'abbé de Charnes porte pour titre *Conversations sur la*

(1) Nous aurons occasion de parler plus loin de cette espèce de *Gazette*.

princesse de Clèves, et se fit remarquer par l'élégante simplicité du style et par la finesse des aperçus critiques. Une traduction de la poétique de Lope de Véga (1) et quelques pièces de poésie (2) augmentèrent sa réputation ; mais la production qui lui fit le plus d'honneur est une *Vie du Tasse*, « ouvrage très-curieux » au jugement de Bayle. Cet écrit se recommande par l'exactitude des faits, par l'intérêt de la narration, par une juste appréciation du génie du poète italien et par d'heureux rapprochements de ses œuvres avec celles des grands maîtres de l'antiquité, enfin par une connaissance approfondie de la littérature italienne. Cet ouvrage n'est cependant qu'un abrégé de la vie du Tasse, du marquis J.-B. Manso, l'ami du chantre de la *Jérusalem délivrée*.

J.-A. de Charnes mourut le 17 septembre 1728, à Villeneuve-lès-Avignon, où il était doyen du chapitre de l'église collégiale.

(1) Cette traduction a été imprimée dans la seconde partie du *Recueil de pièces fugitives de littérature anc. et mod.* (Paris, 1704.) *Voir* Goujet, *Biblioth. française*, tom. III, pag. 113 et 115.

(2) Ces poésies n'ont jamais été réunies et publiées en volume.

FRANÇOIS GRAVEROL.

Il est peu d'hommes dans l'histoire des lettres pour lesquels on puisse éprouver une plus vive sympathie que pour François Graverol. Ce n'est pas seulement par ses connaissances aussi variées que profondes qu'on est attiré vers lui, c'est encore, et surtout, par la loyauté, la candeur, la simplicité toute antique de son caractère. En lui, c'est l'homme plus encore que le savant qu'on admire et qu'on aime. Égal à Samuel Petit par l'érudition, il peut encore lui être comparé par l'élévation des sentiments. Ils s'occupèrent principalement l'un et l'autre de l'étude de l'antiquité; mais leurs travaux portent l'empreinte d'une pensée puissante et d'un esprit élevé. La restauration de l'antiquité n'est pour eux qu'un précieux moyen d'étendre la sphère de la connaissance humaine et de pousser la raison au-dessus du point de vue borné où elle était encore arrêtée de leur temps. Supérieurs aux préjugés et aux passions de leur époque, ils appartiennent à cette classe peu nombreuse d'âmes d'élite qu'on peut appeler les citoyens de l'humanité. Fr. Graverol n'avait pas reçu de la

nature cette facilité d'intelligence qui distinguait à un si haut degré Samuel Petit ; mais il vainquit cette difficulté à force de patience et de travail.

Né à Nimes (1), le 11 janvier 1644, d'après la *Biographie universelle* ; le 11 septembre 1636, d'après Ménard, et d'après Graverol Floghrevar, son petit-fils (2), au commencement de 1635, il fit ses études au Collége des Arts, et dans le désir de perfectionner ses connaissances littéraires et de pousser plus loin l'étude de la langue grecque, pour laquelle il avait un goût prononcé, il se rendit ensuite à Paris où il fut bientôt lié avec la plupart des savants de cette époque. Il compta entre autres au nombre de ses amis le poète Jean Hénaut et sa pupille, Mme Deshoulières, à laquelle Ménard nous apprend qu'il adressa quelques vers (3).

Fr. Graverol se fit recevoir docteur en droit, et il exerça la profession d'avocat à la chambre de l'édit de Castres jusqu'à l'époque de sa sup-

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 334. Son père s'appelait Pierre Graverol et sa mère Claudine Aldebert.

(2) Diction de Moreri, éd. de 1759.

(3) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. VI, pag. 334.

pression (1670), et ensuite au présidial de Nimes où il vint s'établir définitivement. Ses connaissances en jurisprudence étaient étendues et très-estimées. Au parlement de Toulouse on citait comme une autorité ses *Observations sur les arrêts notables du parlement de Toulouse recueillis par La Roche-Flavin* (Toulouse 1682), ouvrage qu'il dédia à d'Aguesseau, intendant du Languedoc, et dont la réputation dépassa les limites de la province pour laquelle il avait été principalement composé. Les Etats du Languedoc de 1693 ayant formé le dessein de réunir en corps de droit toutes les lois relatives aux fiefs et à l'exercice des droits seigneuriaux dans la province, jetèrent les yeux sur lui pour former cette importante collection. Ce projet ne fut cependant pas exécuté, parce que l'évêque de Rieux, Fr. Bertier, qui avait été chargé de s'entendre avec lui sur le plan de cet ouvrage, en fut détourné par d'autres affaires.

Il ne se rendit pas moins célèbre par ses travaux sur les antiquités grecques et romaines. On lui doit un grand nombre de dissertations estimées, sur divers monuments anciens, entre autres sur la Vénus d'Arles (*sur la statue qui était autrefois à Arles et qui est à présent à*

Versailles, 1685) et sur les banquets funéraires des anciens (*Epulæ ferales, sive fragmenti marmoris nemausini enodatio*, 1690). Il avait amassé une belle collection de médailles curieuses ; quelques-unes lui fournirent le sujet de savants mémoires ; tels sont sa *Dissertation sur une médaille des Tyriens* (1690), et sa *Dissertation sur une médaille grecque qui porte le nom du dieu Pan* (1689).

L'histoire, surtout celle du midi de la France, fut aussi l'objet de ses études. Il a laissé quelques écrits dans ce genre qui ne manquent pas d'intérêt. Nous citerons sa *Dissertation sur l'inscription du tombeau de Pons, fils d'Ildephonse, de la famille des Raymond, comtes de Toulouse* (1683), et son ouvrage intitulé : *Notice et abrégé historique des vingt-deux villes chefs de diocèse de la province du Languedoc*, ouvrage qui, composé en 1690, fut publié, après la mort de son auteur, par les soins du savant Colomiès, à Toulouse, en 1696, in-folio. Il avait recueilli pour ses travaux d'histoire un grand nombre de manuscrits rares et précieux ; il en possédait entre autres un qui contenait tous les actes du procès des Albigeois au tribunal de l'Inquisition. Le P. Benoit, dominicain de Carcassonne, pré-

tend s'être servi de ce manuscrit pour son *Histoire des Vaudois* (1), (Paris, 1691, 2 vol. in-12.)

Ce n'était pas seulement l'histoire civile et religieuse qui attirait son attention ; il s'occupa avec un grand soin de l'histoire littéraire. Nous avons déjà parlé de ses notices sur Sorbière et sur J.-B. Cotelier, notices qui, après avoir été imprimées à Nimes en 1687, furent plus tard placées à la tête du *Sorberiana* (Toulouse 1691). Il est probable que ces deux petits écrits n'étaient que des fragments d'un grand ouvrage qu'il se proposait de publier sur la vie et les ouvrages des savants du Languedoc, sous le titre de *Bibliothèque du Languedoc*. Cet ouvrage était déjà poussé fort loin ; il en fit même paraître le prospectus dans le *Journal des Savants* (mars 1685). Mais les odieuses poursuites dont il fut la victime à la révocation de l'édit de Nantes le détournèrent de ce travail, et peut-être la crainte de ne pouvoir sans danger y manifester librement ses sentiments le porta à détruire ce qu'il en avait déjà composé.

On a encore de lui une notice sur l'helléniste Tannegui Lefèvre, père de Mme Dacier, et pro-

(1) Bayle, *Lettres*, tom. I, pag. 366.

fesseur à l'académie protestante de Saumur. Cet écrit a été inséré par Sallengres dans ses *Mémoires de Littérature* (1686).

Fr. Graverol avait recueilli des lettres inédites du cardinal Sadolet ; il devait les publier en les accompagnant de notes explicatives. Bayle, qui annonça, en 1685 (1), la prochaine publication de cet ouvrage, espérait qu'il jetterait un jour nouveau sur le pontificat de Léon x. Nous ne savons par quel concours de circonstances ce travail, qui fut soumis cette même année à l'examen de l'académie de Nimes, ne fut pas publié à cette époque ; il a depuis entièrement disparu. Fr. Graverol devait aussi donner au public la collection complète des lettres latines de Jean du Pin, évêque de Rieux, auteur de la vie de Philippe de Beroald et de celle de Ste-Catherine de Sienne. Nous ignorons également ce qui s'opposa à l'accomplissement de ce projet.

Quoique ses écrits soient tous consacrés à la jurisprudence, aux antiquités et à l'histoire des lettres, les sciences de raisonnement, la théologie et la philosophie ne lui étaient pas étrangères. Les circonstances au milieu desquelles s'écoula

(1) Bayle, *Nouvelles de la République des Lettres*, dans ses *Œuvres diverses*, tom. I, pag. 280 et 281.

une grande partie de sa vie le forcèrent à une grande circonspection ; mais il s'occupa, pour lui-même, de l'étude des questions métaphysiques les plus difficiles. Doué d'une grande vivacité d'imagination et d'une remarquable puissance d'abstraction, il débattit souvent seul, dans son cabinet ou dans ses promenades, les points les plus contestés, pesant alternativement le pour et le contre, tour à tour attaquant et défendant la doctrine qu'il examinait. Il lui arriva une fois de se livrer si complètement à sa discussion solitaire, qu'il finit par s'imaginer qu'il débattait avec un opposant la controverse qui se passait tout entière dans son esprit, et qu'il fut fort étonné, quand une circonstance extérieure le ramena au monde de la réalité, de se trouver tout seul. Ce fait s'était passé en partie dans les rues et dans les promenades de la ville; il fit du bruit et fut, comme on peut le croire, assez mal interprété. Mme du Noyer en a fait un récit fardé, sans aucun doute, mais assez intéressant pour que nous lui donnions ici une place.

« A propos de gens d'esprit, dit-elle dans une de ses lettres (1), on me contait à Nimes

(1) Mme du Noyer, *Lettres historiques et galantes*, Paris, 1790, tom. II, pag. 238 et suivantes.

qu'un savant, nommé M. Graverol, avait fait connaissance avec quelque chose de pire que le bourreau de Paris (1). L'aventure vous paraîtra un peu extraordinaire, peut-être même fabuleuse, et je vous assure que j'aurais eu peine à y ajouter foi, si M. Graverol, qui ne passait pour rien moins que pour visionnaire, ne me l'avait lui-même certifié. Enfin, le cas est arrivé de nos jours et est attesté par toute la ville de Nimes. Voici de quoi il s'agit.

» M. Graverol était seul dans son cabinet, sur les deux heures après midi, lorsqu'un valet vint lui annoncer un étranger qui demandait à le voir. M. Graverol dit qu'on le fit entrer, et le valet, après avoir donné des siéges, se retira. Dès que l'étranger se vit seul avec M. Graverol, il lui dit, dans le plus beau latin du monde, qu'il avait ouï parler de son savoir et qu'il était venu d'un pays fort éloigné pour avoir l'honneur de s'entretenir avec lui et pour raisonner ensemble sur des choses qui ont embarrassé les anciens philosophes. M. Graverol accepta le défi, après avoir répondu modestement aux éloges qu'on lui

(1) Dans ce qui est raconté immédiatement avant ce passage, il est question d'une aventure dans laquelle figure le bourreau de Paris.

donnait, et les sciences les plus élevées furent mises dans le moment sur le tapis. On ne s'en tint pas même longtemps au latin; on parla grec, et dans la suite, M. Graverol, qui entendait les langues orientales, fut tout étonné de voir que l'étranger les possédait si parfaitement, qu'elles paraissaient toutes lui être naturelles. Ainsi charmé de sa conversation et de peur que quelques fâcheux ne vinssent l'interrompre, il lui proposa un tour de promenade. L'heure était propre pour cela; il faisait beau; et comme les dehors de Nimes sont enchantés, ils sortirent de la maison dans le dessein de sortir de la ville par la porte de la Couronne, qui conduit à des jardins et à de très-belles allées; mais, comme M. Graverol logeait assez loin de là, il lui fallut traverser bien des rues; ils parlaient toujours en marchant et, ce qu'il y avait de surprenant, c'est qu'on voyait M. Graverol qui gesticulait et parlait d'action; d'ailleurs on ne voyait personne avec lui, ce qui obligea quantité de gens de sa connaissance d'aller avertir sa femme qu'il fallait qu'il revât ou qu'il lui fût arrivé quelque chose de bien extraordinaire. Elle le fit chercher partout, mais inutilement; il s'était éloigné de la ville et avait gagné

des allées sombres, où, à l'abri des importuns, il traitait du sublime avec sa nouvelle connaissance.

» Après avoir épuisé toute la philosophie ancienne et moderne, et raisonné des secrets de la nature, ils parlèrent aussi des sciences cachées, de la magie et autres choses semblables. L'étranger argumentait le mieux du monde; mais enfin, comme il outrait un peu la matière, M. Graverol dit : Halte-là, Monsieur, le christianisme ne nous permet pas d'aller si loin, et il faut se tenir dans les bornes qui nous sont prescrites. En disant cela, il fut tout surpris de ne voir personne auprès de lui. Cependant il était au bout d'une allée bornée par une palissade qui formait une espèce de cul-de-sac, si bien, qu'il fallait nécessairement, pour en sortir, revenir sur ses pas. Cette surprise obligea M. Graverol à faire un cri d'étonnement, et ce cri fit venir à lui quelques hommes qui travaillaient assez près à raccommoder des arbres. Ces hommes, qui le trouvèrent pâle et presque sans force, lui firent boire un peu de vin qu'ils avaient dans leur calebasse, et lui donnèrent tous les secours qu'ils purent. Il leur demanda s'ils n'avaient pas vu par où était passé le Monsieur qui était avec lui;

mais il fut bien surpris quand ces bonnes gens lui dirent qu'ils étaient sur des arbres lorsqu'il était passé, qu'ils l'avaient même vu venir de bien loin, mais qu'assurément il n'y avait personne avec lui et qu'ils auraient même été surpris de l'entendre parler seul, s'ils n'avaient cru, comme ils savaient qu'il était avocat, qu'il composait quelque plaidoyer. M. Graverol, surpris du discours de ces hommes et de la disparution de l'étranger, s'en retourna chez lui où il trouva tout le monde en alarme, sur l'avis que l'on était venu donner à sa femme. Il conta alors son aventure, et toutes les circonstances jointes ensemble firent que l'on publia bientôt dans la ville que le diable était venu voir M. Graverol. Lui-même qui, fort honnêtement, me conta la chose comme je viens de vous la rapporter, sans vouloir cependant conclure, me dit : voilà ce qui m'est arrivé ; vous en savez présentement autant que moi, et vous pouvez vous-même en juger comme il vous plaira ; je n'en sais pas davantage. Tout ce que je puis vous dire, c'est que cet étranger était fort savant et fort éloquent, qu'il raisonnait en philosophe et qu'il me paraissait même réglé dans ses mœurs et dans sa conduite.

Après cela, je ne saurai vous dire qui il était, ni vous en donner d'autre définition. »

Nous pouvons définir ce qui, au dire de Mme du Noyer, embarrassait Graverol lui-même. Profondément absorbé dans l'examen de quelque point difficile de philosophie, probablement de l'importante question de l'origine et de la valeur de la connaissance humaine, il se présenta à son esprit des objections auxquelles il n'avait pas osé s'arrêter jusqu'à ce moment, qui étaient même en dehors de sa manière ordinaire de penser et qui lui semblèrent si opposées à ses croyances, qu'il fut conduit naturellement par leur nouveauté, leur vivacité, leur puissance, à les regarder comme ne lui appartenant pas et comme sortant de la bouche de quelque étranger qui discutait avec lui. On trouve des exemples de semblables hallucinations dans l'histoire des hommes éminents dont le génie était tout entier occupé de grandes méditations philosophiques et religieuses.

Fr. Graverol était protestant; il avait le plus grand attachement pour les opinions religieuses dans lesquelles il avait été élevé. Dès qu'il vit que le gouvernement voulait décidément éteindre le protestantisme en France, il prit le parti de

se retirer dans les pays étrangers, Il passa d'abord à Orange avec toute sa famille, emportant avec lui ce qu'il avait d'argent et de bijoux, et après avoir enfermé de nuit ses livres dans une cave, dont il fit murer l'entrée, espérant trouver plus tard quelque moyen de les faire transporter dans le lieu où il aurait pu trouver un asile. C'était au commencement de septembre 1685. Dès que son départ de Nimes fut connu, le commandant de la ville frappa d'une amende de 100 liv. de deux en deux jours les biens qu'il avait laissés, s'imaginant que cette perte énorme le forcerait à renoncer à son projet. Fr. Graverol, loin d'être ébranlé, sentit encore mieux la nécessité d'une prompte fuite. Il y avait à peine six semaines qu'il était à Orange, quand l'édit de Nantes fut révoqué. Il fit alors une tentative pour gagner la Suisse. Parti d'Orange avec sa famille et avec deux avocats de Nimes, Jean Saurin et Ducros, qui amenaient aussi avec eux leurs femmes et leurs enfants, il ne put franchir les frontières qui étaient bien gardées. Les fugitifs furent obligés de s'arrêter dans une ferme du territoire d'Orange. Bientôt, manquant presque de tout, ils prirent le parti de renvoyer leurs familles à Orange et d'essayer seuls de passer en

Suisse. Ils purent continuer leur route jusqu'à Valence; mais là ils furent rencontrés par Lefèvre, lieutenant criminel de Nimes. Ils se crurent perdus; Lefèvre leur fit cependant de grandes démonstrations d'amitié; mais Fr. Graverol, peu convaincu de la sincérité de ces protestations, ne put s'empêcher de lui dire : « Au moins, Monsieur, que ce ne soient point des embrassements de Judas; ne nous trahissez pas.» Lefèvre leur jura tout ce qu'ils voulurent, et le lendemain il les fit arrêter à quelques lieues de Valence, au moment où ils se croyaient déjà échappés à ce danger.

Conduit immédiatement à la citadelle de Montpellier, Fr. Graverol fut soumis aux plus cruelles épreuves. On l'excéda d'exhortations; on l'accabla de menaces; menaces et exhortations restèrent sans effet; on eut recours, pour vaincre sa résistance, à un moyen odieux : on lui annonça que sa femme était morte. Vaincu par cette triste nouvelle, empressé de se trouver auprès de ses enfants privés de leur mère, il eut la faiblesse de signer son abjuration. La liberté lui fut aussitôt rendue, et il eut du moins la consolation, en arrivant à Nimes, de retrouver sa femme qu'il ne croyait plus revoir ici-bas, et

qui relevait d'une douloureuse maladie, résultat des chagrins qu'elle avait éprouvés. Ses amis vinrent lui faire compliment de son abjuration et de sa délivrance; Lefèvre eut l'audace de se présenter chez lui pour le féliciter. Fr. Graverol ne put le voir sans indignation ; il l'accabla de reproches, le traita de fourbe et de perfide et le chassa de sa maison. Lefèvre porta plainte à la cour qui, pour sauvegarder la dignité de magistrat, exila Fr. Graverol pour six mois à Carcassonne. Du reste, il continua, comme bien d'autres, dit Ménard (1), à professer en secret la religion réformée, ne se regardant pas comme lié par un engagement que la violence seule avait extorqué.

Nous avons déjà dit qu'il fut un des fondateurs de l'académie de Nimes et que cette société lui doit son ingénieuse devise *Æmula lauri*. Nous ajouterons que dans les dernières années de sa vie il en fut le secrétaire perpétuel. Ses ouvrages sur les antiquités et sur l'histoire des lettres l'avaient fait nommer membre de l'académie des Ricovrati de Padoue, société savante et littéraire, à laquelle appartenait aussi son ancienne connaissance, Mme Deshoulières.

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. VI, p. 337.

Fr. Graverol mourut à Nimes le 10 septembre 1694.

PIERRE RAVANELLE.

On doit à Pierre Ravanelle un ouvrage considérable, intitulé : *Bibliotheca sacra sive thesaurus scripturæ canonicæ amplissimus* (Bibliothèque sacrée ou très-ample trésor de l'Ecriture sainte, 2 vol. in-folio). Cette bibliothèque sacrée, écrite en latin et en forme de dictionnaire, est une espèce d'encyclopédie théologique, dans laquelle on trouve la détermination du sens propre et du sens figuré de tous les mots employés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et la solution des difficultés archéologiques, historiques et dogmatiques soulevées par un grand nombre de ces expressions. L'érudition déployée par l'auteur est immense ; à chaque page, on reste convaincu qu'il possédait à fond les langues grecque et hébraïque, et qu'il avait une connaissance étendue des écrits des Pères de l'Eglise ; mais on désirerait dans cet ouvrage plus de critique dans les idées et plus de concision dans le style. Malgré ces défauts, il fut, à l'époque où il parut, d'une grande utilité pour les études

théologiques : on n'en peut douter, quand on voit qu'en treize années il eut trois éditions (1). Publié pour la première fois en 1650, il fut réimprimé d'abord en 1660, et ensuite en 1663, chaque fois avec des additions et des corrections.

Pierre Ravanelle était ministre protestant ; il était né à Uzès, dans la première moitié du dix-septième siècle, et il appartenait à la famille des savants Mercier. Charles Daubus, dans une pièce de vers latins qui est en tête de ce dictionnaire, relève cette noble origine littéraire :

. . . . Sanguine cretus eodem
Quam magnus Mercerus....
In te Merceri virtus rediviva beati
Cernitur ; est genius vestrûm communis utrique,
Ut genus et patria, ut proavos numeratis eosdem.

CHARLES-JOSEPH DE LA BAUME.

Né à Nimes en janvier 1644, Ch.-J. de La Baume exerça d'abord la profession d'avocat et fut ensuite conseiller au présidial de sa ville

(1) Ce livre, qui fit sans doute la fortune de son éditeur, ne trouva d'abord d'imprimeur disposé à s'en charger que sous la garantie écrite des professeurs et pasteurs de Genève. Ancillon (*Mélanges critiques*, t. II, p. 427 et suiv.) rapporte toutes les tribulations qu'éprouva Ravanelle, avant de parvenir à faire imprimer son ouvrage.

natale. En 1694, il fut nommé premier consul, et l'année suivante il assista, en qualité d'assesseur de la ville de Nimes, aux Etats-généraux de la province du Languedoc. Choisi pour faire partie de la députation chargée de présenter le cahier des doléances, il eut l'honneur de prononcer la harangue de présentation. Zélé partisan de la cause royale et de la religion catholique, il reçut en récompense des services qu'il rendit à l'une et à l'autre dans son pays natal, une pension de neuf cents livres sur le trésor royal. Il mourut à Marguerittes, le 30 avril 1715.

On doit à C.-J. de La Baume plusieurs ouvrages qui n'ont jamais vu le jour, mais qui auraient eu du succès, si leur auteur avait voulu les publier. Ce sont : *Une Relation d'un voyage en Italie*, écrit en prose et en vers ; une *Relation historique de la révolte des fanatiques ou des Camisards* (1); des *Remarques sur l'histoire générale*; une *Description du Languedoc*, et une *Dissertation des choses advenues en Languedoc, en* 1585.

(1) La bibliothèque de la Ville en possède une copie sous le nº 13846.

JEAN BARNIER.

Jean Barnier appartenait à une famille dont plusieurs membres, pendant le courant du dix-septième siècle, firent partie du présidial de Nimes. Nous n'avons aucun détail sur sa vie; tout ce qu'on sait de ce personnage, c'est qu'il naquit à Nimes en 1650 et qu'il eut un goût décidé pour la poésie et une vive admiration pour Malherbe, qu'il prit pour son modèle. Il laissa un recueil manuscrit de 85 pages, contenant des idylles, des odes, etc. Ces différentes poésies ne sont pas, dit-on, sans valeur. Quelques-unes sont adressées aux dames de Nimes; dans l'une d'elles, *la Guirlande donnée aux dames de Nimes par l'auteur*, Barnier fait offrir par l'Amour la rose à Marie du Pin, l'œillet à Marie de Saint-Chaptes, l'orange à Tryphine Rozel, l'églantine à Bernardine de Nages, et le souci à Jeanne Rozel. Dans une autre pièce analogue à la précédente et intitulée: *le Camail donné aux dames de Nimes par une des Graces*, il introduit une des Graces qui distribue ses dons aux dames de notre ville: le saphir à Isabeau de Nages, la perle à Marie du Pin, l'opale à Bernardine de

Nages, etc. Ces poésies nous font connaître quelles étaient, au dix-septième siècle, les beautés qui brillaient dans notre ville.

JOURNAUX ET CHRONIQUES DU XVIIe SIÈCLE.

Nous avons de ce siècle trois journaux qui ne sont supérieurs à ceux du siècle précédent ni par le style, ni par l'étendue. Ménard les a également recueillis dans les *Preuves* de son *Histoire de Nimes.*

1° *Journal de* 1618 *à* 1622. Cet écrit, qui commence par la description de l'apparition d'une comète vers la fin de 1618, se termine par le récit de l'assassinat du président Ducros, du parlement de Grenoble, le 22 février 1622. L'auteur en est inconnu (1).

2° *Journal de* 1638 *à* 1663. Cet écrit, dont on ignore aussi l'auteur, est d'une déplorable concision, surtout par rapport à la grande étendue de temps qu'il embrasse. La plus grande partie est consacrée aux luttes des deux cultes. Ce qu'il offre de plus intéressant, c'est le récit d'une grande sècheresse qui dura depuis l'été de

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, t. v. *Preuves*, p. 2 et 3.

1659 jusqu'au 8 janvier de l'année suivante (1).

3° *Journal de* 1685 *à* 1729. Son auteur est Jean Fulhas. personnage qui ne nous est connu que par cet écrit. Ce journal traite des troubles religieux de cette époque ; il contient aussi quelques détails intéressants sur la ville de Nimes (2).

(1) Ménard, *Hist. de Nimes*, tom. v. *Preuves*, p. 1 et 2.
(2) — *ibid.* pag. 18-21.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA DU PREMIER VOLUME.

Pages	lignes		
1,	17,	au lieu de *lui*, lisez *leur*.	
30,	1,	—	*le projet qu'il exécuta en partie d'une traduction de Platon*, lisez *une traduction latine de Platon*.
41,	12,	—	*Codur*, lisez *Codurc*.
46,	3,	—	*Paris*, lisez *Genève*.
»,	7,	—	1644, lisez 1664.
84,	9,	—	*Ambert*, lisez *Ansbert*.
239,	18,	—	*Lyon*, lisez *Castres*.
318,	20,	—	*Michel*, lisez *Michelet*.
347,	4,	—	*de*, lisez *du*.
357,	6 et dans tout l'article, au lieu de *Charras*, lisez *Charas*.		
362,	4,	au lieu de *Nantes*, lisez *Mantes*.	
373,	11,	—	*des Cappel, des*, lisez *des Cappel et des*.
»,	12,	—	*et des Laplacette*, lisez *il succéda en 1655 à La Place*.

NIMES. — Imprimerie BALLIVET et FABRE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

